

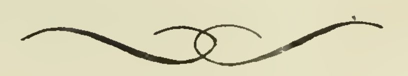
ESSAI

SUR

LES COMORES

PAR A. GEVREY

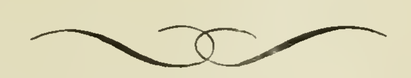
PROCUREUR IMPÉRIAL A PONDICHÉRY



PONDICHERY

A. SALIGNY, IMPRIMEUR DU GOUVERNEMENT

1870



SUR

LES COMORES

PAR A. GEVREY

PROCUREUR IMPÉRIAL A PONDICHÉRY



PONDICHÉRY

A. SALIGNY, IMPRIMEUR DU GOUVERNEMENT

1870

Pendant un séjour de plus de deux ans à Mayotte, chef-lieu des Établissements français dans le canal de Mozambique, j'avais entrepris de recueillir la matière d'une étude sur cette île et les trois autres Comores ; des fièvres opiniâtres, et mes occupations comme juge impérial, ne m'ont pas permis de continuer ce travail. Ce sont mes notes incomplètes que je réunis ici sous le titre d'*Essai sur les Comores* ; puisse ce modeste essai ajouter quelques faits nouveaux aux excellentes notices qui ont été publiées sur ces îles, et contribuer à faire connaître un petit pays, trop vanté, trop décrié, auquel le percement de l'isthme de Suez, la transformation de la marine marchande, et l'établissement de relations régulières avec la côte d'Afrique, peuvent donner une sérieuse importance.

Pondichéry, 12 janvier 1870.

A. GEVREY.

LES ILES COMORES

INTRODUCTION

§ 1.

Premières expéditions maritimes à la côte orientale d'Afrique. — Sésostris. — Ramsès Meïamoun. — Mœris. — Commerce des Arabes, des Chaldéens, des Assyriens. — Les Phéniciens. — David et Hiram. — Voyages à Ophir et Tharsis. — Recherches sur la position d'Ophir et de Tharsis. — Commerce maritime des Juifs, des Tyriens et des Egyptiens.

Les géographes grecs, latins et arabes, sont tellement obscurs dans leurs descriptions des îles de la mer Erythrée (1) ou de la mer des Indes, qu'il est difficile de savoir si, avant les temps modernes, les peuples civilisés ont connu Madagascar et les îles du canal de Mozambique. Il ne faut, sur ce point, s'attendre à trouver dans leurs ouvrages que des notions générales sur la navigation des anciens le long de la côte orientale d'Afrique, et quelques vagues indications des îles voisines. Ce n'est qu'en rapprochant ces renseignements des observations et des traditions locales, qu'il est possible d'entrevoir la provenance des peuplades noires, jaunes et blanches, dont le

mélange a formé la population de Madagascar et des Comores, et l'époque de leur arrivée dans ces îles.

Sans parler des expéditions fabuleuses de Bacchus, d'Osiris et de Sémiramis (2), la plus ancienne expédition maritime à la côte d'Ethiopie, dont l'histoire fasse mention, est celle d'Ousertesen, prince égyptien de la 12ème dynastie, que les Grecs ont appelé Sésostris (3). Il fut le premier roi d'Egypte qui fit construire des vaisseaux longs. Avec une flotte de trois cents de ces vaisseaux, il conquit les îles de la mer Rouge, une partie de l'Ethiopie, et franchit le détroit de Bab-el-Mandeb ; mais il ne paraît pas s'être avancé, du côté de l'Afrique, beaucoup au delà du Cap Gardafui. Ramsès Meïamoun, prince de la 19ème dynastie, fit une semblable expédition, environ 1700 ans av. J.-C. On voit les flottes de Ramsès (4) représentées sur les murs de Karnak et du palais de Medinet-Abou qu'il fit construire. Mœris, avec une flotte de vaisseaux longs, subjugua tous les peuples riverains de la mer Erythrée ; il fit voile encore plus loin, dit Hérodote, jusqu'à une mer qui n'était plus navigable à cause des bas-fonds (5).

Ces expéditions furent purement militaires. On ne peut faire que des conjectures sur l'établissement des premières relations commerciales avec la côte d'Afrique ; il est probable que cette côte fut d'abord explorée par les Sémites de l'Arabie qui n'en étaient éloignés que de quelques lieues ; peut-être aussi par les Chaldéens, *navibus suis gloriantes*, dit Isaïe (6), les Babyloniens et les Assyriens ; tous ces peuples ont entretenu avec l'Inde, dès la plus haute antiquité, un commerce maritime fort actif. Quelques bas-reliefs

des ruines de Ninive représentent des bateaux assyriens et, au-dessous, des monstres marins; ces bateaux sont exactement semblables à ceux représentés sur les monuments égyptiens.

Enfin les Phéniciens (8), qui, près de 1800 ans avant notre ère, vinrent s'établir sur les bords de la Méditerranée et apprirent aux Grecs l'art de la navigation, habitaient alors les rives de la mer Erythrée, à l'entrée du golfe Persique. L'histoire est muette sur leurs voyages dans cette mer avant leur émigration, mais on sait qu'à peine installés dans la Phénicie, ils parcoururent dans tous les sens la Méditerranée, franchirent le détroit de Gadès et explorèrent les côtes de l'Océan jusqu'aux îles Britanniques; navigation au moins aussi dangereuse et difficile que celle de la mer des Indes. Il est donc permis de penser que, lorsqu'ils conduisirent les envoyés de David et de Salomon, à la recherche de l'or, sur les rives les plus lointaines de la côte orientale d'Afrique, il ne firent que retourner aux lieux qu'avaient déjà visités leurs pères.

David, par la conquête de l'Idumée (9), se trouva en possession des ports d'Elath et d'Esiongaber, situés sur la mer Rouge, au fond du golfe Elanitique. Il permit à Hiram, roi de Tyr, son ami et son allié, de fonder à Elath un établissement maritime; lui-même y construisit des vaisseaux et s'associa aux expéditions des Tyriens; Elath attira bientôt tout le commerce de la côte d'Afrique et des Indes. Eupolème rapporte que David envoya d'Elath à Urphe (10), île de la mer Erythrée, des essayeurs d'or qui en rapportèrent à Jérusalem; c'est, probablement, de ce lieu qu'étaient

tirés les 3,000 talents d'or d'Ophir que David laissa à Salomon pour la construction du temple (11). Après David, Salomon donna beaucoup d'extension à ce commerce ; le Livre des Rois (12) apprend qu'il fit construire une flotte dans la forêt de Wahl, près d'Elath, en Idumée, sur les bords de la mer des Roseaux, et qu'après avoir armé cette flotte avec des marins et des pilotes tyriens, il l'envoya dans le pays de Dahlak, du côté de l'Inde, à Ophir, la ville d'or, d'où elle lui rapporta, en un seul voyage, 450 talents d'or. Elath resta le port principal des Phéniciens ; Salomon avait choisi, pour les Juifs, le port d'Esion-gaber, littéralement épine du dos, appelé ainsi à cause d'une chaîne de rochers qui fermait la rade.

En même temps que se faisaient ces voyages d'Ophir, les flottes d'Hiram et de Salomon allaient aussi à Tharsis d'où elles rapportaient de l'argent, de l'or, de l'ivoire, de l'ébène, des pierres précieuses, etc.

Depuis longtemps les savants sont en désaccord sur l'emplacement d'Ophir et de Tharsis ; plusieurs ont même confondu ces deux endroits ; d'autres ont placé Ophir en Amérique. Une foule de dissertations ont été écrites sur le pays d'Ophir, mais de toutes les solutions proposées, les plus vraisemblables sont celles qui placent Ophir dans l'Inde ou en Afrique. Dom Calmet le place sur les bords du Pont-Euxin, en Colchide, Malte-Brun, dans l'Inde, Gosselin, en Arabie, Huet, l'évêque d'Avranches, Danville, MM. de Quatremère, Guillain et plusieurs autres auteurs, le placent sur les bords du canal de Mozambique, dans le pays de Sofala, ou tout au moins sur la côte orientale d'Afrique.

Cette dernière opinion, fortement établie, prouverait que les flottes des Tyriens et des Juifs passaient, tous les ans, à quelques lieues de la grande Comore, pour se rendre au delta de Sofala ; elle est trop importante, au point de vue de la découverte possible, par les Juifs, du groupe des Comores, pour que je ne la discute pas brièvement.

C'est surtout dans les livres saints et dans leurs différentes versions, grecque, arabe, chaldaïque et syriaque, qu'on peut trouver des éclaircissements pour cette question ; malheureusement ces versions, concordant dans l'ensemble, diffèrent notablement dans les détails ; et quelquefois, d'une façon si désespérante qu'en les lisant il serait facile, avec un peu de bonne volonté, de pointer, sur une carte, une douzaine d'Ophir et autant de Tharsis ; il est donc nécessaire de les comparer, de les contrôler les unes par les autres, et de faire un choix. En procédant ainsi, on peut admettre, tout d'abord, qu'Ophir et Tharsis étaient deux villes ou deux régions distinctes, ainsi que le fait ressortir leur opposition dans ce passage de Jérémie (13) : *Uphaz de aurum, affertur Tharsis de extensum argentum* ; et suivant le *Targum Jonathan* ou la paraphrase chaldaïque : *Argentum involutum ex Africâ afferent et aurum ex Ophir*, ils apporteront l'argent travaillé de Tharsis ou de l'Afrique et l'or d'Ophir ou d'Uphaz. Cette distinction établie, voyons où était situé Ophir.

L'endroit appelé dans les livres saints Ophir, Sophira, Sopheira, Suphir, Urbs auri, Urphe, où les flottes d'Hiram et de Salomon allaient, chaque année (14), chercher de l'or, des bois rares et des

pierres précieuses, est placé dans l'Inde par plusieurs textes des livres des Rois, d'Esaü et de Job (15). Dans les versions, le mot Inde est souvent substitué à celui d'Ophir ; les relations commerciales de la Phénicie et de la Judée avec l'Inde sont, d'ailleurs, indiquées dans Isaïe, Ezéchiel, Job, etc. (16).

Pour prouver que, dans l'antiquité, l'Inde produisait de l'or, je rappellerai les 360 talents de paillettes d'or que, d'après Hérodote, les Indiens payaient en tribut à Darius (17), et ce qu'ont rapporté Pline et Pomponius Mela de l'île Chrysé, l'île d'or, la Chersonèse d'or de Ptolémée, aujourd'hui la presqu'île de Malacca. Quant aux bois d'ébénisterie et aux pierres précieuses, chacun sait qu'elle en produit encore aujourd'hui.

Admettant donc qu'Ophir fut dans l'Inde et rapprochant des analogues connus ces noms d'Ophir, Sophir, Suphir, et Uphaz, Ophaz, Mophaz, employés toujours par les livres hébraïques à propos du commerce de l'or, je pense, avec M. Reynaud (18), qu'Ophir pourrait être la ville appelée Ουππαρα par l'auteur du *Périple* de la mer Erythrée, Σουππαρα par Ptolémée, et Soubahlica par les écrivains sanscrits, dont les Arabes ont fait plus tard Sofala. Ce port n'existe plus, du moins sous le même nom, mais il devait être situé près de l'embouchure de l'Indus. L'Uphaz, Ophaz, Mophaz, d'où l'on tirait l'or, est vraisemblablement l'Hyphase ou Hypase, un des affluents de l'Indus, aujourd'hui le Sarledj, sur les bords duquel Alexandre bâtit ses autels (19). C'était, sans doute, l'or en paillettes, roulé par cette rivière, que les flottes tyriennes et juives rapportaient à Salomon ; cette poussière

d'or, ou or de lavage, traitée par le feu à la coupelle, obrussa, s'appelait *aurum obrizum, aurum de auro*, l'or de l'or, l'or par excellence, et l'usage a prévalu d'appeler l'or coupellé *ophirium* ou *ophirizum*.

Quant à Tharsis, l'incertitude est plus grande. Dom Calmet a cru que le mot Tharsis signifiait, en hébreu, la mer (20); il a traduit *ire in* ou *ad Tharsis* par « faire un voyage au long cours, » et *naves Tharsis*, expression qui revient à chaque instant dans la Bible, par « vaisseaux de long cours. » Malgré la profonde science de Dom Calmet, et bien qu'en de nombreux passages des versions grecque, arabe, chaldaïque ou syriaque, le mot *Tharsis* soit, effectivement, traduit de l'hébreu par « la mer, » il me paraît impossible d'adopter son opinion; une foule de textes établissent clairement que *Tharsis* était un nom de pays; les expressions rois de Tharsis, enfants de Tharsis, marchands de Tharsis, vases de Tharsis, argent de Tharsis, aller à Tharsis, rapporter de Tharsis, ne permettent pas de voir dans Tharsis autre chose qu'un nom de pays ou de ville; reste à déterminer la place de cette contrée ou de cette ville.

Il est incontestable que les navires tyriens et juifs s'armaient à Elath et à Esiongaber, sur la mer Rouge, et partaient de ces ports pour aller à Ophir et à Tharsis (21): ce qui exclut toute supposition d'un Tharsis dans la Méditerranée ou la mer Noire, et même ailleurs que sur les bords de la mer des Indes, soit du côté de l'Inde, soit du côté de l'Afrique. Or, dans plusieurs passages de Jérémie, d'Isaïe et du 3me livres des Rois (22), le mot Tharsis a été évidemment regardé comme synonyme d'Afrique par Jonathan.

qui a traduit nettement Tharsis par Africa, dans la paraphrase chaldaïque. C'est donc du côté de l'Afrique qu'il faut chercher Tharsis.

Le voyage d'Esiongaber ou d'Elath à Tharsis durait trois ans (23), aller et retour; ce qui fait supposer que Tharsis était fort éloigné de ces deux ports; qu'en outre, ce voyage se composait d'une suite d'escales et que les navires faisaient l'échange et la cueillette le long de la Côte.

A Tharsis on trouvait de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, de l'ébène, de l'ivoire, des singes et des paons (24).

Excepté les paons, tous ces objets se trouvent en Afrique. De tout temps la poudre d'or, les topazes d'Ethiopie (25), l'ivoire, l'ébène (26), les peaux de bœufs ou d'animaux féroces, et les plumes d'autruche, ont été les principaux objets d'exportation de la côte orientale d'Afrique. L'argent a pu y être commun autrefois; les singes y sont très-nombreux. Le paon est originaire de l'Inde; mais le texte hébreu signifiait-il « des singes et des paons? » Rien n'est moins certain. M. de Quatremère propose de traduire le mot hébreu *toukkim* par perroquets au lieu de paons; si je connaissais la langue hébraïque, je proposerais de lire, au lieu de singes et de paons: des peaux et des plumes. Les versions syriaque et arabe du 3ème Livre des Rois disent que les vaisseaux rapportaient de Tharsis, ou d'Afrique, « des éléphants (27); » évidemment ici, le tout est mis pour la partie, l'animal pour la dent; n'en serait-il pas de même pour les deux noms d'animaux traduits par singes et paons? J'ai peine à croire que les flottes

de Salomon se chargeaient d'une semblable ménagerie pour accomplir des traversées qui duraient au moins deux ans.

Ces indications me paraissent suffisantes pour considérer Tharsis comme la côte d'Afrique, spécialement la côte orientale de Gardafui à Sofala. Si ce point est admis, il faut en conclure rigoureusement qu'au temps de David et de Salomon, les vaisseaux juifs et tyriens parcouraient fréquemment le canal de Mozambique. Or on sait, par l'*Odyssée* quelles chances offrait la navigation dans ces temps reculés; les vaisseaux, incapables de lutter contre la grosse mer, étaient obligés de fuir devant les tempêtes ou les moussons contraires, et balayés quelquefois, comme celui d'Annius Plotianus, à des centaines de lieues de leur route. Il est donc parfaitement possible qu'un coup de vent ait jeté un de ces navires sur Madagascar, ou sur la grande Comore qui se trouve très-peu éloignée de la côte d'Afrique (28).

Après Salomon, le commerce maritime des Juifs déclina rapidement. Une flotte, que Josaphat avait armée à Esiongaber pour l'envoyer à Tharsis, fut brisée, dans un coup de vent, sur la crête de rochers qui se trouvait à l'entrée du port; cet accident fit abandonner Esiongaber, et Elath devint le seul port fréquenté. Sous Joram, les Iduméens ou les Arabes le reprirent; Ozias les en chassa, et il resta entre les mains des Juifs jusqu'à la conquête de l'Idumée par Téglath Phalazar. C'est à cette époque que le commerce des Tyriens dans la mer Érythrée atteignit son plus grand développement. Après la ruine de Tyr, les marins tyriens entrèrent au service des rois

d'Egypte; le commerce égyptien succéda au commerce tyrien et en prit toutes les échelles sur la côte orientale d'Afrique.

§ 2.

Les circomnavigations africaines. — Voyage des Phéniciens sous Néchos. — Explorations de la côte orientale. — Itinéraire tracé par Juba. — L'île Phébol d'Aristote. — L'île Cerné de Timosthènes, de Pline, d'Ephore et de Lycophron. — Épisode d'Iambulus. — La terre méridionale d'Hipparque et de Ptolémée.

Pendant le règne de Néchos, fils de Psammitticus (617 av. J.-C.), des Phéniciens, au service de l'Egypte, reçurent l'ordre de faire le tour de l'Afrique. Ils partirent de la mer Rouge, rangèrent la côte orientale d'Afrique, doublèrent le cap de Bonne-Espérance et rentrèrent en Egypte par le détroit de Gadès et la Méditerranée. Ce voyage dura trois ans. Il ne reste aucune description des pays visités par cette expédition qui, dit Hérodote, fit connaître toute la Lybie pour la première fois. Hannon et Sataspes tentèrent l'entreprise, par la côte occidentale, et échouèrent. Pomponius Mela raconte, d'après Cornelius Nepos, qu'Eudoxe de Cyzique, sous le règne de Ptolémée Lathyre, partit de la mer Rouge et réussit à refaire le tour des Phéniciens; Malte-Brun, M. Huot et plusieurs auteurs, croient à la possibilité de cette circumnavigation; mais le récit d'Eudoxe, fort suspecté même par les Grecs (30), n'apprend aucun fait nouveau et paraît n'être que l'arrangement du *Périple* d'Hannon et des renseignements recueillis jusqu'alors sur les côtes de l'Afrique. Il y a pourtant dans ses récits un

fait intéressant, s'il est exact ; c'est la découverte d'une proue de navire carthaginois sur la côte orientale d'Afrique.

Un siècle environ après l'expédition de Néarque sur les côtes de l'Inde, Ptolémée Philadelphe fit explorer (3) la Troglodytique et la côte orientale d'Afrique au delà de Gardafui. On ne sait au juste jusqu'où alla cette expédition; il est probable qu'elle ne dépassa pas les échelles du commerce phénicien. Evhémère (32), faisant un voyage analogue pour Cassandre, découvrit, au sud de l'Arabie, trois îles *Panchæa* qui paraissent être Socotora et les îles voisines. Pourtant Socotora n'était plus à découvrir.

Juba, roi de Mauritanie et célèbre géographe, qui avait étudié les ouvrages carthaginois, paraît avoir bien connu toute la côte orientale d'Afrique, d'après les renseignements précis qu'il donne sur plusieurs points de cette côte. Il affirmait qu'en partant de la mer Rouge, on pouvait faire, par mer, le tour de l'Afrique. « Juba, dit Pline (33), prétend que du cap « Mossule, par le vent Corus, et en rangeant ses états « de Mauritanie, on arrive par mer à Cadix. Ce qu'il « en dit mérite d'être ici détaillé. Du promontoire des « Indiens, nommé *Lepte Acra*, ou selon d'autres *Drepanum*, et après avoir passé l'île brûlée, on arrive, « selon lui, à l'île *Malchum*, par une navigation en « ligne droite de 1,500,000 pas ; on compte ensuite « 225,000 pas de l'île *Malchum* au lieu appelé *Sceneos*, « et de *Sceneos* 150,000 pas jusqu'à l'île de *Sadanos*; « total 1,875,000 pas jusqu'à l'endroit où commence « la vaste étendue de l'océan. » L'île *Malchum* (île *Malichos* du *Periple*?) peut être l'île de Mozambique

sur la côte des Makouas; *Sceneos*, sur la terre ferme, serait la *Sena*, *Seyouna*, *Syouna* d'Edrisi et d'Ibn-Saïd, placée par M. Guillain sur la rive droite du Zambèse (34); quant à l'île de *Sadanos*, île *Adanu*, d'après le P. Hardouin, à moins que ce ne soit l'île Bazarata, elle est inconnue. Il est à remarquer que l'itinéraire de Juba conduit presque exactement à la sortie méridionale du canal de Mozambique, où il place la jonction de l'Océan atlantique et de la mer Erythrée. Ce passage donne à penser que les Carthaginois et les Phéniciens en savaient beaucoup plus que les Grecs sur la géographie de l'Afrique.

Jusqu'ici aucune indication de Madagascar ou des Comores; quelques textes pourtant, paraissent se rapporter, très-vaguement à la vérité, à ces îles. D'abord Aristote mentionne, dans son ouvrage *de Mundo*, deux îles plus grandes que les îles Britanniques, Taprobane (Ceylan) près de l'Inde et Phébol dans la mer d'Arabie; Madagascar est évidemment la seule île de cette mer à laquelle cette désignation puisse s'appliquer.

D'après Eratosthènes, Timosthènes alla jusqu'à une île appelée Cerné, située dans la mer Erythrée. Cette île est sans doute la Cerné dont parle Pline (35). « On « appelle Cerné une île située à l'opposite du golfe « Persique, en face l'Ethiopie ; on ne connait au juste « ni sa grandeur ni sa distance du continent ; on pré- « tend qu'elle n'est habitée que par des peuples noirs. « Ephore écrit que les navigateurs, qui s'y rendent de « la mer Rouge, ne peuvent en approcher plus près « que certaines petites îles, appelées Colonnes, à cause « de ses feux. » Ce dernier membre « *propter ardores*»

a été diversement interprété ; Ephore a-t-il voulu parler d'éruptions volcaniques? Dans ce cas cette Cerné pourrait être la grande Comore ou Mayotte ; plutôt la grande Comore qui renferme un volcan encore en activité ; cette mention d'île brûlante, dans une direction qui répond à peu près à celle des Comores, n'est pas isolée ; elle se retrouve dans Edrisi, et acquiert une certaine importance. S'agit-il simplement de feux allumés par les naturels, et analogues à ceux qui trompèrent Hannon sur la côte occidentale d'Afrique? Cette observation s'appliquerait encore parfaitement aux Comores qui paraissent littéralement en feu, chaque année, au moment où les indigènes brûlent les herbes et les broussailles pour planter leur riz.

Quelques auteurs ont confondu la Cerné d'Ephore avec la Cerné d'Hannon et l'ont placée à l'ouest de l'Afrique. S'il est vrai que le mot Cerné signifie fin, dernière (36), il a pu être appliqué à plusieurs îles situées sur les limites du monde connu des anciens ; mais la position orientale de l'île Cerné, dont parle Pline, est clairement démontrée par le passage que j'ai cité et en outre par ce passage de Lycophron : « L'aurore se lève, laissant Tithon dans son lit près de « Cerné. »

Je placerai ici, en supprimant une foule de détails absurdes et en déclarant, tout d'abord, qu'il est généralement regardé comme un conte, le récit d'Iambulus rapporté par Diodore de Sicile (37).

Un marchand grec, nommé Iambulus, fut pris par des pirates, en se rendant dans la partie de l'Arabie où se trouvent les parfums, et conduit sur la côte

d'Ethiopie. Les Ethiopiens le destinèrent à une expiation dont l'usage existait de temps immémorial; ils construisirent une barque solide, la garnirent de vivres pour six mois, et y embarquèrent Iambulus avec un de ses compagnons, en leur recommandant « de se diriger toujours vers le sud, assu-« rant qu'ils seront portés dans une île fortunée où « ils trouveront une race d'hommes très-doux parmi lesquels ils vivront très-heureusement. »

Après avoir navigué pendant quatre mois sur une grande mer, Iambulus et son compagnon arrivèrent enfin à l'île désignée. Les habitants les reçurent bien. La température de cette île était douce; les jours égaux aux nuits; à midi le soleil ne faisait pas d'ombre; les Ourses n'étaient plus visibles. Les habitants portaient des vêtements tissés avec des fibres de plantes, se nourrissaient de graines d'une espèce de roseau, macérées dans l'eau, et écrivaient en traçant les lignes du haut en bas. Ils ne célébraient pas les mariages et n'adoraient que le soleil et les corps célestes. Iambulus remarqua, dans cette île, des animaux ronds qui avaient des pattes tout autour du corps, et des serpents assez grands, mais non venimeux. Il y avait sept îles de ce genre, à des intervalles égaux. Au bout de sept ans, Iambulus et son compagnon repartirent et, après quatre mois de navigation, furent jetés sur la côte de l'Inde.

Une partie de cette description, concernant la disparition des Ourses, la durée du jour, le gnomon, les rabanes, le riz, les crabes, l'absence du mariage, peut se rapporter à Madagascar et aux Comores; elle paraît, à dire vrai, avoir été inspirée par la des-

cription de l'Inde d'Hérodote ; mais ce qui est fort curieux et bien trouvé, si ce n'est pas vrai, c'est qu'Iambulus ait observé l'absence de serpents venimeux, fait exactement vrai pour Madagascar et les Comores, et surtout, l'usage de l'écriture en colonnes, qui ne peut être que l'écriture chinoise ou malaise, c'est-à-dire l'écriture des ancêtres des Hovas.

Je m'empresse d'ajouter que ce Iambulus était un conteur bien connu des Grecs, dont Lucien se moque dans son *Histoire vraie*. Son récit n'est qu'un roman ; mais comme il avait effectivement voyagé dans la mer des Indes, on peut croire qu'il avait recueilli les éléments de son conte dans les récits des marchands qui parcouraient les côtes de cette mer, et qu'au fond, son roman renferme quelques vérités. Ce n'est donc qu'à titre de notion vague d'îles peuplées, à une grande distance et au sud de la côte éthiopienne, que je mentionne son récit.

Tous les anciens géographes, Eratosthènes, Hipparque, Strabon, Ptolémée, ont placé l'île Taprobane (Ceylan) bien à l'ouest du cap des Coliaques (Comorin), tandis qu'en réalité elle est à l'est de ce cap. Une conséquence de cette erreur a été le déplacement analogue de la presqu'île de Malaca et, par suite, de Sumatra qui s'est trouvée rejetée près de Madagascar. La connaissance incomplète de ces deux grandes îles les a fait prendre par Hipparque et Ptolémée pour un même continent, embrassant la mer Erythrée depuis le promontoire Prasum, en Afrique, jusqu'à Catigara dans l'Inde. Et pourtant, deux cent vingt ans avant notre ère, Eratosthènes avait affirmé qu'à part l'isthme égyptien, l'Afrique était complètement entourée par

la mer ; et quatre cents ans avant ce même Eratosthènes les vaisseaux de Néchos en avaient fait le tour. Mais l'erreur même de Ptolémée prouve que de son temps on connaissait l'existence d'une terre considérable, tournant à l'est, auprès de la côte orientale d'Afrique : or cette terre considérable ne peut être que la grande île de Madagascar.

§ 3.

Les géographes arabes. — L'île Cambalou de Massoudi. — Les îles Zaledj d'Edrisi. — L'île Comor d'Edrisi et d'Ibn-Saïd. — Les îles de Comr. — Relation de Marco Paulo.

Tout ce qu'ont écrit les auteurs arabes sur la côte d'Afrique et les îles voisines, a été rapporté et discuté par M. le contre-amiral Guillain, dans son bel ouvrage intitulé *Documents sur l'Afrique orientale* (38), avec la grande autorité que lui donnait sa parfaite connaissance de la mer des Indes et de ses côtes. Je me bornerai donc à reproduire ici quelques passages de Massoudi, Edrisi et Ibn-Saïd, qui semblent avoir trait aux Comores et à Madagascar.

« Le Nil, dit Massoudi, coule à travers cette partie
« du pays des Soudans qui borde le pays des Zendj,
« et une branche s'en détache et va se jeter dans la
« mer des Zendj, qui est celle de l'île de Cambalou.
« Cette île est bien cultivée, ses habitants sont Mu-
« sulmans, mais ils parlent la langue des Zendj. Les
« Mahométans ont conquis cette île et fait ses ha-
« bitants prisonniers, tout comme ils ont pris l'île de
« Crète dans la Méditerranée. Ce fait arriva au com-

« mencement de la dynastie des Abassides ou à la « fin de celle des Omnyades....... Les navigateurs « s'avancent sur la mer des Zendj aussi loin que l'île « de Cambalou et le Sofala du Demdemah, qui est à « l'extrémité du pays des Zendj et des basses terres « aux environs..... En l'an 304, je revins de l'île « de Cambalou en Oman dans un vaisseau apparte- « nant à Ahmed et Abd-el-Semad, de Syraf..... La « quantité des îles de la mer de Zendj est innom- « brable. Au nombre de ces îles, il y en a une qui est à « environ une ou deux journées de la côte. On y « trouve une population musulmane sur laquelle « des chefs musulmans se sont transmis héréditaire- « ment le pouvoir. On les appelle Cambalous.»

Cette île Cambalou, ou Phanbalou, d'après Malte-Brun (39), qui la regarde comme la Phébol d'Aristote, placée au terme de la navigation des Arabes dans la mer des Zendjes, à deux journées environ de la côte d'Afrique, en regard du Sofala, répond bien à la position de Madagascar. M. Guillain, après avoir démontré que cette île Cambalou ne peut être ni Pemba, ni Zanzibar, ni Mafia, ni Madagascar, pense, sous réserve, que c'est la grande Comore. Il s'appuie principalement, pour exclure Madagascar, sur le silence de Massoudi au sujet de l'immensité de cette île, l'impossibilité de sa conquête par les Musulmans, enfin sur ce que Massoudi ne parle pas des Comores, placées pourtant sur la route suivie par les boutres pour se rendre à Madagascar.

On peut répondre, en faveur de Madagascar, que Massoudi, en appelant la mer des Zendjes « celle de l'île Cambalou,» désigne indirectement cette île comme

la plus considérable de toutes celles qui s'y trouvaient, puisqu'elle donnait son nom à la mer environnante. L'assertion de Massoudi relative à la population musulmane de Cambalou est reproduite par Marco Paulo (40) pour Madagascar, qui, en outre, donne à cette île des éléphants, des chameaux et d'autres animaux qui n'y ont certainement jamais existé; et pourtant personne n'a mis en doute que Marco Paulo ait voulu parler de Madagascar. Enfin, les boutres arabes passent, il est vrai, par les Comores pour se rendre à Madagascar, mais c'est surtout lorsqu'ils s'y rendent de Zanzibar et qu'ils vont à la côte orientale; ceux qui s'y rendaient des ports du Sofala avaient certainement avantage à traverser directement le canal, sans remonter jusqu'aux Comores, situées précisément dans la plus grande largeur du canal de Mozambique. En tous cas, l'argument peut être retourné, car il serait étonnant que Massoudi, s'il fût allé à la grande Comore, n'eût pas dit un mot des autres îles du groupe.

Edrisi donne, sur les îles de la mer des Zendjes, des détails plus complets : « 1er climat. 7e section. Cette « section comprend la description d'une partie de la « mer des Indes et de la totalité des îles qui s'y « trouvent, et qui sont habitées par des peuples de « races diverses..... En face du rivage des Zendj « sont les îles de Zaledj. Elles sont nombreuses et « vastes ; leurs habitants sont très-basanés, et tout « ce qu'on y cultive de dorrha, de canne à sucre et « d'arbres de camphre, y est de couleur noire. Au « nombre de ces îles est l'île de Cherboua, dont la « circonférence est, à ce qu'on dit, de 1,200 milles et

« où l'on trouve des pêcheries de perles et diverses « sortes d'aromates et de parfums, ce qui y attire les « marchands. Parmi les îles de Zaledj comprises dans « la présente section, on trouve aussi celle d'Andjebeh, dont la ville principale se nomme dans la « langue du Zanghebar El-Anfoudja, et dont les habi- « tants, quoique mélangés, sont pour la plupart « Musulmans. La distance qui la sépare d'El-Banès « sur la côte des Zendj est de 100 milles. Cette île a « 400 milles de tour; on s'y nourrit principalement « de figues bananes.... Cette île est traversée par « une montagne appelée Wabra, où se réfugient les « vagabonds chassés de la ville, formant une brave et « nombreuse population.... Cette île est très-peu- « plée; il y a beaucoup de villages et de bestiaux: « on y cultive le riz. On dit que lorsque l'état des « affaires de la Chine fut troublé par les dissensions « et que la tyrannie et les rébellions devinrent exces- « sives dans l'Inde, les habitants de la Chine trans- « portèrent leur commerce à Zaledj (ou Zabedj) et « dans les autres îles qui en dépendent (41)....... « C'est pour cela que cette île est si peuplée...... »

« Auprès de cette île, il en existe une autre peu con- « sidérable dominée par une haute montagne dont le « sommet et les flancs sont inaccessibles parce qu'elle « brûle tout ce qui s'en approche. Durant le jour, « il s'en élève une épaisse fumée, et durant la nuit, « un feu ardent. De sa base coulent des sources, « les unes d'eau froide et douce, les autres chaudes « et salées. »

« Auprès de l'île de Zaledj sus mentionnée, on en trouve une autre nommée Kermedet, dont les

« habitants sont de couleur noire. On les appelle « Nerhin. Ils portent le manteau nommé Azar et la « Fouta. C'est une peuplade audacieuse, brave et « marchant toujours armée. Quelquefois ils s'em- « barquent sur des navires et attaquent les bâtiments « de commerce ...... Entre cette île et le rivage « maritime on compte un jour et demi de navigation ; « entre elle et l'île Zaledj nommée El-Anfrandji, on « compte une journée. »

A première vue, en ne tenant un compte exact ni des distances ni des dimensions, il semble qu'Edrisi ait voulu parler de Madagascar et des Comores. La grande île Cherboua, voisine de trois ou quatre plus petites, à deux journées environ de la côte des Zendjes, l'île Andjabé, (1) dont le nom rappelle si bien Anjouan, peuplée de Musulmans et de Zendjes mêlés, l'île Kermedet avec ses noirs pirates, et surtout l'île du volcan, ont une frappante analogie avec Madagascar, Anjouan, Mohéli et la grande Comore ou Angazidja. L'illusion cesse quand on compare la description d'Edrisi avec les renseignements donnés, sur quelques îles malaises, par les auteurs arabes qui l'ont précédé.

Tout d'abord, ce que raconte Edrisi, sur les productions des îles Zaledj, a été presque littéralement copié dans Abou-Zeïd ; seulement Abou-Zeïd attribuait cette particularité, non aux îles de Zaledj, mais au pays des Zendjes : « Le pays des Zendj, dit Abou- « Zeïd, est vaste. Les plantes qui y croissent, telles « que le dhorra (le mil) qui est la base de leur nour- « riture, la canne à sucre et les autres plantes y sont « d'une couleur noire. »

(1) Andja-bé, en antalote, signifie grande main.

Rapprochons maintenant de la description d'Edrisi quelques passages d'une relation attribuée au voyageur Soliman, contemporain de Massoudi : « Au « delà de ces îles (les Lakedives et les Maldives), dans « la mer de Herkend, est Serendib, la principale « de toutes ces îles qu'ils appellent Debja. Elle est « toute entourée de la mer, et il y a des endroits de sa « côte où l'on pêche des perles. . . . . . . De cet « endroit (El-Gebalou) les vaisseaux font voile vers « Calabar qui est le nom d'un royaume tirant à la « droite, au delà de l'Inde. . . . Les habitants y sont « vêtus de vestes rayées connues sous le nom de « Fouta. . . De là, ils passent en dix jours à Ka- « drandje. . . . Dans ce lieu, il y a une montagne fort « élevée qui n'est peuplée que d'esclaves et de larrons « fugitifs. . . . On dit aussi que près de Zabedj, il y « a une montagne appelée la montagne du feu, de « laquelle personne ne peut approcher ; le jour, il en « sort une épaisse fumée, et pendant la nuit, elle jette « des flammes. Il sort du pied de cette montagne deux « fontaines d'eau douce, l'une chaude et l'autre « froide. »

On peut y joindre les relations d'Abou-Zeid et d'Ibn-Saïd.

« Nous parlerons ensuite, dit Abou-Zeïd, du « royaume de Zabedj, situé en face de la Chine et qui « en est éloigné d'un mois de navigation. . . . Le roi « de ce pays s'appelle Mahradja. . . . il est maître de « plusieurs îles qui sont aux environs ; son royaume « a plus de 1,000 lieues d'étendue. Parmi ces îles est « celle de Cherbeza. . . . , celle de Rahmi. . . . celle de « Cala qui est au milieu de la route entre la Chine et

« le pays des Arabes.....; présentement le commerce « est ordinaire de Oman à cette île...... »

« Au pied de l'île Kiloa, dit Ibn-Saïd, est l'île de « Kermoua qui a environ 330 milles de circuit; « ses habitants sont des nègres pirates. A l'est est « l'île du Volcan, où se trouve une montagne qui « ne cesse de vomir du feu pendant la nuit, et d'où « s'échappe constamment de la fumée pendant le jour; « ses habitants sont des Zendj; son pourtour est « d'environ 300 milles.

« A la suite de ces îles qui dépendent de Kiloa sont « les îles Raneh, bien connues des navigateurs. La « principale est Serira..... Parmi les îles Raneh, on « distingue encore l'île Anfoudja...... La principale « nourriture des habitants de ces îles est la banane...»

Il est évident que l'île Kiloa ou Kiloua d'Ibn-Saïd est la même que l'île Calabar de Soliman et que l'île Cala, placée par Abou-Zeïd, à moitié route entre l'Arabie et la Chine. Nous sommes donc bien loin d'El-Banès du Zanguebar, et de la côte de Sofala, et cependant nous retrouvons, appliqués aux îles malaises, les noms et les détails introduits par Edrisi dans sa description des îles Zaledj voisines du Zanguebar. Il faut donc admettre ou qu'Edrisi croyait les îles malaises voisines de la côte des Zendjes, supposition fort possible quand on songe à l'énorme déplacement vers l'est qu'il faisait subir à la côte orientale d'Afrique, ou bien, qu'ayant une connaissance certaine d'îles qui se trouvaient près de cette côte, il les aura confondues avec les îles Zabedj décrites par Soliman et Abou-Zeïd, trompé par plusieurs points frappants de ressemblance. Cette dernière hypothèse est d'autant

plus vraisemblable qu'Edrisi indique clairement les distances qui séparaient de la côte des Zendjes, les îles qu'il a décrites sous le nom de Zaledj, et qui ne peuvent être que les Comores; son erreur ne porte donc pas sur la position de ces îles, qu'il indique à peu près exactement, mais seulement sur la description qu'il en a faite.

Examinons maintenant quelques renseignements donnés sur l'île Comor par Edrisi et Ibn-Saïd.

Edrisi, 1er climat, 9me section: « Nous disons donc « qu'au midi de cette mer est une partie du Sofala « et qu'au nombre des lieux habités de ce pays est la « ville de Djebesta, peu considérable. On y trouve de « l'or en quantité.... Les habitants de Djebesta « n'ayant ni navires, ni bêtes de somme pour porter « leurs fardeaux, sont obligés de les porter eux- « mêmes.... Ceux de Comor et les marchands du « pays du Mahradja viennent chez eux, en sont bien « accueillis et trafiquent avec eux. De la ville de « Djebesta à celle de Daghouta, trois jours et trois « nuits par mer, et à l'île Comor un jour. »

Ibn-Saïb, 5e section: « On trouve dans cette « 5e section, parmi les villes des Zendj qui sont connues, « Mélinde, par 81° de longitude et 2° 50' de latitude; « elle est située sur une baie qui se développe à « l'occident et où se jette un fleuve qui descend de la « montagne de Comr. Sur les bords de ce golfe, sont « de nombreuses habitations appartenant aux Zendj; « les habitations des peuples de Comr se trouvent au « midi.... Puis viennent les villes du pays de Sofala; « Banyna.... Banyna a une baie assez longue dans « laquelle débouche un fleuve qui vient des mon- « tagnes de Comr, situées à l'est.... »

6e section : «Cette section comprend les habitations « des gens du Sofala qui donnent sur la mer de l'Inde. «Il ne s'y trouve pas de villes connues avant leur «capitale nommée Syouna, par 99° de longitude et « 2° 30' de latitude méridionale. Cette ville est située « sur un grand golfe où se jette une rivière qui descend « de la montagne de Comr.... A l'est de Syouna, « commence le canal de Comr qui s'étend de la mer de « l'Inde jusqu'aux confins des terres habitées au sud. « Sa largeur, en cet endroit, est d'environ 200 milles. «Il se dirige, en décrivant un arc, vers le sud et « l'est, en conservant cette largeur ou à peu près « jusqu'à son aboutissement à la montagne El-Nedama « (le cap Corrientes) dont nous donnerons plus loin « la description....»

7e section : « Le pays des nègres, qui commence, « on le sait, aux confins du Magreb, finit, dans cette « section, à la montagne du repentir (El-Nedama, cap « Corrientes). La mer remplit les espaces qui sont à « l'est de cette montagne et de l'île de Comr.... La « mer environnante qui vient du sud et de l'est baigne « sa partie sud (du cap Corrientes), et sa partie nord « fait face au canal de Comr..... Au pied de la mon- « tagne El-Nedama, du côté du nord, et sur le canal de « Comr, est la ville de Daghouta, la dernière du pays « de Sofala et le dernier des lieux habités dans les terres « qui bornent cette mer; elle est par 109° de longitude « et 12° de latitude. Au nord, il y a une baie et une « rivière qui vient des montagnes de Comr.....»

6e section : « Parmi les villes de l'île de Comr, la « longue, la large, dont on dit que la longueur est de « quatre mois de marche et la plus grande largeur de

vingt journées, on trouve [illegible]. Ibn-Fatima, qui « l'a visitée, rapporte qu'elle est ainsi que Magdachou, « au pouvoir des Musulmans ; ses habitants sont un « mélange d'hommes venus de tous les pays. C'est une « ville où arrivent et d'où partent les navires. Les « Cheikhs qui y exercent l'autorité tâchent de se main- « tenir dans de bons rapports avec le prince de la ville « de Malay qui est située à l'orient. . . . »

Je me borne à ces extraits et ne reproduis pas les descriptions de l'île Comor, descriptions qui s'appliquent évidemment, non à l'île située à 200 milles en face la côte de Sofala, mais bien au royaume de Komor, décrit par Abou-Zeïd, c'est-à-dire à la pointe méridionale de l'Indoustan, que les Arabes considéraient comme une presqu'île et appelaient aussi île de Komor. MM. Reynaud et Guillain ont d'ailleurs démontré combien était vague la dénomination d'île Comor employée par Edrisi et Ibn-Saïd. D'un autre côté, des confusions aussi monstrueuses sont-elles bien le fait des auteurs et non des copistes ? Après tout, Ibn-Said est fort précis en ce qui concerne la position de son île relativement à la côte d'Afrique, il ne devient incompréhensible que quand il en entreprend la description; cette description fantastique écartée, la question s'éclaircit singulièrement et il reste plusieurs jalons pour indiquer cette île.

1° Les Arabes appelaient Djebel-El-Comor une chaine de montagnes qu'ils supposaient s'étendre parallèlement à la côte, le long du pays des Zendjes et du Sofala, puisqu'ils en faisaient sortir la plupart des rivières qui baignaient ces deux contrées :

2° Entre le pays des Zendjes et le Sofala, se trouvaient

les habitations des peuples de Comor, sans doute originaires de ces montagnes, qui, d'après Yacout et Ibn-Saïd, avaient émigré dans une île voisine et lui avaient donné leur nom ;

3° Il est impossible de ne pas reconnaître, dans le canal de Comor, longeant le Sofala, avec une largeur d'environ 200 milles, et finissant au cap Corrientes, précisément en face l'extrémité sud de Madagascar, le canal de Mozambique actuel, ou tout au moins sa partie méridionale ;

4° Une des dimensions de l'île Comor est naturellement indiquée par la longueur du canal ; or cette longueur est à peu près celle de Madagascar qui, seule, répond à la longueur du canal et à la distance du continent désignée par Edrisi et Ibn-Saïd.

Il faut donc voir Madagascar dans l'île El-Comor d'Edrisi, El-Comr d'Yacout et d'Ibn-Saïd, El-Camar d'Ibn-El-Ouardy et d'El-Bakoui. Dès 1508, de Ruych la représentait sur sa mappemonde sous le nom d'île Camorocada ; dans le même temps, les Portugais abordaient à une des îles Comores actuelles et lui attribuaient, par erreur, le nom particulier de Comore qui n'était pas le sien, mais bien celui de l'archipel, car elle s'appelait Angazidja, de même que l'île Comor, Camar, ou Camorocada, s'appelait, en réalité, Madecase (42). Le nom de Comor n'était donc qu'un nom générique, donné à l'ensemble des îles de cette partie de la mer des Indes, qu'on appelait îles des Comor ou des Comr de même que, plus haut, on appelait îles des Zendjes, les îles Pemba, Mafia et Zanzibar. Ce qui le confirme c'est que chacune des îles des Comor avait un nom particulier.

Marco Paulo (43) indiqua, le premier, le véritable nom de Madagascar; voici quelques passages de sa relation, composée des renseignements qu'il avait recueillis des marchands arabes et persans :

« Madeigascar est une ysle qe est vers midi et est « longe de Scotra entor mille miles. Ils sunt Saracinz, « aorent Mahomet. Ils ont quatre escèque, ce vaut « à dire quatre vielz homes, e cesti quatre vielz ont « la seignorie de toste e ceste ysle. E sachiés qe ceste « ysle est des plus noble ysle et des greignor qe soient « en ceste monde. Car je voz di qe l'on dit qu'elle « gire environ quatre mille miles. Ils vivent de mer- « candie e d'ars. . . . . Ils ont maintes mercandies et « hi vienent maintes nés con maintes mercandies. . . . « Et si voz di que les nés (vaisseaux) ne puent aler « plus ver midi à les autres ysle for qe à ceste ysle et « à celle de Zanghibar, porce qe la mer y cort si ver « midi qe à poine s'en poroient venir, e por ceste « achaisonz ne i vent les nés. Et si voz di qe les nés « qui i vienent de Mabar (Malabar) a ceste ysle « vienent en vingt jors, e quant elle hi tornet à Mabar « poinent aler trois mois et ce avent porce qe la « corent vait toz jorz ver midi. . . . . Et encore sachiés « tout voiremant qe en celles autres ysles, qe sunt si « grant quantité ver midi là où les nés ne alent mie « volontières por la corent qe cort celle part, e dient « les homes qe là se treuves des oisiaus griffons. . . . . « Et bien est-il vrai qe le grant Kan hi envoia sez « messajes por savor de cels ysles et encore hi mande « por faire laiser un sez mesajes qe avait pris, et cesti « mesaje et celui qe pris avoit ceste content au grand « Kan maites grant mervoilles de celes estrange- « ysles. »

Cette relation, dont je n'ai donné qu'un extrait, est fort curieuse et ouvre un vaste champ aux suppositions. Bien qu'elle exagère beaucoup les progrès des Arabes à Madagascar, elle démontre l'ancienneté de leur établissement dans cette île, et leur connaissance des îles voisines.

Il ne faudrait pas conclure, en effet, de l'incertitude et de l'obscurité des passages cités plus haut, que les navigateurs arabes n'ont pas connu les Comores bien avant Edrisi et Ibn-Saïd. Doués au suprême degré de l'esprit mercantile, les Arabes ont été des découvreurs hardis et infatigables; mais tous leurs voyages d'exploration, entrepris au point de vue du négoce et non de la science, par l'initiative individuelle, n'ont pas eu d'historiens. Peut-être se mêlait-il à la réserve de leurs voyageurs un peu de la jalousie des Phéniciens et des Carthaginois qui tenaient soigneusement secrètes leurs découvertes, craignant de s'attirer, pour le commerce, la concurrence des autres peuples.

En résumé, cette revue, sans doute fort incomplète, laisse dans la plus grande incertitude l'époque de la découverte des Comores, les auteurs de cette découverte, et l'origine de leurs premiers habitants; elle permet seulement de faire, sur tous ces points, des suppositions plus ou moins hasardées. C'est maintenant à l'étude du pays et surtout des traditions locales qu'il faut demander si ces suppositions sont conformes à la réalité.

§ 1.

Anciennes embarcations des peuples de la côte orientale d'Afrique. — Les barques de joncs des Ethiopiens. — Les radeaux des Troglodytes. — Les radeaux des Ascites. — Les balsas du Chili et du Perou.

Quelle que soit l'époque de la découverte de Madagascar, il est certain que les premiers navigateurs arabes qui sont allés dans cette île, bien avant les Européens, l'ont trouvée occupée par de nombreuses peuplades, fort différentes de caractère et de provenance. Sans parler des Hovas et d'autres d'origine indienne ou malaise, il y avait des Zendjes, des Zimbas, des Chambaras (peut-être les Comr d'Ibn-Saïd ?) etc., dont les ancêtres étaient venus, sans aucun doute, de la côte d'Afrique. On comprend, jusqu'à un certain point, l'arrivée des Malais dans leurs grandes pirogues; mais Edrisi déclare formellement que les Zendjes et les habitants du Sofala « n'ont pas de navires « dans lesquels ils puissent voyager. » Pourtant leur installation à Madagascar, de temps immémorial, est un fait incontestable. Or, comme il est peu probable que les tribus des Zendjes et du Sofala, émigrées à Madagascar et dans les Comores, aient passé dans ces îles sur le dos des marsouins ou sur l'aîle des zéphyrs, il faut bien admettre qu'elles ont eu des embarcations pour traverser le canal de Mozambique. Cherchons donc quelles étaient, à ces époques reculées, les embarcations employées par les peuples noirs de la côte orientale d'Afrique.

Prenons d'abord l'Ethiopie. Pline et Diodore de

Sicile (44) parlent des bateaux de papyrus, de joncs ou de roseaux, qui servaient à la navigation du Nil; Lucain rapporte que César employa de semblables bateaux pour transporter son armée. On s'en servait aussi sur la mer Rouge: « Malheur, dit Isaïe, à la « terre des barques aîlées, au delà des fleuves de « l'Ethiopie, qui envoie des ambassadeurs sur la mer « dans des bateaux de joncs (45). » Dom Calmet dit que ces bateaux étaient en usage dans tous les pays voisins de la mer Rouge; ce qui est certain, c'est qu'ils étaient également employés dans l'Inde; après avoir parlé de Ceylan, Pline ajoute (46): « Jadis on croyait « qu'elle était à vingt jours de navigation de la côte « des Prasiens, parce qu'on y allait avec des barques « faites de papyrus et munies d'agrès comme celles « du Nil; mais on a réduit cette évaluation à sept « journées, en raison de la marche supérieure de nos « bâtiments. »

Pline parle aussi des pirogues, faites d'une seule pièce, qui servaient à transporter le poivre à Baracen, un des marchés de l'Inde. Il ne dit pas, à la vérité, que ces pirogues étaient employées à la côte d'Afrique; mais on peut le supposer.

Sur les côtes de la Troglodytique et de l'Azanie, le cabotage se faisait au moyen de radeaux (47), analogues aux catimarons employés aujourd'hui sur la côte de l'Inde. Ces radeaux transportaient à Ocelis, port situé à l'entrée de la mer Rouge, les productions de la côte d'Afrique.

Après avoir parlé de l'itinéraire donné par Juba, qui se termine à l'île Sadanos ou Adanos, à 1,875 milles au sud de Gardafui, par conséquent en plein canal de

Mozambique, Pline ajoute (48) : « Tous les autres « auteurs ont pensé qu'on ne pouvait accomplir cette « navigation à cause de l'ardeur du soleil. De plus, « les navires de commerce sont troublés, dans ces « parages, par des pirates arabes qu'on appelle Ascites « parce que, montés sur un plancher établi sur deux « outres de peaux de bœufs, ils sortent des îles et « attaquent les navires à coups de flèches empoi- « sonnées. »

Je ne sais si ce mode d'embarcation est encore usité à la côte d'Afrique mais, par une bizarre coïncidence, il est aujourd'hui en usage sur les côtes du Chili et du Pérou. La note suivante, du capitaine Hoff, extraite du *Voyage autour du monde* de M. Lesson, expliquera complètement le passage de Pline :

« On donne le nom de balsa à une embarcation « dont se servent les Indiens sur les côtes du Chili et « du Pérou. Deux corps placés l'un à côté de l'autre, « et unis par des liens, composent l'ensemble de ce « bateau ; chacun de ces corps est formé par un assem- « blage de peaux de loups marins. La grandeur varie ; « elle est, selon la convenance et les lieux, de douze à « dix-huit pieds ; on prépare ces peaux en les frottant, « avec des pierres, pendant un temps déterminé ; cette « opération qui tient lieu de tannage, enlève toutes « les aspérités ; on les enduit ensuite d'une huile com- « posée à cet effet ; lorsqu'elles en sont suffisamment « imprégnées, on les réunit par des coutures, en leur « donnant la forme nécessaire, puis on leur applique « extérieurement une espece de composition faite « avec de l'huile et une terre rougeâtre ; cet enduit

« acquiert de la dureté, et devient comme une écorce
« qui sert à garantir ces peaux contre le frottement
« des sables, lorsque le balsa aborde sur la plage. Ces
« deux outres allongées sont réunies par des morceaux
« de bois placés transversalement et attachés avec de
« fortes courroies. On rapproche les extrémités qui
« forment le devant de l'embarcation jusqu'à ce
« qu'elles se touchent, tandis que les deux extrémités
« opposées sont éloignées l'une de l'autre de trois
« pieds au moins, ce qui donne de l'aplomb à ce frêle
« bateau, dont la forme est celle d'un triangle isocèle
« ayant l'angle aigu peu ouvert ; à quelque distance
« de la partie inférieure de chacun de ces corps se
« trouve une ouverture terminée par une espèce de
« boyau ; c'est à l'aide de ce conduit qu'on parvient à
« introduire dans cette outre l'air qui doit la gonfler ;
« lorsque cette opération est terminée, on dispose sur
« l'embarcation des nattes et des joncs marins qui
« forment un tillac d'environ quatre pieds de large
« sur huit de long.

« Ce bateau est d'une extrême légèreté, à peine son
« poids total est-il de trente ou quarante livres ; ce-
« pendant il peut porter une charge d'un millier et
« demi, mais avec un tel fardeau, on n'oserait pas
« faire un long trajet, car la force avec laquelle la mer
« repousse cette embarcation de sa surface et la com-
« pression qu'un poids aussi considérable exerce sur
« toutes les parties du balsa l'exposeraient à crever,
« et il s'ensuivrait une submersion immédiate.

« La personne qui manœuvre le balsa s'assied les
« jambes croisées sur l'arrière, elle nage avec un
« aviron qui a la forme d'un balancier, et dont chaque

homme ressemble à une pagaie; l'embarcation vide, étant alors très-élevée sur la partie de derrière, occupe moins de surface dans l'eau, et un seul homme pourrait, pendant quelque temps, la faire filer 4 à 5 milles à l'heure.

« Vide, cette embarcation entre à peine dans l'eau dont elle ne fait pour ainsi dire qu'effleurer la surface : chargée, elle y pénètre au plus de 4 à 6 pouces. « Dans ce dernier état, on est obligé de veiller avec soin à ce que l'air contenu dans les outres ne s'échappe pas, et à faire de nouveau les insufflations pour remplacer l'air que la pression tend à chasser « par d'imperceptibles ouvertures.

« Il est facile de comprendre de quelle utilité est le balsa sur des cotes où les brisants de la mer interdisent tout moyen de communication autre que celui que je viens de décrire. C'est sur les balsas que se débarquent les articles de commerce destinés à l'intérieur du Chili et du Pérou. Le faible tirant d'eau de ces balsas leur permet de traverser avec confiance les brisants les plus redoutables, sans « même que les objets qu'ils transportent soient mouillés, tandis que le canot le plus solide et l'embarcation la plus légère seraient infailliblement engloutis s'ils tentaient de pareils voyages.

« Les commerçants qui habitent ces parages sont tellement familiarisés avec ce genre de navigation « que jamais on ne conçoit la moindre crainte sur leur départ ou sur leur arrivée. Les ressauts que « forme la mer qui rugit avec une horrible fureur sur « ces brisants, glacent le voyageur d'un effroi invo- « lontaire, et, malgré l'intime conviction de l'absence

« de tout péril, l'homme le plus accoutumé à braver « les dangers ne peut se défendre d'une émotion de « terreur, surtout aux époques de la pleine lune ou « lorsqu'elle doit changer. Dans ces cas, on s'abstient « cependant de charger les balsas de marchandises que « l'humidité pourrait détériorer; mais comme cet état « dure de quatre à cinq jours, on ne peut communi- « quer qu'à l'aide du balsa avec le navire qui est sous « la voile ou mouillé à quelque distance de la côte.

« J'ai plusieurs fois essayé de passer dans ces cir- « constances, soit de mon bord à la côte, soit de terre « à mon navire, avec une embarcation légère cons- « truite à cet effet, et manœuvrée par mes plus habiles « marins, mais j'ai dû y renoncer, car malgré de fré- « quentes tentatives et l'emploi de tous les moyens « imaginables, je n'ai jamais pu aborder une seule « fois sans que mon canot fut rempli par des coups « de mer, quand il n'arrivait pas que contre tous nos « efforts, il fut chaviré ou jeté sur la côte. Sur les « balsas, dans les mers les plus déferlantes, je n'éprou- « vais d'autres désagréments que celui d'être couvert « par la rosée des vagues à travers lesquelles ils se « dirigeaient.

« Le balsa est donc véritablement un bateau insub- « mersible; sa légèreté, la facilité avec laquelle on le « manœuvre, la charge considérable qu'il peut porter, « rendraient, dans les naufrages, cette embarcation « extrêmement utile sur toutes les côtes d'Europe; « ne sait-on pas que lorsqu'un navire se perd dans le « voisinage de la terre, il arrive presque toujours, « quand la mer est houleuse et déferlante, que l'équi- « page et les passagers périssent, parce que les canots

« ou les chaloupes dans lesquels ils se jettent sont « chavirés ou coulés par les lames ? »

Évidemment, les balsas du Chili sont l'exacte reproduction des radeaux ascites, employés, suivant Pline, par les nègres de la côte orientale d'Afrique dès la plus haute antiquité. On conçoit sans peine qu'avec de pareilles embarcations ces peuplades aient pu passer du continent dans les îles voisines, que des hasards de mer leur avaient fait découvrir; surtout lorsqu'on voit, de nos jours, les Malgaches exécuter de semblables traversées dans des pirogues qui sont loin d'être insubmersibles.



NOTES.

(1) La mer Erythrée ou Erythréenne, Ερυθραία θαλασση, mer du roi Erythras des Grecs, Yam Edom des Hébreux, litt. la mer du Roux, surnom d'Esaü (Genèse, chap. xxv, v. 30), mare Rubrum des Latins, comprenait la mer des Indes et ses deux golfes : le golfe arabique, Yam Suph, mer des Roseaux des Hébreux, la mer Rouge actuelle, et le golfe Persique.

(2) Diodore de Sicile, liv. Ier, ch. xviii et xix ; liv, II. ch. xiv.

(3) Strabon, liv. Ier et XIV; Diodore de Sicile, liv. I, ch. lv ; Pline, liv. VII, ch. xxix.

(4) Muller, *Archéologie. Arts plastiques et peinture des Egyptiens.*

(5) Hérodote, liv. II, ch. cii.

(6) Isaïe, ch. xliii, v, 14.

(7) Ott. l'*Asie occidentale et l'Egypte.*

(8) On les appelait aussi Erythréens ; d'ailleurs, les noms de Phéniciens, Erythréens, Iduméens, qui tous signifient rouges, indiquent une descendance commune d'Esaü. V. Hérodote, liv. I, ch. Ier; Strabon, liv. Ier, ch. xi; Denys le Periégète; Lycophron; Cassandre; Rollin, *Histoire ancienne* ; M. Larcher, *Notes sur Hérodote* ; M. Huot, *Notes sur Pomponius Mela*, etc.

(9) Dr Prideaux, *Histoire des juifs.*

(10) Eupolème dans Euseb. évang. liv. IX.

(11) Paralipomenon, liv. Ier, ch. xxix, v. 4.

(12) Rois. liv. III, ch. ix, v. 26, 27 et 28. Targum Jonathan : « *Et navem fecit Selomoh in Ghezion Gaber super litus maris Zuph in terra Edom. Et misit Hhiram in navi servos suos, viros nautas et peritos regendi in mari, cum servis Selomoh. Et venerunt in ophir, et acceperunt inde aurum, quadringenta et viginti talenta : et adduxerunt ad regem Selomoh.* » — Vers. arabe : « *Absolvit ergo Salomon ædificium domûs ; tum struxit navim in sylva val, quæ est prope Iloth, secus littus maris suph, quæ est in terra Edom. Tum misit Hhiramus rex servos suos in illa navi,*

homines nautas peritos gubernandi naves in mari, una cum servis Salomonis. Qui egressi ad regiones Dahlak, quæ sunt ex India, adsportarunt inde auri quadringinta viginti quintaria et attulerunt ea Salomoni.» Polyglotte de Walton.

(13) Jérémie, ch. x, v. 8.

(14) Rois, liv. III, ch. x, v. 11 : « *Sed et classis Hiram quæ portabat aurum de Ophir attulit ex Ophir, etc...* » — Vers. 14 : « *Erat autem pondus auri quod afferebatur Salomoni per singulos annos...* etc. »

(15) Rois, liv. III, ch. ix, v. 27. Hébreu et version arabe. — Rois, liv. III, ch. xv, v. 11 et 12, *id.*

(16) Isaïe, ch. xiii, v. 13 : «... *lapillus qui ex India* ...» vers. arabe. — «... *lapis qui de Suphir*...» vers. grecque. — Job. ch. xxviii, v. 16. Vulgate : «... *tinctis Indiæ coloribus*...» — Targum Jonathan : «.... *tinctis coloribus Ophir*...» — Ezéchiel, ch. xxvii, v. 6. Vulg..... « *ebore indico*.·.» — vers. arabe : «... *fecerunt templa ex ebore et fana idolarum ab insulis Indiæ*...»

(17) Hérodote, liv. III, ch. lxviii. — Pline. — Pomponius Mela.

(18) M. Reynaud, *Mémoire sur l'Inde*.

(19) Pline, liv. VII.

(20) V. Dissertations de Dom Calmet, de l'abbé de Vence, etc., sur la Bible. Sainte Bible, Paris 1821.

(21) Paralipomenon, liv. II, ch. xx, v. 36 et 37. Vers. Syriaque : «... *accessit ad eum ut naves componeret quæ proficiscerentur in Tharso, composuerunt autem naves in urbe Isinu Geber*...» — Vers. grecque : «... *fecit navigia ad eumdum in Tharsis. Et fecit navigia in Gasion Gaber*...» — Vers arabe : « *Consociavit se ei ad faciendum naves in urbe Esion ut irent in Tharsis*....» — Toutes ces traductions latines des différentes versions sont tirées de la Polyglotte de Walton, Londres, édition de 1657.

(22) Jérémie, ch. xi, v. 8. «.... *afferetur Tarsis de* ....», mot à mot hébreu. — « ... *Ex Africa afferent*...» Targum Jonatham. — Rois, liv. III, ch. x, v. 22. Hébreu : «... *Tharsis navis veniebat*...» — Targ. Jonath : «... *Veniebat navis Africa*...» — Isaïe, ch. xvi, v. 19.

(23) Rois. liv. III, ch. x, v. 22. Hébreu : «.... *Tharsis navis veniebat annis tribus in semel*....»

(24) Rois. liv. III, ch. x.

(25) Job. ch. xxviii, v. 19 : « *Non adæquabitur ei topazius de Ethiopiâ*...»

(26) V. Note de Dom Calmet sur le verset 22 du ch. x du 3e liv. des Rois. — Hérodote, liv. III, ch. lxxxviii et cxiv.

(27) Rois. liv. III, ch. x, v. 22. Vers. syriaque : « . . *Onusta argento et auro, elephantis, simiis et pavonibus.* » — Vers. arabe : « . . . *Advehentes argentum et aurum, elephantes, simias et pavones.* »

(28) Ce fait est confirmé par les traditions locales.

(29) Hérodote, ch. CLIX. — Strabon, liv. II. — Hérodote, liv. IV, ch. XLII et XLIII.

(30) Strabon, liv. II.

(31) Strabon, liv. XVII. — Pline, liv. VI, ch. XXII et XXIX.

(32) Diodore de Sicile. — Pline. — Pomponius Mela. — V. Note de M. le comte de Grandpré sur l'île Pank. Bulletin de la société de géographie, 1837.

(33) Pline, liv. VI, ch. XXIX.

(34) M. le contre-amiral Guillain; *Documents sur l'Afrique orientale*, tome Ier.

(35) Pline, liv. VI, ch. XXXI.

(36) Gosselin. — M. Guillain.

(37) Diodore de Sicile, liv. II, ch. LV.

(38) Voir pour tout ce paragraphe, M. Guillain, *Documents sur l'Afrique orientale*, tome Ier. — L'abbé Renaudot, *Anciennes relations des Indes et de la Chine*.

(39) Malte-Brun. *Géographie*.

(40) *Voyages de Marco Paulo*, publiés par la société de Geographie.

(41) Voir à ce sujet l'explication d'Abou-Zeïd, dans l'ouvrage de l'abbé Renaudot, *Anciennes relations des Indes et de Chine*.

(42) De Flacourt. *Histoire de la grande isle Madagascar*. Paris 1661.

(43) *Voyage de Marco Paulo*. Ed. de 1824, ch. CLXXXXI.

(44) Pline. — Diodore de Sicile. — Lucain. — Héliodore.

(45) Isaïe, ch. XVIII, v. 1er. — « Hébreu. « . . . *Aquarum facies super junci vasis in et legatos mare per mittens.* » — Vers. syriaque : « . . . *Mittenti legatos per mare et in vasis junceis super faciem aquarum.* » — Voir commentaire de Dom Calmet sur ce passage d'Isaïe, édition de 1821. Sainte Bible.

(46) Pline, liv. VI. ch. XXIII. « *Reliqui omnes propter solis ardorem navigari posse non putaverunt. Quin et commercia ipsa infestant ex insulis arabes ascitæ appellati, quoniam bubulos utres binos sternentes ponte, piraticam exercent sagittis venenatis.* »

———ooo———

CHAPITRE PREMIER

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE DES COMORES

I. Géologie. — II. Météorologie. — III. Flore. — IV. Faune. — V. Population. — VI. Ethnographie. — VII. Langage.



I. — GÉOLOGIE.

Situation et composition du groupe des Comores. — Formation du sol. — Système et époque présumée du soulèvement. — Forme et nature des montagnes. — Composition des chaînes principales et des buttes secondaires. — Hauteur relative des points culminants. — Cours d'eau. — Dépôts d'alluvion. — Sable du littoral. — Récifs. — Coraux.

Le groupe des Comores est compris entre les 11° et 13° de latitude sud et les 40° 30' et 43° 10' de longitude orientale ; il occupe à peu près le milieu du canal de Mozambique, à son entrée septentrionale, et se compose de quatre îles : la grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte, disposées du N.-O. au S.-E. (1, 2, 3). Le sol de ces îles, formées par des soulèvements et des éruptions volcaniques, est composé de basaltes, de trachytes, de laves, de scories, de pouzzolane, de ponces plus ou moins compactes, de grès, de calcaires, de matières arénacées, et d'argiles diversement colorées. On n'y trouve pas de fossiles.

Il est difficile de rattacher le soulèvement des Comores à aucun système des chaînes de Madagascar ou de la côte d'Afrique ; ces îles ne sont pas placées comme la Providence, Jean-de-Nova, les Amirantes, les Seychelles, etc., sur la ligne de soulèvement de Madagascar, et ne peuvent être prises pour un prolongement sous-marin des chaînes de la grande île. Leur émersion tient aux éruptions qui ont sillonné dans tous les sens la mer des Indes et produit d'in-

ces éruptions ont formé tantôt des îles, tantôt, comme aux environs des Comores, de simples bas-fonds dont la forme semi-circulaire décèle l'origine volcanique.

Quand on étudie la marche et la durée de l'érosion de certaines falaises dont on peut facilement restituer les pentes, on est conduit à penser que si plusieurs parties de ces îles sont fort anciennes, d'autres sont relativement modernes. A la vérité, les cours d'eau sont encaissés, les dépôts d'alluvion, très-épais, le littoral est profondément échancré ; mais ces résultats ont pu être rapidement obtenus par les pluies torrentielles qui, pendant sept mois, chaque année, déversent sur les Comores une masse d'eau égale à leur surface sur une hauteur de trois mètres environ, et par l'action incessante des vagues sur les débris ponceux, les tufs volcaniques et autres couches friables du sol. Elles ne semblent pas être les restes d'un ancien continent submergé car, dans les couches de relèvement du cratère de Pamanzi, près de Mayotte, sous des amas de déjections ponceuses pleines de fragments de corail et de bombes volcaniques, on voit une couche formée par des empâtements de sable et de coquilles modernes, parfaitement analogue aux dépôts qui se forment actuellement dans la baie. Le soulèvement de cette couche moderne au-dessus du niveau de la mer où elle a été formée, et la présence du corail broyé dans les déjections du cratère, indiquent que l'émersion de Pamanzi, à Mayotte, a eu lieu pendant l'époque géologique actuelle.

Plusieurs montagnes des Comores affectent des formes géométriquement simples, comme le cône ba-

saltique Outchougui, véritable pain de sucre, le pic Combani, le double piton de Mavégani, le morne carré, le pic d'Anjouan, etc. On trouve, aux environs, des prismes basaltiques. D'autres paraissent formées par des épanchements de basaltes poreux; les roches basaltiques sont, d'ailleurs, très-abondantes dans les Comores. On voit aussi de grosses masses de mornes superposés, comme le M'Sapéré et le Mouraciombé à Mayotte, les montagnes de Mohéli, etc. Toutes ces montagnes sont très-charnues et couvertes de forêts ou tout au moins d'herbages; nulle part le roc n'est à nu. Enfin, quelques-unes, notamment le volcan de la grande Comore, sont recouvertes d'une calotte de laves ou de scories. Je n'ai vu de cratères bien évidents qu'à Pamanzi et à la grande Comore.

Ces formations ne paraissent pas s'être produites simultanément; il semble que le sol de chaque île ait été plusieurs fois remanié ; les anciennes coulées sont disloquées et inclinées dans tous les sens; tout le sol est accidenté, hâché de ravins profonds, et, à part quelques rares plateaux et quelques plages d'alluvion, il n'y a pas une seule plaine. Chaque île se compose d'une chaîne principale, de montagnes basaltiques ou trachytiques, et de collines secondaires qui sortent brusquement de la mer et s'élèvent graduellement vers le centre, la plupart des collines secondaires sont des buttes de relèvement ou des coulées détachées de la chaîne principale; on y trouve des couches de grès, des roches amygdaloïdes, des laves, des tufs volcaniques, des masses d'une matière rouge ou grise qui ressemble à de la terre cuite et exhale, sous l'action des premières gouttes de pluie, une odeur de chlore

assez prononcée, des argiles, des matières arénacées, des couches d'une terre blanchâtre, légère et ponceuse, formées, sans doute, par des éruptions de boue etc., etc. Souvent les éboulements mettent à nu un sol fortement coloré en rouge, et la terre des dépôts, à l'embouchure des vallées, est généralement rougeâtre.

A Mayotte, Anjouan, et à la grande Comore, la chaîne principale est orientée N.-S. ; cette chaîne se bifurque dans les deux premières et envoie des rameaux vers le N.-O. Il est à remarquer que la hauteur des montagnes va en doublant successivement du Sud au Nord pour ces trois îles; ainsi les plus hauts sommets de Mayotte sont à 600^{m}, ceux d'Anjouan à 1,200^{m}, et ceux de la grande Comore à 2,400^{m} au-dessus du niveau de la mer. La force d'expansion, dans les crevasses qui ont donné passage aux masses éruptives, paraît avoir diminué graduellement du Nord au Sud.

La grande Comore n'a pas le moindre cours d'eau; les autres sont mieux partagées; Mohéli, Anjouan et Mayotte ont, dans presque toutes leurs vallées, des ruisseaux d'une eau limpide et très-saine; peu abondants, pendant la saison sèche, ils deviennent des torrents ou de petites rivières pendant l'hivernage. Il s'est formé à leur embouchure des dépôts d'alluvion épais de un à 10 mètres, quelquefois marécageux et fort malsains, mais toujours d'une fertilité extraordinaire.

Sur plusieurs points des côtes le sable renferme du corail et est d'une blancheur éclatante, mais sur beaucoup d'autres il provient de la destruction de roches basaltiques, trachytiques, ou amygdaloïdes, et

est complètement noir, très-lourd, d'un brillant métallique, et extrêmement riche en nigrine ou en fer titané.

Chaque Comore est entourée de récifs et de coraux. Sur les côtes escarpées de la grande Comore, de Mohéli et d'Anjouan, les coraux tiennent aux assises de l'île et ne s'étendent guère au large; excepté sur quelques points où ils se sont établis sur les buttes sous-marines de relèvement et ont formé des bancs parallèles au rivage. Ils entourent Mayotte, dont le massif est beaucoup moins élevé, d'une ceinture parfaitement régulière qui laisse entre elle et l'île un chenal, large de plusieurs milles, parsemé d'îlots et de bas-fonds.

II. — METEOROLOGIE.

Division de l'année. — Saison sèche. — Hivernage. — Variations de la température et de l'atmosphère. — Vents. — Pluies. — Orages. — Cyclones. — Raz-de-marée. — Tremblements de terre.

L'année, pour les Comores, est partagée en deux saisons qui se succèdent brusquement et presque sans transition, la saison sèche et la saison humide ou l'hivernage. La saison sèche, appelée aussi bonne saison, commence en mai et finit en octobre; elle est caractérisée par l'absence de grandes pluies et un abaissement sensible de la température. C'est la seule époque de l'année où les Comores soient à peu près saines; la végétation s'arrête faute d'humidité, l'herbe jaunit, les plantes et certains arbres perdent leurs feuilles, et sous un ciel embrasé on est tout étonné de retrouver l'aspect froid et dépouillé des campagnes de France au mois de décembre.

Sans différer notablement, la température n'est pas la même pour les quatre îles qui peuvent se classer ainsi par ordre décroissant : Comore, Mohéli, Mayotte, Anjouan. Pendant la saison sèche, la hauteur moyenne du thermomètre est 25° centigrades à l'ombre, avec maximum ordinaire de 29° et minimum exceptionnel de 18°; les variations nyctémérales sont de 4° à 8°. Le baromètre oscille entre 0m, 761 et 0m, 770; sa hauteur moyenne est 0m, 765, avec oscillation diurne ordinaire de 1mill, 4.

Pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, les vents soufflent très-régulièrement. Le matin, il se lève une petite brise de Sud ou de Sud-Sud-Est qui mollit vers dix heures, passe au Sud, puis au Sud-Ouest, pour s'établir définitivement au Sud-Ouest vers une heure de l'après-midi. Cette brise fraîchit rapidement et souffle jusqu'au coucher du soleil après lequel le calme s'établit et dure ordinairement toute la nuit.

L'autre saison, appelée hivernage, se distingue par de grandes chaleurs, des calmes fréquents, des pluies torrentielles, une énorme tension de l'électricité, et des orages incessants; elle commence vers le mois d'octobre avec le renversement de la mousson. Presque chaque jour le tonnerre gronde et tous les soirs l'horizon est sillonné d'éclairs. C'est la saison malsaine et mortelle pour les Européens; en revanche plantes et arbres reverdissent, et quelques jours après l'établissement des pluies le sol disparait sous une végétation d'une vigueur extraordinaire. La quantité de pluie qui tombe sur Mayotte, Anjouan et Mohéli, du mois d'octobre au mois d'avril, varie de 2m, 85 à 3m.

Pendant les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars et avril, le thermomètre varie de 25° à 35° ; j'ai observé, en mars et novembre, 34° à la grande Comore et Mohéli, 31° à Anjouan, et 33° à Mayotte. En mars 1867, à Mayotte, un thermomètre planté en terre au soleil, à midi, a indiqué 57° centigrades. La température moyenne est d'environ 29°,5 pour toutes les Comores pendant l'hivernage, avec variations nyctémérales de 3° à 7°. En exceptant bien entendu les cyclones, le baromètre oscille de 0m,757 à 0m,765 ; sa moyenne est 0m,761 avec oscillation diurne ordinaire de 1 mill., 5.

Au commencement de l'hivernage, en octobre, le vent passe du Sud à l'Est-Nord-Est ; en novembre, au Nord où il reste pendant décembre, janvier, février et mars ; en avril, il passe au Sud-Sud-Est et au Sud. Ces évolutions sont entremêlées de calmes plats, qui durent plusieurs jours, comme aussi de nombreux grains, plus ou moins violents, venant ordinairement de l'Ouest, du Nord-Ouest ou du Nord.

C'est pendant l'hivernage qu'ont lieu les cyclones, les coups de vent et les raz-de-marée ; ils coïncident souvent avec l'établissement de la mousson de Nord-Est. Les véritables cyclones, ceux dans lesquels le vent fait le tour du compas, sont moins communs et moins violents dans les Comores qu'à la Réunion et à la côte Est de Madagascar. Voici la liste des cyclones ou coups-de-vent dont les vieux marins arabes ont conservé le souvenir à Mayotte.

1819, mois de.....? Le vent souffle d'abord de l'Ouest, passe au Nord, dure trois jours, détruit toutes les cases et beaucoup d'arbres.

1824, ... ? Est, Nord, Ouest ; dure un jour ; pas de détails.

1829, ... ? Est, Sud, Ouest, Nord ; de midi à minuit ; nombreux boutres brisés ; grands dégâts ; tremblement de terre.

1836, février : Ouest, Nord. La flotte d'Abdallah, sultan d'Anjouan, est jetée à la côte, à Mohéli.

1838, ... ? Ouest, dure six heures ; pas de détails.

1849, ... ? Est, Nord, de trois heures du soir à onze heures ; renverse toutes les cases et beaucoup d'arbres.

1858, novembre : Ouest, vent très-violent pendant six heures, sans mouvement giratoire.

1864, 25 octobre : Sud-Ouest, Sud, Sud-Est, Est-Sud-Est, Est, Est-Nord, Nord.

Je dois à l'obligeance de M. le docteur Monestier l'observation de ce dernier cyclone : « La mousson de « Nord-Est paraissait établie depuis une dizaine de « jours quand, le 23 octobre, s'éleva une brise cara- « binée du Sud qui passa au Sud-Sud-Ouest le 24.

« Le 25, au matin, brise assez forte venant du « Sud-Ouest et du Sud-Sud-Ouest ; ciel orageux, « couvert. La brise passe au Sud franc dans la journée « et va crescendo ; pluie intense vers deux heures et « demie de l'après-midi.

« Le vent force vers trois heures et augmente de « violence jusqu'à cinq heures ; de quatre heures à « cinq heures il passe du Sud au Sud-Est, à l'Est- « Sud-Est, puis à l'Est franc ; c'est de quatre heures « à six heures qu'il est dans sa plus grande intensité « et qu'il produit des dégâts sérieux.

« Une diminution sensible d'intensité se remarque

« vers six heures et demie du soir; le vent passe au « Nord-Est et s'établit au Nord à neuf heures; bien « que calmée la brise est encore carabinée et dure « toute la nuit.

« *Observations.*	25 octobre	8 h m.	B. 0,m 760	T. 26°
	—	4 h s.	0,m 746	25°
	—	6 h s.	0,m 752	25°
	—	8 h s.	0,m 754	25°
	26 octobre	9 h m.	0,m 762	31°

« Le 26, beau temps; petite brise du Nord. »

« *Effets.* A Mayotte, le *Casimir-Delavigne*, trois-« mâts du commerce, chargé complètement en rade « de Soulou, a été jeté à la côte, le 25, pendant que « le vent venait du Sud; il a pu se relever le 26. « Plusieurs boutres mal ancrés se sont brisés sur la « côte, les végétaux grands et petits ont été dépouillés « de leurs feuilles et de leurs fruits; beaucoup d'arbres « ont été arrachés ou brisés, les cannes couchées et « desséchées.

« Quelques bâtiments d'usines ont beaucoup souf-« fert; tous les toits ont été enlevés, sauf à Dzaoudzi, « où le magasin général seul a été démantelé; mais les « toitures d'ardoises n'ont été qu'en partie endom-« magées.

« La goëlette la *Turquoise*, ancrée à l'Ouest de « Dzaoudzi, a chassé sur ses ancres et a trouvé spon-« tanément un mouillage plus tenable près de Koëni « Un chaland en fer qui avait aussi chassé et disparu « dans le Nord de Dzaoudzi a été retrouvé, le lende-« main, au Sud, sans avaries.

« *Renseignements.* Le patron Abdallah-Ben-Sait du boutre *Anna*, a déclaré avoir ressenti un coup-

« de-vent vers la fin du mois d'octobre 1864, sans « pouvoir préciser le jour, dans les parages de Mou- « zangaïe, côte Ouest de Madagascar. Ce coup-de-vent « aurait duré de onze heures du matin à huit heures « du soir. Le matin il ventait du Sud; le soir, de l'Est au « moment de la plus grande force du vent. Ayant re- « lâché ensuite à Mouzangaie, ce patron dit que les « boutres, mouillés en rade, ont peu souffert, et que « la végétation n'a pas été détruite.

« Nossibé, Anjouan et Mohéli n'ont pas souffert. »

Les raz-de-marée, assez communs, mais peu violents, sont probablement causés par les cyclones qui passent au large des Comores. Aucune perturbation apparente de l'atmosphère ne les accompagne; pourtant le baromètre les annonce, ordinairement, par une baisse de 3 ou 4 millimètres. On les observe surtout au commencement et à la fin de l'hivernage.

Depuis le tremblement de terre de 1829 on croit avoir ressenti de légères secousses en 1865; ce qui ne donnerait que deux ébranlements notables du sol pendant le dernier demi-siècle. Cette stabilité est d'autant plus étonnante que le volcan de la grande Comore est encore en activité.

III. — FLORE.

Aperçu de la Flore. — Disposition générale des végétaux sur les sommets, les versants, les plateaux et les vallées. — Principaux végétaux, non introduits, des forêts, des pâturages, des cultures et des marais. — Végétaux introduits par l'homme.

Le sol des Comores est d'une fertilité prodigieuse, surtout à l'embouchure des vallées où les dépôts d'al-

luvion atteignent une grande épaisseur ; on peut dire qu'il n'y a pas un pouce de terre qui ne soit recouvert de végétation. Les sommets des montagnes et les hauts des vallées sont généralement couverts de forêts ; les versants des rameaux secondaires et les plateaux, de pâturages, de bouquets de bois, d'arbres et d'arbustes isolés. Les cocotiers et les cultures occupent une partie des versants, les plateaux cultivables, les vallées, et la bande du littoral.

Avant l'établissement des premiers habitants, les forêts couvraient certainement toutes les Comores ; aujourd'hui elles n'occupent guère qu'un sixième de leur surface. La masse des forêts proprement dites est principalement composée des familles : clusiacées, combretacées, palmiers, sapotacées, légumineuses, celtidées, malvacées, sterculiacées, anacardiacées, morées, aurantiacées, ébénacées, myrtacées, etc. Principaux arbres :

Commun.— Takamaka.— Excellent bois de construction pour boutres, pirogues, charrettes, etc.

C. Badamier. — Bon bois de construction ; écorce haute.

C. Grand et petit natte. — Bon bois de menuiserie et d'ébénisterie.

R. Bois de fer. — Dur et veiné

R. Arbre a gutta-percha. — Trop peu commun pour être utilisé.

C. Aréquier. — Les indigènes râpent la noix pour la mêler à leur bétel.

T. R. Latanier.

T. C. Mouranda. — Faux dattier, épineux ; le tronc sert pour les charpentes des cases, les poutreaux, etc

C. Mouhinga. — Arbre à feuilles pointues, épineux, à fibres enchevêtrées ; on en fait des plats, des écuelles et des plateaux.

C. Rafia. — Fruit comestible ; les côtes servent à la construction des cases ; les feuilles à leur couverture ; avec le bourgeon terminal on fait de très-belles rabanes, etc.

C. Tamarinier. — Bois solide pour charrettes, embarcations, etc,; le fruit mûr est employé en infusions, comme boisson laxative et rafraîchissante.

R. Corail végétal. — Bon bois de construction.

C. Mourongue. — Les feuilles et les gousses sont comestibles; la racine pilée sert de sinapisme.

C. Andrèse. — Bois léger, sert pour balanciers de pirogue ; écorce liante bonne pour amarrages ; elle est, dit-on, fébrifuge.

C. Hibiscus. — De Madagascar.

C. Baobab. — Plusieurs individus mesurent à leur base plus de dix mètres de circonférence ; feuilles fébrifuges ; fruit très-riche en tannin et puissant astringent ; écorce textile.

R. Ouatier. — Ouate végétale.

C. Adabou. — Bon bois de construction pour pirogues.

R. Azyme. — Bois très-droit ; sert pour mâts de boutres.

C. Acajou. — Blanc, de mauvaise qualité.

T. R. Pallissandre. — Siendala lahi, bon bois d'ébénisterie.

C. Ebénier. — Plusieurs espèces.

C. Ficus. — Sans emploi.

T. R. Sandal. — Inférieur.

C. Mourmouroni. — Excellent bois de construction pour boutres, charpentes, charrettes, planches, etc., et de longue durée.

C. Cadoque. — Fébrifuge ; le fruit sert à une espèce de jeu de dames.

R. Oranger.

C. Citronnier. — Fruits petits, mais très-acides.

C. Vangasailler. — Les écorces des fruits pourraient être employées pour liqueurs, etc.

Ces arbres, avec beaucoup d'autres que je n'ai pu déterminer, n'ont pas été introduits par l'homme et forment, en quelques endroits, des futaies très-belles. Les énormes troncs blanchâtres des baobabs, les colonnes et les feuilles élégantes des aréquiers, les troncs et les racines bizarres des ficus, les lianes innombrables, parmi lesquelles la liane à caoutchouc, sous bois, les ananas, les caféiers, les piments, les bétels, les ignames, les vacouas, les aloës, les énormes fougères, donnent un caractère particulier et très-pittoresque aux paysages de ces forêts.

Entre les forêts uniquement composées d'arbres indigènes et les cultures, s'étendent les pâturages et les terres à riz où sont disséminés des mourandas, des baobabs, des cocotiers, des manguiers, des rafias, des jujubiers, des ricins, des pignons d'Inde, des indigotiers, etc. Les clairières et les crêtes dénudées sont couvertes de fougères, de graminées dont une espèce, la *spartine arondinacée* atteint jusqu'à huit ou dix pieds de hauteur, et de quelques légumineuses ; une de ces dernières porte une gousse, connue sous le nom de pois à gratter, couverte d'un velours jaune, qui remplace avantageusement l'ortie auprès des jambes des passants.

Sur la côte, les endroits marécageux sont garnis de palétuviers jusqu'à la limite de la haute mer; il y en a deux espèces; une petite qui n'atteint que deux à trois mètres de hauteur et dont l'écorce est excellente pour les teintures rouges; ses branches immergées sont souvent couvertes de petites huîtres très-délicates; l'autre espèce, beaucoup plus grande, fournit de bonnes courbes pour les embarcations, charpentes, etc. C'est sur la grande espèce qu'on trouve l'orseille. A la limite de la haute mer croissent quelques arbustes épineux, des veloutiers, des plantes rampantes, etc.

Les cûltures renferment des végétaux introduits par les hommes, d'autres d'une origine douteuse, d'autres, enfin, dont l'introduction est notoire.

VÉGÉTAUX CULTIVABLES NON INTRODUITS.

R. Caféier (sauvage).	C. Sorgho.
R. Cotonnier (id.)	C. Pipangaye.
R. Canne (id).	R. Cresson.
C. Patate (id.)	C. Brèdes.
C. Indigotier (id.)	C. Pourpier.
C. Igname.	TC. Ananas.

D'ORIGINE DOUTEUSE.

TC. Cocotier.	TC. Bananier.
TC. Manguier.	C. Papayer.

Les cocotiers, les manguiers et les bananiers existent en immense quantité; on en trouve même dans les endroits les plus sauvages des forêts.

D'INTRODUCTION CERTAINE.

Riz.	Bambou.
Maïs.	Goyavier.
Citrouille	Attier.
Potiron.	Cœur de bœuf.
Haricot	Corosol.
Pois	Arbre à pain.
Lentille	Ravenal.
Fève.	Girofler.
Millet.	Vétiver.
Indigo (var.)	Vacoua (var.)
Aubergine.	Cannellier.
Tomate.	Avocatier.
Henné.	Cacaoyer.
Bois noir	Palmier (à colonne).
Filao.	Palmiste.
Evis.	Lilas.
Lacquier	Flamboyant.
Pêcher.	Bancoulier.
Sapotte.	Mimosa.
Ambresadier	Pamplemoussier.
Jamrosa.	Mangoustan.
Bibassier.	Manguier (var.)
Cerisier de Chine.	Figuier.
Orangine.	Caféier (var.)
Mûrier.	Canne (var.)
Bilimbi.	Vanille.
Letchi	Dattier.
Acacia.	Vigne.

Collection des légumes d'Europe.

Je n'ai pas la prétention de donner des tableaux complets de tous les minéraux, végétaux et animaux

des Comores ; beaucoup m'ont échappé ou me sont restés inconnus et, dans la crainte de les mal désigner, j'ai dû les passer sous silence ; je groupe, seulement ceux que je crois avoir reconnus, espérant que, malgré leur imperfection, ces tableaux donneront une idée générale de la physionomie des Comores.

IV. — FAUNE.

Mammifères. — Oiseaux. — Reptiles. — Poissons. — Insectes. — Mollusques. — Animaux domestiques.

MAMMIFÈRES.

Quadrumanes.

C. Make, une seule espèce, la brune.

Chats.

C. Civette.

Insectivores.

C. Tang ou Tanrec.
R. Desman.
R. Musaraigne.

Échassiers.

TC Héron (pl. variétés).
C. Crabier.
C. Chevalier.
TR. Flamand.
C. Aigrette.
R. Echasse.
TC. Courli.
TC. Courlieu.
TC. Cul blanc.
TR. Poule d'eau.

Palmipèdes.

R. Sarcelle.
R. Plongeon.
TR. Frégate.
C. Goëlon.
R. Fou.
TC. Hirondelle de mer.

REPTILES

Ophidiens.

R. Couleuvre jaune clair, taille $0^m,80$.

C. Couleuvre rousse à taches brunes, t. $1^m,20$

C. Couleuvre gris-bleuâtre, t. $0^m, 50$.

il n'y a pas de serpents venimeux.

Sauriens.

TC. Lézard.

R. — vert à taches rouges.

R. Lézard doré.

TC. — brun.

TC. Lézard livide ou margouillat.

TR. Jecko.

TC. Caméléon.

Batraciens.

R. Crapaud.

R. Grenouille.

Chéloniens.

TC. Tortue franche.

C. Caret.

Rongeurs.

TC. Rat.

TC. Mulot.

TC. Souris.

Cheiroptères.

TC. Roussette.

TC. Fanilu.

TC. Chauve-souris.

TC. Rhinolophe.

Cétacés.

TR. Baleine

C. Marsouin.

OISEAUX.

Rapaces.

TC. Papangue.
R. Buse.
C. Emérillon.
TC. Hibou.

Passereaux.

TC. Corneille à mantelet blanc.
C. Kirambo.
C. Merle.
C. Huppe.
C. Hirondelle.
C. Cardinal.
C. Veuve.
C. Tarin.
C. Roitelet.
C. Guêpier.
C. Saint-Esprit.
C. Martin-pêcheur.
R. Pluvier.
C. Moineau ou linot, vivant en famille de 15 à 20 individus, dans un nid en forme de bourse.

Grimpeurs.

C. Pic.

Gallinacés.

TC. Pigeon.
TC. — bleu.
TC. — rouge.
TC. — vert.
TC. Tourterelle.
TC. — malgache.
TR. Pintade.
TC. Caille.

POISSONS (DES CÔTES).

Coffre.
Ostracion.
Diodon.
Tétrodon.
Poisson lune.
Squale.
Espadon.
Aiguille.
Loucoudana.
Requin.

Raie.
Sole.
Plie.
Dorade.
Thon.
Congre.
Cabot.
Scare.
Perroquet.
Labre.
Poisson du corail.
Rouget.
Mulet.
Anguille.
Gourami.
Poisson blanc.

Les rivières sont pleines d'anguilles énormes ; on trouve dans quelques-unes des gouramis et des poissons blancs.

INSECTES.

Coléoptères.

Scarabée.
— du cocotier.
— de la canne.
Vrillette.
Lucane.
Coccinelle.
Cicindèle.
Marteau.
Lampyre.

Orthoptères.

Phyllie.
Grillon.
Sauterelle.
Mante.
Blatte.
Cancrelat.

Névroptères.

Fourmi-lion.
Termite.
Libellule.

Hyménoptères.

Abeille.
Guêpe.
— maçonne.
Ichneumon.
Bourdon.

Lépidoptères.

Di. Papillon.	No. Phalène.
Vanesse.	Bombyce.
Nymphe.	Noctuelle.
Danaïs.	Pyrale.
Cr. Sphinx.	Teigne.

Hémiptères.

Punaise.	Halys.

Diptères.

Mouche.	Cousin.
Moustique.	

Myriapodes.

Scolopendre.	Jule.

Arachnides.

Epeïre.	Mygale.
— à soie jaune.	Scorpion.
Tête de mort.	

Crustacés.

Crabe.	Camaron.
Gécarcin.	Hermite.
Langouste.	Cloporte.

Annélides.

Lombric.	Sangsue.

MOLLUSQUES (DES CÔTES).

Huître.	Huître des palétuviers.
— armée.	— dentelée.

Spondyle.
Pinne.
Jambonneau.
Lime.
Peigne.
— manteau ducal.
— pèlerin.
— écaille.
— orangé.
— violet.
— pourpré.
— noueux.
Moule.
Solen.
Cardite.
Tridacne.
Vénus ou Cythérée.
Lucine.
— à bords roses.
Telline.
Bucarde.
Arche.
Tarière.
Olive.
Mitre.
— episcopale.
— flambée.
— couronnée.
Volute.
— peau de serpent.
— musicale.
— hebraïque.

Nasse.
Ricinule.
Buccin.
Vis.
— tachetée.
— tour de Babel.
Harpe.
Casque.
— pourpré.
Ptérocère.
— araignée.
— scorpion.
Triton.
— corne d'abondance.
Cône.
— impérial.
— royal.
— amiral.
— géographique.
— marbré.
— damier.
— rubanné.
— miliaire.
— hébraïque.
— tigré.
— carotte.
— drap d'or.
Porcelaine.
— argus.
— faux argus.
— maure.
— géographique.

Porcelaine tigrée.
— isabelle.
— monnaie de Guinée.
Ovule.
— œuf.
Bulle.
— ampoule.
— rayée.
Rocher.
— chicorée.
— fine épine.
— à bouche rose.
— à bouche jaune.
Fuseau.
— blanc.
— rubané.
Fasciolaire.
Turbinelle.
Pirule.
Cérite.
Turbo.
Dauphinule.
Scalaire.
Natice.
Nérite.
Navicelle (eau douce).
Mélanie (id.)
Lymnée (id.)
Argonaute.
Seiche.
Hélice (terrestre)
Bulime (id.)

ZOOPHYTES.

Astérie.
Oursin.
Oscabrion
Balanite.
Taret.
Polypier.
Méandrine.
Astrée.
Madrépore.
Fongie.
Tubipore.
Eponge, etc., etc.

Le monde des coraux offrirait, à lui seul, un sujet inépuisable d'étude, avec ses hôtes innombrables, ses pholades, ses foraminifères, ses poissons, ses arborescences gélatineuses, etc. Rien n'est plus curieux que d'observer, pendant les basses mers des grandes marées, les bassins où il reste de l'eau après que la mer s'est retirée des récifs ; les mollusques, développés hors de leur têt, circulent librement ; des

milliers de corpuscules insaisissables lancent alternativement des éclairs rouges, verts ou blancs ; on voit se mouvoir des objets étranges ; enfin on surprend la vie de ces êtres ambigus qui tiennent à la fois des végétaux et des animaux.

ANIMAUX DOMESTIQUES INTRODUITS.

Bœufs. — Deux espèces, une grande et une petite, à loupe sur le dos et à longues cornes ; quelques individus pourtant n'ont pas de cornes ou les ont mobiles et tournées vers la terre.

Chèvres. — Espèce connue sous le nom de cabris de Surate ; très-grande taille, poil ras, grandes oreilles tombantes, pas de cornes, deux glandes très-saillantes sous le cou. — Espèce ordinaire.

Moutons. — Deux espèces, l'une dite mouton du Cap, à laine et à grosse queue ; l'autre, dite d'Aden, à poil au lieu de laine.

Chameaux. — Deux individus introduits à Mayotte par la Compagnie des Comores.

Chevaux, mules, ânes, chiens, chats, cochons, lapins, dindons, oies, canards, poules, pigeons, etc.

V. — POPULATION.

Premiers habitants, Arabes ou Iduméens. — Les Zaffe Hibrahim de Yacout. — Les Zendjes et les Chambaras. — établissements de Magadoxo et Kiloua — Les Zaffe-Ramini. — Premiers Établissements musulmans dans les Comores. — Les Portugais. — Mohamed Ben Haissa et les Chiraziens. — Migrations malgaches. — Introduction des nègres. — Commerçants arabes et indiens.

D'après un manuscrit arabe, écrit à Mayotte et fort curieux malgré les nombreuses erreurs et con-

traditions qu'il renferme, les Comores eurent pour premiers habitants des Iduméens ou des Arabes qui s'y établirent peu après le règne de Salomon. Ce manuscrit, traduit de l'arabe en souahéli par Saïd-Omar, et, du souahéli en français par Bonali Combo, interprête du tribunal, commence ainsi :

« Voici l'histoire des temps anciens dans les îles « Comores c'est-à-dire Gazizad, Andjouan, M'Héli et « M'Ayâta. Nos aïeux nous apprirent que des quatre « îles Comores Gazizad fut habitée la première, après « la venue du prophète Salomon-Ben-Daoudou, que « la paix de Dieu soit avec lui. A cette époque appa- « rurent deux Arabes, venant de la mer Rouge avec « leurs femmes, leurs enfants et leurs domestiques « ou esclaves. Ils s'établirent à la grande Comore. « Après, il arriva beaucoup d'hommes d'Afrique, de « la côte de Zanguebar, pour habiter dans les îles. »

Ces Iduméens ou Arabes y vinrent-ils volontairement ou y furent-ils jetés par une tempête? Il est probable que, naviguant le long de la côte orientale d'Afrique, ils auront été poussés par un coup-de-vent sur la grande Comore, peu éloignée du continent

D'un autre côté, un passage de Flacourt donne à penser que ces émigrants faisaient partie d'une troupe plus considérable qui se serait fixée à Madagascar vers la même époque et dont Flacourt désigne les descendants par le nom de Zaffe-Hibrahim (enfants d'Abraham), dans son énumération des peuplades malgaches: « Ceux, dit-il, que j'estime y être venus les « premiers (à Madagascar), ce sont les Zaffe-Hibrahim, « ou de la lignée d'Abraham, habitants de l'isle de « Saincte-Marie et des terres voisines ; d'autant

« qu'ayant l'usage de la circoncision, ils n'ont aucune « tache de mahométisme, ne connaissent Mahomet ni « les Caliphes et réputent ses sectateurs pour Caffres et « hommes sans loy, ne mangent point et ne contrac- « tent aucune alliance avec eux. Ils célèbrent et chô- « ment le samedy, non le vendredy, comme les Maures, « et n'ont aucun nom semblable à ceux qu'ils portent; « ce qui me fait croire que leurs ancêtres sont passez « en ceste isle dès les premières transmigrations des « Juifs, ou qu'ils sont descendus des plus anciennes « familles des Ismaëlites dès avant la captivité de Ba- « bylone, ou de ceux qui pouvaient être restez dans « l'Egypte environ la sortie des enfants d'Israel. Ils « ont retenu le nom de Moïse, d'Isaac, de Joseph, de « Jacob, et de Noé. Il en peut être venu quelques-uns « des côtes d'Ethiopie: mais les blancs nommés Zaffe- « Ramini y sont venus depuis 500 ans, et les Zaffe- « Casimanbous des Matatanes, qui sont les Escrivains, « n'y sont venus que depuis 150 ans. » M. Epidariste Colin a partagé ce sentiment en écrivant que Madagascar a été peuplée, depuis plus de 2000 ans par des Juifs, des Arabes, des Indiens, des Malais, des Cafres et des Makouas. (De Flacourt, *Histoire de la grande isle Madagascar*. — M. Epidariste Colin, *Notes sur les Fragments de M. Chapelier sur Madagascar*; Malte-Brun, *Annales des voyages*, tome XIV, 1811).

Les noirs de la côte d'Afrique qui se répandirent dans les Comores, après ces Sémites, étaient des Zendjes et des Chambaras qui pourraient bien être les Comr d'Ibn-Saïd.

Quelques auteurs placent l'arrivée des Arabes,

dans les Comores et à Madagascar, au VIIIe siècle de notre ère ; j'ignore sur quels textes s'appuie leur opinion, mais elle est certainement fondée si, par son île Cambalou, Massoudi a voulu désigner une de ces îles, puisque lors de son voyage à Cambalou, l'an 940 de notre ère, il la trouva peuplée de Musulmans et de Zendjes mêlés. Toujours est-il qu'il est fort difficile de donner une date certaine à l'établissement des Musulmans dans les Comores ; à moins qu'on accepte la date de la fin du règne des Omnyades, donnée par Massoudi pour la conquête de l'île Cambalou par les Musulmans.

Dès la plus haute antiquité, les Arabes ont fréquenté la côte orientale d'Afrique; suivant le *Périple*, les petits souverains des marchés de l'Azanie étaient tributaires d'un prince de l'Arabie heureuse ; mais c'est surtout après Mahomet que le caractère de l'occupation arabe changea ; au lieu de marchands isolés, allant pacifiquement établir des comptoirs, des tribus entières émigrèrent et allèrent fonder sur cette côte des Établissements politiques et militaires. Le premier fut celui des Emozéides, après le combat de Coufa, l'an 122 de l'hégyre ; vers l'an 295, l'émigration de la tribu d'El-Haça, du Baharin, dite des sept frères, fonda Magadoxo et Brava. Ces Arabes se répandirent rapidement le long de la côte et arrivèrent jusqu'à Sofata où leurs navires vinrent chercher de la poudre d'or.

Enfin, vers l'an 360 de l'hégyre, lors de l'établissement des Bouïdes à Chiraz, une émigration considérable de Chiraziens fonda l'État de Kiloua qui prit bientôt de grands développements et étendit sa domi-

nation sur Patta, Zanzibar, Sofala, les îles Comores et une partie de Madagascar.

Une légende intéressante pour les Comores est celle de la venue des Zaffe-Ramini rapportée par Flacourt; je passe le préambule dans lequel il est facile de deviner qu'il s'agit d'une émigration musulmane causée, comme toutes les autres, par des dissidences politiques ou religieuses: « La flotte de Rahadzi « arriva au port de Mangadsini; Rakoube appré- « hendant que son frère ne le fit mourir, fait promp- « tement équiper un grand navire (d'autres disent « 30 navires) et se met en mer avec 300 hommes « entre lesquels étaient ses plus confidents amis « et domestiques, embarque tout ce qu'il avait « de richesses, or, argent, et autres choses, met la « voile au vent, et s'en vient le long de la côte de la « mer vers le sud. Rahadzi sçachant la fuite de son « frère, ne voulut point desbarquer, et se met en mer « à le suivre sur un autre grand navire où il y avait « 300 hommes; et furent ainsi trois mois en mer « tant que Rakoube arriva à l'isle de Comoro qu'il « trouva habitée; de là tire vers l'Orient, et passe au « nord de l'isle Madagascar. Il suit en après la coste « jusques à ce qu'il arrivast à l'embouscheure d'une « rivière nommée Harangazavac, à deux lieues de « Mananzari, dans la province des Antavares, et là il « eschoüa son navire, desbarqua tout son monde et « toutes ses richesses et meubles. Treize jours après « Rahadzi arriva à Lamanoussi, terre des Ambohits- « mènes, et là il eschoua aussi son navire...... de « Rahadzi sont descendus tous les blancs qui se nom- « ment Zaffe-Ramini qui demeurent aux Ambohits-

« mènes, chez les Antavares et aux Matatanes. » Cette arrivée des Musulmans à Madagascar aurait eu lieu, d'après Flacourt, vers l'an 1160 de notre ère. Bien que Flacourt semble confondre Mangadsini avec la ville indienne de Mangalore, je pense que le nom de Mangadsini est une corruption de Mangadchou, Moguedchou ou Magadoxo, d'abord parce que cette dernière ville répond parfaitement à l'itinéraire suivi par les deux boutres pour se rendre à Comore, ensuite parce qu'un déplacement semblable eut lieu lors de l'arrivée des Arabes d'El-Haça à Magadoxo ; la différence de secte fit émigrer les Emozéides, premiers habitants, et c'est, sans doute, à un fait analogue que se rapporte la légende des Zaffe-Ramini.

Entre les années 1500 et 1505 des Portugais abordèrent à la grande Comore. « Longtemps après « l'arrivée des hommes du Zanguebar, il est venu des « chrétiens de nation portugaise, qui ont pris pos- « session de Gazizad. Lorsque les Portugais ont établi « leur autorité sur cette île, les anciens habitants se « sont enfuis et dispersés dans les îles voisines And- « jouan, M'Héli et M'Ayâta. Ceux qui sont venus à « M'Ayâta se sont établis dans un endroit, au nord, « appelé M'Chambara. » (Ou M'Sambara d'où l'on a fait plus tard M'Zambourou. — (Extrait du manuscrit). Ces Portugais ne restèrent pas longtemps à la grande Comore et ils l'avaient déjà abandonnée lorsqu'un parti considérable de Chiraziens, quittant la côte d'Afrique, ou, d'après une autre version, arrivant directement de Chiraz, vint, sous la conduite de Mohamed-ben-Haïssa, s'établir, vers 1506, à la grande Comore, Anjouan et Mohéli. Cette migration forme,

encore aujourd'hui, la race dominante dans les Comores; elle est ainsi rapportée par le manuscrit de Mayotte : « Peu après les Portugais, il est venu « beaucoup d'hommes de Chirazi, vers la Palestine « (sic), pour rester dans les îles. Ils sont partis de Pa« lestine au nombre de sept boutres. Le premier « aborda à Souahéli, le deuxième à Zanzibar, le « troisième à Tonguy, le quatrième à Gongué ? le « cinquième à Gazizad, le sixième à Anjouan et le « septième à Bouéni, sur la côte de Madagascar. Dans « chacun des sept boutres il y avait un prince de « Chirazi, et tous professaient la religion maho« métane; et dans tous les pays cités plus haut il y eut « prince de Chirazi qui régna. Ceux qui sont arrivés à « Bouéni ne régnèrent que fort peu de temps ; ils « furent dominés par les Sakalaves qui sont encore « aujourd'hui leurs maîtres; ils sont connus sous le « nom d'Antalaoussi (Antalotes). »

Les migrations malgaches suivirent de près l'arrivée des Européens dans la mer des Indes. Peut-être commencèrent-elles plus tôt ? Mais une des premières connues est celle de Diva-Mamé, un des chefs du Bouéni, qui vint avec une troupe nombreuse de Sakalaves s'établir à Mayotte dans les premières années du XVI[e] siècle. Ces émigrations, composées principalement de Sakalaves, devinrent fréquentes pendant les siècles suivants; on peut les attribuer aux guerres incessantes et sans merci que se faisaient les peuplades malgaches; il ne faut pas les confondre avec les expéditions dévastatrices que firent, pendant le siècle dernier et les premières années de ce siècle, les Sakalaves, les Antankares, les Betsimitsaracs, etc. Les

guerres et les conquêtes des Hovas ont, depuis une quarantaine d'années, chassé du littoral de Madagascar une foule de familles qui se sont réfugiées dans les Comores, isolément ou par troupes plus ou moins considérables. Il y est même venu des Hovas, surtout à Mohéli, à la suite de Ramanatéka.

De tout temps, la traite des esclaves a été pratiquée par les Comoriens, et a introduit dans les Comores une foule de nègres de toutes les tribus de Madagascar et de la côte d'Afrique; si bien qu'il est fort difficile aujourd'hui de les distinguer des nègres provenant des premières migrations spontanées. On y trouve des Makouas, des Moutchaouas, des Chambaras, des Cafres, etc.

Depuis l'arrivée des Chiraziens de Mohamed-Ben-Haïssa, l'élément arabe s'est renforcé d'Arabes de Patta, de Zanzibar, de Mascate, de l'Yémen, etc., qui se sont définitivement établis dans les Comores. Le commerce y a attiré aussi environ 200 Indiens ou Banians de Bombay et de la côte de Malabar. Enfin je dois mentionner ici, pour mémoire, les 250 Européens ou créoles établis à Mayotte, Anjouan et Mohéli.

Tous ces éléments, plus ou moins croisés et mélangés, ont formé la population actuelle qu'on peut évaluer, pour les quatre îles Comores, à environ 65,000 habitants.

VI. — ETHNOGRAPHIE.

Division de la population. — Les Antalotes. — Type. — Mœurs. — Langage. — Nombre. — Les Cafres, Makouas, Moutchaouas, M'Chambaras. — Type. — Condition. — Nombre. — Mœurs. — Cases. — Vêtements. — Religion. — Danses. — Maladies. Sépultures. — Les Malgaches. — Provenance. — Condition. — Type. — Mœurs. — Vêtements. — Cases. — Mariage. — Cultures. — Chasse. — Chants. — Religion. — Sépultures. — Les Arabes. — Caractère. — Langage. — Costume. — Armes. — Habitations. — Religion. — Propagande. — Superstitions. — Mariage. — Éducation. — Arts et métiers. — Chirurgie et médecine. — Sépultures. — Justice. — Navigation et commerce.

Prise dans son ensemble, la population sédentaire peut être ramenée à quatre types principaux : les Antalotes, les Cafres, les Malgaches et les Arabes.

Seule race purement indigène, les Antalotes proviennent du croisement des Sémites avec les premiers Africains venus dans les Comores. On comprend aussi sous ce nom les descendants des Malgaches qui se sont croisés avec les Arabes ou avec les Africains, enfin les descendants des Antalotes croisés avec les Africains.

Toutes ces nuances originaires se sont fondues, avec le temps, en un type particulier qui se caractérise par une grande taille, un teint jaunâtre, les cheveux crêpus, la barbe rare, les muscles bien dessinés, les veines saillantes, l'œil vif, les lèvres un peu épaisses mais sans exagération, le nez légèrement arqué avec les narines dilatées, le front haut mais fuyant, la tête s'effilant un peu au sinciput. A la grande Comore et à Anjouan, le sang sémitique domine chez les Anta-

lotes ; à Mayotte et surtout à Mohéli, ils se rapprochent davantage du type éthiopique par un teint foncé, un nez épaté et de grosses lèvres.

Presque tous les Antalotes ont adopté la religion et les usages des Arabes ; leur langue, véritablement la langue nationale des Comores, est un composé de mots souahélis et malgaches. Je donnerai plus loin un vocabulaire de quelques termes usuels.

Les Antalotes forment, à peu près, les quatre dixièmes de la population totale

Sous le nom général de Cafres, on comprend tous les esclaves introduits par la traite, soit de la côte d'Afrique, soit de Madagascar, et dont il est impossible de déterminer exactement la provenance. La masse appartient aux tribus Makoua, Moutchaoua et M'Chambara ; on y trouve tous les degrés du type éthiopique, depuis le nègre croisé du Souahéli, provenant du marché de Zanzibar, jusqu'au Cafre aux dents limées en pointe et aux tatouages bizarres. Ils sont restés les esclaves des Arabes, des Malgaches ou des Antalotes, et forment, au moins, les quatre dixièmes de la population.

Leurs mœurs varient avec la durée de leur séjour ; pendant quelque temps ils conservent les mœurs et le langage de leur pays, mais presque tous finissent par adopter la religion et les usages des Arabes. Toutes leurs cases sont de la plus simple architecture ; ils deblaient un rectangle de 4^m sur 2, plantent aux quatre coins, des troncs de mourandas ou de cocotiers sortant du sol d'environ 1^m,50 et reliés par des poutres semblables, fixent, au milieu des petits côtés, deux fourches supportant une perche, clayonnent

cette cage avec des baguettes et la recouvrent, sur le toit, de feuilles de cocotier tressées et posées les unes sur les autres, sur les côtés, de mêmes feuilles cousues verticalement ; pas de fenêtres, une petite porte fournit l'entrée et le jour ; à l'intérieur, un *kibani* (1), une natte, un pot, une écuelle, deux *sajoies* (2), un pilon à riz en bois ; tel est le type de la case d'un nègre dans les Comores.

Rien de plus simple que le vêtement ; les hommes portent, ou un modeste *langouti* (3), ou un *simbou* (4) bleu ou blanc, long de 2 mètres, large de 0m, 80, roulé autour des reins et couvrant le corps de la ceinture aux genoux. Les femmes se roulent sous les bras, au-dessus des seins, un pagne un peu plus large qui descend jusqu'au genou ; l'enfant, tant qu'il n'est pas sevré, se loge dans le pagne du matin au soir, sur le dos de la mère qui vaque à ses occupations, pioche la terre, puise de l'eau, pile le riz, sans que jamais le petit crie ou pleure. Presque toutes les femmes ont la narine percée et y mettent une petite fleur ou un bouton de métal. Toutes se percent et s'étirent le lobule de l'oreille qui prend des proportions considérables ; elles y passent des doubles boutons en laque, en bois ou en argent, quel-

(1) Espèce de lit composé d'un cadre de bois sur lequel est tendu un petit filet de cordes.

(2) Sajoie, *sadjoua*, grand vase en terre, rond et sans pied, dans lequel on conserve l'eau.

(3) Bande d'étoffe large de quelques pouces ; on la passe entre les jambes et on la relève à l'aide d'un cordon noué à la ceinture.

(4) On appelle simbous, dans les Comores, les pièces d'étoffe roulées autour du corps, qui servent de vêtement aux hommes et aux femmes.

quefois larges comme une pièce de cinq francs. Hommes et femmes se tatouent, les hommes surtout; ceux qui ont les dents limées portent des lignes formées de verrues au front, au coin des paupières et de la bouche, sur la poitrine, à l'attache des bras etc.; d'autres ont des raies disposées en demi cercles concentriques, ou des rayons, sur le front, au-dessus du nez.

Ils ne célèbrent pas le mariage et n'ont pas de culte apparent, si ce n'est peut-être pour quelques pierres noires qu'ils plantent en terre et qu'on rencontre autour de leurs villages, dans les endroits écartés. Leurs danses consistent principalement à tourner en cercle autour d'un *tam-tam* pendant plusieurs heures, tous en mesure, les coudes au corps, secouant, en sautant alternativement sur chaque pied, des grelots de fruits de rafia attachés autour de leurs mollets, et chantant un air plaintif et monotone. La sueur découle de tous les membres des danseurs et des musiciens, et on est obligé d'entretenir, au milieu du cercle, un grand feu où l'orchestre retend, à chaque instant, les peaux relâchées de ses tambours. Leurs figures et leurs chants paraissent si tristes qu'on ne s'imaginerait jamais qu'ils s'amusent. En dehors des danses, ils jouent d'une espèce de bobre fait d'une côte évidée de rafia, fixée à une calebasse, sur laquelle ils tendent une corde.

Chez les nègres des Comores, les maladies les plus communes sont l'ulcère de Mozambique, la phthisie, l'éléphantiasis, le pian, la gale, la lèpre et la dyssenterie; la petite vérole leur est souvent mortelle et

cause, de temps en temps, de grands ravages. Ils ne sont pas sujets aux fièvres paludéennes.

J'ai eu, dans une instruction criminelle, l'occasion de faire exhumer un Makoua. Le corps, enveloppé d'une toile cousue, avait été descendu dans une fosse orientée N.-S. et profonde d'un mètre environ; dans la paroi occidentale, on avait creusé une espèce de grotte où gisait le corps, allongé, posé sur le côté gauche, la face tournée vers l'Orient; l'ouverture de la grotte avait été fermée par une moitié arrondie de pirogue qui achevait de recouvrir le corps à côté duquel on avait déposé du riz, dans un fragment de sajoie, et un petit pot qui avait dû contenir un liquide.

Les Malgaches purs sont surtout des Sakalaves, des Antankares, des Betsimitsaracs, types bien connus et décrits dans tous les voyages à Madagascar, et quelques Hovas, à la physionomie malaise ou chinoise. Fort nombreux à Mayotte et à Mohéli, qu'ils ont tenues sont leur domination pendant plusieurs années, les Malgaches ont à peu près conservé les mœurs de leur pays, et leurs villages sont distincts des villages arabes ou cafres. Cependant, depuis quelques années, les Arabes prennent sur eux une grande suprématie, et ils finiront par s'effacer complètement ou se convertir au mahométisme.

Ils sont généralement grands et bien faits ; leur teint est cuivré; leurs cheveux, très-abondants, frisent sans être trop crèpus; leurs, épaules, un peu trop relevées, les font ressembler aux anciens dessins égyptiens, quelques femmes malgaches sont très-belles. Les hommes portent le simbou et une cam-

sole à manches; quelquefois, au lieu de la camisole, une espèce de plaid en rabane; ils se coiffent de calottes finement tissées avec des fibres de rafia et teintes de riches couleurs végétales; leur arme nationale est la sagaïe. Les femmes portent une espèce de fourreau en cotonnade, roulé au-dessous des seins et descendant jusqu'à la cheville, et un corsage à manches, *canezou*, qui étrangle les bras et la poitrine; quelques-unes y ajoutent un *lamba* en écharpe. Leurs cheveux sont tressés en petites nattes, terminée chacune par un pompon, avec une natte plus grosse et plus longue, en guise de queue par derrière. Comme parure, elles ont des colliers de sandal, de grains d'or, d'argent ou de corail, de longues chaînes d'argent qui font trois ou quatre fois le tour du cou, et des bracelets d'or ou d'argent. Leurs cases en bois de construction et en rafia sont assez élégantes. Chez les Malgaches, le mariage n'est pas accompagné de cérémonies particulières. Quand un garçon et une fille se conviennent, ils vivent ensemble; dès que la vie commune les ennuie, ils se séparent, partagent à l'amiable les enfants, et restent les meilleurs amis du monde. Excepté dans les familles de chefs où les choses se passent un peu plus régulièrement, on ne donne aucune instruction aux enfants. Il est à remarquer que la langue malgache est une langue parlée, qui n'a pas de caractères particuliers d'écriture.

Habiles pêcheurs, ils sont aussi très-adroits chasseurs. Tous les cochons sauvages qu'ils avaient introduits ont été détruits par les Arabes, à la grande Comore, Anjouan et Mohéli, mais il en reste beaucoup à Mayotte; les Malgaches les chassent à la sagaie avec

des chiens jaunes à long poil. Chaque chasseur a deux sagaies ; quand les chiens ont rejoint le sanglier qui fait ordinairement ferme de suite, le chasseur lui lance une de ses sagaies et se sert de l'autre, comme d'une lance, pour aller en rampant reprendre celle qu'il a lancée; et il recommence jusqu'à ce que la bête soit tuée.

Leurs principales occupations sont l'élève du bétail et la culture du riz; ils emploient, suivant la nature des lieux, deux procédés de défrichement fort ingénieux pour épargner leur travail. S'ils veulent cultiver une plaine ou une vallée où coule un ruisseau, ils le barrent et inondent le terrain voisin; puis ils font piétiner ce marais par des troupeaux de bœufs, ce qui remplace le coup de charrue. Une fois le sol préparé, ils laissent écouler l'eau et plantent leur riz dans la boue. Si le terrain qu'ils veulent cultiver ne peut être inondé, ils l'incendient, et quand le feu a débarrassé la terre de tous les végétaux, ils remuent les cendres et plantent. Comme ils ne prennent jamais la précaution de circonscrire l'incendie, il s'en suit ordinairement que le feu gagne les pâturages et les forêts voisines et quelquefois se promène dans les îles pendant des semaines entières. C'est principalement à ce procédé de culture qu'il faut attribuer le déboisement regrettable de la plus grande partie des Comores.

Comme les Antalotes et les Cafres, les Malgaches chantent toutes les fois qu'ils exécutent un travail d'ensemble; ils ont l'oreille musicale et beaucoup d'imagination. Ordinairement, un seul chante les couplets sur un rithme lent ou accéléré, suivant les

circonstances; le chœur répond en faisant des accords. Leurs airs sont peu variés, mais ils composent les paroles avec la plus grande facilité; un jour que j'allais à M'Sapéré, des pigeons qui, volaient dans cette direction, passèrent au-dessus de ma pirogue; les rameurs chantaient une de leurs chansons habituelles; à la vue des pigeons, l'un d'eux improvisa immédiatement: « Pigeons, qui volez si vite, « vous arriverez avant moi à M'Sapéré, dites à mon « amie que je viens auprès d'elle, etc., etc

On peut dire que les Malgaches n'ont pas de religion. « Ils sçavent bien, dit Flacourt, qu'il y a un « Dieu, mais ils ne le prient ny ne l'adorent, n'ayans « ny temples ny autels; ils sacrifient des bœufs quand « ils sont malades, et qu'ils ont fait quelque songe qui « leur fait peur. Ou quand ils ont vu en dormant leur « père ou leur mère, ils sacrifient proche leur tom- « beau quelque beste, dont ils jettent un morceau pour « le diable et un autre morceau pour Dieu: tous leurs « sacrifices ne sont une partie que pour manger de la « viande: car ils ne adressent à Dieu aucune prière, « si ce n'est quelque particulier qui sera plus sage et « plus advisé que les autres.... en lui demandant des « richesses, des bœufs, des esclaves, de l'or, de l'argent « et des choses temporelles; mais pour les spirituelles « ils n'y pensent point. »

« Ils ne pratiquent, dit M. le docteur Monestier, « qu'un fétichisme grossier, quoique généralement ils « aient l'idée d'un Dieu juste et rémunérateur. Les « rares Malgaches qui ne sont ni christianisés, ni ara- « bisés, reconnaissent un bon et un mauvais principe, « aiment le surnaturel comme tous les gens naïfs, et

« se font exploiter par les sorciers comme les Afri-
« cains. Mais au fond de tout cela, il règne une pro-
« fonde insouciance ; leur horizon est très-borné et du
« moment que l'avenir terrestre ne semble pas les
« préoccuper, que leur fait un avenir plus éloigné ?
« Manger, boire, dormir, chanter, danser, satisfaire les
« besoins essentiels de la vie matérielle, voilà le cercle
« de leurs préoccupations. Nous exceptons de ce ta-
« bleau les Betsimitsaracs de Sainte-Marie transportés à
« Mayotte; chrétiens, pour la forme au moins, ils s'as-
« similent aux Européens ; mais trop souvent, sous des
« apparences honnêtes, ils cachent le fond le plus per-
« vers. »

S'ils ne connaissent aucun lien moral, ils sont, en revanche, extrêmement superstitieux. Sur la route d'un de leurs villages, à Mayotte, il y avait une grosse pierre pour laquelle ils semblaient avoir une dévotion particulière, car elle était toujours couverte de fleurs, de colliers de grains, de fruits, quelquefois même de pièces de monnaie. Il est vrai que cette pierre se trouvait à côté d'un cimetière et qu'ils ont une peur horrible des morts ; ces offrandes provenaient, sans doute, des passants attardés. Leur frayeur des morts est telle que, malgré leur tendance à toujours mentir, on peut être assuré qu'ils disent la vérité quand ils invoquent leurs parents ou leurs amis défunts.

Ils enterrent leurs morts sans leur faire de mausolées et entourent seulement d'une ou de deux rangées de pieux, plantés en carré, l'endroit où ils reposent. Quelquefois, ils plantent, autour de la fosse, une rangée de baguettes vertes qui poussent et forment un bouquet d'arbres. Pour les grands personnages.

chaque année, à l'anniversaire de la mort, la famille et les amis se réunissent auprès du tombeau et font des cérémonies.

On verra, par l'histoire des Comores, combien était juste et profonde cette appréciation de la race malgache faite, il y a plus de 200 ans, par Flacourt : « S'il y a nation au monde adonnée à la tra-
« hison, dissimulation, flatterie, cruauté, mensonge
« et tromperie, c'est celle-cy; ce sont les plus grands
« adulateurs, menteurs et dissimulez qu'il y aye au
« monde; gens sans cœur et qui ne font vertu que de
« trahir et tromper, promettans beaucoup et n'ac-
« complissans rien, si ce n'est que par la force et par
« la crainte, ils accomplissent leurs paroles; gens qu'il
« faut mener et gouverner par la rigueur, et qu'il faut
« châtier sans pardon, tant grands que petits, estant
« trouvez en faute; autrement estant eschappez d'entre
« les mains de ceux qui les tiennent, et qui leur au-
« raient pardonné, ils n'en sçavent aucun gré : mais
« attribuent leur délivrance à leur bonne fortune, ou
« à leur auli, et font pis encor qu'auparavant : ainsy
« que i'ay expérimenté plusieurs fois. »

Aujourd'hui, les Malgaches, qui ne rentrent pas dans la classe des Antalotes, comptent pour un dixième environ, dans la population totale des Comores.

Répandus dans les quatre Comores où ils exercent une suprématie incontestable sur les Malgaches et les Africains, les Arabes offrent tous les degrés de dégénérescence du sang sémitique, depuis le descendant des Chiraziens offrant le pur type de la famille sémitique, jusqu'au Souahéli de Zanzibar assez voisin du nègre. A Mayotte et Anjouan, où les Arabes

ont de fréquents rapports avec les Européens, leur caractère est sociable et assez honnête. On pourrait leur reprocher leur rapacité, leur orgueil, et le peu de sympathie qu'ils éprouvent pour les Européens; mais ces défauts sont si habilement dissimulés sous une apparence de bonhomie, d'humilité et de dévouement, qu'il faut les bien connaître pour deviner le fond de leur pensée. A la grande Comore et Mohéli, ils sont farouches, méfiants, et ont gardé quelque chose de leur ancienne férocité. Quant à la probité dans les contrats, ils ne sont pas aussi malhonnêtes qu'on pourrait le croire; certainement ils cherchent plutôt leur propre profit que celui de leur prochain, mais ils ne sont ni plus ni moins Arabes, sous ce rapport, que beaucoup d'Européens.

Très peu de personnes, dans les Comores, parlent et écrivent la véritable langue arabe; l'immense majorité parle et écrit en Souahéli. C'est la langue qu'on apprend dans les écoles et qui est devenue la langue commune des quatre îles. Il est encore de bon ton, dans la haute société, d'employer l'Arabe pour sa correspondance; mais cet usage tend à disparaître.

Le costume des hommes se compose d'un simbou roulé, couvrant de la ceinture au genou, d'une longue robe blanche ou jaune, à manches, fendue et boutonnée sur la poitrine et descendant jusqu'au-dessus de la cheville, d'un turban, d'une paire de sandales plates et d'un chapelet. Voilà le costume essentiel de tout Arabe; mais la plupart y joignent un gilet sans manches, noir, rouge ou vert, plus ou moins richement brodé. Les gens aisés portent, sur la robe, un ample pardessus à manches de drap noir

ou rouge, orné de passementeries de soie et d'or. Quelques grands personnages portent, dans les réceptions, le pantalon et la veste turcs ; mais ils font exception. La large ceinture n'est pas d'un usage général ; on ne la met que les jours de cérémonie et on y passe le *kandjiar*, poignard à lame recourbée, qui est l'arme de luxe des Arabes ; beaucoup de kandjiars ont des poignées en corne de rhinocéros, incrustées d'or, d'un beau travail et d'une grande valeur. Quand ils sortent, ils ont ordinairement sous le bras un sabre long et droit, sans pointe, à deux tranchants, à poignée effilée, ornée de filigrane d'argent et terminée par une boule, avec un fourreau de bois recouvert d'étoffe ou de maroquin ; ou bien un long sabre, à poignée de fer ouvragé ; quelques-uns ont des sabres recourbés, à lame damassée, poignée de corne et garde d'argent. Les armes à feu sont rares et ils ne les portent pas ordinairement avec eux.

Les femmes se vêtent d'une large pièce d'étoffe roulée sous les bras au-dessus des seins, et descendant jusqu'au-dessus de la cheville ; une même pièce, drapée, recouvre les épaules, les bras, et sert de capuchon quand elles sortent. Elles ont un faible pour les bijoux et se chargent d'anneaux, de bagues énormes, de colliers de sandal, de corail, d'ambre, de grains d'or ou d'argent, avec des médaillons pour les amulettes, de boutons d'or ou d'argent qu'elles plaçent dans le lobule de l'oreille, percé et distendu pour cet usage ; elles se mettent, en outre, au-dessus des chevilles, des manilles ou d'énormes bracelets d'argent repoussé. Leurs pieds sont toujours nus.

Aux jours de fête, les élégantes portent un large

pantalon serré à la cheville, à raies de diverses couleurs, mais où le rouge domine, un corsage à manches courtes, en étoffe riche, et un *lamba* en écharpe. Avec ce costume, elles se mettent une calotte dorée sur le sommet de la tête et relèvent leurs cheveux sur le chignon, ou en font deux grosses nattes qu'elles laissent pendre sur le dos : plusieurs ont adopté la mode malgache et les tressent, en petites nattes, tout autour de la tête. En dépit du Coran, toutes les femmes arabes ne se font pas raser la tête ; les jeunes conservent très-bien leurs cheveux ; quelques rigides, et les vieilles surtout, se font scrupuleusement raser et s'affublent d'affreuses calottes à oreilles. Elles se rasent aussi les sourcils et les remplacent par du noir de fumée. Celles qui sont à peu près blanches se peignent le tour des yeux en bleu foncé ; les noires se font avec un pinceau des croissants, des perles ou des rosaces, blanches ou jaunes, au front et aux joues. Quelques-unes ont la narine percée et y mettent un petit bouton d'or semblable à une fleur de myosotis. Toutes se teignent les ongles et la paume des mains en rouge, avec du henné.

L'accessoire obligé du costume est une longue tabatière, en cuivre pointillé, à trois compartiments, pour le bétel, la chaux et l'areck ; car toutes ces dames chiquent. Du matin au soir, elles mâchent un mélange de feuilles de bétel, de noix d'areck râpée et de chaux pilée qui leur ronge et noircit les dents, et lancent perpétuellement d'énormes crachats rouges. Les hommes, du reste, partagent le goût des femmes pour chiquer le bétel ; ils fument aussi du chanvre et du hatschich ; ils chiquent le tabac, le fument rarement

Quand les femmes sortent, elles se voilent avec un lamba qui leur couvre la tête et les épaules ; quelques rares familles ont conservé l'usage du masque carré couvrant la figure jusqu'au menton, avec une fente à la hauteur des yeux.

A part quelques villes bâties en pierres ou en béton, les maisons sont généralement construites en bois, rectangulaires, et n'ont qu'un rez-de-chaussée ; les poteaux et les poutres sont en cocotier, les murs en côtes de rafia juxtaposées verticalement, reliées par d'autres côtes disposées transversalement, à un pied l'une de l'autre, de façon à former extérieurement de petits panneaux carrés ; la toiture, à deux versants, est en vétiver, en chaume, ou en feuilles de cocotier tressées et superposées. Toutes les maisons ont, sur le devant, une varangue et, sur le derrière, une cour plantée de cocotiers, d'attiers, ou d'autres arbres fruitiers, et entourée, jusqu'à hauteur d'homme, d'une palissade en feuilles de cocotier nattées et cousues ensemble, qui arrête les regards indiscrets des passants. A l'intérieur, une cloison partage la case vers le milieu ; la première pièce, meublée de quelques kibanis et de chaises, sert de salon de réception et de chambre à coucher pour l'homme, l'autre, séparée en deux par une autre cloison, forme le logement de la femme ; elle renferme ordinairement un lit élevé, à baldaquin avec rideaux, des kibanis, quelques étagères, des nattes, des miroirs, etc. Cette pièce ouvre sur la cour fermée où se tiennent pendant la journée les femmes, les enfants et les esclaves, occupés à piler le riz, faire la cuisine, tisser des pagnes, des nattes ou des rabanes, et sur-

tout à chiquer le bétel. La case ne reçoit de lumière que par les portes; il n'y a presque jamais de fenêtres. Dans la journée, les hommes fument le batschich, assis sur des nattes sous la varangue, causent entre eux, jouent aux dames ou aux cartes ou vaquent à leurs occupations.

Pour les Arabes, la religion est le principal mobile de la vie; tous leurs actes sont réglés par le Coran dont ils suivent aveuglément et très-rigoureusement les prescriptions; presque tous appartiennent à la secte d'Ali. La suprême ambition de chaque Arabe est de faire, au moins une fois en sa vie, le pélerinage de la Mecque; et, de fait, plusieurs y parviennent. En attendant, ils se font circoncire, se rasent la tête, portent toute la barbe, font leurs ablutions très-régulièrement, se prosternent vers la Mecque aux heures de la prière, ne mangent pas de porc, ne boivent de vin qu'en cachette, et observent rigoureusement les jours de jeûne. Dans leur jeunesse, ils ont des allures assez dégagées, mais, dès qu'ils commencent à grisonner, il ne marchent plus que lentement, avec un long bâton, les yeux baissés, égrenant leur chapelet et marmottant continuellement des prières. Ils n'ont pas de lieux de réunion, mais ordinairement ils se rassemblent le soir devant les mosquées, avant le chant du muezzin.

« Les Arabes, dit M. Monestier, se faisant un devoir « de faire de la propagande pour Mahomet, font de « nombreux adeptes dans les populations sakalaves « et africaines. Porter la tête rasée couverte d'une « calotte rouge ou blanche, se faire circoncire, faire « des ablutions, se prosterner avec ostentation vers

« l'Orient, mettre une longue robe et un turban, cela « suffit pour être accepté comme frère par les Isla- « mistes. Les noirs, qui sont de grands enfants, se « laissent facilement séduire par l'Arabe à la figure « vénérable qui, en égrenant son chapelet, sait leur « parler dans leur langue et leur promettre les houris « du septième ciel. En général, on rencontre peu de « fanatiques parmi les Musulmans à Mayotte ; mais « ceux qui ont voyagé en pays arabe, ceux surtout qui « ont fait le pélerinage de la Mecque, sont extrême- « ment rigides. »

Très-superstitieux, les Arabes croient aux philtres pour se faire aimer, obtenir de l'influence sur quelqu'un, ou se faire faire un présent ; ils achètent, à des sorciers, des amulettes ou des talismans ; ce sont, ordinairement, des écrits mystérieux enveloppés dans un morceau de toile qu'ils se cousent, en bracelet, autour du bras ; j'ai vu un Arabe antalote payer six piastres un semblable chiffon de papier. Lorsqu'un Arabe est atteint d'épilepsie, ou comme ils disent, possédé du diable, sa famille convie ses connaissances pour un jour favorable, déterminé par les phases de la lune ; on asseoit le malade au milieu d'une grande pièce, ornée pour la circonstance ; les femmes s'accroupissent en cercle, sur des nattes, autour du malade, et les hommes autour des femmes ; elles commencent un chant monotone, s'accompagnant, de temps en temps, avec de petites baguettes qu'elles choquent l'une contre l'autre, ou frappant des mains toutes ensemble, pendant que les tam-tams jouent à la porte ; l'orchestre va crescendo avec les accès du malade. De temps en temps on passe, sur des plateaux

de cuivre, des chiques de bétel ou des gâteaux épicés. Enfin, quand le jour va paraître et quand le malade n'en peut plus, chacun rentre chez soi.

A l'époque des fêtes les tam-tams sont très fréquents; il y en a d'ailleurs toute l'année dès qu'il se trouve une personne assez généreuse pour payer les musiciens et régaler les danseurs. Ceux-ci se forment sur deux files, serrés les uns contre les autres et emboîtent le pas; ils font des contorsions à droite et à gauche, tous en même temps, tournent sur eux-mêmes, gesticulent avec des sabres, des fourreaux, des bâtons, ou simplement avec les bras; les deux rangs se rapprochent, s'éloignent alternativement et parcourent lentement les rues les plus larges du village. Les hommes vont les premiers, les femmes suivent, frappant des baguettes et faisant entendre un sifflement strident et prolongé; ce sont surtout les femmes de service ou d'un rang inférieur, car les femmes d'un certain rang ne paraissent pas dans les processions. Tout cela marche en cadence, se balançant à droite et à gauche avec la plus grande gravité; quelques voix chantent les couplets, tous répondent le refrain avec assez d'harmonie; le chant est, du reste, presque couvert par un tapage assourdissant de tambours, de cornemuses, de clarinettes, de plateaux de cuivre, de cornes, de conques, de crécelles, etc., etc.

Dans chaque fête un peu brillante, les commissaires se tiennent hors des rangs avec une palme et un aspersoir, en argent ou en cuivre, avec lequel ils arrosent d'eau de rose les curieux et les passants. Entre les rangs, après l'orchestre, la personne qui donne le tam-tam marche gravement avec ses intimes, en-

teurée d'esclaves qui portent des plateaux et jettent du riz en l'air comme on jette des fleurs dans nos processions. La danse se termine par un repas. Quelquefois ils font l'exercice du sabre ou du bâton ; deux partis se rangent en face ; deux champions se détachent, se portent quelques coups en mesure et en dansant, puis font place à deux autres et ainsi de suite. Ils sont assez adroits, car malgré la cohue il n'arrive presque jamais d'accidents. Pour ce jeu, ils ont à la main gauche un petit bouclier rond, en peau de rhinocéros, qu'ils frappent du plat de leur sabre.

Un jeu intéressant est celui du bœuf ; on attache un jeune taureau par le cou avec une longue corde passée, mais non nouée, autour d'un poteau très-solide, ce qui lui conserve sa mobilité ; l'orchestre joue et une nuée de danseurs s'avancent autour du taureau, faisant des contorsions et l'agaçant. Lorsque le taureau charge un groupe, quelques-uns attrapent le bout libre de la corde et tirent, pendant que d'autres font une diversion. Quelquefois le taureau emporte la corde et alors c'est un sauve-qui-peut général, mais ils le rattrappent bien vite et très-adroitement.

Leur nourriture se compose de riz, d'œufs, de légumes, de fruits, de viande de bœuf et de cabris, de volaille et de poisson. Quand ils veulent tuer un bœuf, ils le tournent vers la Mecque ; le sacrificateur invoque Allah miséricordieux, et lui tranche la tête. Ils ont en horreur les chiens et les cochons qu'ils détruisent tant qu'ils peuvent ; et si, par hasard, ils sont touchés par un de ces animaux, ils courent bien vite se purifier.

ils peuvent épouser légitimement jusqu'à quatre femmes, à condition pourtant de pouvoir leur fournir à chacune une chambre séparée ; le nombre des concubines est indéterminé. Se marier veut dire acheter une femme, car c'est un véritable marché ; le cœur ou la volonté de la femme n'y est pour rien ; aussi les divorces sont-ils très-fréquents ; quelques femmes, comme les Romaines, par les consuls, pourraient compter leurs maris par les rhamadans. Une chose pourtant retient maris et femmes, c'est la considération de la dot qu'il faut liquider. Les riches seuls, ou tout au moins les personnes aisées, peuvent se marier légitimement ; les prolétaires vivent en concubinage ; les avortements sont très-nombreux et, si l'on y joint le vice habituel des Arabes, qu'ils ont importé dans les Comores comme dans tous les pays où ils se sont répandus, on reconnaîtra que sous les dehors les plus austères et les plus purs, cette société arabe cache une profonde dépravation morale.

Ce sont les femmes qui élèvent les enfants jusqu'à l'âge de cinq ou six ans ; on les envoie alors à l'école où, assis par terre, ils répètent leur leçon à haute voix, tous à la fois ; on leur apprend à écrire le souahéli sur des tablettes de bois, avec des roseaux ou des bambous taillés et une encre faite de noir de fumée ; quand les tablettes sont couvertes, on les râcle. Lorsqu'un enfant sait lire le Coran, écrire le souahéli et compter, son éducation est parfaite.

Celui qui doit apprendre un métier fait son apprentissage chez un maître ouvrier. En fait de métiers, on ne rencontre dans les Comores que des charpentiers, maçons, bijoutiers, forgerons, tailleurs,

savetiers et pâtissiers ; les nattes, pagnes, calottes, paniers, colliers, etc. que l'on exporte, sont faits dans les maisons particulières. Les bijoutiers surtout sont très-habiles ; ils ne sont pas adroits à buriner une masse de métal, mais leurs ouvrages au repoussé, en incrustation, ou en filigrane, sont fort bien confectionnés.

Quand ils n'ont pas recours aux sorciers, dans leurs maladies, ils s'adressent à des empiriques dont les pratiques ont des origines raisonnées, mais ceux qui sont aujourd'hui dépositaires des recettes seraient bien embarrassés pour les expliquer. On ne connait pas au juste la composition des breuvages ou des emplâtres qu'ils ordonnent dans certains cas ; ils font des ventouses par succion avec une corne de bœuf percée et les scarifient, connaissent l'emploi des attelles brisées pour les fractures, cautérisent les ulcères avec le sulfate de cuivre ou des applications à base végétale, et crépissent les varioleux d'une pâte de composition inconnue. Les maladies internes et locales se traitent par l'application d'une pâte jaune sur la partie du corps où siége le mal.

Les Comoriens enterrent leurs morts et leur font des mausolées plus ou moins riches, suivant l'importance du défunt. Autrefois, les tombeaux que construisaient les Arabes étaient beaucoup plus élégants que ceux qu'ils élèvent aujourd'hui. On voit encore, à Mayotte et à Mohéli, les tombeaux des premiers Sultans chiraziens ; ils sont tous bâtis dans le même genre et ne diffèrent que par l'ornementation. Celui d'Haïssa, à Mayotte, est un cube creux en ciment avec socle, corniche et couronnement, éclairé

à l'intérieur par des ouvertures en forme de trèfles. Il était orné d'applications de porcelaine, à fleurs bleues, dont il reste des fragments.

Sur le morne de Fongouzou, à Mayotte, on voit quelques sépultures rectangulaires en pierres taillées, plantées dans le sol; l'intérieur du tombeau est éclairé par deux échancrures, en forme de V, et couvert par une grande pierre taillée en dos d'âne.

Pour les Arabes de basse classe, on se contente de planter verticalement, autour de la fosse, un cordon de pierres plates disposées en ellipse; on remplit l'intérieur de cette ellipse avec une espèce de béton rouge, et on place au-dessus un coquillage (tridacne vulg. bénitier), ou un fragment de sajoie. Ces précautions, sans utilité à Mayotte où il n'y a ni hyènes ni chacals, ont été probablement inspirées, dans l'origine, par la crainte de voir les corps déterrés par les animaux carnassiers.

La justice est rendue par des cadis, tous Arabes et Mahométans; mais les causes graves sont jugées par les Sultans, en présence de leurs cadis et des seigneurs assemblés en kabar. Le seul texte de loi est le Coran; quelques cadis ont des recueils manuscrits de jurisprudence musulmane; leurs arrêts sont généralement sages. Malheureusement ils achètent leur place et, pour se rembourser, ne demandent qu'à se laisser corrompre; aussi est-il bien rare que le plus riche plaideur n'ait pas raison. Voici quelques jugements qui donneront une idée de l'esprit et de la forme de leurs sentences :

On me demande : Quelqu'un a loué un boutre pour un prix convenu et un temps convenu, le boutre

a fait naufrage avant l'expiration du temps convenu ; celui qui a loué le boutre doit-il payer la totalité du prix convenu ou seulement une partie ?

Je réponds à celui qui m'a posé ces questions qu'il ne doit rien payer; car le boutre ayant fait naufrage, le marché est fini; et le maître du boutre ne doit pas fournir un autre boutre pour transporter les marchandises de celui qui a loué le premier boutre. S'il avait loué le premier boutre pour transporter des marchandises d'un lieu à un autre et que le boutre eût fait naufrage, le propriétaire serait obligé d'en fournir un autre pour transporter les marchandises désignées; mais on a loué un boutre pour un temps déterminé, le propriétaire n'en doit pas un autre. Celui qui l'a loué doit payer seulement la moitié du prix de louage convenu et non le prix du boutre. Dieu seul sait tout

Cadi d'Anjouan.

On m'a demandé : Quelqu'un a loué un boutre, est-il maître de déterminer la nature du chargement, ou le propriétaire a-t-il le droit de l'empêcher d'embarquer telles ou telles choses ?

Je réponds : Le preneur peut charger ce qui lui convient, le bailleur n'a rien à y voir. A moins qu'ils ne soient convenus, lors du bail, de la nature du chargement. Dieu est le meilleur juge.

Cadi d'Anjouan.

On m'a demandé : Quelqu'un est chargé par une personne d'aller chercher sur un boutre des esclaves dans un port indiqué ; le boutre et les esclaves appartiennent à cette personne ; l'envoyé n'a pas fait

embarquer les esclaves parce qu'il a eu peur des chrétiens : doit-il payer une somme au propriétaire du boutre et des esclaves pour n'avoir pas fait embarquer les esclaves ?

Je réponds qu'il ne doit rien payer; car ils savaient tous deux, au moment du contrat, que les chrétiens défendent de faire la traite des nègres, sans avoir un délégué à bord. Dieu est le meilleur juge.

Cadi d'Anjouan.

Que le Clément dont j'implore le secours me donne l'intelligence afin que je réponde à ces questions :

On m'a demandé : Quelqu'un a loué un boutre pour un voyage déterminé; le boutre a fait naufrage; celui qui a loué le boutre doit-il en payer la valeur ?

Je réponds : Celui qui a loué un boutre n'est responsable que de sa bonne garde; la main qui a loué est comme celle qui a reçu la garde; si celui qui a loué le boutre s'en est servi pour l'usage convenu et sans manquer à ses devoirs de bon gardien, il ne doit rien. Dieu seul est sage.

Cadi d'Anjouan.

On me demande : Quelqu'un a été chargé d'une mission ; il n'a pas rempli cette mission, dans la crainte de perdre le boutre et le chargement ; doit-il indemniser celui qui l'a chargé de cette mission ?

Je réponds : Si celui qui a été chargé d'une affaire ne l'a pas accomplie parce qu'il se serait mis en danger de perdre le boutre et le chargement, il ne doit rien; car celui qui est chargé d'une affaire doit veiller aux intérêts de celui qui a eu confiance en lui; il doit faire tous ses efforts, à la fois, pour la

réussite de l'affaire et pour la conservation des biens qui lui ont été confiés. Après cela, si la perte est arrivée par sa faute, il doit payer le dommage ; si, au contraire, il a fait son possible pour conserver les biens, il ne doit rien ; conformément au Livre. Dieu seul est sage.

Cadi de la grande Comore.

Le commerce et la navigation ont été introduits dans les Comores par les Arabes. Les Comoriens ne construisent et n'emploient que des boutres. Cette sorte de bateau est répandue dans toute la mer des Indes et bien connue avec son mât unique penché sur l'avant, sa grande voile latine, son château d'arrière, sa proue relevée et ornée à son extrémité d'une palme ou d'une volute, comme les galères antiques. On les distingue, d'après la forme de l'avant, en *baala*, boutres à proue allongée, *handja*, à proue recourbée, et *baiden*, à proue taillée verticalement. Depuis plusieurs siècles, les Comoriens parcourent, avec ces boutres les ports de Madagascar, de la côte d'Afrique et de l'Inde. Ces boutres jaugent de 5 à 90 tonneaux ; presque tous sont munis de compas ; bons marcheurs quand ils ont le vent arrière ou grand largue, ils ne peuvent gagner dans le vent parce que, obligés de se servir du vent pour changer la voile, ils virent vent arrière et perdent dans la manœuvre ce que la bordée leur avait fait gagner.

Lors de l'arrivée des Européens dans la mer des Indes, les Comoriens se servaient aussi de barques cousues comme les chelingues de l'Inde ; mais cet usage à disparu. Leurs pirogues sont de deux sortes ;

les unes sont faites d'un seul tronc de takamaka, creusé au feu et à la gouge en ménageant les encoches des bancs et l'emplanture du mât; elles sont arrondies et terminées, à chaque extrémité, par une pomme qui sert à amarrer la voile, faite de rabanes; cette espèce de voile, forte et légère, a l'avantage d'augmenter très peu de poids lorsqu'elle est mouillée; les cordages sont en brou de cocotier. Ces pirogues pontées à l'avant et à l'arrière, ont de six à dix bancs, et, suivant leurs dimensions, peuvent contenir de deux à vingt personnes. Avant de les mettre à l'eau, on les imprègne d'huile de requin. Toutes ont un balancier sur lequel passe une partie de l'équipage lorsqu'on marche à la voile et que le vent fraîchit; sans cette précaution, la pirogue chavirerait; lorsque le balancier est sous le vent, deux hommes passent sur les perches de soutien du balancier, qui dépassent la pirogue d'environ 1^{m},50.

L'autre espèce, appelée *lakampiau*, est faite de plusieurs morceaux; elle est très-étroite, taillée en lame de couteau, et ne pourrait tenir sur l'eau sans balancier; on lui en donne ordinairement deux; l'avant très-effilé et légèrement relevé se termine par un tranchant vertical surmonté d'une volute; souvent on y peint deux grands yeux qui lui donnent l'air d'un poisson; elle marche également à la voile et à la pagaie, mais elle n'est pas capable de tenir contre une grosse mer, comme l'autre peut le faire.

Avec les pirogues d'une seule pièce, les noirs passent fréquemment d'une Comore à une autre, quelquefois même des pêcheurs sont arrivés de Madagascar à Mayotte dans de semblables pirogues, faisant

en pleine mer et par de gros temps, un trajet d'une centaine de lieues.

Avant l'installation des Européens, les Comores ne produisaient aucun article d'exportation, mais leurs bateaux transportaient en Arabie les produits de Madagascar et de la côte d'Afrique. En 1614, les Hollandais en trouvèrent dans les ports de la mer Rouge, où ils se rendaient tous les ans avec la mousson de S.-O, en passant par les marchés de la côte orientale d'Afrique. Un peu plus tard, Flacourt les trouva à Madagascar : « Cette rivière, dit-il, « descend d'une grande montagne qui est au milieu « de l'isle, de laquelle descend une autre rivière du « mêsme nom, qui court devers l'ouëst, dans une « grande baye fréquentée par ceux des isles de Co- « moro, dont l'habitation se nomme Taulangh, ou « Itolle. Cette montagne est dans le pays des Ancia- « nactes qui sont riches en or, bœufs et ris. . . . . .

« Ensuite le long de la mer de l'ouëst, le païs se « nomme Audouvouche, qui signifie baye. Ceux des « isles Comoro fréquentent avec des barques et y « viennent acheter du ris, des pagnes de soye et « des esclaves ; et troquent de l'argent pour de l'or « ainsi que j'ay appris. »

Le principal commerce des Comoriens a toujours été la traite des esclaves. Autrefois ils allaient les vendre dans les ports de la mer Rouge ; mais vers la fin du siècle dernier, et jusqu'à l'établissement des Français à Mayotte, ils les apportaient de Madagascar et de la côte d'Afrique dans les Comores, où les négriers Européens venaient les chercher. Aujourd'hui que les boutres ne peuvent se

charger, qu'en secret, de cette lucrative marchandise et qu'ils ont de sérieux dangers à courir en faisant la traite, ils se bornent à transporter du riz, des bœufs et des rabanes de Madagascar, et vont chercher à Zanzibar et à Bombay des produits manufacturés qu'ils consomment dans les Comores ou échangent à Madagascar.

Les Arabes (je ne veux parler que de ceux qui sont purs de tout mélange avec les Malgaches, les nègres ou les Antalotes) ne représentent qu'un dixième environ de la population totale.

VII. — LANGAGE.

Langage. — Écriture. — Calendrier. — Numération.

Du souahéli et du malgache, il s'est formé dans les Comores un idiome véritablement indigène, l'antalote, qui renferme, en outre, plusieurs mots cafres; l'antalote est à peu près exclusivement parlé dans les campagnes et les villages; les villes parlent souahéli.

Bien que les caractères souahélis aient été empruntés à la langue arabe, il y a de telles différences, dans la manière d'écrire cette langue et ce dialecte, qu'un Arabe ne peut pas lire le souahéli et réciproquement un souahéli, l'arabe, à moins d'en avoir fait une étude spéciale; cela tient à ce que les mots souahélis sont hérissés de points et d'accents qui ont une signification particulière et remplacent les voyelles. Le souahéli des Comores n'est, du reste, qu'un patois de celui de Zanzibar. Voici quelques mots usuels du souahéli des Comores et de l'antalote :

A

	Souahéli.	*Antalote.*
Air (élément)	Poumou	Poumousi
Ambition	Oupenda	Oupenda
Amitié	Niango	Fakatia
Amour	Mahaba	Manzo
Ancre	Nangga	Andidja
Année	Mouaka	Mouaka
Arbre	Mouti	Kakasou
Arc	Tcharé	Houta
Argent	Féda	Fandzava
Assez	Bassi	Bassi
Attendre.	Kousabouri	Sabouri
Avarice	Baïli	Baïli

B

Bain	Tahouasa	Tahouasa
Baleine	Mongoumé	Mongoumé
Banane	Dizi	Onzi
Baobab	Bouyou	Bouyou
Barbe	Dévou	Soumoutsi
Bâton	Bakor	Kibahi
Beaucoup	Nihingui	Marou
Beurre	Samouli	Soudououmou
Blanc	Gniopé	Malandé
Bleu	Kiani kiouhili	Handséta
Bœuf	Ombé	Aombé
Boire	Kounoua	Minou
Bois	Miti	Miri
Bon	Gnéma	Mahéva
Bouc	Béhoué	Bengué laï laï
Bouche	Kinioua	Vava
Boutre	Diasi	Bouti
Bras	Moukouo	Tanga
Brise	Pépo	Tsouki

C

Canard	Bapa	Doukouti
Canon	Moudzinga	Tafoumbou
Canot	Boutikéli	Machoua

	Souahéli.	*Antalote.*
Cancrelat	Kalalaoui	Kalalaoui
Cent	Miia	Satou
Cent-pieds	Tamboui	Tamboui
Chagrin	Hamou	Ousouni
Chaine	Silsil	Silsil
Chaise	Kiti	Fipetaha
Chant	Kouimba	Niandza
Chat	Paka	Tabia
Chaud	Ari	Mafana
Chauve-souris	Dema	Fanihi
Chemin	Djia	Lala
Cheveu	Tchongui	Maramara (les nombreux.)
Chèvre	Bouzi	Bengué
Chien	Boua	Fandoka
Cinq	Tano	Païpou
Citron	Dimou	Kouha
Cochon	Enguéroué	Lambou
Coco	Nasi	Vaniou
Colère	Azéra	Mélouki
Collier	Tchanga	Grésa
Coq	Diogo	Kolahi
Corail	Maridjani	Maridiani
Corbeau	Gahoua	Gouaka
Corde	Kamba	Oussi
Corne	Gnionga	Apoundou
Cou	Tchingo	Vousou
Couteau	Kissou	Messou
Cri	Azani	Kouadini
Cruche	M'tongui	Sadjoua
Cuivre	Châba	Châba

D

Dent	Mèno	Hihi
Descendre	Kouchouka	Mitsoutsou
Deux	Bili	Rohi
Dieu	Mongou	Moiniesi Mongou (créateur de l'univers)
Dimanche	Foumobili	Foumobili
Dix	Kouni	Foulou

	Souahéli	*Antalote*
Dizaine	Mingo	Foulou
Douceur	Soukalina	Moura

E

Eau	Magi	Mahetaka, ranou
Eclair	Pèni	Mivèlatsi
Ecrire	Kouandika	Kouandika
Enfant	Kidiana	Tsaki
Epaule	Béga	Mavégani
Etoile	Gniota	Anakinta

F

Faible	Dzahel	Mafouté
Femme	Mananke	Ambisafi
Fenêtre	Djoubaka	Djoubaka
Fer	Tchouma	Vi
Fête	Hidi	Idi
Feu	Moto	Mahamahi, afou
Flèche	Chimbé	Chimbé
Fleur	Mahoua	Mahoua
Fort	Gouvoufou	Mahéré
Fourmi	Soutsou	Vitki
Franc(monnaie)	Robo	Kirobo
Froid	Bardi	Manitsi
Front	Housso	Andi

G

Gourmandise	Roumbi	Roumbi
Gouvernail	Soukani	Soukani
Grand	Kouba	Bé
Grappin	Nangga	Andidja
Gros	Néné	Bé

H

Hami	Bohodza	Adouhi
Herbe	Madjiani	Malavou.
Heure	Sa	Oukati
Homme	Mouenamoumè	Laïlaï

	Souahéli.	*Antalote.*
Huile	Mafouta	Koudiki
Huit	Nane	Valou

I

Ici	Apa	Apa
Ile	Kissioua	Nossi

J

Jalousie	Ouivou	Mamarahi
Jambe	Megouhou	Tambouki
Jaune	Mandjano	Ména
Jeudi	Iahoua	Iahoua
Jeune	Kidjana	Tsaki
Joue	Tsikou	Tsouva
Juge	Kadi	Kadi
Jugement	Oukoumi	Oukoune

L

Lac	Ziua	Ziam
Lait	Zioua	Roumounou
Lampe	Combelata	Combelatsa
Langue	Oulimi	Léla
Larmes	Niatosi	Ranou massou (eau des yeux)
Lentement	Polli	Moura
Lettre	Ouaraka	Ouaraka (vas-vite)
Lire	Kousomma	Mitsourou
Lit	Kitanda	Kibani
Livre	Kitou	Tchoubo
Loi	Tchara	Tchara
Louis	Robo dabou	Robo dabou (franc d'or)
Lumière	Ta	Fandzava
Lundi	Foumo rarou	Foumo rarou
Lune	Mouïzzi	Diafandzava

M

	Souahéli	*Antalote*
Makis	Comba	Acomba
Maladie	Ongoujoua	Arètè
Mains	Kiouhandza	Toundou
Maison	Gniomba	Tahougou
Manger	Koukoula	Mina
Mangue	Manga	Manga
Manioc	Mohogou	Mohogo
Mardi	Foumonè	Foumonè
Mât	Mingoti	Mangori
Matin	Souboui	Marandahi
Mensonge	Ourongou	Mavandè
Mer	Bahâri	Bâri
Mercredi	Foumotsanou	Foumotsanou
Mère	Mama	Nènè
Meurtre	Adouhi	Adouhi
Midi (heure)	Moutchana	Matsa
Mille	Alf	Arivou
Mois	Mouezzi	Raki
Monnaie	Tourtourou	Tourtourou
Montagne	M'lima	Bongou
Monter	Koukoueïa	Manonga
Mort	Koufa	Matè
Mosquée	Moskéti	Moussikiri
Moustique	M'bou	Alohi
Mur	Oukouta	Koura

N

Naissance	Koussalioua	Ateraka
Natte	Moukeka	Dao
Navire	Iasi	Iasi
Nez	Poua	Ourou
Noir	Gniaoussi	Mahiti
Non	Acha	Tsizi
Nuage	Ouhingou	Ouhingou
Nuit	Ousikou	Matoungali

O

Œil	Kitchou	Guidchoua
Œuf	Diahi	Fandataka

	Souahéli	*Antalote*
Oie	Guissi	Guissi
Oiseau	Degue	Vourou
Ongle	Kofou	Hohou
Or	Dabou	Fandzavamena (argent jaune)
Orange	Tchounga	Tsouaka
Oreille	Tchikio	M'souli
Oui	Divo	Itsi
Ouragan	Djarba	Tsoukibé (vent grand)

P

Pagaïe	Kafi	Fivé
Palétuvier	Koko	Aaoko
Palmier	Moutendé	Moutendé
Papangue	Kosi	Papang
Parenté	Diama	Lougou
Parler	Kousema	Mitsoula
Pars (imp)	Menda	Madiani
Patate	Patata	Mataïdè
Père	Baba	Baba
Petit	Dogo	Keli
Peu	Kidogo	Kelikeli
Piastre	Reali	Parata
Pied	Gniamigou	Gniamigou
Pierre	Djioué	Vatou
Pigeon	Dioua	Dioua
Pirogue	Galoua	Laka
Plomb	Rissani	Toukouningui
Pluie	Voua	Malé
Poisson	Tsamaki	Filao
Poitrine	Kifoua	Tata
Poivre	Pilpil	Mango
Porte	M'langgo	Varavara
Poudre	Barouti	Póundé
Poule	Koukou	Akokou
Prêtre	Soufi	Soufi
Prière	Souala	Souala
Puits	Kissima	Kissima

Q

	Souahéli	*Antalote*
Quatre	Nè	Effati

R

Rat	Bania	Valavon
Remède	Dahoua	Aouli
Repas	Takoula	Ani
Requin	Papa	Akiou
Rire	Koutchéka	Ouméhé
Rivalité	Adouhi	Adouhi
Rivière	Mouto	Mouro
Riz	Pounga	Vari
Robe	Kitongoua	Kitongoua
Rocher	Diabani	Vatou
Roi	M'falmé	Ampadjaka
Rose (fl.)	Ouardi	Ouardi
Rouge	Gniekoundou	Andséta

S

Sable	Moutchanga	Alanga
Sabre	Panga	Panga
Sagaïe	Foumo	Saboua
Samedi	Foumotsi	Foumotsi
Sang	Damou	Lihou
Scorpion	Gué	Gué
Sel	Tchouvi	Sira
Semaine	Foumo	Hérémamahi
Sept	Saba	Fitou
Serment	Viapo	Fipoui
Serpent	Gnioka	Bibilava
Singe	Mouréka	Antavarou
Soir	Diioni	Ariva
Soleil	Djoua	Dzouva
Sommeil	Singuizi	Matoro (autre mort)
Sou (monnaie)	Pessa	Marké
Source	Guitolamagi	Guitolamage
Souvent	Daïma	Fadzahi

T

	Souahili	Antaloté.
Table	Mèsa	Mêsa
Terre	Intchi	Tani
Tète	Kitchoua	Louha
Toit	Outo	Outo
Tombeau	Kabouri	Djara
Tonnerre	Raádi	Outouki
Tortue	Namba	Fanou
Toujours	Kouliamara	Koulia dzouva
Trois	Rarou	Mamoukou
Trop	Gniengui	Loté
Tuer	Kouhouhoua	Mameunou

U

Un	Modjia	Raki
Univers	Moiniesi	Moinesi

V

Venir	Koudjia	Avi
Vendredi	Djouma	Djouma
Vent	Djarba	Tsouki
Ventre	Mimba	Kibou
Vérité	Kouéli	Ankiténi
Verre	Bellaor	Bellaor
Vert	Kianikivitchi	....
Veste (corsage)	Kisihao	Kanezou
Vêtement	M'gouho	Siki
Viens (imp.)	Djo	Avia
Vieux	Koukou	Taniki (près de la terre)
Village	Moudji	Tana
Violence	Ragabi	Ragabi
Vite	Araka	Malaki
Voile	Tanga	Lahi
Voix	Sahouti	Fehou
Vol	Ouivi	Pangalè

Y

Yeux	Madchou	Massou

CALENDRIER.

Les Comoriens comptent le temps comme les Arabes et se servent de leur calendrier, avec quelques légères différences dans l'écriture et la prononciation des termes. L'année se partage en douze mois :

1° *Maharam*
2° *Soufouri*
3° *Râbi-el-aouel*
4° *Rabi-tani*
5° *Djoumadi-el-aouel*
6° *Djoumadi-el-aker*
7° *Aradjiab*
8° *Schahaban*
9° *Ramadan*
10° *Schahouel*
11° *Dzulkadi*
12° *Dzulhadji*

Excepté le jeudi et le vendredi qui ont des noms particuliers, les jours de la semaine se comptent : de la semaine jour premier, deux, etc.

1er Samedi	*Foumotsi*
2e Dimanche	*Foumovili*
3e Lundi	*Foumorarou*
4e Mardi	*Foumonè*
5e Mercredi	*Foumotsano*
6e Jeudi	*Iahoua*
7e Vendredi	*Djouma*

NUMÉRATION.

Ils emploient, pour compter, le système décimal des Arabes.

	Souaheli	*Antalote*
Un	Modjia	Raki
Deux	Bili	Roli
Trois	Rarou	Mamoukou
Quatre	Ne	Effatu
Cinq	Tsano	Taipou
Six	Sita	Tchouta
Sept	Saba	Fitou
Huit	Nane	Valou
Neuf	Tchinda	Tsivi
Dix	Koumi	Foulou
Vingt	Mingobili	Rohifoulou
Trente	Mingorarou	Mamoukou-foulou
Cinquante	Mingotsano	Paipoufoulou
Cent	Miia	Satou
Mille	Alf	Arivou

De dix à vingt, on compte dix et un, dix et deux, dix et trois, etc., en ajoutant *na* entre *koumi* et le chiffre des unités, exemple :

	Souaheli	*Antalote*
Onze	Koumi-na-modjia	Foulou-na-raki

Et ainsi de suite jusqu'à vingt.

Pour trente, quarante, cinquante, soixante, etc., on dit : dizaines trois, dizaines quatre, dizaines cinq, dizaines six, etc. Les nombres intermédiaires se comptent en ajoutant *na* et le nombre des unités à celui des dizaines, par exemple :

	Souahéli	*Antalote*
Vingt-et-un	Mingobili-nà-modjia	Rohifoulou-nà-raki
Quarante-trois	Mingoné-nà-rarou,	Effatifoulou-nà-mamoukou

CHAPITRE II.

I. LA GRANDE COMORE. — II. MOHÉLI. — III. ANJOUAN.

I. — LA GRANDE COMORE.

Position. — Configuration du sol. — Montagnes. — Côtes. — Végétation. — Salubrité. — Premiers habitants. — Juifs ou Iduméens. — Zendjes. — Arabes. — Occupation portugaise. — Mohamed-Ben-Haïssa et les Chiraziens. — Population. — Caractère. — Villes. — Mouroni. — Le sultan Achmed. — Productions. — Cultures. — Commerce. — Industrie. — Relations avec Mayotte.

La grande Comore est située au N.-E du groupe, à environ 80 lieues de la côte d'Afrique ; sa longueur, du Sud au Nord, est de 66 kilomètres, sur une largeur moyenne de 34; sa forme, celle d'un trapèze. Elle est divisée en deux parties très-différentes d'aspect ; au Nord, une grande chaîne de montagnes dentelées présentant, de loin, l'aspect d'une crête de coq ; au Sud, un volcan non éteint, formant un immense dôme régulièrement arrondi. Ces deux parties sont séparées par un col, haut d'environ 300 mètres, correspondant à un étranglement de l'île vers le milieu mais plus près du Sud, et permettant de communiquer facilement de la côte orientale à la côte occidentale.

Son massif est d'un relief considérable, surtout au volcan du Sud appelé *Kartale* ; on évalue la hauteur de ce dernier à 2,400 mètres, environ, au-dessus du niveau de la mer. Il est recouvert d'une masse énorme de laves dont les nombreuses coulées sont très-apparentes ; quelques-unes ont formé des culots en s'arrêtant sur la pente, mais la plupart sont arrivées jusqu'à la mer où elles forment des caps. On

voit distinctement la dernière coulée qui, il y a quelques années, a failli emporter un gros village bâti sur la descente à cheval sur une coulée ancienne. Malgré toute mon attention, je n'ai pas remarqué de fumée au sommet du volcan.

La partie supérieure du volcan est stérile jusqu'au tiers environ de la hauteur totale; au-dessous de cette partie, régulièrement cannelée de haut en bas, s'étend une large bande de broussailles très-serrées, qui présente de loin l'aspect d'une forêt; mais les forêts proprement dites ne commencent que plus bas; elles descendent irrégulièrement le long de la pente, coupées de villages, de cultures, de défrichements et de pâturages.

Entre le volcan et la mer s'étendent des plaines ou des plateaux très-fertiles, mamelonnés de petits cratères bien conservés.

Il n'y a pas de rivières dans l'île. Le nom d'une des capitales, *Mouroni*, qui signifie ruisseau en antalote, semble indiquer qu'il y avait autrefois là un cours d'eau; on voit, en effet, à Mouroni le lit d'un ruisseau, mais il est desséché.

A la côte, le sable est d'une blancheur éclatante, rehaussée par la couleur sombre des laves qui forment les falaises. Les coraux tiennent aux assises de l'île et ne s'étendent guère au large. Quelques anciens voyageurs et Horsburgh indiquent un port dans le nord; partout ailleurs la côte est inhospitalière, excepté à Iconi où un petit cratère, formant cap, abrite une baie qui sert de port aux boutres pendant l'hivernage.

Cette île passe, avec raison, pour la plus saine de

l'archipel; son sol est pourtant volcanique comme celui de ses voisines, mais il est moins argileux et ne retient pas l'eau des pluies à sa surface. Sa salubrité incontestable peut être attribuée à l'absence d'eau stagnante et de marais, à l'élévation des villages au-dessus du niveau de la mer, et aussi à ce que les coraux ne découvrent presque pas à marée basse.

La grande Comore, en arabe Angazia, Ang... Gaziza, Gazizad, la plus considérable de l'ar... appelé par les Arabes îles de Comor, a reçu des Portugais le nom du groupe, qu'elle a conservé. Ses premiers habitants furent, d'après la tradition, des Arabes mais plus vraisemblablement des Juifs ou des Iduméens venus de la mer Rouge peu après le règne de Salomon. Presque à la même époque, il y vint des Zendjes ou noirs de la côte de Zanguebar. Dès le VIIe siècle de notre ère elle fut fréquentée par les navires arabes, mais c'est seulement vers l'an 500 de l'hégyre que les Arabes des établissements de la côte orientale d'Afrique s'y installèrent. Un peu plus tard, elle devint une dépendance de Kiloua. En 1505 ou 1506, les Portugais en prirent possession; ce qui occasionna une émigration de la population musulmane; les Portugais ne firent qu'y passer et, quelques mois après leur départ, un fort parti de Chiraziens vint s'y établir sous la conduite de Mohamed-Ben-Haissa. Peut-être y vint-il aussi quelques Malgaches. En dehors de ces immigrants libres, la traite y introduisit, de tout temps, de nombreux nègres de la côte d'Afrique ou de Madagascar. Ces éléments, plus ou moins mélangés, ont formé la population actuelle, la plus vigoureuse et la mieux constituée des quatre

îles Comores. Le sang sémitique domine chez les Antalotes; les hommes sont grands et bien faits, et les femmes sont les plus belles de l'archipel; aussi sont-elles fort recherchées par les habitants des autres îles, qui viennent les épouser. Le nombre des habitants répartis dans huit ou dix villes murées, une vingtaine de gros bourgs et une centaine de villages, peut être évalué à environ 35,000 personnes, libres ou esclaves.

Très-indépendants, querelleurs, peu hospitaliers, les Comoriens sont partagés en une dizaine de petits états dont les sultans microscopiques se battent continuellement entre eux. Ces guerres civiles permirent aux Malgaches de ravager impunément toute l'île pendant le siècle dernier. Elles existaient déjà lors du passage des premiers Européens à la grande Comore.

En juin 1614, le *Nassau*, un des vaisseaux de la flotte hollandaise commandée par le général Reyust, mouilla à la grande Comore; les Hollandais allèrent à terre et furent bien reçus; il est vrai qu'ils avaient derrière eux une flotte respectable. Voici comment Van-den-Broeck, un des officiers hollandais, raconte sa mission dans cette île:

« De retour auprès du général, il me fit embarquer « dans une chaloupe pour aller à l'isle Gasisa, à « douze lieues d'Ansüannii, où notre navire *Nassau*, « qui avait chassé sur ses ancres, avait remouillé. « D'abord, en approchant, nous ne vimes point de « rade; mais ensuite nous jettâmes le grappin au côté « septentrional devant une baie de sable blanc et la « seule de semblable au tour de l'isle. L'endroit où

« l'on mouille à vingt-cinq ou trente brasses de pro-
« fondeur, à une portée de petit canon du rivage,
« devant un banc long et étroit sur lequel à peine
« une chaloupe peut passer de basse eau.

« Le roi et toute sa cour me reçurent fort bien.
« Il me fit présent de quelques bœufs maigres et de
« noix de cocos de mauvais goût. Il y a dans cette
« îsle si peu d'eau douce que la plupart des ha-
« bitants sont obligés d'en boire de somache et les
« considérables boivent l'eau de leurs chétives noix
« de cocos. Nous vîmes, avec étonnement, que, les
« matins et les soirs, le bétail qui venait des plaines
« et des montagnes s'en allait boire l'eau de la mer.

« Le peuple est malin et de mauvaises mœurs.
« Il y a près de dix petits rois dans l'îsle qui se font
« la guerre sans cesse; de sorte que les étrangers
« s'y doivent bien tenir sur leurs gardes. »

Les remarques de Van-den-Brœck sur la maigreur des bœufs, la petitesse et le mauvais goût des cocos, la manière dont on abreuve le bétail, sont surprenantes ; à moins que toutes ces choses n'aient bien changé depuis 1614 ; ce qui est peu probable. Aujourd'hui les bœufs de Comore, moins grands, il est vrai, que les bœufs de Madagascar, sont encore d'une belle taille et remarquablement gras ; les cocos sont très-beaux et excellents. Quant au bétail qui boit l'eau de mer, l'erreur des Hollandais a été causée par l'habitude, qu'ont les Comoriens du littoral, de faire baigner les troupeaux dans la mer pour les débarrasser des carapates qui fourmillent dans les pâturages et s'attachent aux bœufs ; mais ces derniers ne boivent pas habituellement l'eau de

la mer ; pendant les pluies, c'est-à-dire pendant sept mois, ils trouvent de l'eau dans les creux de rochers ; le reste de l'année, ils se contentent de rosée et de jeunes pousses de bananiers renfermant une sève très-abondante qui suffit à les désaltérer.

Aujourd'hui, les habitants de la grande Comore sont encore un peu farouches chez eux, mais, une fois dépaysés, ils font d'excellents serviteurs et justifient généralement la confiance qu'on leur témoigne.

La relation, que j'extrais de l'*Univers*, d'une excursion, faite à Comore par MM. Passot et Bosse, donnera une idée très-exacte de l'ensemble du pays.

« Le 1er novembre 1844, la *Prudente* quitta « Mayotte, et mouilla le 6 à Comore, devant Moroni, « ville du sultan Achmet, auquel M. Passot avait « affaire, et dont il fut parfaitement accueilli.

« Achmet, dit M. Bosse, devenu entièrement « notre ami, nous proposa de nous embarquer avec « lui sur un boutre qui lui appartenait, pour aller « rendre visite au sultan Moinanaon, son fils, qui règne « dans Moutchamioli, ville du nord. Cette offre nous « fut fort agréable, car M. Passot voulait explorer le « pays, et moi je désirais vivement connaître l'endroit « où, selon Horsburgh, se trouve le seul mouillage « de l'île.

« Parmi les villes que nous rencontrâmes, les deux « premières furent Hitsandra et Tchouzini, appar- « tenant au sultan Fombavou ; elles lui servent indis- « tinctement de résidence. L'une est située au bord « de la mer ; l'autre, placée en amphithéâtre sur la « montagne, s'aperçoit de fort loin au large, à cause « de ses murailles blanches. Toutes deux paraissent

« aussi considérables, sinon plus, que Moroni; elles « ont des remparts bien construits, des tourelles « crénelées, et sont situées sur une baie appelée elle-« même Hitsandra.

« Nous vîmes encore quelques dépendances du « gouvernement de ce chef, et après, vinrent les « domaines de Babaouna. Celui-ci est lié avec le « sultan de Moroni, et nous eût bien reçus, si, sans « perdre de temps, nous avions pu nous arrêter. « Thoueni, sa résidence, que nous considérâmes de « très-près, est entourée de jolies murailles et a de « fort belles carcasses de maisons en pierres; mais « toutes sont sans toiture, ce qui pourrait faire croire « que la ville est abandonnée; cependant, en re-« gardant attentivement, on découvre une multitude « de cases en paille, dont le faîte est à la hauteur « de ses remparts, qui sont assez élevés.

« Achmet nous dit que Babaouna était maintenant « peu puissant; qu'il était le seul survivant d'une « nombreuse famille, détruite par les corsaires de « Madagascar, et que lui, en ami dévoué, venait de « fournir une assez forte somme d'argent pour faire « chercher et racheter la fille de ce malheureux, « laquelle, autrefois, avait été enlevée fort jeune en « même temps que sa mère, et qu'on prétendait « exister encore à Madagascar.

« Il nous apprit que l'état dans lequel nous appa-« raissait Thoueni, était dû aux invasions des Saka-« maraes, qui, ne craignent pas de quitter la côte de « Madagascar dans de simples pirogues, traversaient « le canal de Mozambique, et venaient fondre en « quantité innombrable sur toute la côte, pour la

« ravager, et y commettre le meurtre et le pillage.
« Partout nous rencontrâmes les traces de ces pirates,
« et on nous expliqua que toutes les petites pyra-
« mides blanches qui se voient sur le rivage, étaient
« des monuments élevés par la superstition arabe,
« pour se préserver de ces hordes sanguinaires.

« En quittant le territoire de Babaouna, nous tom-
« bâmes sur celui de Moinanaon, et à la nuit nous
« mouillâmes dans un creux du récif qui borde la
« plage de Moutchamioli, but de notre voyage. Nous
« étions partis à huit heures du matin, et avions fait
« environ douze lieues.

« Notre réception fut ce qu'elle devait être, étant
« venus avec le père du sultan ; d'ailleurs, le bon
« Achmet, qui avait une maison neuve, construite par
« les soins de son fils, nous la céda, et il alla, ce que
« nous apprîmes ensuite, loger lui-même dans une
« mauvaise cabane.

« De suite les canapés, les nattes, tous les objets in-
« dispensables nous furent apportés ; et comme nous
« avions avec nous ce qu'il fallait de provisions de
« bouche, nous fûmes promptement installés. Notre
« demeure devint le centre des réunions ; tout le
« monde y accourait pour nous souhaiter la bien-
« venue ; et, pendant que les chefs nous remerciaient
« de notre bonne amitié, les deux sultans, qui ne
« nous quittaient presque pas, nous comblaient de
« prévenances. Après une nuit de repos, nous pro-
« fitâmes des bonnes dispositions de notre vieux com-
« pagnon, et nous entreprîmes avec lui une longue
« promenade dans la campagne. Il nous fit d'abord
« parcourir un sol dont la fertilité nous surprit.

« Comme à Moroni, la terre est couverte de pierres « calcinées; mais tout ce qui y pousse vient avec tant « de vigueur, que, malgré la chaleur et l'absence « totale d'eau, l'ombre épaisse des arbres fournit à « la terre un abri suffisant pour y entretenir de « l'humidité.

« Le grand nombre de bananiers, de citronniers, « d'arbres et de fruits de tout espèce, la fraîcheur « qu'on respire en plein midi au milieu d'une belle « verdure, tout contribue à donner à ces lieux l'ap- « parence d'un vaste jardin et un aspect charmant. « Nul doute que, si les habitants étaient moins pa- « resseux, ils obtiendraient là de belles récoltes qui, « en café surtout, pourraient être très-considérables, « car la terre ne peut être qu'excellente pour cette « culture; mais ils se contentent de quelques patates, « de cocos et de bananes qui viennent en quantité; « ils n'ont pas d'autre nourriture ni d'autre boisson. « Il est surprenant qu'avec un pareil régime, on « puisse avoir une si belle constitution ; car, sans « parler des femmes, qui restent enfermées, les « hommes sont tous d'une stature colossale, et d'une « force herculéenne. Est-ce à la salubrité du pays « qu'il faut attribuer cela ou à la beauté de la race « elle-même? Mais si c'est à cette dernière cause, « comment les naturels de Hinzouan et de Mouéli, « qui prétendent à la même origine, ne sont-ils pas « ainsi? Et comment les animaux mêmes partici- « pent-ils à cet état prospère?

« Nous fîmes aussi une visite au premier chef qui « est le personnage le plus riche de la ville ; sa case « offrait plus de commodité, plus de propreté que les

« autres, et il y avait dans son arrangement beaucoup « plus de recherche. En la parcourant des yeux, nous « fûmes surpris de voir qu'un fusil, mis en évidence, « et qu'il dit être le sien, fut un ancien fusil à mèche, « hors d'état de servir; nos réflexions firent impression « sur lui, et il s'attacha à nous persuader qu'il en « avait d'autres à sa disposition ; mais comme il ne les « montrait pas, et pour cause, nous restâmes plus « que jamais convaincus de la rareté de ces armes « dans le pays, où nous n'en rencontrâmes que fort « peu. Il n'en faut pas conclure que les habitants du « pays soient plus pacifiques ; au contraire, leur « manie, ou le besoin de faire et de défaire conti-« nuellement leurs sultans, les maintient en état « d'hostilité permanente les uns contre les autres: « mais ils se servent du sabre ou lancent des quartiers « de roche. Avec de pareilles armes, on concevra « quels doivent être l'avantage et la supériorité des « Malgaches sur eux, puisque ceux-ci, faisant usage « de fusils, dont ils se servent fort bien, arrivent tous « bien armés. Aussi ces colosses de Comore, sans cou-« rage, d'ailleurs, n'avaient-ils aucune confiance ni « dans leur force ni dans leurs bonnes murailles, « et s'empressaient-ils de prendre la fuite en aban-« donnant tout à la discrétion de l'ennemi.

« Après être restés à Moutchamioli assez de temps « pour tout voir, et nous faire bien venir de tout « le monde, nous prîmes, le second jour, congé de « Moinanzou, et nous montâmes sur le boutre pour « repartir avec le sultan.

« Il restait encore à voir Iconi, dépendance de « Moroni, et éloignée d'environ trois ou quatre

milles dans le sud; nous ne fîmes donc que passer « du boutre dans un canot de la *Prudente* et nous « repartîmes à l'instant même, sans avoir pris le « temps de nous reposer.

« Cette ville est la plus ancienne, et était la plus « considérable de Comore; elle a été détruite par les « Malgaches, qui prenaient de préférence ce point « de débarquement; aujourd'hui il ne reste que bien « peu de maisons et beaucoup de ruines.

« C'est là que se trouve la seule eau douce qui soit « sur toute la côte à dix lieues à la ronde; nous y « allâmes par un long chemin, à travers les roches; et « parvenus à une grande excavation faite de main « d'homme, entourée de murailles, nous trouvâmes « cette eau dans quelques trous pratiqués sous un « amas de pierres: mais malheureusement les sources « en sont si faibles, qu'elle a le temps de croupir et « d'infecter, de telle sorte qu'il faut y être bien ha« bitué pour la trouver potable. Comme c'était dans « le but de voir cet objet si précieux pour le pays, « que nous étions surtout venus à Iconi, notre cu« riosité étant satisfaite, nous nous hâtâmes de visiter « quelques chefs, et nous reprimes la route du navire.

Cette course fut la dernière que nous fîmes, attendu qu'il était impossible de rien tenter sur les côtes de l'Est et du Sud, qui sont inabordables même pour des embarcations.

Le 14, nous fîmes notre visite d'adieu au sultan, et, profitant d'une petite brise Sud-Ouest nous mîmes sous voiles, suivis d'une quantité considérable de pirogues qui nous escortaient. Les chefs nous accompagnaient, et ils parurent témoigner bien franchement leur regret de nous quitter.

« Indépendamment du mouillage du Nord signalé « par Horsburgh, joute M. Passot, il en existe deux « autres dans l'Ouest, mais tous deux si mauvais « que les bâtimens de guerre n'y ont jamais paru. « Cependant on peut y être en sûreté pendant la « mousson du Sud, et même tant que les vents restent « au Nord-Est. Mais il faut abandonner ce mouillage « vers la fin de novembre, époque des vents de Nord-« Ouest qui sont d'une grande violence et battent « directement la côte. Un petit plan a été fait de ce « mouillage ; il pourra être utile à ceux de nos négo-« ciants qui viendraient tenter quelques opérations « commerciales dans cette île.»

La ville de Mouroni, où réside le sultan Achmed, est située au Sud-Ouest, sur le rivage de la mer, au bord d'un petit bassin naturel fermé par un goulet étroit, parsemé de grosses roches, et couronné de fortifications à demi ruinées. C'est dans ce bassin que les boutres viennent se mettre au sec pour se réparer. La ville est entourée d'un mur haut d'environ dix pieds, flanqué de tours carrées, le tout en fort mauvais état. A droite, en entrant par le goulet, on remarque un bâtiment, dit de la douane, et une mosquée neuve d'assez bon style.

On pénètre dans la ville par des portes carrées, basses et étroites, qui ne peuvent donner passage qu'à des piétons. Sur une petite place, près de la douane, se trouve un cube plein, en maçonnerie, d'un mètre et demi de côté, surmonté d'une borne, qu'on dit être le tombeau d'un chef. Les maisons sont composées d'un simple rez-de-chaussée ; deux ou trois seulement ont une espèce d'étage ; elles sont

presque toutes bâties en corail et en béton, mais ruinées et découvertes ; ou plutôt, on a réduit la toiture et le logement à une partie seulement de chaque maison. C'est, du reste, un caractère commun à presque toutes les villes murées des Comores ; leur aspect misérable témoigne de la décadence marquée de leur population qui a dû connaître des temps meilleurs. Les rues ou, pour mieux dire, les ruelles sont étroites, ravinées, pierreuses et infectes. A part la mosquée neuve de l'entrée, aucun monument n'attire les regards.

En 1867, j'accompagnai M. Pompon, second de l'*Indre*, dans une visite qu'il fit au sultan Achmed, au nom de M. Fournier, commandant le bâtiment de guerre français. On nous conduisit à une maison de chétive apparence que rien n'indiquait être une demeure royale ; nous entrâmes dans une première pièce meublée de kibanis et de nattes assez sales ; les murs, jadis blanchis à la chaux mais alors d'une malpropreté repoussante, étaient ornés de trois assiettes, d'une bouteille vide, de deux outres, d'un bouclier rond en peau de rhinocéros, et de deux sabres ; le tout accroché à des clous ; deux appliques en bois, grossièrement sculptées, portaient, sur trois tiges de bois, deux coquillages (turbos) qui servaient de lampes ; une niche pratiquée dans le mur renfermait de la vaisselle et divers objets ; un rideau d'étoffe couvrant une porte intérieure empêchait de voir le reste des appartements.

Achmed nous accueillit cordialement. C'est un vieillard robuste, d'environ quatre-vingt ans, à barbe blanche et bien fournie, très-vert, et d'une grande

taille rehaussée par un énorme turban blanc. Il portait la robe blanche et la ceinture sans ornement, et n'avait sur lui en fait de bijoux qu'une grosse bague d'argent. Ses traits sont accentués et même durs, mais il est, au fond, très-bienveillant. C'est, je crois, le seul des petits sultans de la grande Comore qui soit dévoué à la France, à qui il doit, d'ailleurs, la conservation de son pouvoir ; lors d'un kabar tenu en 1865, entre Mouroni et Iconi, ses enfants voulurent le déposer ; une vive discussion s'engagea entre leurs partisans et les fidèles d'Achmed, et des explications on en était venu aux coups, lorsque l'intervention d'un détachement de marins du *Loiret*, navire de guerre français, permit aux partisans d'Achmed de prendre l'avantage sur leurs adversaires. Les enfants d'Achmed s'expatrièrent ; ils se sont dernièrement racommodés avec leur pere et ont été ramenés à Comore par une corvette de Zanzibar.

Il est d'usage, dans toutes les Comores, que le sultan fasse présent d'un bœuf à chaque navire de guerre français qui vient le visiter; Achmed n'avait pas ses troupeaux sous la main ; il arrêta un Arabe qui passait avec trois bœufs, et lui en demanda un ; à la suite d'une vive discussion, l'Arabe lui tourna brusquement le dos et partit, emmenant ses bœufs. J'appris, par l'interprète, que ce sujet peu respectueux avait exigé le payement immédiat du bœuf, mais que le sultan, n'ayant pas d'argent dans sa poche, avait eu beau faire les plus belles promesses de le payer en rentrant chez lui, le sujet n'avait rien voulu entendre. Ce petit incident fait voir dans quelle indépendance vivent les Comoriens.

Il fallut attendre l'arrivée des bœufs d'Achmed qu'on était allé chercher au pâturage; pendant ce temps, Achmed nous conduisit à son cabinet de travail, petite cabane en cocotier assise sur un rocher dominant le mur d'enceinte, vers le centre du bassin. Deux kibanis, trois tabourets en bois et un coquillage accroché au mur en guise de lampe, formaient l'ameublement de cette pièce; plusieurs petits judas, ménagés dans les murs, permettaient au sultan de surveiller son peuple et, surtout, la douane, la rade et un chantier où il faisait construire un boutre. Sur les solives qui figuraient le plafond, étaient posés une vingtaine de vieux fusils à pierre, la plupart sans baguettes, sans chiens ou sans batteries, et complètement hors d'usage.

Achmed pria M. Pompon de se charger d'une lettre pour le sultan d'Anjouan. Il s'orna d'une énorme paire de bésicles, on lui apporta un encrier carré en cuivre, un roseau taillé, un cahier de papier écolier, et il écrivit sa lettre sur ses genoux très-prestement et en pur arabe, qui est resté la langue cérémonieuse des princes dans les Comores.

Quand il eut fini, nous allâmes acheter quelques nattes et nous promener dans la ville et les environs. Outre les maisons en pierres, le mur d'enceinte renferme une quantité de cases en cocotier où grouille une nombreuse population qui se reporte partout sur le passage des étrangers, si bien qu'on est tenté d'en exagérer le nombre; elle m'a paru être d'au moins trois mille habitants. On rencontre très-peu de femmes arabes: les rares femmes qu'on aperçoit ont la tête voilée et se cachent la figure, je ne parle pas des femmes

esclaves qui se montrent librement aux Européens. La ville est absolument privée d'eau douce. Pendant les pluies, on recueille l'eau du ciel dans des sajoies pour la consommation journalière, et on l'emmagasine dans des citernes pour attendre la saison sèche. Quand elle manque, on a recours au lait de cocos. Au bord de la mer, un trou dans les rochers, fournit un peu d'eau ; mais cette eau, sale et saumâtre, n'est pas potable.

On ne voit, aux abords de la ville, que des bananiers, des cocotiers, des manguiers, des champs de manioc, de maïs et de patates, des citrouilles, des haricots du pays, etc., çà et là quelques tamariniers et baobabs ; plus loin, des pâturages, avec de nombreux troupeaux, et des broussailles. La terre est rouge, finement pulvérisée, semée de blocs de laves et de bombes volcaniques ; elle paraît très-fertile.

Enfin on annonça le bœuf ; nous allâmes prendre congé d'Achmed et nous descendîmes au bord de la mer. C'était un magnifique taureau, à loupe sur le dos, comme tous les bœufs des Comores, fort gras et d'un bon poil. On le conduisit, précédé d'une génisse, sur une plate-forme de rochers enfermée entre le mur de la ville et le bassin où était mouillée notre baleinière. Pensant qu'il ferait quelques difficultés pour se laisser découper, nous montâmes, prudemment, sur le boutre qu'Achmed faisait construire. Le taureau se promenait lentement, aspirant l'air et regardant avec inquiétude la foule qui l'entourait ; tout à coup nous le vîmes s'abattre et se relever péniblement sur trois jambes ; un Comorien, se glissant traîtreusement derrière lui, lui avait coupé

un jarret d'un seul coup du couteau à manches de corne que tous les Comoriens portent à leur ceinture, dans un étui de bois ; un second coup lui ouvrit la gorge et, en un clin d'œil, il fut renversé et sa tête séparée du tronc. Le coup du jarret avait été porté avec une telle dissimulation et une telle dextérité qu'involontairement nous regardâmes autour de nos jambes.

A peine étions-nous descendus de notre observatoire qu'un autre taureau affolé bondit, par une des portes de la ville qui se referma immédiatement sur lui, dans l'espèce d'arène où nous étions enfermés entre la mer et le mur. C'était une surprise que nous avaient ménagée ces aimables insulaires. Le taureau se précipita tête baissée, sur notre groupe, bouscula trois ou quatre indigènes qui n'eurent pas le temps de se détourner, m'effleura en passant comme une flèche et tomba à la mer, emportant un grand Comorien entre ses cornes. Nous croyions le Comorien perdu quand nous le vîmes reparaître, nager vigoureusement vers le taureau et, après une courte lutte, le noyer en lui maintenant la tête sous l'eau. On retira le pauvre animal sans mouvement ; quant au Comorien, il avait eu la chance de se trouver placé juste entre les cornes et il fut quitte pour quelques contusions.

La grande Comore ne produit pas assez de riz pour sa consommation ; le surplus est tiré de Madagascar. La principale richesse de l'île consiste dans l'élève et l'exportation du bétail qui se vend à la côte d'Afrique et dans les autres Comores. Bien que les cocos soient très-abondants, on ne les exporte pas, car ils servent de boisson pendant la saison sèche ; on en fait aussi de l'huile à éclairer et de la graisse pour la cuisine :

un coco ordinaire vaut environ 15 centimes. Les cotonniers donneraient de très-belles récoltes, mais ils ne sont pas cultivés. La seule industrie du pays consiste à fabriquer des pagnes de coton, des rabanes et des nattes en rafia, très-solides, très-élégantes de dessin, et richement colorées; elles coûtent de 2 à 6 piastres, suivant leur grandeur et leur finesse. Toutes les matières premières, le bois pour les boutres, le fer pour les couteaux, les outils et les sagaïes, etc, etc., viennent du dehors; on les travaille dans l'île. Les marchandises ouvrées, les étoffes, les essences, les épices, les miroirs, etc., etc., sont apportées, pendant la mousson de N.-E., par des boutres, de Bombay et et de Zanzibar. Ce sont généralement des produits anglais.

Comore n'ayant ni aiguades, ni ports, n'est pas un lieu de relâche pour les navires; les boutres n'y vont que quand ils y ont affaire et n'y séjournent que le moins possible. Elle fournit quelques bœufs à Mayotte, mais ils sont aussi chers et beaucoup moins grands que ceux de Baly à Madagascar; Mayotte n'aurait donc avantage à prendre des bœufs à Comore que si ses boutres avaient un frêt d'aller pour cette île, ce qui ne s'est pas présenté jusqu'à présent.

Elle fournit également à Mayotte un contingent, malheureusement très-restreint, de travailleurs; ses montagnards aiment tellement leur indépendance qu'il est fort difficile de les décider à contracter des engagements de travail. Le nombre des Comoriens employés sur les habitations de Mayotte, en 1868, ne s'élevait qu'au chiffre de 93.

Relativement riches aux beaux temps de la traite

des esclaves, les Comoriens sont devenus misérables depuis que ce commerce lucratif leur a été interdit; et ils resteront tels encore longtemps, car ils ne sont pas près d'entrer, comme les Anjouanais, dans la voie de la civilisation.

II. — MOHÉLI.

Configuration du sol. — Montagnes. — Côtes. — Végétation. — Insalubrité. — Population. — Caractère. — Villes. — Villages. — Fomboni. — Numa-Choa. — Histoire. — Premiers habitants. — Passage de Lancaster. — Massacre des Anglais. — Les Hollandais. — Trahison des Mohéliens. — Ramanatéka. — Guerre avec Anjouan. — Occupation de Mayotte. — Djombé-Fatouma. — Son éducation. — Mort de Madame Droüet. — Seïd-Mohamed. — Affaire de la *Seine*. — M. Lambert. — Son traité. — Intrigues des Zanzibariens. — Abdication de la reine. — Affaire de l'*Indre* et du *La Bourdonnais*. — Bombardement de Fomboni. — Mohamed reçoit l'investiture du sultan de Zanzibar. — Départ de la reine. — Rentrée de M. Lambert. — Changement de pavillon et déclaration d'indépendance des Mohéliens. — Relations de Mohéli et de Mayotte. — Industrie. — Commerce. — Cultures

Mohéli, située à 12 lieues au Sud-Est de la grande Comore, est de forme elliptique ; sa longueur de l'Est à l'Ouest est de 26 kilomètres, sur une largeur de 18. Elle présente, vue du large, l'aspect d'une masse de mamelons se superposant et s'élevant rapidement du bord de la mer au centre de l'île, séparés par des vallées plus ou moins profondes qui aboutissent généralement à la mer ; un grand nombre de ces vallées sont arrosées par des ruisseaux ou de petites rivières.

Le point culminant est une montagne à ondulations arrondies ; à côté, vers le centre de l'île, on

voit un double piton un peu moins élevé. Ces sommets ont environ 600 mètres de hauteur; à moitié route de la grande Comore, ils apparaissent sous un angle égal au quart de celui fait par le sommet du volcan de Comore avec la ligne de mer.

Il y a quelques marais et des palétuviers à l'embouchure de la principale rivière qui débouche de la magnifique vallée de Louala. Les coraux tiennent aux assises de l'île mais s'étendent, sur plusieurs points, à 1 mille au large. Quelques petits îlots stériles se montrent auprès des côtes, surtout à Numa-Choa où ils abritent un bon port, le seul de l'île.

Mohéli est loin d'être salubre; son littoral, sans être aussi marécageux que celui de Mayotte, est entouré, sur plusieurs points, de bancs de vase et de corail découvrant à mer basse et exhalant, sous l'action du soleil, des miasmes auxquels on attribue les fièvres paludéennes dont souffrent tous les habitants, excepté les nègres. Ces fièvres prennent quelquefois un caractère pernicieux.

Avec ses nombreuses rivières, Mohéli est plus cultivable que la grande Comore. Toutes les vallées et le bas des versants sont couverts de cocotiers et de cultures; mais presque tous les sommets sont dépouillés, car la majeure partie des forêts a été détruite par les incendies et remplacée par des pâturages semés de bouquets de bois. Il reste cependant quelques forêts qui pourraient fournir de bons bois de construction. Les Mohéliens, comme tous les Comoriens, ont l'habitude d'incendier les herbes et les forêts, vers le mois de novembre, pour planter leur riz. Pendant la saison sèche, ils brûlent de nou-

vent les grandes herbes pour procurer de l'herbe fraîche à leurs bestiaux. Par suite du dépouillement les pentes s'ébranlent, la terre végétale descend dans les vallées qui n'en ont pas besoin, et, ce qui est plus grave, le sol de l'intérieur, mis à nu, ne retient plus l'eau des pluies et les sources tarissent; c'est ainsi que plusieurs forêts et rivières ont déjà disparu; tous ces inconvénients seraient évités si les Mohé-liens prenaient la précaution de baliser les endroits qu'ils veulent incendier.

Les villages sont bâtis au bord de la mer, sous des cocotiers, ordinairement près de l'embouchure d'un ruisseau; cette disposition, plus commode pour la paresse des habitants qui ne connaissent, en fait de route, que le sable ou les galets du rivage, est regrettable au point de vue de la salubrité; si tous ces villages étaient bâtis sur les hauteurs, à 150 ou 200 mètres seulement d'élévation, les habitants échapperaient à l'influence des gaz délétères qui font une ceinture à l'île, du coucher au lever du soleil. C'est en grande partie, je crois, à l'élévation des villages au-dessus du niveau de la mer que la grande Comore doit sa réputation de salubrité.

Composée d'Antalotes, de Malgaches, d'Arabes, de quelques Hovas, de Mahorais émigrés, et surtout de noirs de la côte d'Afrique, la population totale paraît être de 6,000 âmes. Le sang nègre domine chez les Antalotes; on peut ainsi évaluer la proportion des différentes races: quatre-dixièmes nègres esclaves, trois dixièmes Antalotes, deux-dixièmes Malgaches purs et Hovas, un-dixième Arabes. Un instant subjugués par les Malgaches, les Arabes ont repris le

suprématie et ils finiront certainement par convertir et rallier à eux toute la population. Autrefois très-féroces, les habitants sont encore aujourd'hui ombrageux et farouches; quelques-uns ne sortent qu'avec des sagaïes, des sabres ou de mauvais fusils, et tous portent un couteau ou un poignard à la ceinture.

On compte dans l'île deux villes murées, avec des maisons en pierres, Fomboni et Numa-Choa, un gros bourg, Louala, et une quarantaine de villages plus ou moins peuplés, appartenant à la reine ou à des chefs arabes et malgaches. Toutes les cases sont en cocotiers ou en terre battue, et carrées.

Fomboni, la capitale, est située au N.-E. sur le rivage, dans une plaine large d'un kilomètre, qui s'étend entre les montagnes et la mer. En face de la ville, un banc de corail court parallèlement à la côte, à 1 kilomètre du rivage; ce banc est coupé par une passe large de 60 mètres environ, donnant accès à un bassin naturel où peuvent mouiller 8 à 10 boutres. Les navires mouillent en dehors du récif par 9 ou 10 brasses. De la rade, l'aspect de la ville est très-pittoresque; on voit une grande batterie, percée de 21 embrasures qui se détachent en noir sur une longue bande blanche, et surmontée d'un mât de pavillon fort élevé; à gauche de la batterie et en dehors de l'enceinte, un vaste faubourg; à droite, le mur d'enceinte flanqué d'un bastion carré; en avant du mur, une mosquée blanche; plus loin, un petit fortin masquant une des portes située à l'angle Ouest du mur; puis un grand faubourg, bâti comme l'autre sous des cocotiers, relie la ville à la charmante habi-

tation Lambert, qu'on aperçoit distinctement de la rade, avec ses pavillons et son belvédère ; au delà s'étendent les cocoteries, les champs de cannes, les plantations de café, de coton, etc. de M. Lambert ; autour de la ville, une vaste forêt de cocotiers, coupée de cultures, couvre la plaine et la base de la montagne.

On donne dans la passe en prenant l'alignement de l'angle Est de la maison de la reine, qu'on aperçoit au-dessus du mur, par la troisième embrasure de la batterie, en comptant par la droite; autant que possible il faut débarquer à mer haute, car à basse mer, la côte découvre fort loin et les plus légères embarcations ne peuvent approcher à plus 500 mètres du rivage ; on est obligé de franchir cette distance, à pied ou en tacon, sur un banc de vase molle, recouvrant des têtes de coraux entre lesquelles on risque d'enfoncer jusqu'à la ceinture. A mer haute, les embarcations vont jusqu'à la mosquée, petit bâtiment carré aux murs très-épais, avec un porche à ogives et une salle voûtée, éclairée par quatre fenêtres en forme de trèfles. Cette mosquée n'a pour tout ornement que des nattes ; elle est surmontée d'une terrasse qui sert de minaret.

L'enceinte de la ville est carrée comme celle des anciens camps romains, avec un mur en pierre et en corail, haut de 12 à 15 pieds et bien conservé; trois ou quatre petites portes carrées donnent accès à des ruelles étroites ; beaucoup de maisons sont bâties en chaux et corail, mais il y a aussi, dans l'enceinte, bon nombre de cases malgaches en bois ou en macoutis. aucune de ces maisons n'a d'étage.

Ce qu'on appelle le palais de la reine se trouve

au bout de la batterie, à peu près au milieu du front de la ville qui fait face à la mer; il est protégé de ce côté par un bastion ne laissant voir que les terrasses; du côté de la ville, il est entouré de murs et isolé par une place triangulaire où l'on voit un puits et une mosquée. Le palais ressemble à une maison de campagne mal entretenue. On entre dans la cour d'honneur par une porte cochère grossièrement sculptée; en face la porte, sous un hangar qui sert de corps de garde, sont rangés, sur des affûts de campagne, 2 obusiers de 8 et 2 pièces de 4 en bronze, bien montées, et en fort bon état. Une vingtaine de fusils à pierre avec leurs bayonnettes, et une cinquantaine de sagaies bien aiguisées, sont dressés contre le mur, avec quelques briquets et des gibernes. La maison de la reine a un étage et est surmontée d'une terrasse; elle est éclairée, au rez-de-chaussée, par quelques meurtrières et, au premier, par une dizaine de fenêtres à persiennes vertes, ouvragées. Tout le bas est occupé par une grande salle voûtée, sombre et vide; on monte par des couloirs étroits et obscurs et par un escalier, véritable échelle de moulin, aux appartements de l'étage qui se composent d'une grande salle de réception, ornée de glaces, d'étagères, de tapis de Mascate et de fort belles nattes, et de plusieurs petites pièces garnies de meubles européens; c'est le logement de la reine.

Dans une des cours se trouvent plusieurs tombeaux, entre autres celui de Ramanatéka, construits sur le modèle uniforme des tombeaux arabes dans les Comores.

Le palais communique avec la batterie qui est

solidement construite, l'esplanade est en terre, battue entre quatre murs fort épais, et élevée à 10 pieds au-dessus du sol; à partir de cette hauteur elle est entourée d'un parapet épaulé, percé d'embrasures pour 21 canons. Avant le bombardement de 1867, elle était armée de 2 caronades de 24, de 7 pièces longues de 18 et de 12, de 9 vieux canons de 6 et de 4, en fonte, et de 3 petites pièces en bronze, du calibre 2. La batterie est fermée à la gorge par un mur sans ouvertures, de 15 pieds de haut, et il serait très-difficile de l'emporter de vive force, sans avoir fait brèche.

La garde du palais est confiée à une cinquantaine de Mohéliens vêtus de tuniques de drap rouge et de caleçons blancs, et coiffés de mîtres rouges de même forme que celles des évêques. Chaque soldat porte un fusil à pierre avec sa bayonnette, un briquet, une giberne et deux sagaies qui constituent, certes, la partie la plus dangereuse de son armement; les fusils sont vieux et les lumières sont tellement élargies qu'au moment de faire feu, les Mohéliens ont grand soin de détourner la tête pour ne pas être aveuglés, ce qui ne contribue pas à la justesse de leur tir; en revanche, ils lancent la sagaie très-adroitement. Cette garde a une musique composée d'une grosse-caisse, de cymbales, de fifres et de tambours.

Je rencontrai à Fomboni un Arabe, fort intelligent, que j'avais vu souvent à Mayotte, Amissi-ben-Abdallah, aujourd'hui gouverneur de Mohéli; il me conduisit dans sa maison et m'offrit du sirop de roses dans les verres à pied de cristal taillé, sur un plateau de cuivre pointillé. La première pièce était, comme chez tous

les Arabes aisés, meublée de kibanis couverts de jolies nattes fabriquées dans le pays, et de quelques chaises en bois peint venant de Bombay; elle n'avait de particulier qu'une horloge américaine accrochée au mur. Je lui demandai à voir son harem; il me conduisit aussitôt à une porte masquée par des tentures rouges, et m'introduisit dans une chambre que je fus assez étonné de trouver meublée d'un canapé couvert de damas rouge, d'une console avec deux flambeaux de cristal taillé, garnis de verrines et de bougies, et de deux belles glaces; le tout venant d'Europe. L'Orient n'était rappelé que par un beau tapis de Mascate, de jolies nattes, des aspersoirs en argent pour l'eau de rose, une aiguière en cuivre, et surtout par une forte odeur de rose et de sandal. La seule partie vraiment curieuse de ce mobilier était la toilette, chargée de flacons et de boîtes, en cristal et en argent avec applications de filigrane, de formes bizarres et d'un joli travail, pour le bleu, le noir, le henné, le safran, le musc, la chaux, le bétel, l'areck, etc., Des lambrequins et des rideaux rouges cachaient le lit, placé dans une alcôve au fond de la pièce. Cette chambre n'avait pas de fenêtres et était éclairée par une porte ouvrant sur la cour intérieure.

Amissi, marié légitimement dans chaque Comore, n'avait qu'une femme à Mohéli; elle parut un instant après notre entrée; c'était une femme de 20 ans environ, grande, bien faite, et presque blanche; ses traits, réguliers et assez beaux, portaient l'empreinte de la maladie, car les Arabes n'échappent pas plus que les Européens à l'influence des fièvres paludéennes. Les coins de ses paupières et ses sourcils

étaient peints en noir bleuâtre ; ses cheveux noirs très-droits pendaient en deux nattes ; ses pieds étaient complétement nus. Elle portait une petite calotte d'or semblable à une moitié d'orange, un collier et d'énormes pendants d'oreille en or, finement travaillés ; mais le lobule de l'oreille n'était pas distendu comme celui des Antalotes. Son costume se composait d'une espèce de veste en velours violet et d'un large pantalon en soie, à mille plis rouges et jaunes, serré en bas par des coulisses, et arrêté, au-dessus des chevilles, par de gros bracelets très-bombés, en argent repoussé. Elle souriait à chaque instant et très-gracieusement ; malheureusement chaque sourire laissait voir une double rangée de petits points noirs, derniers vestiges de ses dents rongées par la chaux ; car elle ne faisait pas exception à la règle et chiquait continuellement le mélange de betel, de chaux et d'areck ; les Arabes négligent ce détail, mais j'avoue qu'il lui faisait perdre beaucoup de son charme.

Le mélange avec les Malgaches a modifié les usages des Arabes à Mohéli ; les femmes arabes sortent et se montrent un peu plus facilement qu'à la grande Comore et Anjouan ; quant aux femmes malgaches et antalotes, elles sortent en plein jour, la figure découverte, et causent librement avec les étrangers.

Outre sa maison de ville, la reine a une grande case entourée d'un village malgache, sur la montagne, à 2 kilomètres de Fomboni. Au pied de ce village coule, dans un vallon très-fertile et très-ombragé, la rivière qui fournit l'eau à la ville. Fomboni paraît peuplée de 2,000 habitants.

Numa Choa, l'autre ville, est située au Sud, sur un mamelon commandant un excellent port. Autrefois aussi importante que Fomboni, elle est aujourd'hui presque complètement ruinée; il ne reste que des vestiges de son mur d'enceinte flanqué de tours carrées; à peine contient-elle une soixantaine de maisons en pierres et quelques cases. C'est pourtant là que se trouve le seul bon port des Comores, après ceux de Mayotte. Ce port est protégé de tous côtés par des îlots et des coraux, seulement l'accès de la terre est difficile à mer basse. Numa Choa est peuplée d'Arabes et surtout de Mahoris émigrés à la suite des guerres avec Andrian-Souli, de l'occupation de Mayotte par les Français, et de l'émancipation des esclaves.

On sait peu de chose sur l'histoire de Mohéli; ses premiers habitants furent des noirs venus d'Afrique à une époque indéterminée; plus tard des Arabes et des Malgaches s'y fixèrent; en 1506, une partie des Chiraziens de Mohamed-ben-Haïssa s'y établit sous les ordres d'un de ses fils. Quelques années après, Mohéli tomba sous la dépendance d'Anjouan; mais cette dépendance fut toujours plutôt nominale que réelle; ce qui est certain c'est que, dès le commencement du XVIe siècle, les Arabes ont été complètement maîtres de Mohéli.

Dans le courant de l'année 1561, Jacques Lancaster, commandant un vaisseau anglais chargé d'un voyage d'exploration, aborda à Mohéli. « Il y fut reçu par un grand nombre d'Arabes ou de Maures, et l'île lui parut extrêmement peuplée. Seize hommes, qu'il envoya dans sa chaloupe, obtinrent la permission de

prendre de l'eau. Le roi de l'île vint visiter Lancaster à son bord, accompagné de plusieurs Arabes d'une belle taille ; il portait une robe de satin cramoisi. Les Anglais eurent avec lui, par l'intermédiaire d'un interprète portugais, une longue conférence sur l'état de Mohéli et la nature de ses productions. En se retirant, le roi invita les Anglais à visiter la ville ; sur ses instances, un officier anglais, nommé Mace, descendit au rivage avec 30 hommes, contre le sentiment de Lancaster. A peine eurent-ils fait cent pas sur la terre, qu'une troupe de Mohéliens, fondant sur eux avec toutes sortes d'armes, les massacrèrent à la vue du vaisseau, d'où l'on ne pouvait leur donner aucun secours, et sous les yeux du roi qui semblait n'être retourné à terre que pour autoriser cette lâche cruauté. Les Anglais partirent avec la douleur de ne pouvoir venger leurs malheureux compagons, mais bien instruits de la défiance qu'ils devaient garder sans cesse avec les Maures. Leur chaloupe resta aux mains des insulaires. » (Walkenaer, *Histoire des voyages*).

En février 1602, Georges Spielberg aborda à Mohéli avec deux vaisseaux de la Compagnie hollandaise. Le roi lui envoya aussitôt un bœuf et des rafraichissements et invita les Hollandais à descendre librement à terre, mettant toute les ressources de l'île à leur disposition. Obligés d'attendre, dans les Comores, d'autres vaisseaux de leur Compagnie, les Hollandais firent un séjour de plus d'un mois à Mohéli ; pendant tout ce temps, ils eurent les meilleures relations avec les insulaires, troquant des marchandises qu'ils avaient déposées dans la maison du roi

contre des bœufs, des cabris, des volailles, etc.; mais ils ne purent se procurer une quantité suffisante de riz dans l'île, ni à Mayotte et Anjouan, où ils en avaient envoyé chercher, ces îles n'en produisaient même pas assez pour leur propre consommation.

Mohéli était alors sous la dépendance nominale d'Anjouan; le prince arabe qui la gouvernait au nom de la reine d'Anjouan, visita à son bord le commandant Hollandais. « C'était, dit la relation, un « homme d'expérience qui avait voyagé en Arabie, « et en d'autres lieux. Il allait tous les ans faire « quelque tour au continent. Il parlait passablement « portugais et avait vu jouer des instruments, car « il demandait si on avait des clavecins et particuliè- « rement des harpes.... Il s'entretint avec le gé- « néral de diverses choses. Il entendait bien l'art « de la navigation et désira voir notre carte. On la lui « apporta avec un globe et il y marqua tous les prin- « cipaux points des Indes orientales. On connaissait « aussi qu'il avait bien fréquenté la mer Rouge et « qu'il en avait toutes les connaissances qu'on « pouvait avoir. » Il insista beaucoup auprès du commandant pour le décider à se rendre dans son palais, mais malgré tous les témoignages d'amitié que lui donna le roi, le général refusa toujours ses invitations.

Il n'en était pas de même des autres Hollandais qui chaque jour se rendaient à terre et parcouraient l'île en toute liberté; le roi fit même ramener aux vaisseaux un matelot déserteur qui s'était caché dans la montagne. Des détachements, ou des hommes isolés, étaient continuellement occupés à tailler un mât, à

faire de l'eau ou à commercer pour leur propre compte, ils étaient cordialement accueillis partout, et personne d'entre eux n'avait la moindre défiance; lorsque, le 30 mars au matin, veille du jour fixé pour le départ, deux officiers et quinze hommes se rendirent à terre pour faire conduire le mât à la mer et préparer des bœufs, pendant qu'une chaloupe armée de onze hommes allait faire de l'eau à l'aiguade, c'est-à-dire à la rivière qui coule à 2 kilomètres de Fomboni.

« Sur le midi, le général ne voyant revenir ni la cha-« loupe ni le canot, fit tirer le canon jusqu'à deux, « arborer le pavillon, et faire le signal de se rendre à « bord. Mais personne ne revint; si bien qu'il crai-« gnit que ses gens n'eussent été arrêtés prisonniers.

« Après avoir attendu tout le jour sans rien voir, ni « même aucun canot du pays, au lieu qu'ils avaient « accoutumé de nous venir visiter tous les jours, nous « vîmes enfin, vers le soir, quantité de Mahométans « qui venaient sur le rivage où ils paraissaient faire « quelques courses qui marquaient de la joie. Le gé-« néral fit aussitôt touer les deux vaisseaux l'un près « de l'autre, lacer les bonnettes et préparer le canon, « afin d'être paré en cas qu'on voulut l'attaquer.

« Le 1[er] d'avril 1602 n'ayant point encore eu de « nouvelles de ce qui se passait dans l'île, on arbora « un pavillon blanc qui demeura jusqu'au 3, sans que « personne parut ni qu'on fit aucun signal pour de-« mander à nous parler. Au contraire, tous les canots « furent retenus à terre. De notre côté comme nous « n'avions ni chaloupe ni canot nous ne pouvions « envoyer faire aucune requête.... En nous retirant nous aurions pu mettre du monde à terre près d'un

« bourg nommé le bourg des pêcheurs qui était bien « de 200 maisons et où il y avait quantité de cocos, « car les vaisseaux pouvaient ancrer tout à terre et « y envoyer des gens. Il y en eut même plusieurs qui « s'offrirent pour cet effet et de nager jusques à des « canots qui étaient là pour en amener un ; car on « aurait assez fait ce qu'on aurait voulu, tous les ha- « bitants du bourg ayant pris la fuite.

« Le général ne le voulut pourtant pas permettre « et s'abstint de tout acte d'hostilité nonobstant l'in- « fidélité que les insulaires avaient commise en saisis- « sant nos gens au préjudice de la confiance et de « l'amitié qu'on s'était témoignés de part et d'autre. « En effet, il n'y avait eu personne parmi les nôtres « qui eut eu le moindre différent avec eux ; ce qui « nous faisait espérer qu'ils nous renverraient enfin « notre monde.

« Ainsi nous continuâmes à faire nos bordées sur « la côte jusqu'au soir du 5 que persoone n'étant « venu nous parler, et voyant que nous perdions le « temps, on résolut d'aller à Mayotte et à Angovan, « où tient sa cour la reine, souveraine des quatre « îles de Comorre, qui se nomment Angasiza, Mu- « laly, Angovan et Mayotte. »

Il est inutile d'ajouter que les Hollandais ne revirent jamais leurs vingt-huit compagnons qui, sans aucun doute, furent massacrés comme l'avaient été quelques années auparavant les trente-et-un anglais de Lancaster. Pendant leur séjour à Mohéli, les deux vaisseaux n'avaient perdu que deux hommes par suite de maladies ; mais le quart de ceux qui avaient échappé au guet-à-pens des Mohéliens mourut dans

la traversée, peu de jours après le départ ; « on fut « persuadé qu'ils avaient contracté leurs maladies « dans l'île où ils avaient demeuré plusieurs nuits, « car l'air y est mal sain et les habitants mêmes s'en « plaignaient. »

L'histoire de Mohéli se rapproche de celle de Mayotte avec le Hova Ramanatéka, parent et ami de Radama Ier et ancien gouverneur de Mouzangaïe. A la mort de Radama, en 1828, Ranavalo, suivant l'usage malgache, fit massacrer tous les parents de son mari qui lui portaient ombrage. Ramanatéka se trouva au nombre des suspects ; comme il était dans son gouvernement de Mouzangaïe, Ranavalo lui écrivit de venir la visiter à Tananarive. Ramanatéka comprit; il déclara à l'envoyé qu'il allait se rendre immédiatement à l'appel de la reine et fit ses préparatifs de départ ; mais pendant la nuit, il rassembla ses amis et une centaine de Hovas qui lui étaient dévoués et s'embarqua pour les Comores. La petite troupe gagna Anjouan où le sultan Abdallah lui accorda l'hospitalité. Au bout de quelques mois, Ramanatéka se mit à conspirer contre son hôte avec Seïd-Ali, frère du sultan, qui cherchait à le renverser et à prendre sa place ; mais le complot échoua et Ramanatéka s'enfuit à Mohéli où le sultan régnant, ennemi du sultan d'Anjouan, fut assez confiant pour le recevoir. L'année suivante, 1830, Abdallah vint attaquer Mohéli qui refusait de reconnaître sa suzeraineté; Ramanatéka offrit ses services au sultan de Mohéli ; grâce à son concours et à celui de ses Hovas, les Anjouanais furent repoussés. Après la victoire, Ramanatéka chassa son hôte et se fit proclamer roi de Mohéli.

S'attendant bien à être attaqué par Abdallah, il s'empressa de fortifier Fomboni ; sa position était, toutefois, précaire ; les Sakalaves le détestaient en sa qualité de Hova ; d'un autre côté, les Arabes le considéraient comme un infidèle et leur défection était certaine en cas de guerre avec Anjouan ; le rusé Hova sut habilement rallier à lui tous les partis ; il se fit mahométan et changea son nom de Ramanatéka contre celui de sultan Abd-el-Rhaman.

En 1833, il posséda un instant Mayotte que Boina-Combo, chassé par Andriansouli, lui avait cédée ; mais il ne put s'y maintenir.

La guerre prévue avec Anjouan éclata bientôt. En décembre 1835, Abdallah organisa contre Ramanatéka une expédition formidable composée d'Anjouanais, de Comoriens, de Mahoris et de Sakalaves. Cette armée, la plus considérable qu'on eût jamais vue dans les Comores, se réunit à M'Samoudou. Abdallah partit d'Anjouan, le 20 janvier 1836, avec un seul boutre et aborda à Numa-Choa où il avait des intelligences et où Boina-Combo, le souverain dépossédé de Mayotte, se joignit à lui avec ses partisans. Le gros des boutres, retenu à M'Samoudou par les vents contraires, n'arriva à Numa-Choa que deux jours après. On commença aussitôt les hostilités car il ne suffisait pas de posséder Numa-Choa, il fallait s'emparer de Fomboni. Après avoir vainement tenté de forcer les sentiers qui y conduisent de Numa-Choa, à travers des gorges et des escarpements faciles à défendre, Abdallah voulut opérer une diversion en se rendant par mer auprès de Fomboni avec la moitié de ses troupes ; mais pendant le trajet un coup-de-

vent terrible jeta tous les boutres à la côte. Les naufragés tombèrent au pouvoir des Mohéliens et furent conduits à Fomboni. A leur arrivée au palais, Ramanatéka fit tout d'abord massacrer Boina-Combo et tous les Mahoris qui l'avaient accompagné. Il rendit la liberté à Saïd-Hassani, père de Saïd-Omar, à Saïd-Ouazir-Zouber, oncle d'Abdallah, et à Salim, frère de ce dernier, qui lui avaient rendu de grands services lors de son séjour à Anjouan; Andrian-Souli était parvenu à s'échapper on ne sait comment; tous les autres furent déclarés prisonniers de guerre et vendus. Quant au malheureux sultan Abdallah, après lui avoir fait subir toutes sortes d'outrages et de mauvais traitements, Ramanatéka le fit enfermer dans un cachot où il le laissa lentement mourir de faim.

De ce moment, personne, dans les Comores, n'osa plus attaquer Ramanatéka ou plutôt le sultan Abd-el-Rhaman, car on ne lui donnait plus que ce nom. Il mourut en 1842, laissant deux filles en bas âge dont l'une était Djombé-Fatouma, la fameuse reine de Mohéli qui visita la France en 1868. J'emprunte aux excellentes notes publiées sur les Comores par M. Cave, dans la *Revue maritime* de 1867, le récit des premières années du règne de Djombé : « Djombé-« Fatouma étant trop jeune pour gouverner, sa mère « gérait en son nom les affaires du pays et Madame « Droiet, créole de Maurice, restée à Mohéli depuis la « mort de son mari, fut chargée de l'éducation des « deux filles de Ramanatéka. Sous sa direction les « princesses furent élevées à l'européenne et apprirent « à écrire assez bien le français et à le parler correcte-« ment. Tout allait bien à Mohéli quand survint la

« mort de la mère de Djombé. Madame Droüet avait « acquis une telle influence qu'elle prit à proprement « parler la direction de son pays, cela, au grand dé- « plaisir des Arabes dont les coutumes et la religion « n'avaient pas les sympathies de l'institutrice. En « même temps Madame Droüet mettait le plus pos- « sible ses élèves en rapport avec nous, et le com- « mandant de Mayotte les traitait en protégées. En « 1848, il fut décidé que Djombé-Fatouma régnerait « par elle-même, et un certain éclat fut donné à son « couronnement par la présence des navires de guerre « français la *Reine-Blanche* et le *Cassini*, qui s'asso- « cièrent aux fêtes.

« Devenue reine de fait, Djombé conserva toutes « les idées que lui avait inculquées son institutrice et « ne cessa de la consulter dans toutes les occasions « difficiles. Aussi la jalousie des chefs arabes con- « tinua à s'accroître. Pour avoir le droit de demander « à la reine d'exiler son institutrice, on fit courir le « bruit que Madame Droüet ménageait une cession « de l'île à la France. La reine avait plusieurs fois re- « poussé cette demande avec indignation, lorsque, « dans le courant de 1851, une députation de notables « lui fut envoyée, et vint l'informer que les chefs « avaient résolu de chasser Madame Droüet. « Chassez- « la, si vous voulez, répond la reine, je saurai bien la « faire revenir. » Cette parole énergique fut l'arrêt de « mort de Madame Droüet; il fut décidé qu'on la « chasserait, mais qu'avant de le faire, on prendrait « ses précautions pour qu'elle ne revînt pas. Une « esclave de la reine est gagnée et glisse du poison « dans l'assiette de Madame Droüet; dès que les

« premiers symptômes de l'empoisonnement se font
« sentir, on l'embarque sur un boutre qui doit la dé-
« poser à Mayotte. Cependant la reine, que l'on avait
« tenue à l'écart, est informée de ce qui se passe;
« elle veut s'opposer par la force au projet des chefs
« arabes, et faire battre le tam-tam de guerre, comp-
« tant qu'une partie de ses sujets au moins se rendront
« à son appel; mais les chefs s'interposent et la font
« enfermer chez elle jusqu'à ce que le boutre soit
« éloigné. Madame Droüet mourut à Mayotte peu de
« temps après son débarquement. »

Madame Droüet partie, les Arabes prirent une grande influence sur la reine et gouvernèrent à sa place. Ils lui firent épouser Saïd-Mohamed, cousin du sultan de Zanzibar; de ce moment la reine adopta tous les usages arabes et porta le masque; mais Saïd-Mohamed, bien qu'il ne fut que le mari de la reine, pressura tellement les Mohéliens qu'ils le chassèrent; en 1859, il obtint de rentrer, recommença ses exactions et fut définitivement expulsé six mois après; il se retira à la grande Comore où il mourut en septembre 1864.

Vers la fin de 1860, le P. Finaz, missionnaire, et un créole, M. Marius Arnaud, s'installèrent à Mohéli; le P. Finaz essaya de convertir la reine au catholicisme, tandis que M. Arnaud entreprenait des cultures dans l'île. Au bout de quelques mois, le mécontentement de la population, et surtout de l'entourage de la reine, devint tel que le P. Finaz et M. Arnaud furent obligés de quitter Mohéli. Le gouvernement de Mayotte envoya alors le navire de guerre la *Seine* arrêter les trois ministres qui avaient provoqué

l'expulsion de nos nationaux, et on les interna à Mayotte.

En décembre 1864, M. Lambert, le célèbre duc d'Emyrne, vint s'établir à Mohéli. Djombé-Fatouma le reçut très-amicalement parce qu'il était *frère de sang* du roi Radama II son cousin (1). Elle lui concéda immédiatement, par traité, et à des conditions très-avantageuses, 2,000 hectares d'excellentes terres près de Fomboni, et lui donna le droit d'établir ses plantations dans toute l'île, moyennant une redevance; se réservant seulement la partie sud, voisine de Numa-Choa, et la vallée de Louala. M. Lambert avait amené avec lui plusieurs personnes et avait apporté un matériel considérable pour fonder une usine à sucre; mais la mort de M. Cachin, ingénieur qui l'avait accompagné, arrêta la construction de l'usine; on avait pu, néanmoins, construire une superbe maison où M. Lambert donne la plus gracieuse hospitalité à tous les voyageurs qui passent à Mohéli.

Lors d'un voyage de l'*Indre*, en mars 1867, Djombé-Fatouma vint chez M. Lambert recevoir la visite du commandant Fournier; elle habitait, en ce moment, sa campagne, et l'étiquette ne lui permettait pas de se montrer dans la ville de Fomboni pendant le jour. Djombé arriva en palanquin, sous un grand parasol, précédée et suivie de soldats mitrés de sa garde, et escortée d'une dizaine de femmes de compagnie. Elle portait une robe de soie rouge, un corsage de velours vert brodé d'argent, et était complètement

(1) Djombé est de la famille royale des Hovas, et a des droits éventuels au trône que nous avons laissé appeler trône de Madagascar.

enveloppée d'un grand lamba de soie rouge fixé sur sa tête, comme un voile, par un diadème d'or. La reine était masquée, mais elle consentit à retirer son masque en notre présence.

Djombé-Fatouma était alors assez jolie ; elle a beaucoup changé depuis, et à son désavantage. Bien qu'elle parle et écrive passablement le français, elle préfère parler le créole de la Réunion qui lui est plus familier. Ses deux enfants, Mohamed et Mahmoud, l'accompagnaient, vêtus à l'arabe, la tête rasée, et coiffés de calottes couvertes de broderies d'or ; ils sont jaunes comme leur mère avec laquelle Mohamed, l'aîné, a une grande ressemblance ; le cadet a les yeux plus bridés et rappelle davantage le type hova ; il avait la teigne. À peine ces enfants comprennent-ils quelques mots français. Djombé-Fatouma jouait à la souveraine et aimait beaucoup les honneurs ; quand ses dames de compagnie entraient dans le salon où elle se tenait, elles se prosternaient et se traînaient sur les genoux jusqu'à la reine, puis sortaient de la même manière.

Chacun croyait Djombé dévouée à la France ; le commandant de Mayotte la considérait comme sa fille, et M. Lambert, qui l'avait comblée de cadeaux et avait triplé ses revenus, crut pouvoir se fier à sa parole et faire un voyage à la Réunion, en juillet 1867 ; mais il avait affaire à une Malgache et la trahison ne se fit pas attendre. Depuis plus d'un an, la reine, trompant et le commandant de Mayotte et M. Lambert, négociait la cession de Mohéli au sultan de Zanzibar. Djombé s'ennuyait dans son royaume et désirait vivre sur un plus grand théâtre. Elle céda son île au sultan

Saïd-Medjid, on ignore au juste à quelles conditions. Restait à se débarrasser de M. Lambert; la reine, personnellement engagée, ne pouvait, sans motif, rompre le traité qui avait toujours été loyalement exécuté par le duc d'Emyrne; on tourna la difficulté; Djombé dut abdiquer et disparaître du gouvernement; elle abdiqua, en effet, en faveur de son fils aîné Mohamed. Alors, considérant le traité conclu avec M. Lambert comme rompu par l'abdication de la reine, quelques Arabes résolurent de ne pas laisser débarquer M. Lambert à son retour. Puis, se regardant comme déjà propriétaires de son habitation, les familiers de la reine mirent à contribution les provisions de toutes sortes dont la maison était pleine; et, plus tard, il fut assez curieux de voir, sur le carnet du sommelier de M. Lambert, le nombre et la qualité des bouteilles que ces rigides Musulmans avaient vidées en son absence.

Pour parer à tout évènement, ils fabriquèrent des affûts neufs pour les canons; le mur d'enceinte fut réparé et garni de portes solides; et ils attendirent le retour de M. Lambert, pendant qu'une corvette zanzibarienne de 12 canons, la *Nadarcha*, portant 200 hommes de débarquement, croisait, fortuitement, dans les eaux de la grande Comore. Le principal agent de toutes ces manœuvres était un certain Seïf, parent du sultan de Zanzibar et de la reine, par son mari, établi depuis peu de temps à Mohéli.

Dans les premiers jours de novembre 1867, l'*Indre* ramena M. Lambert à Fomboni, mais les Mohéliens refusèrent de le laisser débarquer. On apprit alors vaguement ce qui s'était passé et chacun en fut stu-

pétait. Tous les conseils, toutes les remontrances furent inutiles : le commandant Empis vint à Mayotte rendre compte de la situation au colonel Colomb, commandant supérieur ; il fut décidé que l'*Indre* et l'aviso le *La Bourdonnais* se rendraient à Mohéli avec une lettre du commandant de Mayotte pour la reine, qu'ils exigeraient la loyale exécution du traité passé avec un de nos nationaux, mais qu'ils éviteraient l'emploi de la force. Les deux navires partirent, au milieu des fanfaronades des Arabes qui disaient tout haut qu'ils seraient coulés s'ils osaient approcher de Fomboni.

Arrivée à Fomboni, l'*Indre* salua la reine de vingt-et-un coups de canon ; le fort rendit le salut, coup pour coup, avec ses vingt-et-une pièces. Le commandant Empis envoya auprès de la reine M. Pompon, lieutenant de vaisseau, porteur de la lettre du commandant supérieur de Mayotte. Djoumbé ne voulut pas recevoir la lettre ; elle déclara qu'elle ne reconnaissait plus le traité qu'elle avait passé avec M. Lambert et, sans le moindre motif, fit jeter M. Pompon à la porte du palais par ses esclaves, en présence de l'agent de Zanzibar et des chefs mohéliens. En même temps, elle fit battre le tamtam de guerre et fermer les portes de la ville.

Il était impossible de laisser passer une pareille insulte et de tolérer une semblable attitude ; dans ses instructions, le commandant supérieur de Mayotte, qui avait cru qu'une lettre de lui à la « petite reine » arrangerait toutes les difficultés, n'avait certes pas prévu ce qui arrivait ; il fallait obtenir immédiatement de la reine une réparation volontaire, ou lui

infliger une punition exemplaire ; se retirer, en s'essuyant la joue, même pour revenir plus tard, nous eût couverts de honte et complètement discrédités aux yeux des Malgaches et des Arabes qui n'ont certes pas une très-haute idée de la France depuis nos échecs à Madagascar. Restait, il est vrai, la probabilité d'un désaveu, et c'était bien sur cette hésitation qu'avaient compté la reine et ses conseillers ; mais, lorsqu'il s'agit de l'honneur de son pays, un homme de cœur n'hésite pas à compromettre son intérêt personnel ; M. Empis écrivit sur-le-champ à la reine une lettre, à la fois conciliante et ferme, dans laquelle il lui faisait comprendre la gravité de sa conduite, lui rappelait la bienveillance dont le gouvernement français l'avait toujours entourée, et la priait de réparer son outrage ; mais en même temps il la prévenait que si, le lendemain, à six heures du matin, il n'avait pas reçu une réponse satisfaisante, les deux navires ouvriraient le feu sur Fomboni. Le reste de la journée fut employé à faire officieusement entendre raison à Djombé par des Arabes qui nous étaient dévoués ; tout fut inutile. Pendant ce temps, les soldats de la reine couraient sur la plage et les contingents arrivaient de tous les points de l'île ; ces forces réunies se montaient à environ cent cinquante hommes, armés de fusils, et six cents ou sept cents avec des sagaïes.

Au milieu de la nuit, un coup de canon partit de la place ; on crut d'abord que c'était le commencement des hostilités ; mais ce n'était qu'un signal ; le tamtam de guerre commença à battre ; la garnison prenait ses postes. A quatre heures M. Lambert se rendit à son habitation pour mettre en sûreté ses objets

les plus précieux ; il profita de cette circonstance pour envoyer un de ses Malgaches faire une nouvelle tentative de conciliation près de la reine ; l'envoyé trouva les portes de la ville fermées ; on refusa de le laisser pénétrer et on le menaça de le sagayer s'il revenait. En regagnant l'embarcation, nous passâmes au milieu d'une troupe de Mohéliens armés de sagaies et de fusils, qui s'étaient bornés à nous surveiller sans mot dire. Quand le jour parut, la plage était couverte de Musulmans occupés à faire leurs prières et leurs ablutions devant la mosquée ; tous savaient très-bien que la reine avait refusé de s'excuser et que, dans cinq minutes, les Français devaient tirer ; mais ils ne paraissaient pas s'en soucier. Le pilote arabe, interrogé sur les motifs de leur inconcevable sécurité, répondit naïvement que « si des Anglais avaient menacé de tirer, ils ne resteraient pas là ; mais qu'ils « savaient très-bien que les Français ne tireraient « pas. »

Au dernier tintement de six heures, un coup de canon partit à bord de l'*Indre* ; l'obus tomba dans la mer à 50 mètres en avant du fort. C'était un avertissement ; en un clin d'œil, la plage fut débarrassée, mais le fort hissa fièrement son pavillon rouge et personne ne vint parlementer à bord. Alors l'*Indre* et le *La Bourdonnais* ouvrirent le feu sur le fort qui ne répondit pas ; les obus lui firent quelques accrocs, mais il était plus solide qu'on ne le pensait, et il resta debout. Croyant cet avertissement suffisant, le commandant Empis fait cesser le feu pour donner à la reine le temps de réfléchir ; deux heures se passent, personne ne parait. On reprend le feu mollement ; le

pavillon rouge reste toujours au haut du mât. Alors M. Lambert va au fort avec une baleinière de l'*Indre*, applique une échelle au parapet, enjambe un canon et saute par l'embrasure, avec deux matelots, au milieu de la garnison couchée à plat ventre dans la batterie. Personne ne l'avait vu venir et on le prit pour le diable. Sans perdre une seconde, il court au mât, amène le pavillon, coupe la drisse et regagne l'échelle avant que les Mohéliens, bouleversés de tant d'audace, aient songé à l'en empêcher. Ils ne revinrent de leur stupeur que lorsque M. Lambert fut sur la plage; alors ils ouvrirent, sur lui et sur les six matelots de la baleinière, un feu de mousqueterie que les obus bien dirigés des deux navires arrêtèrent aussitôt. M. Lambert rapporta le pavillon de Mohéli au milieu des hourras enthousiastes de l'*Indre* et du *La Bourdonnais*. Immédiatement, le fort en arbora un autre au bout d'une perche; alors on ne garda plus de ménagements; on laissa tirer les canonniers, plusieurs incendies éclatèrent à la fois et, en peu d'instants, la ville fut réduite en cendres.

Dès les premiers coups de canon, la reine s'était enfuie avec une partie de la population. Des pourparlers s'engagèrent le lendemain avec elle, sans résultat, et l'*Indre* partit pour Zanzibar, laissant le *La Bourdonnais* devant Fomboni pour protéger les propriétés de M. Lambert, qui couraient les plus grands dangers. L'habitation renfermait une grande quantité de poudre; chaque nuit, les Mohéliens tentaient de l'incendier et on était obligé de les repousser à coups de fusil; ils réussirent, toutefois, à brûler la plus grande partie des dépendances attenant à l'habitation, qu'on put heureusement préserver.

Aussitôt après le départ de l'*Indre*, la corvette de Zanzibar, qui attendait à la grande Comore l'effet du retour de M. Lambert et qui avait été prévenue du bombardement par les Mohéliens, arriva au mouillage de Fomboni ; mais en présence de l'attitude très-résolue et des déclarations très-nettes de M. Mandine, commandant le *La Bourdonnais*, l'amiral n'osa pas débarquer et se garda bien de dévoiler le motif de sa visite. Ce ne fut qu'au retour de l'*Indre*, amenant de Zanzibar Saïd-Naceur, envoyé extraordinaire de Saïd-Medjid, et M. de L***, attaché du consulat de France, qu'on put voir clairement se démasquer les batteries des Zanzibariens. Le sultan ordonnait *en maître* à la reine de Mohéli de faire la paix avec la France et de respecter le traité passé avec M. Lambert; il rappelait en outre à Zanzibar, Self, auteur de tout le mal. Le lendemain, sous le prétexte avoué d'assister, *en curieux*, au couronnement de Mohamed, les Zanzibariens débarquèrent. L'amiral et Saïd-Naceur, plénipotentiaire du sultan, prirent possession de Mohéli et proclamèrent solennellement Mohamed roi, au nom du sultan de Zanzibar ; ils lui remirent un sabre et un cheval, symboles d'investiture, et d'autres présents, que la *Nadarcha* avait apportés. En même temps, l'amiral remit à Mohamed un superbe pavillon de soie rouge, aux couleurs de Zanzibar, qui fut aussitôt arboré au mât du fort et salué de 21 coups de canon. Ainsi finit cette cérémonie, conduite, du reste, avec la plus parfaite habileté par les deux Arabes. Quelques jours après, à la fin de décembre 1867, l'ex-reine s'embarqua sur la *Nadarcha* pour Zanzibar d'où elle fit, à l'instigation du consul anglais, le voyage en France que tout le monde connait.

Après le départ de Djombé-Fatouma et des Zanzibariens, l'anarchie la plus complète régna à Mohéli; le nouveau sultan, Mohamed, âgé de dix ans, était incapable de rétablir l'ordre; la vie et les propriétés des résidents français n'étaient protégées par aucune autorité sérieuse. Dans ces circonstances, le commandant Mandine laissa auprès de M. Lambert un officier, M. Charvet, et quinze matelots du *La Bourdonnais*. C'est à leur vigilance et aux bonnes dispositions prises par MM. Mandine, Empis et Lambert, qu'on doit d'avoir préservé de l'incendie et du pillage les importants établissements que M. Lambert a su élever à Mohéli.

Un pareil état de choses ne pouvait durer. En s'emparant, sans nous consulter, d'une île qui *était censée* être placée sous notre protection, et à laquelle, en tous cas, nous avions grand intérêt à conserver son indépendance, les Zanzibariens avaient été un peu trop sans gêne. En mai 1868, le *Prégent* passa à Mohéli où M. Lambert avait renoué des relations avec les grands chefs, peu satisfaits de leur nouvelle situation. Dans un kabar général tenu par tous les chefs mohéliens, arabes et malgaches, en présence de M. le commandant Massiou, de M. Lambert et du petit sultan Mohamed, les chefs proclamèrent solennellement Mohamed sultan *indépendant*, et, pour protester contre toute sujétion envers Zanzibar, ils changèrent le pavillon rouge aux couleurs de Zanzibar, contre un pavillon blanc et rouge. Celui de Zanzibar, donné par l'amiral, fut renvoyé à Saïd-Medjid qui le reçut avec une médiocre satisfaction. Amissi-ben-Abdallah fut nommé gouverneur de Mohéli pendant la minorité du roi.

Ces arrangements ramenèrent la sécurité et la tranquillité dans le pays; on put retirer le petit détachement et M. Lambert reprit ses cultures; mais il avait éprouvé de grandes pertes matérielles et ses ateliers étaient complètement désorganisés.

La proclamation d'indépendance et le changement du pavillon, accomplis à Mohéli lors du passage de M. Massiou, rétablirent la situation de Mayotte qui était fort compromise. Mayotte a le plus grand intérêt à la complète indépendance de Mohéli qui lui fournit les neuf-dixièmes de ses travailleurs. Or, si le sultan de Zanzibar était parvenu à s'emparer de cette île, il n'aurait pas manqué, en exécution de son traité avec l'Angleterre, d'y interdire le recrutement des travailleurs, et alors c'en était fait de notre colonie agricole qui prend chaque jour de l'importance et mérite d'attirer l'attention du gouvernement.

Depuis son voyage en France, Djombé-Fatouma s'est fixée à Zanzibar. Son fils Mohamed, âgé d'une dizaine d'années, règne tranquillement à Mohéli, sous la direction d'Amissi-ben-Abdallah et des grands chefs. C'est un bel enfant, mais son caractère est très-impérieux et très-violent; s'il n'est pas bien dirigé, je doute qu'il fasse le bonheur de ses sujets. M. Lambert surveille son éducation. Les relations avec Mayotte ont été reprises, comme avant la dure mais nécessaire leçon donnée à la reine; il est à souhaiter qu'elles soient toujours amicales car la prospérité de Mayotte en dépend aujourd'hui.

Mohéli n'a aucune industrie; les boutres n'en exportent que des cocos, des peaux de bœufs, des

nattes, des rabanes, et quelques autres objets insignifiants. Le bétail s'y élève très-bien, mais il est trop peu abondant, en ce moment, pour constituer un article sérieux d'exportation. Tous les ans, les boutres y apportent de Bombay et de Zanzibar, les toiles, essences, aromates et autres produits nécessaires à la consommation. La monnaie courante est la piastre de de France ou d'Espagne, entière ou coupée en morceaux; l'or est reçu au pair, mais les fractions en argent de la pièce de 5 francs et les pièces de cuivre, ne sont pas acceptées. Une propriété inappréciable de cette île est l'incroyable facilité avec laquelle elle fournit, chaque année, et pour dix ans, 4 ou 500 travailleurs *libres* à Mayotte, sans que jamais sa population diminue; bien au contraire, elle a notablement augmenté depuis quelques années. Il y a là un problème qui se recommande à l'attention des économistes.

Les revenus du sultan se composent de la prime de 15 francs qu'il perçoit sur chaque contrat d'engagement de travailleur passé à Mohéli, d'un droit d'entrée et de sortie sur les marchandises, et du produit de ses terres; le tout lui constitue environ 15,000 francs de rente.

Bien que les cultures de M. Lambert n'aient pas encore atteint tout leur développement, il a déjà pu expédier quelques chargements de café, coton, sésame, cocos, cordes, etc.; mais ses cannes se perdent faute d'usine. La prodigieuse quantité de cocotiers permettrait d'établir aussi une huilerie, une savonnerie et une corderie, d'un grand rapport. Les caféiers deviennent superbes, ainsi que les girofliers, et les

cannes sont bonnes à couper au bout d'une année; l'île regorge de travailleurs. Je ne conçois pas qu'en présence des difficultés que présente, en ce moment, la culture de la canne à la Réunion, quelques planteurs n'aient pas songé à s'associer à M. Lambert pour exploiter les excellentes terres qui lui ont été concédées à Mohéli; la complète réussite à Anjouan de M. Sunley devrait être un encouragement. Mohéli est insalubre, il est vrai, mais bien moins que Mayotte; et je suis persuadé qu'en transportant les habitations sur les hauteurs, hors de la zone du littoral, on éviterait les fièvres paludéennes. Plusieurs fois par an, Mohéli est visitée par des navires de guerre français, et les allées et venues des boutres jointes à un cabotage régulier, par chaloupes, établi entre Mayotte, Anjouan et Mohéli, permettent de recevoir chaque mois, par Mayotte, les courriers de France et de la Réunion.

III. — ANJOUAN.

Position. — Configuration du sol. — Population. — Villes. — Villages. — M'Samoudou. — Une maison arabe. — Organisation politique. — Kabars. — Impôts. — Justice. — Force armée. — Industrie. — Commerce. — Monnaies. — Cultures. — Établissements sucriers de M. Sunley et du sultan. — Histoire. — Premiers habitants. — Établissement de la royauté. — Hassani-ben-Mohamed et ses successeurs. — Soumission des autres Comores. — Passage des Hollandais. — Invasions malgaches. — Les déportés de l'an IX. — Abdallah-ben-Salim, sultan actuel. — Les Anglais. — Relations d'Anjouan et de Mayotte.

Anjouan, située à 9 lieues à l'E. de Mohéli et à 15 lieues au S.-E. de la grande Comore, a la forme d'un

triangle équilatéral de 12 lieues environ de côté; cette forme est déterminée par deux chaînes de montagnes, partant de l'angle Sud et se dirigeant, en figurant un V, l'une au Nord, l'autre au Nord-Ouest. Son massif, très-élevé et extrêmement accidenté, est dominé par un pic aigu. Observé du large, à égale distance de la grande Comore et d'Anjouan, le sommet de ce pic fait avec la ligne de mer un angle égal à la moitié de celui fait par le volcan; ce qui lui donne une hauteur d'au moins 1,200 mètres. Un autre sommet arrondi paraît un peu moins élevé. Les vallées sont étroites et profondes, et conduisent à la mer des ruisseaux plus ou moins importants.

A l'inverse de Mohéli, tous les sommets sont bien boisés, ainsi que les pentes; aussi l'eau est-elle abondante.

Sur beaucoup de points du littoral le sable est noir. Les coraux tiennent aux assises de l'île, mais s'étendent assez loin au large le long de la côte occidentale. Ailleurs, la côte tombe à pic dans la mer et donne de suite grand fond. Anjouan n'a que des rades foraines; car on ne peut regarder comme un port le petit bassin, balisé par les Anglais, au milieu des coraux, près de Pomoni.

Aussi fertile que Mayotte et Mohéli, l'île d'Anjouan est plus saine. Les maladies communes sont la dyssenterie et la variole, et seulement en quelques endroits marécageux, les fièvres paludéennes. L'abaissement relatif de sa température peut être attribué à l'élévation de son massif et au boisement presque complet de ses montagnes. Bien qu'employé ici comme dans les autres Comores, le défrichement

par le feu n'a pas eu d'aussi désastreux résultats. La végétation est aussi riche et a le même aspect qu'à Mohéli et à Mayotte.

La population se compose d'Arabes, d'Antalotes, de quelques Malgaches, et de nègres d'Afrique ou de Madagascar; elle peut être évaluée à 12,000 habitants et répartie ainsi : deux dixièmes Arabes purs, trois dixièmes Antalotes, un dixième Malgaches, quatre dixièmes nègres esclaves. Sectateurs d'Ali pour la plupart, les Musulmans, Arabes et Antalotes, exercent une prépondérance incontestée. Cette population est répandue dans deux villes, avec murailles et maisons en pierres, M'Samoudou et Domoni, un gros bourg Ouani, et environ 80 villages.

M'Samoudou, la capitale et la plus ancienne ville d'Anjouan, est située sur le bord de la mer, au fond d'une grande baie produite par la saillie des pointes N. et N.-O. de l'île. Bâtie sur une pente douce, au pied d'un monticule très-escarpé, la ville a bon aspect de la rade. Elle occupe un carré régulier, de 400 mètres environ de côté, flanqué d'une vingtaine de tours. Les maisons, toutes en pierres, présentent une masse compacte de toits en chaume ou de terrasses, dominée par deux grands bâtiments à toits plats, l'habitation du sultan et une autre belle maison, et au centre, par le minaret de la principale mosquée, haute tour ronde, couronnée par une espèce de lanterne qui lui donne l'air d'un phare. Au-dessus du monticule se dresse la citadelle, avec son mur d'enceinte crénelé et son donjon surmonté d'un mât de pavillon; elle commande complètement la ville à laquelle elle est reliée par un long escalier droit.

Aux portes de la ville, à main droite, on voit, sur les bords d'une petite rivière limpide et abondante, un faubourg bâti en bois et en macoutis, habité par des nègres ; tout à côté, une jolie maison européenne ancienne habitation du consul anglais ; plus loin, un petit fortin à demi ruiné. De l'autre côté de la ville, on aperçoit des chantiers de construction pour les boutres, des cases et des jardins.

M'Samoudou ne renferme dans ses murs aucun arbre, mais les abords de la ville sont couverts de cocotiers, d'arbres fruitiers, de champs entourés de haies, et de cultures très-soignées ; au-dessus des premières pentes, en pâturages semés de bouquets de bois, on aperçoit les sommets boisés des montagnes auxquels les tons noirs du feuillage des *morouvos* donnent une teinte particulièrement sombre.

Devant la ville, la plage est couverte de galets et de sable gris. Le lit de la rivière est encombré de blocs de lave et de gros galets de basalte. Beaucoup de cases du faubourg ont sur leur seuil des prismes naturels ; les montagnes voisines paraissent composées de basaltes, de laves et de pouzzolanes. La terre est rouge.

La muraille de la ville n'est pas d'une hauteur régulière ; en plusieurs endroits ce sont des maisons qui forment l'enceinte, comme au moyen âge dans certaines vieilles bourgades de France. Les portes sont pratiquées dans des tours carrées et dans un plan perpendiculaire au front de la ville ; près de chacune gisent à terre deux ou trois vieux canons de fer, timbrés de croissants, d'armes espagnoles ou portugaises, et même de fleurs de lys. Les rues, larges

au plus de $1^m,50$ à 2^m, sont sinueuses, se coupent à chaque instant entre des maisons presque toutes semblables et forment un véritable labyrinthe. Quelques maisons sont jointes au-dessus des rues par des galeries couvertes, en bois sculpté. La plupart n'ont qu'un rez-de-chaussée; celles à étage, seules, ont des fenêtres sur la rue; les autres n'ont d'ouverture apparente qu'une grande porte en bois sculpté. Toutes celles que j'ai visitées étaient disposées de la même manière intérieurement; celle de Saïd-Mohamed donnera donc une idée exacte de l'habitation de ville d'un noble Anjouanais. Bâtie en pierres et blanchie à la chaux, elle n'a qu'un rez-de-chaussée couvert par une terrasse. Sur la rue, un étroit escalier de quatre marches et une grande porte carrée, à deux battants en bois sculpté, avec chambranle orné de nervures figurant une ogive écrasée; cette porte ouvre sur un tambour d'où un corridor garni de nattes, prenant jour sur une cour, conduit à une grande pièce faiblement éclairée par la porte et par l'intervalle d'un mètre qui sépare le mur de refend du corridor, du plafond à caissons et solives ornementés.

Des deux côtés de l'entrée du salon, du haut en bas, et dans l'intérieur horizontalement à une hauteur de dix pieds, le mur est garni de niches renfermant des vases de porcelaines et des objets de verroterie et de clinquant, séparées par des cartouches où sont inscrits, en lettres bleues, des versets du Coran. Sur le sol, au lieu de nattes et de tapis, un sable noir très-lourd et très-brillant; quelques fauteuils en bois, aux formes raides et à grands dossiers sculptés, un lit à

baldaquin très-élevé, avec moustiquaire, deux canapés couverts de jolies nattes, des tabourets de bois, formaient l'ameublement. Un coran garni de sinets était posé dans un coin, sur un pupitre élevé, à côté de deux narghilés. Au mur, deux grandes glaces, trois sabres, un fusil à deux coups, un revolver américain, deux réflecteurs à facettes de diverses couleurs ; au plafond, trois lampes de verre, accrochées avec des chaînes de cuivre, complétaient la décoration de cet appartement imprégné d'une odeur vague de rose, de sandal, de musc et de benjoin, compliquée de la puanteur particulière à l'huile de cocos, d'une odeur de cuisine trop appréciable, et de cette senteur indéfinissable qu'on appelle *le renfermé* ; car jamais un rayon de soleil ou un courant d'air n'en renouvelle l'atmosphère; et rien ne se perd des émanations qui y sont produites. Malgré la température étouffante du dehors, il y régnait, d'ailleurs, une notable fraîcheur.

En faisant l'inventaire du mobilier, j'avais remarqué autour du ciel de lit, une rangée de petites pendeloques de cuivre très-brillantes, dont la forme m'avait surpris ; je m'en approchai et je reconnus..... une guirlande de médailles de la Sainte-Vierge ! J'eus beau féliciter le digne Mohamed, ancien pélerin de la Mecque, et un des plus rigides Mahométans des Comores, des bons symptômes qu'annonçait, pour sa conversion, la présence dans sa maison d'objets aussi vénérés des chrétiens, il resta plongé dans une profonde mélancolie dès qu'il connut tout le prix de sa garniture de lit ; et je crains bien qu'après notre départ il n'en ait changé la destination.

Au fond de ce salon, seule pièce ouverte aux visi-

teurs, un épais rideau rouge masquait l'entrée de l'appartement des femmes. Les hommes de notre compagnie ne purent y pénétrer. Mais Mme de F... qui avait accompagné son mari, un des grands planteurs de Mayotte, fut admise à visiter le harem. On lui fit traverser à tâtons deux ou trois chambres très-obscures où elle vit, assises sur des tapis et des nattes, les quatre femmes légitimes du maître du logis et cinq à six concubines, leurs servantes; toutes variaient de nuance du jaune pâle au bronze; les légitimes étaient plus laides, mais mieux habillées que les concubines. Rien d'ailleurs que de fort simple dans leurs costumes et dans l'ameublement du harem.

Pendant tout le temps que dura notre visite, une vingtaine d'esclaves, hommes, femmes, enfants, sales et puants, entraient, sortaient et circulaient librement dans l'appartement, et les têtes d'une dizaine d'autres paraissaient aux portes; on conçoit que les épidémies fassent des ravages épouvantables dans ces maisons arabes, malpropres et mal aérées, où quarante à cinquante personnes vivent agglomérées dans un espace de quelques mètres carrés; sans compter les animaux domestiques qui pullulent dans des cours étroites.

La maison du sultan est un assemblage de grandes constructions carrées, très-hautes et couvertes de terrasses qui dominent toute la ville. Elle est percée, au rez-de-chaussée, de meurtrières, et tout au sommet de l'étage, de nombreuses fenêtres garnies de persiennes: quelques-unes, donnant sur les cours intérieures, ont des balcons de bois. Un escalier large et raide, d'une vingtaine de marche, conduit à une grande antichambre blanchie à la chaux, sans orne-

ments, garnie de bancs de bois et de chaises. De cette antichambre on passe dans une grande salle, très-haute, aux murs également blanchis à la chaux; le béton du sol n'est pas recouvert de tapis ni même de nattes. Un canapé et deux fauteuils Voltaire, garnis de damas rouge; une vingtaine de chaises dépareillées; deux armoires vitrées, pleines de vases de porcelaine garnis de fleurs artificielles sous des globes de verre, et d'objets de couleurs éclatantes et de mauvais goût; sur une d'elles, une grande pendule sous globe, style Directoire; pas une table; au mur, deux grandes glaces bizeautées, style Louis XIV, richement encadrées mais détériorées et adhérentes à de vieux panneaux de boiserie; deux autres glaces ovales, style Louis XV, dans le même état, disposées avec si peu de goût que l'une a son couronnement en bas; tel était exactement, en 1867, l'ameublement de cette pièce qui sert au sultan de salle de réception dans les circonstances solennelles. Deux grandes portes à claire-voies garnies de volets, donnent accès aux appartements particuliers du sultan et de ses femmes, que je n'ai pas visités; où se trouvent, sans doute, les riches sofas, les nombreux lits couverts d'étoffes précieuses et de torsades d'or, la splendide vaisselle d'or et d'argent, enfin toutes les merveilles des *Mille et une Nuits* qu'un voyageur y a contemplées, mais que personne n'a vues après lui. Au dire des Anjouanais, les douze femmes du sultan sont logées dans des appartements qui semblent très-luxueux aux Comoriens mais dont le mobilier du salon de réception peut donner une idée suffisante. Elles sont complètement recluses; et quand le sultan change de résidence, on transporte celles qui le suivent dans

des chaises à porteurs à treillis et rideaux hermétiquement fermés.

M'Samoudou renferme sept ou huit mosquées d'une architecture massive et très-simple. Toutes ont sur leur façade un portique couvert, et des bassins pour les ablutions. Autant que j'ai pu en juger, de la porte, elles ne renferment que des nattes sur le sol, et quelques inscriptions arabes sur les murs. Une seule, celle du centre, est surmontée d'un minaret haut d'environ quarante pieds.

Aucune boutique n'est apparente. Quelques maigres magasins, qu'on ne peut découvrir sans guides, tenus par des Indiens ou des Arabes, contiennent des étoffes anglaises, indiennes ou arabes, des épices, des dattes, de la verroterie, de la faïence, des essences, et quelques autres objets de provenance européenne ; les seuls produits du crû sont des colliers faits de pâte de sandal rapé et de gomme, de clous de girofle, et de pépins de jamrosa. Les légumes, la viande, le poisson se vendent sur la voie publique.

Un escalier, enfermé entre deux murs, conduit en ligne droite de la ville à la citadelle. J'avais gravi péniblement, et par un soleil de midi, ses 280 marches fort raides et j'étais arrivé à la première porte lorsqu'on m'arrêta; la citadelle servait, en ce moment, de lazaret pour des varioleux, qu'on avait établis dans des baraques sur la plate-forme. Tout ce que je pus voir c'est qu'elle a une première enceinte peu élevée, puis une seconde crénelée et très-escarpée, et au centre un donjon carré au-dessus duquel flotte le pavillon. Trois vieux canons de fer dépassaient les créneaux de la plate-forme. L'ensemble de cette petite forteresse

avait un aspect féodal qui me rappela les vieilles maisons fortes des villages de Franche-Comté.

La vue de la ville me dédommagea de mon ascension. Du château la vue plonge dans toutes les cours pleines de femmes, d'enfants et d'esclaves. M'Samoudou est extrêmement compacte et sa population, en y comprenant celle du faubourg, m'a paru être composée de 3,500 à 4,000 habitants.

Comme toutes les villes arabes des Comores, M'Samoudou est plongée dans un profond silence pendant le milieu de la journée; il ne passe dans ses ruelles désertes que quelques habitants affairés et des esclaves. En fait d'animaux on ne rencontre que des chats, des poulets et des chèvres ; il n'existe pas dans toute l'île un seul chien ni un seul cochon. Les femmes arabes restent dans l'intérieur des maisons pendant la journée; elles ne sortent que le soir, voilées ou masquées; quelques Antalotes, que nous rencontrâmes, s'enfuirent comme des oiseaux effarouchés ; les négresses même étaient plus timides qu'à Mohéli et à la grande Comore ; et il est probable que nous n'aurions pas eu le bonheur de voir une seule véritable Anjouanaise sans la présence de Mme de F. Dès que la nouvelle se répandit qu'une dame française venait d'entrer à M'Samoudou, tous les guichets se garnirent de têtes, et les terrasses des maisons se couvrirent de femmes arabes drapées dans leurs pagnes, la plupart jolies et presque blanches, car la race arabe est très-belle à Anjouan. Toutes ces femmes en voyant Mme de F., du haut de leurs terrasses, paraissaient extrêmement surprises et riaient aux éclats dès que nous étions passés. Je ne pouvais me rendre compte de cette bruyante

gaité, inouie chez les femmes arabes qui sont ordinairement très-réservées; mais j'en eus l'explication. Mme de F., très-élégante, portait une robe à longue queue et la plus majestueuse crinoline qu'eût jamais vue la ville de M'Samoudou; habituées à accuser très-strictement les formes que la nature leur a accordées, et ignorant le secret de la crinoline, les Anjouanaises n'en pouvaient croire leurs yeux. Nous respectâmes leur illusion et les laissâmes bien persuadées que les dames françaises avaient été traitées par la nature beaucoup plus avantageusement que les autres.

Si la ville est silencieuse pendant le jour, elle se dédommage la nuit. Dès que le soleil est couché et que la prière du soir est terminée, les tambours retentissent de tous côtés; les danses commencent aux portes de la ville et se prolongent fort avant dans la nuit, surtout à l'époque du Rhamadan.

Domoni, l'autre ville, résidence ordinaire des sultans pendant les deux derniers siècles, est située sur la côte orientale; on la dit aussi grande et aussi peuplée que M'Samoudou; mais moins curieuse.

Outre ces deux villes, Anjouan compte environ quatre-vingt bourgs ou villages, dont les cases sont bâties sous des cocotiers.

L'organisation politique d'Anjouan est essentiellement aristocratique. La royauté est héréditaire en principe, mais l'héritier du sultan décédé n'est investi de l'autorité royale qu'après avoir été reconnu et proclamé par les nobles, assemblés en Kabar. Ces nobles sont également réunis et consultés toutes les fois qu'il s'agit, pour le gouvernement, de prendre une détermination importante. Au-dessous des nobles

Arabes vient la masse du peuple, composée des Antalotes et des Malgaches libres; puis au dernier échelon les esclaves, d'origine africaine ou malgache.

Anjouan n'a pas de troupes régulières; le sultan entretient pour sa garde une centaine de soldats, vêtus de tuniques rouges, coiffés de calottes, et armés de fusils à bayonnettes et de sabres; ils forment une partie de l'équipage des trois ou quatre boutres, armés de pierriers, que les Anjouanais appellent leurs boutres de guerre, mais qui ne font que le commerce, comme les autres. Leurs officiers portent des plaques argentées ou dorées, représentant une main renversée. Faut-il y voir des armes parlantes et une allusion au nom d'Anjouan dont l'étymologie est probablement le mot souahéli *Andja* ou *Andza* qui signifie main?

A part les prêtres musulmans, je ne crois pas qu'il y ait à Anjouan de fonctionnaires payés par l'État. J'extrais d'un excellent article publié par M. Le Bron de Vexela (*Univers*, îles d'Afrique), quelques détails sur les marchés et les impôts à Anjouan: « J'avais envoyé tous les articles que je croyais pouvoir convenir; le sultan avait fait étaler tous ces objets dans une salle, et lorsque j'arrivai, se trouvaient réunis autour de lui les princes et les principaux habitants. J'eus à peine le temps de me reposer; à l'instant vingt questions me furent faites à la fois: « Combien ceci, combien cela; » et ce qui leur plaisait davantage était toujours trop cher. « Nous ne sommes pas comme les Sakalaves, me disait le sultan, nous connaissons le prix de tout cela. » Enfin après une séance de plus de quatre heures, nous tombâmes

« d'accord ; tous les articles dont le prix venait d'être « fixé par Salim (1845) et consenti par moi, furent « inscrits et restèrent dès lors invariables. Nul An- « jouanais, quel que soit son rang, ne peut acheter ni « vendre un article tant que le prix n'en est pas « fixé d'avance par le sultan, dans une réunion spé- « ciale comme celle que je viens de décrire. Après « que tout eut été stipulé sur ce qu'ils voulaient « acheter, vint le tour des articles d'échange, car « n'allez pas vous imaginer pouvoir vendre aux Arabes « contre de l'argent ; ils ont pour habitude de se « dire très-pauvres. Il faut avoir bien soin de con- « venir d'une mesure, c'est pour l'étranger une chose « essentielle s'il ne veut pas être trompé ; il doit sur- « tout veiller lorsqu'il reçoit la marchandise. Le sultan « reçoit un droit de dix pour cent qu'il prélève sur la « valeur des articles importés, cinq pour cent sur celle « des articles exportés, et de plus cinquante piastres « de droit d'ancrage. »

Outre ces impôts, le sultan prélève, en nature, sur le produit des terres, une dîme qui sert à l'entretien des prêtres musulmans. Il perçoit, en outre, mais personnellement, une prime de trente francs sur chaque contrat d'engagement de travailleur passé dans l'île par les planteurs de Mayotte.

Le droit de justice appartient au sultan, mais il le délègue à des cadis qui achètent leurs places. Ces cadis n'appliquent que le Coran. Ils ont une certaine pratique des affaires ; on peut appeler de leurs décisions au sultan.

En matière criminelle, les peines sont la mort, la mutilation, le travail forcé, les châtiments corporels,

le carcan, et l'amende. L'emprisonnement n'est pas considéré comme une peine, car le comble du bonheur, pour un nègre ou un Antalote, serait d'être logé et nourri, fût-ce en prison, à condition de n'avoir rien à faire. Avant tout, le système pénal est essentiellement fiscal, ce qui permet aux riches de se tirer d'affaire en payant des amendes plus ou moins considérables. Il n'y a guère que les pauvres qui subissent les peines corporelles. Les meurtres et les blessures volontaires sont très-rares; le tempérament indolent des Comoriens ne comporte pas l'extrême violence; ils sont quelquefois froidement cruels, mais ils s'emportent rarement. En revanche, les vols sont très-fréquents. Autrefois on les punissait de la perte d'une ou des deux mains, d'un œil, d'une oreille, ou du nez. Depuis l'avènement d'Abdallah II ces mutilations sont devenues rares et tombent en désuétude; on les remplace par un nombre respectable de coups de bâton et le travail forcé. L'adultère est assez fréquent, mais, à part le cas où il est commis par un esclave, il n'est ordinairement puni que d'une forte amende.

Anjouan n'a pas d'industrie particulière. Son commerce est plus important que celui de Mohéli et de la grande Comore. Chaque année, des boutres, se rendant de Bombay et de Zanzibar à Madagascar, y laissent des produits de l'Inde, de l'Arabie et de la côte d'Afrique; ils y apportent, à leur retour de Madagascar, le riz nécessaire à la consommation et, peut-être, quelques travailleurs *libres*. Tous les ans un ou deux navires anglais ou américains l'approvisionnent d'étoffes, de draps rouges, noirs ou verts,

de poudre, de sirops, de savons, d'essences, de glaces, de coutellerie, de verres, de faïence, de galons, d'armes à feu, de bougies, etc., etc. La monnaie courante est, comme dans les autres Comores, la piastre, entière ou coupée, et les pièces d'or de vingt francs ; les fractions en argent de la pièce de cinq francs et les monnaies de cuivre n'y sont pas reçues.

Outre le riz, le maïs, le millet, les patates, le manioc et autres productions communes dans les Comores, on cultive à Anjouan la canne à sucre, le café, le sésame, etc. Les cultures sont très-soignées et en grand progrès; le sultan lui-même a donné l'exemple. Un ancien consul anglais, M. Sunley, établi à Anjouan depuis plusieurs années, a fondé une usine à Pomoni, sur la côte occidentale. Cette entreprise a parfaitement réussi; en 1867, M. Sunley obtenait déjà de 7 à 800 tonneaux de sucre, et il avait pu, chose remarquable, se relever de la perte totale de sa récolte 1865, arrivée par le naufrage du navire qui la portait. Frappé des résultats qu'avait obtenus M. Sunley, le sultan s'est associé avec des usiniers de Maurice, et a établi dans l'intérieur de l'île une sucrerie qui prend de grandes proportions. De leur côté, les Arabes les plus intelligents commencent à comprendre qu'ils ont avantage à planter des cannes et du café, et à faire venir le riz de Madagascar. On peut prévoir que dans quelques années Anjouan aura une certaine importance au point de vue de ses productions.

L'île d'Anjouan, appelée par ses premiers habitants Anjouan, Andzouan, par William Jhones Hinzouan, par les Portugais Johanna, par les Anglais

Juanny, et par les Hollandais Angovan, Angou, Anjuanii, Ansüannii, a été peuplée de la même manière et à la même époque que Mohéli; d'abord par des noirs d'Afrique, ensuite par des Arabes et des Malgaches. A l'arrivée de Mohamed-ben-Haïssa à la grande Comore, vers 1506, un de ses fils, Hassani-ben-Mohamed, s'établit à Anjouan avec une partie des Chiraziens. L'île n'avait pas de sultan, elle était divisée entre sept ou huit chefs et formait autant de quartiers indépendants. L'établissement des Chiraziens se fit sans lutte avec les premiers habitants. Peu de temps après son arrivée Hassani épousa Djombé-Adia, fille de Fané-Ali-ben-Fané-Fehra, chef de M'Samoudou et le plus puissant de l'île. Grâce à ce mariage, Hassani parvint à établir son autorité sur les autres chefs; il constitua l'unité du gouvernement et se fit proclamer sultan. Il fut le premier sultan d'Anjouan. Son fils Mohamed lui succéda et joignit Mayotte à son royaume d'Anjouan par son mariage avec Djombé-Aminah, fille de Ouazire Massilaha, chef de M'Zambourou, au nord de Mayotte; il résida à Mayotte pendant sept ans. Il paraît avoir également établi son autorité sur Mohéli et une partie de la grande Comore, et c'est de lui que datent les prétentions d'Anjouan à la souveraineté des trois autres Comores. A sa mort, son fils Haïssa, qu'il avait eu à Mayotte de Djombé-Aminah, lui succéda à Anjouan et Mayotte; déjà Mohéli et Comore ne reconnaissaient plus que de nom la souveraineté d'Anjouan. Comme beaucoup d'Arabes, Haïssa avait plusieurs femmes; celle d'Anjouan appelée Mollana ou Moïna-Alachora lui succéda pendant la minorité de ses en-

fants; mais les Mahoris refusèrent de la reconnaître, et élurent pour reine Magoina-Aminah, qu'Haïssa avait eue de sa femme de Mayotte. Une guerre s'ensuivit qui dura, sans avantage pour Anjouan, jusqu'au moment où Mogné-Fané, un des chefs Anjouanais, se fit proclamer sultan à M'Samoudou. Il fut le véritable roi; la reine, nominalement investie de la souveraineté des Comores, habitait à Domoni.

C'est à cette époque qu'une flotte hollandaise commandée par le général Reyust passa à Anjouan. Voici quelques passages intéressants de la relation écrite par Van-den-Brœck, un des officiers de l'expédition :

« Nous remîmes à la voile, le 21 de mars 1614, et le « 3 de juin nous mouillâmes à la rade de l'isle An- « süannii. Le général m'envoya, le lendemain, porter « un présent au roi et le prier de nous faire donner « des rafraîchissements en payant. Ce prince vint au « devant de moi avec les flûtes et les tambours et me « mena dans son palais.

« Il était Arabe de naissance. Il nous donna sur le « champ 13 bœufs, 10 moutons et 20 poules avec de « fort bons fruits.

« Je fus encore renvoïé à terre, de l'autre côté, à « la ville de Demonio, où je fus magnifiquement « reçu par la reine et ses sujets. On offrit de nous ac- « comoder de tout ce qui était dans le pays et on « nous logea dans la maison d'un gentilhomme où « nous fûmes défrayez.

« Je fis marché de 203 bœufs, 30 moutons, 10 « boucs extraordinairement gras, et 600 poules; « d'une partie de riz qui n'était pas encore nette, de

« millet, de fèves approchant des fèves de haricot. Je « donnai 12 réales de 8 pour chaque bœuf, une barre « de fer pour 3 bœufs, un miroir de Nuremberg pour « un, une sonnette d'épervier pour un autre. Je « donnai au roi une main de papier pour un bœuf « qui aurait coûté en Hollande 90 livres. Ces bœufs « ont de grosses bosses sur le dos.

« Le païs d'Ansüannii est par les 11° 50' de lati- « tude Sud. La rade est assez bonne. Au bout sep- « tentrional de la baie, les vaisseaux sont à l'abri de « la mousson du Sud. Pour y entrer il faut raser la « côte le plus qu'on peut, jusques à ce que la ville « de Samodo vous demeure au Sud-Sud-Est.

« Les grands vaisseaux y mouillent sur 23 à 25 « brasses, fond de sable mêlé de rochers.

« Au côté oriental, les vaisseaux sont à couvert de « la mousson du Nord, dans une belle baie où ils « ancrent sur 20, 23 à 30 brasses proche de la ville « de Demonimoo où réside la reine nommée Mollana « Alachorra, dont le mari a dominé sur toutes les « isles de Comore.

« Il y a dans cette isle quatre grandes villes murées « et trente-quatre villages. Les insulaires sont « mahométans. Il y a beaucoup de mosquées. Leurs « docteurs sont Arabes. Le peuple est d'un naturel « doux. On n'y voit point les femmes, comme dans « les Indes. Il y a beaucoup d'esclaves qu'on tire des « païs du Prête-Jan, d'Ethiopie et de Madagascar, à « bon marché.

« Les vaisseaux sont joints et cousus avec du cairo « au lieu de clous. Quand la mousson y est propre, « ils vont à Madagascar quérir du ris, du millet, de

« l'ambre gris et des esclaves; qu'ils portent en « Arabie, par la mer Rouge, pour y troquer des toiles « et des mouchoirs des Indes, du coton et de l'am- « fion. »

A la mort de cette reine, le pouvoir paraît s'être concentré entre les mains de Mogné-Fané; sa femme Djombé-Fatouma benti Saïd-Mohamed lui succéda. Après elle on place deux sultans inconnus. Vers 1670, une sultane Alimah paraît; pendant son règne, assez prospère malgré les excursions des Malgaches, fut bâtie la principale mosquée de M' Samoudou, celle qui porte un minaret. Un nouveau nuage passe sur Anjouan; c'est le moment des plus terribles invasions des Sakalaves et des Betsimitsaracs. La population est emmenée en esclavage ou massacrée, les récoltes brûlées ou enlevées, les villes et les villages incendiés. Vers 1748 Sidi-Amadi, petit-fils d'Alimah, monta sur le trône; il était hospitalier pour les Européens auxquels il demandait de le secourir contre les Malgaches. Sa résidence était Domoni, ville de la côte orientale, que quelques voyageurs ont appelée Iohanna et paraissent avoir confondue avec Ouani. Domoni fut prise et détruite par les Malgaches en 1790. Sidi-Amadi, mourut l'année suivante, à l'âge de quatre-vingt-huit ans; son fils Cheïk-Sélim lui succéda et mourut en 1797 laissant pour héritier son fils Achmed encore enfant. Allaouy, oncle d'Achmed, tenta de l'assassiner dans une émeute; mais il échoua, fut obligé de s'enfuir en toute hâte, et se réfugia auprès du sultan de Zanzibar, en même temps iman de Mascate.

Le 3 avril 1803, la corvette *le Bélier* amena à Anjouan trente-deux des soixante-neuf déportés de

l'an IX qu'en 1801 la frégate *la Chiffonne* et la corvette *la Flèche* avaient déposés aux Seychelles, d'après les ordres du Premier Consul. « Vous recevrez « les nouveaux colons français, avait écrit le ministre « de la marine au gouverneur des Seychelles, M. de « Quincy. Vous leur donnerez des concessions et « leur fournirez des instruments aratoires dont ils « auront besoin ; les habitants de Mahé qui se trou- « veraient formalisés de la présence de ces nouveaux « colons, pourront passer à l'Ile-de-France où on les « indemnisera de la perte de leurs habitations. « Traitez ces Français avec douceur ; ce sont les « intentions du Premier Consul : il désire que ces « malheureux changent de principes, et reviennent « de leurs erreurs. »

Redoutant le contact des déportés, et craignant surtout de se voir reprendre quelques-unes de ses nombreuses concessions, la population Seychelloise s'ameuta et décida, par ses plaintes réitérées, l'assemblée coloniale de l'Ile-de-France à faire jeter les déportés aux Comores; ce n'est donc pas sur le Premier Consul, ainsi que l'ont fait quelques écrivains, mais sur cette assemblée coloniale qu'il faut faire peser la responsabilité de leur mort à Anjouan.

Les trente-deux déportés, embarqués sur le *Bélier*, parmi lesquels se trouvaient le général Rossignol, Bouin, Mamin et autres anciens terroristes ou *septembriseurs* furent internés à Anjouan et logés chez des Arabes qui reçurent une certaine somme pour leur pension. Ces malheureux étaient sans armes, sans argent, et dans le plus complet dénuement ; vingt d'entre eux moururent dans le premier mois de leur arrivée. On n'est pas d'accord sur les causes de leur mort. Les

uns l'attribuent à une épidémie, d'autres aux excès de boisson qu'ils firent avec les spiritueux que leur avait laissés le *Bélier*; quelques personnes, enfin, pensent que les Anjouanais les empoisonnèrent pour s'en débarrasser. Peut-être l'insalubrité du pays suffit-elle à les tuer? Des douze survivants, quatre s'embarquèrent sur un boutre pour la grande Comore, dans l'espoir de gagner les établissements Portugais de la côte d'Afrique, un d'eux se noya en abordant à Comore. Ceux qui étaient restés à Anjouan moururent quelques jours après le départ de leurs compagnons. Un voyageur vit en 1804, chez l'Arabe qui avait logé Rossignol, une trentaine de crans taillés dans une porte, indiquant le nombre de jours que Rossignol avait vécu dans l'île.

Il n'en restait plus un seul lorsque le général Linois passa à Anjouan, avec sa division, en août 1804. Achmed qui régnait à ce moment, lui demanda des munitions de guerre pour se défendre contre le retour probable de son oncle. Le général lui laissa deux petites pièces de campagne. Cet oncle Allaouy revint, en effet, et réussit à détrôner Achmed, car on le voit régner jusqu'en 1820 environ. Il eut pour successeur son fils Abdallah Ier; ce prince, fort entreprenant, rêvait, à la faveur du répit que lui donnaient les invasions malgaches, de faire rentrer les autres Comores sous sa domination, lorsqu'en 1829, le Hova Ramanatéka arriva à Anjouan. On sait comment il reconnut l'hospitalité d'Abdallah en ourdissant contre lui avec Seïd-Ali, frère du sultan, une conspiration qui échoua et à la suite de laquelle Ramanatéka s'enfuit à Mohéli. Quelques mois après, en 1830, Abdallah attaqua Mohéli, mais il fut repoussé par les

Mohéliens renforcés des Hovas de Ramanatéka. Battu sur ce point, Abdallah fut plus heureux à Mayotte en 1835; il en chassa les soldats de Ramanatéka et se fit faire, le 17 novembre 1835, une cession de l'île par quelques Mahoris. Mais son principal désir était de s'emparer de Mohéli. En décembre 1835, il organisa contre Ramanatéka une formidable expédition. On a vu dans la notice de Mohéli le récit de cette malheureuse campagne (1836).

Cet échec porta un coup terrible à la puissance d'Anjouan. Abdallah mort, le trône revenait à son fils Allaouy II, qui fut proclamé sultan à M' Samoudou. Mais Salim, frère d'Abdallah, à la tête de nombreux partisans, chercha à détrôner son neveu et lui fit une guerre acharnée. Allaouy, retranché à M' Samoudou, put résister pendant quatre ans, grâce aux secours qu'il recevait de son ami Andrian-Souli, gouverneur de Mayotte, et la guerre civile ne semblait pas près de finir, quand Salim, pour isoler Allaouy, suscita une insurrection à Mayotte contre Andrian-Souli, et en même temps demanda des renforts à Ramanatéka. Celui-ci lui envoya ses Hovas qui se joignirent aux partisans de Salim et bloquèrent M' Samoudou (1840). Ils fabriquèrent des échelles et pendant une nuit emportèrent d'assaut la ville ainsi que la citadelle *Houssouné*, où ils espéraient trouver Allaouy ; mais ce dernier avait eu le temps de gagner, à la faveur de la nuit, un boutre qui le transporta à la grande Comore. Ne s'y croyant pas en sûreté, Allaouy passa à Mozambique, de là dans l'Inde, puis à Maurice, où il mourut en 1842.

Salim fut proclamé sultan d'Anjouan. Lors de l'acquisition de Mayotte par la France, Salim éleva des

prétentions d'autant moins fondées qu'il était lui-même un usurpateur, et eût-il été souverain légitime d'Anjouan, il n'aurait eu aucun droit sur Mayotte dont Andrian-Souli s'était emparé par droit de conquête, ratifié par l'assentiment de la majeure partie des habitants.

Le sultan actuel, Abdallah II ben Salim, est âgé d'environ 35 ans, sa figure est agréable et distinguée. Il est très-poli et au courant des usages civilisés. Sous son règne, Anjouan prospère de jour en jour. Bien qu'il soit en assez bons termes avec le gouvernement de Mayotte, il est entièrement dévoué aux Anglais et suit, en cela, les conseils de son entourage qui est loin d'éprouver de la sympathie pour la France. On dit qu'en 1867 des agents zanzibariens lui proposèrent d'échanger son pavillon rouge et blanc contre celui de Zanzibar et de se placer sous la protection de Saïd-Medjid; mais il préféra conserver sa complète indépendance.

Les Anglais ont paru un instant vouloir occuper Anjouan; ils avaient établi à Pomoni, près de l'habitation de M. Sunley, des magasins de charbon pour l'approvisionnement de leurs navires de guerre, chargés de faire dans le canal de Mozambique, une lucrative croisière contre la traite des noirs d'Afrique, mais ils ont, depuis, enlevé leur matériel et l'ont transporté à la côte de Madagascar.

Deux pyramides en pierre balisent près de Pomoni, l'entrée d'un petit bassin situé au milieu des coraux et connu sous le nom de *Mouillage des Anglais*; mais il serait imprudent à un navire à voiles de s'y engager. En outre, l'alignement donné par les pyramides conduit, à peu près au milieu de la passe,

sur l'accore d'un banc venant de la droite, autrefois indiqué par une bouée que les Anglais ont retirée en évacuant leurs magasins.

L'île d'Anjouan a été très-fréquentée par les Européens dans le cours des trois derniers siècles. C'était le point de relâche des navires qui se rendaient dans l'Inde par le canal de Mozambique. Jusqu'à l'abolition de la traite, les négriers y venaient fréquemment et y étaient fort bien reçus. On doit, du reste, rendre cette justice aux Anjouanais qu'ils ont été toujours hospitaliers pour les Européens, et qu'on n'a pas d'atrocités à leur reprocher comme aux Mohéliens, aux Mahoris et aux Comoriens. Aujourd'hui l'île n'est plus fréquentée que par les baleiniers américains, les navires de guerre anglais, quelques rares navires qui, en passant, y viennent prendre de l'eau et des vivres frais, et par ceux qui viennent charger les sucres et les cafés de M. Sunley et du sultan. Rien qu'en sucres, la production est aujourd'hui d'au moins 1,500 tonneaux et ne peut qu'augmenter. Pendant toute l'année, de petits boutres apportent à Mayotte des chèvres, des poules, des cocos et de l'huile ; ils remportent quelques marchandises européennes ; mais c'est là un commerce insignifiant. La principale importance des relations avec Anjouan est, pour Mayotte, le recrutement des travailleurs ; malheureusement les conditions imposées par le sultan et certaines considérations que j'exposerai plus loin, empêchent ce recrutement de rendre à notre colonie tous les services qu'on pourrait en attendre.

CHAPITRE III.

MAYOTTE

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS.

I.

Position. — Configuration du sol. — Montagnes. — Côtes. — Recifs. — Ilots. — Saisons. — Température. — Pluies. — Vents. — Renseignements divers. — Tableaux.

Les remarquables travaux de MM. Guillain et Jehenne, les nombreuses notices publiées, et la notice statistique insérée récemment en tête du catalogue des produits des colonies françaises, ont laissé peu de choses à dire sur Mayotte. Il ne reste qu'à augmenter, autant que possible, la somme des renseignements que l'on possède sur cette colonie; je ne reproduirai donc pas ici, les considérant comme acquises, la plupart des descriptions et des observations rapportées dans ces ouvrages.

Mayotte, la plus méridionale et la plus orientale des îles Comores, est située entre les parallèles 12° 34' et 13° 04' de latitude sud et les méridiens 42° 43' et 43° 03' de longitude orientale. Elle est éloignée de 12 lieues d'Anjouan, de 34 lieues de Mohéli, de 60 lieues de l'île *Nossibé* et de la pointe *Bavatoubé*, point le plus rapproché de la côte Ouest de Madagascar, de 300 lieues de la Réunion, en contournant le cap d'Ambre, pointe Nord de Madagascar, de 300 lieues des Seychelles, et de 100 lieues de l'établissement portugais d'*Iboz*, point le plus rapproché de la côte orientale d'Afrique. Elle s'étend du N.-N.-O. au S.-S.-E., sur une longueur de 9 lieues, avec une largeur variant de 1 à 5 lieues. Son massif est beaucoup moins élevé que celui des autres Comores. L'île

est partagée, dans toute sa longueur, par une chaîne de montagnes élancées et nettement délimitées, se rejoignant par des arêtes vives qui forment la ligne de partage des eaux. Cette chaîne figure deux cirques ou croissants ouverts du côté de l'ouest ; le plus petit, celui du Sud, formé par les monts *Outchongui*, Morne carré, *Mavégani*, *Bénara*, Morne rouge, est envahi, par la mer ; c'est la baie de *Bouéni* ; l'autre, beaucoup plus grand et plus élevé, est circonscrit par les monts : Morne rouge, *Bénara*, *Mavégani*, *Qualey*, *Combani*, *M'Sapéré*, *Mouraniombé*, et rempli par plusieurs grands plateaux cultivables, tels que *Combani*, *Cani*, *Chingoni*, etc. Il correspond à la plus grande largeur de l'île.

Presque toutes les montagnes du Sud et du centre ont des formes géométriquement simples ; les principales sont, en partant du Sud : *Outchongui*, en souahéli *le cheveu* (mont Valentin d'Horsburgh), pain de sucre effilé dont le sommet est élevé de 640 mètres au-dessus du niveau de la mer ; ses pentes, presque perpendiculaires, ne sont garnies que de broussailles, mais le bas des versants est couvert de belles forêts ; le Morne carré (300 mètres) dont le nom indique la forme ; le Morne *Sazileh* (120 mètres) composé de deux cônes tronqués, superposés ; *Mavégani*, en souahéli *les épaules*, grande montagne conique dont le sommet se partage en deux petits pitons (648 et 660 mètres) ; c'est le point culminant de l'île. Un sentier de mulet, conduisant de *Bandéli* à *Miréréni*, franchit la crête ondulée qui joint Mavégani au Morne carré, et établit la première communication entre le versant oriental et le premier cirque, appelé la baie de Bouéni. Après

Mavégani, en tournant à l'ouest, vient le Bénara, grande montagne arrondie (600 mètres) qui se relie par une succession de collines au Morne rouge, ainsi appelé à cause de la couleur de son sol, mis à nu par de nombreux éboulements. Ces trois dernières montagnes ont des sommets bien boisés, surtout le Morne rouge qui fournit presque tous les bois nécessaires au service du génie. Du côté du Nord, Mavégani est séparée du Qualey par la grande vallée de *Débeney* qui se termine au col de *Bandacouni* et où passe la seule route carrossable qui joigne les deux versants de l'île. De Bandacouni, un sentier de mulet, franchissant une gorge entre Mavégani et le Bénara relie la grande route à la baie de Bouéni. Puis vient le *Qualey* (420 mètres) grande butte de relèvement de la chaîne principale, couverte d'herbes et de quelques bouquets de bois; le Morne *Combani* (540 mètres), en souahéli, *des makes*, cône régulier bien boisé jusqu'au sommet. Entre Combani et le *M'Sapéré*, dans la grande vallée de *Passamenti*, passe la route ou plutôt le sentier de Combani; il est impraticable pour les voitures, mais on peut le suivre à cheval; c'est le dernier point de communication des versants Est et Ouest, et à peu près le point central de l'île. A partir de Combani, la nature des montagnes change; au lieu de cônes plus ou moins réguliers, ce sont des masses de mornes superposés; d'abord le *M'Sapéré* (580 mètres), aux arêtes vives et aux ondulations semblables à des vagues; son sommet est parfaitement boisé et donne naissance à sept rivières. Le M'Sapéré tourne vers le N.-O. et se relie par une succession de collines ondulées au *Mouraniombé.*

litt. *la bosse du bœuf*, dernière montagne de l'île dont les points culminants sont élevés d'environ 650 m.; ses forêts ont été en grande partie détruites.

De cette chaîne principale descendent de nombreux contreforts qui donnent à la projection de Mayotte, sur la carte, l'aspect d'une arête de poisson. Les extrémités de ces contreforts se sont échancrées sous l'action incessante des vagues et forment aujourd'hui des caps escarpés ; pendant que le fond des rentrants, envahi d'abord par les coraux, s'est rempli de terres d'alluvion entraînées par les pluies, et par les rivières ou les torrents de chacune des vallées plus ou moins profondes qui séparent les contreforts. Les palétuviers ont fait une bordure protectrice à ces fragiles dépôts et ils ont progressé insensiblement vers le large, remplissant peu à peu les nombreuses baies plus ou moins propres au mouillage des navires. C'est sur ces terres d'alluvion, les plus malsaines mais aussi les plus fertiles de l'île, que se sont établis les villages et les habitations rurales.

De formation volcanique, Mayotte est entourée d'une ceinture de récifs couronnés de madrépores établis probablement sur le relèvement annulaire des couches, produit par l'émersion de l'île principale, et dont les passes figurent les déchirures. Les coraux se sont développés sur ces récifs jusqu'à affleurer le niveau ordinaire de la basse mer, point où s'arrête leur croissance verticale. Aux grandes marées des équinoxes, ils sont en grande partie découverts. Entre ces récifs, formant un gigantesque anneau autour de Mayotte, et l'île principale, s'étend une vaste nappe d'eau qui reste presque tranquille pendant qu'au de-

hors la mer brise avec fureur contre les récifs, et où sont disséminés une vingtaine d'ilots recouverts de laves et de scories issues de cratères aujourd'hui effondrés et disparus dans les bouleversements qu'a subis l'île avant de prendre sa forme actuelle. En outre de ces écueils visibles, cet immense bassin est rempli de bas-fonds au milieu desquels serpente un vaste chenal qui permet aux navires de circuler librement et de louvoyer le long des côtes orientales et occidentales et même de faire complètement le tour de l'île, en dedans des récifs, avec quelques précautions.

Presque tous les ilots se trouvent dans la partie orientale du bassin. Le plus considérable est *Pamanzi*, grand lozange de 13 kilomètres de tour, dont l'angle Est, forme l'accore extérieur de la ceinture de récifs, au côté oriental ; son angle opposé se relie par une jetée au rocher de *Dzaoudzi*, siége du gouvernement et des services publics, et résidence des fonctionnaires et de la garnison. Dzaoudzi est séparé de *Mamoutzou* ou de *Choa*, point le plus rapproché de la grande Terre par un bras de mer, large de 2,800 mètres. Les deux ilots les plus importants, lorsqu'on voudra sérieusement fortifier Mayotte, sont, au N.-O. *M'Zambourou* et au S.-E. *Bandéli*, qui commandent les deux principales passes. Je citerai aussi *Bouzi*, l'*ilot aux chèvres*, placé sur la route entre Bandéli et Dzaoudzi. Moins grands que Pamanzi, mais beaucoup plus grands que Dzaoudzi, ces trois îlots sont à peu pres d'égale surface ; M'Zambourou seul renferme un maigre filet d'eau douce, tous les autres en sont absolument dépourvus.

A Mayotte, comme dans les autres Comores, l'année se partage en deux saisons, la saison sèche et l'hivernage; je ne reviendrai donc pas ici sur les renseignements généraux que j'ai donnés à ce sujet.

Sous le rapport de la température et des pluies Mayotte peut être divisée, de l'Ouest à l'Est, en trois zones: 1° le versant occidental de la Grande-Terre; 2° le versant oriental; 3° en avançant toujours vers l'Est, les îlots Dzaoudzi et Pamanzi. La température est à peu près égale pour toutes les parties de la Grande-Terre, pourtant la première zone est plus fraîche que la seconde; la moyenne annuelle pour toute la Grande-Terre est 26° avec minimum de 17° pendant la saison sèche et maximum de 34° pendant l'hivernage; les écarts nycthéméraux sont de 6° à 10°. Il n'en est pas de même sur l'îlot Dzaoudzi; jamais le thermomètre n'y descend au-dessous de 23°, encore est-ce rare; il y monte quelquefois jusqu'à 34°; les écarts nycthéméraux n'y sont que de 1°,5 à 2°, très-rarement de 3° à 4°; aussi le sommeil y est-il peu réparateur.

Il ne m'a pas été possible de faire des observations suivies à la Grande-Terre, mais M. le docteur Monestier qui y a fait, pendant de longues années, de nombreuses observations, a trouvé que la moyenne annuelle était 26°; M. le docteur Grenet la fixe à 25°,5; en prenant une moyenne, on aurait 25°,8, environ, pour la température de l'île Mayotte, tandis que celle du plateau est 27°,4. On voit que, sous le rapport de la température, le séjour de Mayotte est beaucoup moins débilitant que celui de Dzaoudzi.

C'est surtout pour la quantité de pluie tombée que la différence des trois zones est sensible. Au versant

occidental la quantité de pluie qui tombe du 1er janvier au 31 décembre varie, suivant les années, de 2m,80 a 3m au pluviomètre; au versant oriental elle est de 2m à 2m,50; tandis que sur l'ilot Dzaoudzi elle n'est que de 1m à 1m,50. Et pourtant ces trois zones sont comprises dans une largeur d'environ 20 kilomètres.

Les nuages descendent très-rarement au-dessous des hauts sommets; leur hauteur *minima* est 500m environ. Un léger brouillard couvre souvent, le soir et le matin, les marais du littoral et l'embouchure des vallées; il ne s'élève pas visiblement au-dessus de 15m à 20m, et disparait au lever du soleil; on n'en voit jamais dans l'intérieur. L'humidité générale est considérable, même pendant la saison sèche; elle s'explique, d'ailleurs, en toute saison, par l'immense étendue de coraux et de littoral qui reste découverte à chaque marée basse et forme une surface d'évaporation considérable. Les toits de Dzaoudzi sont continuellement couverts d'efflorescences salines. Pendant l'hivernage, les orages sont très-fréquents; chaque année la foudre tombe sur quelque point de la Grande-Terre; en 1864, elle est tombée sur une maison à Dzaoudzi; on a remarqué quelques trombes autour de Mayotte. Les vents ont une régularité remarquable pendant la saison sèche; ils sont entrecoupés, pendant l'hivernage, de calmes fort pénibles qui durent quelquefois de dix à quinze jours.

D'après M. Jehenne, l'heure de la pleine mer dans les syzygies est 4h 30m, au lieu de 5h 45m, comme l'avait indiqué Horsburgh pour l'établissement du port. La différence du niveau entre la haute et la

basse mer dans les syzygies ordinaires est 3m, 62 ; dans les quadratures elle n'est que de 0m,54 ; dans les marées d'équinoxe elle est de 4m,11.

Tous les cyclones ou coups-de-vent que j'ai cités aux renseignements généraux ont été ressentis à Mayotte, excepté celui de 1836. Depuis cinquante ans, il ne paraît pas y avoir eu d'autre tremblement de terre que celui de 1829, qui fut accompagné d'un cyclone, et pendant lequel une partie de la montagne du Qualey s'est effondrée.

La déclinaison de l'aiguille aimantée qui était de 17° 36' N.-O. en 1798, a été trouvée par M. Jehenne. en 1841, de 11°, 40' N.-O ; elle a donc diminué de 6° en 43 ans.

OBSERVATIONS FAITES A DZAOUDZI PENDANT L'ANNÉE 1867.

THERMOMÈTRE.

(Centigrade à mercure).

MOIS.	MOYENNE diurne.	MOYENNE nocturne	MAXIMUM observé.	MINIMUM observé.	MOYENNE générale.
Janvier.......	28,9	27,4	30,6	26	28,2
Fevrier.......	29,1	27,7	31	26,1	28,4
Mars.........	29,6	27,8	31	26	28,7
Avril.,.......	29,8	27,9	31,8	23,4	28,9
Mai..........	28,6	26,5	30	25	27,5
Juin	27,7	[illegible]	28	24,7	26,5
Juillet........	26,6	24	27,4	23	25,3
Août.........	26,9	24,2	27,9	23,7	25,4
Septembre.....	28,6	25	29,2	24	26,3
Octobre.	28,2	26,2	30	25	27,3
Novembre.....	29,4	27	30,1	26	28,2
Décembre....	29,5	27,1	33	26	28,3

Moyenne de l'année 1867 : 27°, 4.

BAROMÈTRE

Aneroïde de Secrétan.

MOIS.	MAXIMUM observé.	MINIMUM observé.	MOYENNE des observations.	MOYENNE des oscillations diurnes.	MOYENNE annuelle
Janvier	765	758,8	761,3	1,5	
Février	765	758	761,9	1,8	
Mars.	764,8	757	761,8	1,3	
Avril	765,8	760	762,6	1,9	
Mai.	767	762	764,8	1,8	
Juin.	769	763	767,1	1,6	762,6
Juillet	769	764	766,2	1,3	
Août.	770	765	767,2	1,6	
Septembre.	769	763	765,5	1,7	
Octobre	766	763	764,3	1,2	
Novembre.	768,1	764	765,7	1,5	
Décembre.	765	761	763,1	1,7	

PLUVIOMÈTRE.

(Quantités en millimètres).

MOIS	NOMBRE des jours de pluie.	QUANTITÉS tombées de jour.	QUANTITÉS tombées de nuit.	TOTAL.	CLASSEMENT des mois.
Janvier. . .	19	270	60	330	Janvier.
Février. . .	18	200	50	250	Février.
Mars.	11	120	80	200	Mars.
Avril.	7	30	5	35	Novembre.
Mai.	3	10	1	11	Décembre.
Juin.	1	5	1	6	Avril.
Juillet. . . .	1	3	1	4	Septembre.
Août.	1	2	2	4	Octobre.
Septembre.	3	30	3	33	Mai.
Octobre. . .	4	20	2	22	Juin. .
Novembre.	8	60	40	100	Juillet.
Décembre.	10	40	40	80	Août.

Total de la pluie tombée à Dzaoudzi pendant l'année 1867 : 1m,075.

HYGROMÈTRE

(En centigrades de l'hygromètre à cheveu).

Janvier	84	Juillet	77
Février	85	Août	76
Mars	86	Septembre	79
Avril	86	Octobre	80
Mai	80	Novembre	82
Juin	77	Décembre	82

DIRECTION DES VENTS.

(Moyenne).

Janvier	N.	Juillet	S., SSE.
Février	N.	Août	SSE., NNO.
Mars	N.	Septembre	S., SSE.
Avril	SSE., S.	Octobre	S., ENE.
Mai	SSE., S.	Novembre	N.
Juin	S.	Décembre	N.

II.

Premiers habitants. — Arrivée des Chiraziens. — Etat de l'île. — Mohamed-ben-Hassani, premier sultan et ses successeurs. — Haïssa. — Chingoni devient la capitale de Mayotte. — Invasions malgaches. — Dzaoudzi. — Combat naval dans les eaux de Mayotte entre les Français et les Anglais. — Le sultan Amadi. — Boina-Combo. — Arrivée d'Andrian-Souli. — Expulsion de Boina-Combo. — Occupation mohélienne. — Occupation anjouanaise. — Andrian-Souli s'empare du pouvoir. — Lutte avec Andrian-Navi. — Emigration des Mahoris. — Visite de MM. Jehenne et Passot. — Cession de Mayotte à la France. — Généalogie des sultans de Mayotte. — Liste chronologique. — Prise de possession. — Etat du pays. — But de cette acquisition. — Résultat.

Mayotte, *Mayotta* d'après William Johnes, *Aliola* d'après Flacourt, *Ayotta* suivant quelques manuscrits et, avec l'article, *M'ayota*, est connue depuis la fin

du XVIe siècle sous le nom qu'elle porte aujourd'hui. A une époque très-reculée qu'il serait téméraire de préciser, elle fut peuplée par des noirs venus de la côte d'Afrique. De quel point de la côte venaient ces noirs? Quel était leur degré de civilisation? Il est impossible de le dire. On ne trouve, dans l'île, aucune de ces armes ni aucun de ces instruments de pierre, dont l'examen pourrait fournir de précieux renseignements. Les seuls indices de leur origine africaine sont 1° le nom de *M'Chambara* ou *M'Zambara*, donné par eux au Nord de l'île, qui est le nom d'une peuplade considérable de la côte de Mozambique; 2° le sang éthiopique manifeste chez les Antalotes produits par le croisement des Sémites avec ces premiers habitants; 3° le nom de *Mahoris*, *Maouris*, Maures, que portent ces Antalotes, comme les Arabes croisés de la côte d'Afrique; 4° enfin les traditions recueillies par les auteurs arabes, d'après lesquelles des émigrations de Zendjes et de Comr, peuples habitants la côte orientale d'Afrique, auraient formé la population des îles du canal de Mozambique.

Angazidja, Anjouan et Mohéli furent habitées par des Arabes longtemps avant Mayotte. Ce n'est que vers le Ve siècle de l'hégyre, à la suite d'évènements incertains, probablement la conquête d'Angazidja par les sultans de Kiloua, que quelques Arabes vinrent se fixer au Nord de Mayotte, au point appelé M'Chambara dont ils firent M'Zambourou. « Vers l'an 600 de l'hégyre, dit un manuscrit, les îles d'Anjouan et de Mayotte ne formaient qu'un état. Il n'y avait pas de roi : des chefs commandaient

« dans les divers quartiers; un chef avait le commandement des autres à Mayotte ; il habitait à M'Zambourou. » L'arrivée des Portugais à la grande Comore vers 1505, occasionna une nouvelle émigration qui vint grossir la population. Elle fut augmentée, à la même époque, par l'arrivée d'une troupe nombreuse de Sakalaves commandés par Diva Mamé, un des chefs du Bouéni, venant de *Katola* (probablement le *Taulang* ou l'*Itolle* dont parle Flacourt), village de la baie de Bouéni, à la côte occidentale de Madagascar. Les Sakalaves s'établirent sur les bords d'une grande baie au Sud-Ouest de Mayotte et lui donnèrent, en souvenir de leur patrie, le nom de Bouéni qu'elle porte encore aujourd'hui. Ils y fondèrent un village qu'ils appelèrent *Koïlé*. Ce noyau grossit avec le temps et au moment de la conquête de Mayotte par Mohamed-ben-Haïsso, l'île était divisée entre les Arabes, établis au Nord et au centre, dans les villes de M'Zambourou, Chingoni et Sada, et les Sakalaves établis au Sud, de Koïlé à Sazileh. Quant aux premiers noirs originaires de la côte d'Afrique, des croisements avec les Arabes ou avec les Malgaches avaient profondément modifié leur type et leur caractère, et ils étaient devenus, pour la plupart, des Antalotes.

Vers l'année 1530, Mohamed-ben-Hassani, déjà souverain d'Anjouan, vint à Mayotte ; il épousa Djombé Aminah, fille de Ouazire-Massilaha chef de M'Zambourou, et par cette alliance, parvint à se faire proclamer sultan de Mayotte. Après un séjour de 7 ans à M'Zambourou, Mohamed retourna à Anjouan où il mourut au bout de peu d'années. Son fils Haïssa lui

succéda. Né à Mayotte, il la préféra comme résidence à Anjouan et c'est dans cette île qu'il passa la plus grande partie de son long règne. La tradition lui attribue un règne de 70 ans qui me paraît fort exagéré et je crois que c'est à sa vie, et non à son règne, qu'il faut attribuer cette durée de 70 ans. Un des premiers soins d'Haïssa fut de transporter la capitale à Chingoni, ville située sur une éminence de la côte occidentale, à peu près au milieu de la longueur de l'île. Il y bâtit la mosquée qui subsiste encore aujourd'hui, quoiqu'en très-mauvais état. Les murs très-épais sont en chaux et corail, et la couverture en feuilles de cocotiers. Deux rangées de lourds piliers partagent l'intérieur en trois petites nefs. De chaque côté de la niche du chœur on voit deux versets du Coran inscrits en lettres arabes sur des plaques de terre cuite, couvertes d'un vernis de couleur verte. Une autre inscription, également en pur arabe, indique que la mosquée a été bâtie l'an 944 de l'hégyre (1566).

Ce monument est lourd et massif, avec des ouvertures en ogive écrasée. Devant la porte, à droite de l'escalier, on voit le tombeau d'Haïssa, petite construction rectangulaire en ciment avec socle, corniche et couverture, ornée, sur les côtés, d'applications de porcelaine à fleurs bleues, dont il reste quelques fragments. L'intérieur du mausolée, haut d'environ $1^{m},50$, est vide et éclairé par des trèfles. A côté se trouvent plusieurs tombeaux de sultans et de sultanes, entre autres celui de Magoina Aminah, fille d'Haïssa; ces sépultures, élevées dans le même style, entouraient la mosquée; elles sont complètement ruinées, ainsi d'ailleurs que la ville de

Chingoni; il ne reste que quelques pans du mur d'enceinte et une quarantaine de baraques. Mais ce lieu est encore en grande vénération parmi les Arabes; et ce n'est pas en démolissant, comme l'a fait un colon, il y a plusieurs années, les murs de cette mosquée pour faire de la chaux avec le corail, que nous gagnerons les sympathies de la population.

Le règne d'Haïssa fut une époque de prospérité pour Mayotte. Les Chiraziens qui s'établirent dans l'île avec Mohamed et Haïssa, et ceux qui y vinrent, peu après, des établissements d'Afrique, étaient bien supérieurs aux Musulmans déjà établis dans les Comores. Aussi les rares constructions de ce temps, qui ont échappé aux ravages des Malgaches, portent elles un cachet de civilisation qui ne se retrouve plus dans les siècles suivants.

Haïssa mourut à Mayotte, vers 1590, sans enfants mâles. A sa mort Mayotte se détacha d'Anjouan; les Mahoris refusèrent de reconnaître la souveraineté de la sultane Moïna-Alachora, veuve d'Haïssa à Anjouan, et élurent pour sultane Magoina-Aminah, fille d'Haïssa et née à Mayotte. Une guerre s'ensuivit avec Anjouan sans résultat décisif. Elle dura quatre ans jusqu'au moment où Mogné-Fané, un des chefs Anjouanais, fut proclamé sultan à M'Samoudou. Peu après, Magoina-Aminah épousa un Arabe de Patta, appelé Boina-Foumo, descendant des anciens Chiraziens émigrés à la côte d'Afrique. Magoina-Aminah mourut peu après ce mariage, laissant un fils en bas âge appelé Ali; Boina-Foumo fut proclamé sultan.

Vers cette époque une flotte hollandaise commandée par Van Caerden passa à Mayotte.

« Le 8 de juin 1607, dit la relation, nous mouillâmes « l'ancre à la rade de Mayotte, l'une des îles Co- « mores. C'est une belle isle, fertile en divers fruits, « abondante en bœufs, en vaches, en boucs et en « diverses autres choses, de sorte qu'on y trouve « assez de raffraîchissements. Les habitants sont « nuds hormis que les hommes couvrent leurs parties « naturelles, et les femmes ont une peau velue de deux « empans de long, qui leur pend dessus, depuis la « ceinture où elle est attachée. Elles ont aussi un « petit mouchoir quarré sur le sein, et, du reste, elles « sont nues comme les hommes.

« Le 16 de juillet, nous prîmes congé du roi de « l'isle et remîmes à la voile. Depuis le 8 juin que « nous y avions mouillé jusqu'à ce jour là, on avait « troqué et mené à bord des sept navires et du yacht, « 266 bœufs et 276 boucs, outre les poules qui furent « consommées dans les chambres des capitaines, sans « compter une quantité extraordinaire de fruits. »

On voit qu'à cette époque Mayotte était déjà fort riche en bœufs et en provisions de toutes sortes. Le tableau, présenté par ce récit, de la population Mahorie, indique que les Hollandais avaient mouillé au Sud de l'île près d'un village nègre ou malgache, et qu'en présence d'une flotte aussi respectable, les Arabes s'étaient cachés.

A la mort de Foumo, vers 1620, son fils Ali lui succéda ; il régna, dit-on, 20 ans et eut pour successeur son fils Omar qui régna 40 ans (1640 à 1680). Omar eut de ses femmes deux fils, Ali et Aboubeker, et trois filles, Djombé-Alimah, Moïna-Roukia et Manadar. Ces cinq enfants formèrent cinq branches

qui ne cessèrent de s'arracher le pouvoir et entretinrent des guerres civiles continuelles, depuis la mort d'Omar jusqu'à l'occupation française. Ali, l'aîné des fils d'Omar, lui succéda ; il régna environ 20 ans et, bien qu'il eut des fils, il fut remplacé sur le trône par son frère Aboubeker qui régna pendant 27 ans environ (1700 à 1727.) Aboubeker fut détrôné par un nommé Salim, arabe descendant des Chiraziens établis à Mayotte, qui avait épousé Aminah, fille de Djombé-Alimah, le second des enfants du sultan Omar. Salim Ier régna environ 25 ans et fut remplacé sur le trône par son fils Boina-Combo qui, malgré les ravages des Malgaches, l'occupa près de 40 ans. Pendant son règne, un Arabe de Zanzibar, Saleh-ben-Mohamed, s'était établi à Mayotte et s'y était fait un parti puissant par son mariage avec une petite fille de Manahétou, sœur d'Alimah qui avait épousé Salim Ier, et arrière petite-fille du sultan Omar. Il fut proclamé sultan à la mort de Boina-Combo vers 1790.

Mayotte était en proie, depuis plusieurs années, aux ravages des Sakalaves, des Betsimitsaracs, des Antankares et des Bétanimènes, qui venaient fréquemment envahir les Comores, en traversant le canal de Mozambique dans de grandes pirogues. M. Ep. Colin a raconté (*Annales des voyages*, tome 13, Malte-Brun) comment se faisaient ces expéditions. « Vers « le mois d'octobre, les chefs des différents villages « de la côte orientale de Madagascar, à commencer par « Tamatave, envoient des pirogues armées chacune de « de 30 à 36 hommes, et dont le nombre est propor- « tionné à la puissance de ces chefs. Ils remontent

ainsi la *côte*, et pendant ce trajet, les pirogues des « villages devant lesquels ils passent se joignent à eux. « Ces Madécasses s'arrêtent ordinairement dans la baie « de Vohémar, et se réunissent à leur tour à un grand « nombre de pirogues expédiées des contrées qui avoi- « sinent cette baie. Ils partent ensemble et continuent « de suivre les sinuosités des côtes, en se renforçant « toujours d'un grand nombre d'embarcations, et ar- « rivent enfin à l'île de Nossibé. Ce lieu est le rendez- « vous général de toutes les pirogues; et celles qui, « en petit nombre, sont expédiées de la côte occiden- « tale de Madagascar, y sont rendues lorsque celles « de la côte opposée de l'île y arrivent. Cette réunion « de forces consiste quelquefois en 400 ou 500 pi- « rogues, qui portent 15,000 à 18,000 hommes. Les « Madécasses partent de ce point sous le commande- « ment des principaux chefs, et se dirigent vers le soleil « couchant. On doit penser que ces insulaires na- « viguant sans compas, et ignorant les moyens de con- « naître en mer leur position, doivent quelquefois « manquer ces îles. Cela leur est notamment arrivé en « 1808, où ils n'eurent point connaissance de l'archipel « des Comores, et abordèrent à la côte d'Afrique, dans « les environs d'Oyle; mais ils n'en exercèrent pas « moins sur ce pays les actes de violence qu'ils se « proposaient d'exécuter à Anjouan et à Mayotte. « Ils brûlèrent même un navire français qui s'y « trouvait, après avoir massacré tous ceux qui le mon- « taient, et pillé les objets qui étaient à leur conve- « nance.

« J'ai vu, dit le capitaine Tomlinson (1809), une « de leurs pirogues: elle avait environ 45 pieds de

« long sur 10 à 12 de large. La construction en était
« ingénieuse et fort semblable à celle des barques
« employées à la pêche de la baleine, et les différentes
« pièces étaient jointes ensemble par des chevilles de
« bois. Ce peuple fait, tous les cinq ans, une expé-
« dition composée d'au moins 100 pirogues qui con-
« tiennent chacune de 15 à 35 hommes armés de
« mousquets... Ils arrivent à la fin de la mousson de
« S.-O. construisent des huttes autour des bourgades
« murées de l'île, et comme ils ne tentent jamais le
« passage qu'avec un temps favorable, ils les bloquent
« ainsi jusqu'à la fin de la mousson de N.-E., ce qui
« fait un espace de huit mois. » (*Univers, Iles d'A-frique.*)

C'est ainsi, en effet, que les choses se passaient. A l'arrivée des Malgaches, les Comoriens épouvantés se barricadaient dans leurs villes murées ou se cachaient dans les forêts, laissant leurs bestiaux et leurs récoltes à la merci des Malgaches. Ceux-ci tentaient rarement l'assaut des villes ; ils se contentaient de les bloquer, enlevaient tous les habitants dont ils pouvaient s'emparer, et attendaient patiemment la maturité du riz et des autres récoltes plantées par les Comoriens à la fin des brises de S.-O. ; puis ils partaient après avoir incendié les villages, emportant tout ce que pouvaient contenir leurs pirogues et emmenant en esclavage les Comoriens qu'ils avaient pris. Ils étaient souvent accompagnés dans ces expéditions par des négriers de l'Ile de France ou de la Réunion, qui guidaient la flotille vers les Comores et partageaient les produits de la campagne.

Mayotte et Anjouan souffrirent beaucoup de l'ex-

pédition que firent, en 1790, les Sakalaves et les Betsimitsaracs. Plusieurs villes furent emportées d'assaut et ruinées de fond en comble; Chingoni, la capitale de Mayotte, fut de ce nombre. Aussi le premier soin du nouveau sultan Salim II fut-il de chercher, pour sa résidence, un point plus facile à défendre que la grande île, ouverte à toutes les invasions. Il trouva ce point à Dzaoudzi, petit rocher isolé au milieu de la rade, entre Mayotte et l'îlot Pamanzi auquel il se reliait par un banc étroit, recouvert à la marée montante. Déjà la crainte des Malgaches avait amené sur ce rocher une foule d'habitants. Salim entoura Dzaoudzi d'une bonne muraille flanquée de tours et, grâce aux fortifications naturelles, en fit un poste inexpugnable pour des assiégeants dépourvus d'artillerie. L'eau manquait mais on y creusa des puits qui en fournirent un peu.

La tradition rapporte qu'un jour le sultan Salim II, revenant de Chingoni et étant sur le point de s'embarquer pour regagner Dzaoudzi, perdit, sur le rivage, son anneau d'or. On le chercha longtemps, mais en vain; et le sultan, obligé de s'embarquer, laissa un de ses domestiques pour chercher l'anneau. Les recherches furent inutiles et le sultan irrité le condamna à demeurer dans cet endroit jusqu'à ce qu'il eût retrouvé l'anneau. Au bout de quelque temps, il lui permit de faire venir auprès de lui sa femme et ses enfants; ce fut le noyau du bourg de M'Sapéré, aujourd'hui le point le plus peuplé et le plus commerçant de l'île.

Après la mort de Salim (vers 1807), son fils Souhali lui succéda, malgré les habitants de la Grande-

Terre, et les nombreux descendants d'Omar qui cherchaient à s'emparer du pouvoir. Souhali avait pour lui les Dzaoudziens et l'emporta sur ses rivaux. « Mais, dit un manuscrit, après quelques années « de règne, on s'aperçut qu'il avait tous les vices « possibles ; il pillait les villages, enlevait les boeufs « et les cabris qu'il rencontrait, s'emparait des « récoltes et maltraitait les pauvres. Il vendait la jus- « tice, c'est-à-dire que, pour être nommé cadi, il « fallait lui donner une somme considérable. » Bref, il surmena tellement son peuple qu'au bout de dix ans de règne, un certain Mahona-Amadi, parent éloigné de l'ancien sultan Boina-Combo Ier, qu'il avait fait son ministre, l'assassina et prit sa place (1817).

Mayotte fut témoin, pendant le règne de Souhali, d'un des plus brillants combats que la marine française ait livrés aux Anglais dans la mer des Indes. Parti de Saint-Malo avec la seule frégate *la Bellone*, le capitaine de vaisseau Duperré, par la capture de la corvette *Victor* et de la frégate *Minerva*, était parvenu à se former une division avec laquelle il croisait dans le canal de Mozambique.

« Le 3 juillet 1810, à la pointe du jour et à la vue « de l'île de Mayotte, trois voiles furent aperçues et « chassées aussitôt. Je les reconnus promptement « pour trois vaisseaux de la Compagnie ; ils fuyaient « aux amures opposées, à huit milles environ dans le « vent. Un grand avantage de marche promettait à « *la Bellone* les chances de les engager vers le milieu « du jour ; mais elle fut contrariée par la grande va- « riété et l'inégalité des brises, qui toutes furent

« favorables à *la Minerve* et lui permirent de les
« joindre à portée de canon à trois heures. Aussitôt
« mon signal d'attaquer, cette frégate prolongea noble-
« ment leur ligne au vent, les combattit à portée de
« pistolet, en les doublant par la tête pour les faire
« plier, les replongea sous le vent, et vint couper le
« serre-file et le combattre de nouveau. Cette manœuvre
« brillante allait être couronnée de succès, lorsque la
« frégate perdit à la fois son grand mât de hune et
« son mât de perroquet de fougue.

« J'avais alors heureusement gagné les eaux de
« l'ennemi, et je portais dessus sous toutes voiles.
« Le succès inattendu qu'il venait d'obtenir parut
« l'encourager; il rétablit son ordre. Je fis le
« signal que j'allais engager une affaire décisive.
« A cinq heures et demie, je prolongeai sous le vent
« sa ligne serrée, beaupré sur poupe; je vins prendre
« poste par le travers du vaisseau du centre, portant
« la marque du commandant, en position de diriger
« pareillement mon feu sur tous trois, et, à six heures,
« j'engageai à petite portée de pistolet.

« Le feu de l'ennemi fut d'abord bien servi; sa
« mousqueterie était vive. A sept heures, le vaisseau
« de la tête se laissa culer pour prendre le travers de
« son serre-file et par conséquent son abri; celui-ci,
« exposé par cette manœuvre à presque tout mon feu,
« s'empressa de me héler qu'il amenait. Je voulus de
« suite en prendre possession; je fis mettre un canot
« à la mer, mais il coula. Pendant ce mouvement, le
« vaisseau de tête laissait arriver pour me passer à
« poupe; je le suivis et le retrouvai sur l'autre bord,
« à portée de pistolet; je l'engageai sérieusement, et,

« à la deuxième volée, il amena et éteignit tous ses « feux. Son mouvement d'arrivée l'avait entraîné sous « le vent très-près de *la Minerve* et du *Victor*; je crus « devoir le laisser à ces bâtiments et serrer le vent « aussitôt pour aller amariner le premier amené et « réduire le dernier. Je ne tardai pas à le rejoindre, « et à la deuxième volée ses feux tombèrent. J'envoyai « prendre possession de suite de ces deux bâtiments « et me dirigeai vers *la Minerve*. Je la ralliai à dix « heures; mais mon étonnement fut des plus grands « de la trouver seule. Le capitaine me rendit compte « que le bâtiment que j'avais abandonné, amené près « d'elle, profitant de la grande obscurité de la nuit, « et surtout de la sécurité qui lui donnait son pavillon « amené, avait, contre les lois de l'honneur et de la « guerre, fui de dessous sa volée. Il fallut s'occuper « de l'amarinage des deux autres. Ces vaisseaux, « nommés *le Ceylon* et *le Windam*, venaient du Cap « et allaient à Madras; ils étaient armés de trente ca- « nons et avaient à bord chacun quatre cents hommes « de troupes composant le 24ᵉ régiment d'infanterie; « officier général, colonel, drapeaux, tout était à bord; « ce qui explique leur vigoureuse résistance. L'in- « digne fuyard se nomme l'*Astell*; c'était le vaisseau « le plus fort. La division ayant besoin de réparations, « je fis route pour l'île d'Anjouan. » (3 juillet 1810). *Rapport du commandant Duperré. Précis historique de la marine française*. Chassériau).

Amadi avait épousé une femme Sakalave, parente de Tsi-Lévâlou, fils de Tsi-Maloum, un des principaux chefs du Bouéni, plus connu sous le nom d'Andrian-Souli. Pendant tout son règne, Amadi eut à

lutter contre les fils de l'ancien sultan Souhali : Mohamed, Saïd et Sultani, et contre un autre descendant d'Omar, Mohamed Mamanga. Les malheureux Mahoris étaient en proie, d'un côté, à la guerre civile, de l'autre, aux ravages périodiques des Malgaches, et exposés de plus à être enlevés par les négriers qui venaient fréquemment traîter avec le sultan ; aussi émigraient-ils dès qu'ils en trouvaient l'occasion.

On attribue à Amadi le pillage de plusieurs navires du commerce, entre autres celui de la goëlette *le Charles* de la Réunion, dont le capitaine nommé Fresque, était venu chercher à Mayotte un chargement de noirs. Attiré à terre, ce capitaine fut assassiné avec une partie de ses matelots; les Mahoris s'emparèrent ensuite du navire et le pillèrent après avoir massacré le reste de l'équipage.

Enfin, au bout de onze ans de règne et de luttes continuelles, Amadi fut assassiné et son fils Boina-Combo fut obligé de s'enfuir (1829). Il se rendit auprès de son parent Tsi-Lévâlou. Ce prince s'était converti à l'islamisme en 1823 et était devenu roi du Bouéni, sous le nom d'Andrian-Souli. Battu une première fois, en 1824, par le roi des Hovas Radama Ier, battu de nouveau et chassé, en avril 1826, il s'était embarqué, dit-on, pour venir demander l'hospitalité à Amadi ; mais son boutre manqua Mayotte et ne reconnut la terre qu'à la côte d'Afrique. Andrian-Souli se rendit alors à Zanzibar où il sollicita, en vain, l'appui de l'iman de Mascate. Il y était encore lorsqu'à la fin de 1828 il apprit la mort de Radama ; aussitôt il revint à Mourounsang et il était parvenu à reconstituer l'empire Sakalave du Bouéni lorsque

Boina-Combo lui demanda son appui. Andrian-Souli lui donna quelques Sakalaves avec lesquels il rentra à Mayotte, rallia ses partisans, et se fit proclamer sultan (1829). Trois ans après, les Sakalaves fatigués d'Andrian-Souli le déposèrent et élurent à sa place sa sœur Betsi ou Ouantitsi. Réduit à quelques partisans, Andrian-Souli partit avec eux pour Mayotte où il arriva en juillet 1832. Boina-Combo le reçut cordialement et, sur sa demande, lui donna pour résidence le village de M'Sapéré, sur la Grande-Terre, en face de Dzaoudzi. Andrian-Souli s'y établit avec ses Sakalaves; mais à peine étaient-ils installés que la mésintelligence se produisit entre les nouveaux venus et les anciens habitants. Sous le prétexte que les bœufs des Mahoris étaient venus paître dans les rizières des Sakalaves, ceux-ci tirèrent d'abord sur les bœufs, puis sur les propriétaires des bœufs, et la guerre fut déclarée. Les résultats furent incertains pendant quelques mois; mais Andrian-Souli, grâce aux renforts qu'il recevait continuellement de Madagascar, se rendit complètement maître de l'île Mayotte, s'établit fortement à la pointe Choa, en face de Dzaoudzi, et réduisit Boina-Combo au seul ilot de Dzaoudzi. Craignant d'y être forcé, Boina-Combo s'enfuit à Anjouan auprès du sultan Abdallah, dont il ne put obtenir aucun secours. Il se rendit alors à Mohéli chez Ramanatéka et le pria de lui venir en aide. Ramanatéka y consentit, mais à la condition que Boina-Combo, rétabli à Mayotte, reconnaîtrait sa souveraineté. Boina-Combo hésitait, mais sentant que son trône était perdu et voulant au moins se venger de la trahison d'Andrian-Souli, il consentit à

reconnaître la suzeraineté de Ramanatéka pour Mayotte. Aussitôt le traité signé, Ramanatéka fit accompagner Boina-Combo par trois chefs Mohéliens, Cheik-Amadi, Daoud-Djouma et Combo-Gnioga, suivis d'un fort détachement. Arrivés à Mayotte, ces trois chefs prévinrent Andrian-Souli que l'île appartenait désormais au sultan Abd-el-Rhaman et lui ordonnèrent de se retirer. Andrian-Souli déclara renoncer à ses prétentions et demanda l'autorisation d'habiter Mayotte comme simple particulier. Les chefs n'osèrent prendre la responsabilité de cette autorisation et le renvoyèrent à Ramanatéka. Andrian-Souli se rendit à Mohéli où il obtint aussitôt la permission de demeurer à Mayotte. Suivant les conditions du traité, Boina-Combo fut rétabli et régna sous la suzeraineté de Ramanatéka. Quelques mois après, Andrian-Souli parvint à soulever la population contre la garnison mohélienne et la bloqua dans Dzaoudzi, en même temps que Boina-Combo. Malgré ses efforts il ne put emporter la place et Ramanatéka, prévenu, eut le temps d'accourir à son secours avec des forces imposantes. Andrian-Souli s'enfuit à Anjouan, où Abdallah lui donna l'hospitalité.

Ramanatéka profita de son séjour à Mayotte pour organiser fortement son occupation. Il fit d'abord embarquer soixante-dix guerriers Mahoris, sous le prétexte de les incorporer dans son armée, en réalité, pour affaiblir le pays; il installa une forte garnison mohélienne sur les points importants de l'île et partit, emmenant avec lui Boina-Combo dont il redoutait l'influence.

Après son départ, la garnison mohélienne se mit

à piller les villages et commit tant de ravages et d'éxactions qu'elle exaspéra tout le pays ; pourtant les Mahoris n'osaient pas se soulever ouvertement; mais dès qu'ils apprirent qu'Abdallah assemblait des troupes et organisait une expédition contre Ramanatéka, ils lui envoyèrent Omar-Bakari pour le supplier de délivrer Mayotte avant que d'aller attaquer Mohéli, offrant, au besoin, de reconnaître sa souveraineté. Abdallah envoya à Mayotte son oncle Ouazire-Zouber, avec Amissi-Abdallah, Amissi-Combo et des forces respectables. Un Anglais (dont le nom est indéchiffrable dans le manuscrit arabe) accompagnait l'expédition. Dès qu'ils furent débarqués, les Mahoris prirent les armes et se joignirent à eux; traqués de tous côtés, les Mohéliens se rendirent à discrétion ; les soldats eurent la vie sauve et purent retourner à Mohéli ; mais les trois chefs Cheïk-Abdallah, Djouma et Combo-Gnioga, furent envoyés à Anjouan, au sultan Abdallah qui leur fit couper la tète, cinq jours après leur arrivée.

Abdallah ordonna à Ouazire-Zouber de recevoir la soumission des Mahoris et de renvoyer à Anjouan tous les soldats disponibles, car il préparait sa grande expédition contre Mohéli. Zouber assembla les principaux chefs et, en présence de l'Anglais, dont le rôle est resté assez mystérieux, un traité fut rédigé en double expédition, l'une anglaise et l'autre arabe, par lequel les Mahoris déclaraient reconnaître Abdallah pour leur souverain (17 novembre 1835). Après avoir installé, comme gouverneur de Mayotte, Omar-ben-Massilaha, Zouber partit avec tous les Anjouanais et les Mahoris qui devaient faire partie

de l'expédition contre Mohéli. On sait qu'à la suite de cette malheureuse campagne, Boina-Combo, l'ancien sultan de Mayotte, qui s'était joint à Abdallah avec ses partisans, tomba au pouvoir de Ramanatéka et fut massacré ainsi que tous les Mahoris qui l'accompagnaient (1836).

Après la mort cruelle d'Abdallah et l'avènement d'Allaouy, Andrian-Souli son ami retourna à Mayotte avec le titre, dit-on, de gouverneur. Quand la guerre civile éclata entre Allaouy et son oncle Salim, ce furent les renforts, continuellement envoyés par Andrian-Souli, qui permirent à Allaouy de se maintenir pendant trois ans. Voulant arrêter ces renforts, Salim envoya à Mayotte un Anjouanais très-rusé et très-influent, nommé Mogné-Oiziri-Sidi. Ce personnage s'aboucha avec Mari-Massilaha, Omar-Bakari et quelques autres Mahoris et fit si bien qu'il souleva contre Andrian-Souli une partie de la population. Mais les partisans de Salim manquaient de chef; ils en demandèrent un à Ramanatéka qui leur envoya Andrian-Navi, chef Antankare retiré à Mohéli. Andrian-Navi établit son quartier général dans la baie de Bouéni, y rassembla tous les mécontents et leur distribua les armes envoyées par Salim. A cette nouvelle Andrian-Souli partit avec quelques boutres pour combattre le rassemblement; mais il fut surpris dans la baie de Bouéni par une flotte Anjouanaise escortée du trois mâts la *Dona-Carmélita*, navire de Maurice à bord duquel se trouvait M. Griffith, missionnaire anglais, qui faisait en ce moment un recrutement de travailleurs libres dans les Comores. Cette petite flotte enleva, pendant

la nuit, deux des boutres d'Andrian-Souli, dont les équipages grossirent, dit-on, le personnel de travailleurs *libres* recruté par la *Dona-Carmélita*, et allèrent s'initier, à Maurice, aux bienfaits de la civilisation. Affaibli par cet échec, Andrian-Souli fut forcé de rester sur la défensive à Dzaoudzi.

Quelques jours après, Andrian-Navi tenta de s'emparer par surprise de Dzaoudzi. Pendant une nuit, il fit partir de la baie de Bouéni Sultani, un des fils de l'ancien sultan Souhali, avec soixante hommes. Prévenu par ses espions, Andrian-Souli se tint sur ses gardes. Les mouvements de la garnison furent aperçus par les guetteurs d'Andrian-Navi qui envoyèrent aussitôt une pirogue prévenir Sultani que la surprise était impossible. La pirogue rencontra Sultani aux îlots Andréma et l'engagea à retourner ou tout au moins à demander des renforts à Andrian-Navi; Sultani ne voulut pas y consentir et continua sa route sur Dzaoudzi. L'attaque commença au point du jour; mais après plusieurs heures d'un combat acharné, où il perdit la moitié de son monde, Sultani fut forcé de se rembarquer, abandonnant ses morts et ses blessés, et se réfugia près d'Andrian-Navi. Réduits à la défensive, les chefs révoltés demandèrent des secours à Salim qui arriva aussitôt avec quelques Anjouanais; mais malgré tous ses efforts il ne put réunir assez de soldats pour attaquer Andrian-Souli. Jugeant la situation désespérée, et craignant d'être lui-même enlevé par Andrian-Souli, Salim engagea ses partisans à abandonner Mayotte et à le suivre à Anjouan. Depuis de longues années l'existence était intolérable à Mayotte; toujours en butte aux invasions des Malga-

ches et aux guerres civiles, aucun habitant n'était assuré de conserver sa vie ou ses propriétés. On n'élevait plus de troupeaux et les terres restaient incultes. Un grand nombre de Mahoris, principalement les prétendants au trône et leurs partisans, abandonnèrent leurs villages et accompagnèrent Salim à Anjouan; les autres gagnèrent Mohéli et la grande Comore. De ce moment Andrian-Souli fut seul maître de Mayotte où il avait, d'ailleurs, outre ses Malgaches, de nombreux partisans (janvier 1840).

Andrian-Souli avait donc pris le titre de sultan de Mayotte et régnait tranquillement à Dzaoudzi lorsqu'en août 1840, M. Jehenne, capitaine de corvette, commandant la gabare *la Prévoyante*, visita Mayotte où il rencontra un négrier pirate. M. Jehenne, et M. le capitaine Passot qui se trouvait à bord de la *Prévoyante*, furent frappés des avantages que présentait Mayotte comme position maritime, et ils les signalèrent à M. le contre-amiral de Hell, gouverneur de la Réunion. Dans une entrevue avec M. Passot, Andrian-Souli l'avait chargé de demander, pour lui, des armes et des munitions de guerre au gouverneur de la Réunion, et il avait paru disposé à céder facilement à la France son nouveau royaume. L'année suivante, la *Prévoyante* fut renvoyée à Mayotte avec des instructions spéciales; M. Jehenne explora les rades et dressa la carte de l'île, tandis que M. Passot concluait avec Andrian-Souli, au nom du gouverneur de la Réunion, le 25 avril 1841, un traité par lequel l'île Mayotte était cédée en toute propriété à la France aux conditions suivantes:

1° Le payement à Andrian-Souli d'une rente annuelle et viagère de 1,000 piastres (5,000 fr.) sans

réversibilité, et cessant du jour, où, sur sa demande, il serait embarqué pour retourner à Madagascar ;

2° L'éducation de deux de ses enfants à la Réunion aux frais du gouvernement ;

3° La conservation et l'inviolabilité des propriétés reconnues particulières, sauf le cas de nécessité pour la sûreté ou la défense de l'île ;

4° Le jugement des démêlés entre les indigènes et les Français, par des hommes au choix du gouvernement dans les deux populations.

Ce traité devait rester provisoire jusqu'à la ratification par le gouvernement métropolitain.

Aussitôt les prétendants firent entendre leurs réclamations. Le plus fondé aurait été certainement Boina-Combo, mais il avait été mis à mort en 1836 par Ramanatéka, auquel il avait d'ailleurs cédé, trois ans auparavant, tous ses droits illusoires sur un royaume qu'il ne possédait plus. Ramanatéka avait fait valoir ces droits en 1833 et avait été chassé de Mayotte en 1835 ; il n'avait donc rien à réclamer. Restait Anjouan dont le sultan Abdallah avait un instant possédé Mayotte. On a vu que son fils Allaouy, héritier de ses droits, avait été chassé par l'usurpateur Salim. Retiré à Maurice, Allaouy mourut en 1842 laissant sa succession à un de ses parents, Saïd-Hamza, qui s'empressa de réclamer Mayotte, en même temps du reste que l'usurpateur Salim, qui, en 1840, avait été obligé de se rembarquer précipitamment et de renoncer à toute tentative pour chasser Andrian-Souli. Toutes ces prétentions, secrètement encouragées par les Anglais, exclusives, d'ailleurs, les unes des autres, étaient sans le moindre fondement et furent écartées ; car nous

tenons nos droits du sultan en exercice et, en fait de trône dans les Comores, possession vaut titre; on eut cependant l'air de reconnaître que celles de Salim avaient quelque fondement car M. Favin Levêque, commandant l'*Héroïne*, obtint de lui, le 19 septembre 1843, une renonciation formelle à ses droits sur Mayotte.

GÉNÉALOGIE DES SULTANS DE MAYOTTE.

—

Mohamed-ben-Haissa, prince Chirazien, premier sultan de la grande Comore.

—

Hassani-ben-Mohamed, épouse Djombé-Adia, fille de Fané-Ali, chef de M'Samoudou; premier sultan d'Anjouan.

—

Mohamed ben-Hassani, épouse Djombé-Aminah, fille de Ouazire-Massilaha, chef de M'Zambourou; premier sultan de Mayotte.

—

S. Issa ou Haïssa-ben-Mohamed.

—

S. Magoina-Aminah-benti-Haïssa.

—

S. Boina-Foumo, arabe de Patta, épouse Magoina-Aminah.

—

S. Ali-ben-Foumo.

—

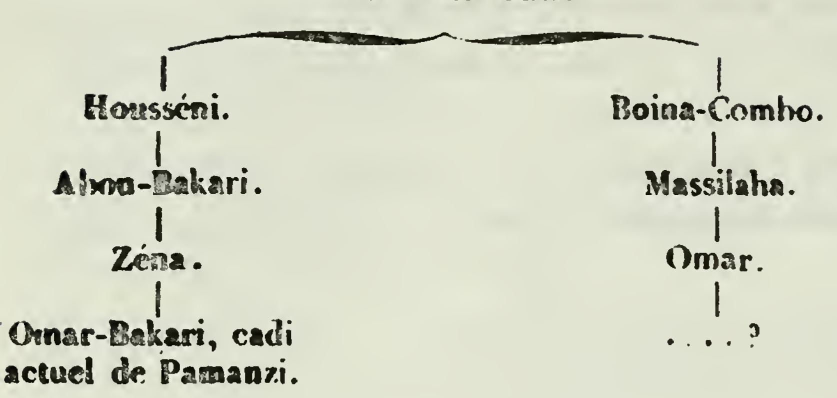
S. Omar-ben-Ali.

Ali.	Djombé-Alimah.	Aboubeker.	Moïna-Roukia.	Manadar.

DESCENDANTS DU SULTAN OMAR.

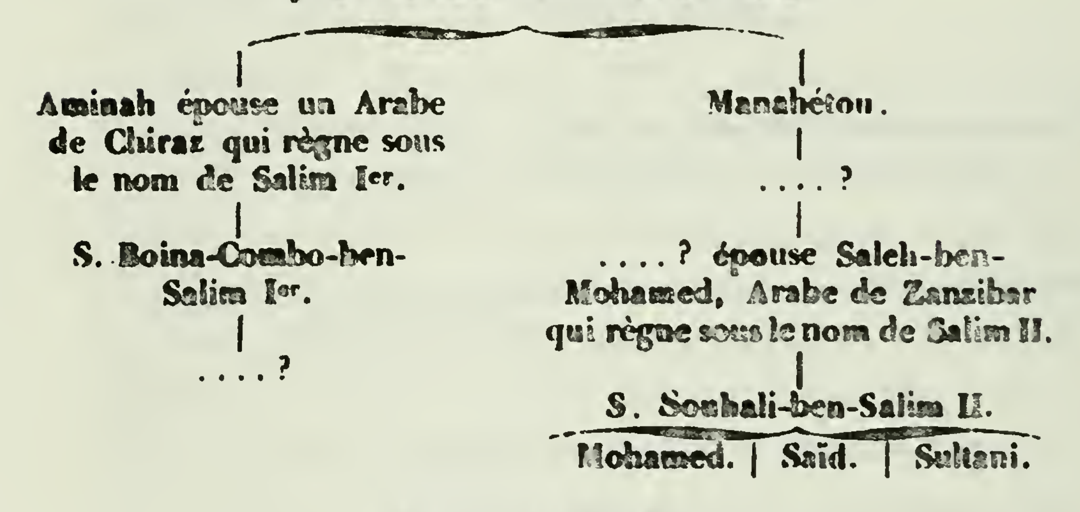
Première branche.

S. Ali-ben-Omar.



Deuxième branche.

Djombé-Alimah-benti-Sultan-Omar.



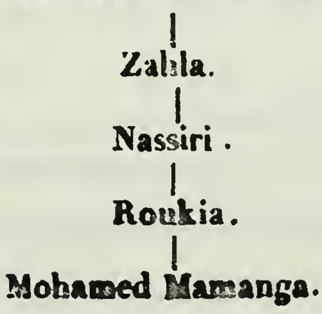
Troisième branche.

S. Aboubeker-ben-sultan-Omar.

. . . . ?

Quatrième branche,

Moïna-Roukia-benti-sultan-Omar.



Cinquième branche.

Manadar-benti-sultan-Omar.

|

. . . . ?

LISTE CHRONOLOGIQUE DES SULTANS DE MAYOTTE.

Observation. Quelques dates seulement sont certaines, les autres sont approximatives.

---

1 Mohamed-ben-Hassani règne de 1530 à 1550.
2 Jusa ou Haissa-ben-Mohamed, 1550-1590.
3 Magoina-Aminah, 1590-1595.
4 Boina-Foumo (étranger), 1595-1620.
5 Ali-ben-Foumo, 1620-1640.
6 Omar-ben-Ali, 1640-1680.
7 Ali-ben-Omar, 1680-1700.
8 Aboubeker-ben-Omar, 1700-1727.
9 Salim Ier (étranger), 1727-1752.
10 Boina-Combo-ben-Salim, 1752-1790.
11 Saleh ou Salim II (etranger), 1690-1807.
12 Souhali-ben Salim, 1807-1817.
13 Mahona-Amadi, 1817-1829.
14 Boina-Combo-ben-Amadi, 1829-1832.
15 Andrian-Souli (conquérant), 1832-1833.
16 Ramanatéka (conquérant), 1833-1835.
17 Abdallah (conquerant), 1835-1836.
18 Andrian-Souli, 1836-1843.
Prise de possession par la France 13 juin 1843.

Le traité du 25 avril 1841 fut ratifié par le roi de France, au mois de février 1843, et M. Bazoche, gouverneur de la Réunion, reçut ordre de prendre possession de l'île au nom du roi. La prise de possession fut solennellement effectuée, le 13 juin 1843, par M. Passot, capitaine d'infanterie de marine, en présence de M. Protet, commandant la gabare

la Lionne, des officiers de ce bâtiment, et de deux détachements d'infanterie et d'artillerie, destinés à tenir garnison dans l'île. Le quartier général fut établi à Dzaoudzi.

Andrian-Souli mourut trois ans après notre prise de possession, d'excès d'absinthe et autres liqueurs. On voit son tombeau sur la presqu'île de Choa; c'est un carré de terre unie, sans mausolée ni pierre tumulaire, entouré d'une double rangée de pieux; entre la première et la seconde rangée se trouve une petite baraque en rafia, hermétiquement fermée et montée sur quatre poteaux. Chaque année, les Malgaches y font des cérémonies, à l'anniversaire de sa mort. Le tombeau est ombragé par deux magnifiques tamariniers.

Jetons un coup-d'œil sur l'état de l'île au moment de notre prise de possession. La population était réduite à environ 300 Arabes, 700 Antalotes ou Mahoris proprement dits, 600 Sakalaves, soit 1,600 personnes libres, et 12 à 1,300 esclaves africains ou malgaches; elle n'était pas, en tout, de 3,000 âmes. La Grande-Terre était à peu près déserte; toute la population s'était entassée sur le rocher de Dzaoudzi et sur Pamanzi; il ne restait que quelques rares habitants dans les villages de M'Zambourou, Chingoni, Choa, Sada, Dapani, Sazileh, Bandéli, M'Sapéré, etc. Sept chefs exerçaient une ombre de pouvoir sur la Grande-Terre, sous l'autorité suprême du sultan Andrian-Souli.

Dzaoudzi était le seul endroit fortifié et bien peuplé; on y comptait 349 maisons en pierres, ou cases, et environ 1,000 habitants. Il n'y avait plus de

troupeaux ni de volailles dans l'île; à peine rencontrait-on quelques rares bœufs et quelques cabris ou quelques poules; les cultures avaient été abandonnées, on ne vivait plus que de patates, de poissons et de bananes. Toute la population était dans la plus affreuse misère.

Des rades magnifiques, une nature superbe, un sol abondamment arrosé, d'une fertilité prodigieuse dans les vallées et les endroits où il avait été jadis défriché, mais tellement insalubre qu'il était mortel et absolument inhabitable pour les Européens; quelques belles forêts, des cocotiers, des manguiers et des bananiers en quantité innombrable, d'excellents pâturages; pas la moindre route, pas de centre de commerce et d'approvisionnement; une population misérable, fanatique et farouche, ou complètement sauvage, s'enfuyant à l'aspect des Européens et ne pouvant, à cause de sa paresse et de ses antipathies, être d'aucune utilité; voilà ce qu'ont trouvé les premiers Français, militaires et colons, qui ont accompagné notre drapeau à Mayotte. C'est dans ce milieu, au prix de mille souffrances, de difficultés et de privations de toutes sortes, et le plus souvent de leur vie, qu'ils ont commencé la colonisation de cette île.

En acquérant l'île de Mayotte, le Gouvernement français avait en vue d'atténuer, autant que possible, la perte irréparable de l'Ile-de-France, autrefois le seul port, au delà du cap de Bonne-Espérance, où nos navires de guerre et de commerce pussent se réfugier, se réparer et se ravitailler.

Mayotte devait nous rendre ces avantages et nous

assurer la domination du groupe des Comores, de Madagascar, de la côte orientale d'Afrique, du Cap et de la Mer Rouge; elle devait, de plus, par la création d'un port franc, devenir l'entrepôt du commerce de la côte d'Afrique et de Madagascar. Ces prévisions ne se sont pas complètement réalisées; le port de réparation est encore à créer, ou, du moins, il est resté tel que la nature l'avait fait; loin de pouvoir y réparer une avarie, même des plus légères, les navires de la station de Mayotte sont obligés d'aller à grands frais se réparer chez les Anglais dans les bassins de Maurice. Quant au port de refuge de Dzaoudzi, malgré les 6 millions dépensés sur ce malencontreux rocher, malgré les 11 canons hissés sur son rebord Sud et les 22 bouées rangées en bataille de l'autre côté, malgré son hôpital, sa caserne, ses 3 maisons en pierres, ses 7 maisons en bois, ses deux tas de charbon, son four, et son puits sans eau, je crois n'étonner aucun des officiers de la marine qui ont visité Mayotte en disant qu'un aviso à vapeur armé de 4 obusiers rayés s'emparerait en moins de deux heures, et sans avoir reçu un boulet, de ce petit Gibraltar. Il n'y a donc, au point de vue maritime, rien de fait à Mayotte, si ce n'est un dépôt de vivres et de charbon; avantage que les Anglais se sont procuré à Anjouan, à beaucoup moins de frais, et encore leur charbon était-il à l'abri de la pluie et du soleil. Mais en même temps que le gouvernement local s'installait sur le rocher de Dzaoudzi, les agents d'une puissante Compagnie, la Compagnie des Comores, et quelques hardis colons, abordaient résolument la Grande-Terre, y prenaient des concessions, les dé-

trichaient et y établissaient des usines à sucre. Les débuts ne furent pas brillants; l'insalubrité extraordinaire du sol tuait à peu près tous les Européens et les créoles; les indigènes n'étaient d'aucune ressource pour le recrutement des travailleurs; on manquait d'ateliers pour réparer les machines, etc., etc. Enfin après bien des pertes cruelles en hommes, en argent et en récoltes, après avoir, aussi, chèrement acquis l'expérience des procédés de culture et de fabrication, les concessionnaires sont parvenus, grâce, il faut le dire, à l'appui constant du gouvernement, à faire de Mayotte une petite colonie agricole et industrielle dont les valeurs créées représentent aujourd'hui une somme de 6 à 7 millions, et dont le succès est désormais assuré. Elle pourrait même, avec une législation favorable, entrer sérieusement en relations avec la côte d'Afrique et Madagascar, et réaliser jusqu'à un certain point les espérances qu'on avait conçues sur son avenir commercial.

III.

Division administrative. — Mayotte et Nossibé. — Les quartiers. — Dzaoudzi chef-lieu. — Inconvénients de sa position. — Nécessité d'établir le chef-lieu à la Grande-Terre. — Mamoutzou. — Travaux actuels. — Travaux nécessaires. — Pamanzi. — Alimentation des bœufs. — Le marais mixte de Fongouzou. — Nécessité et possibilité de son assainissement.

Après la prise de possession du 10 juin 1843, les trois îles Mayotte, Nossibé et Sainte-Marie furent administrées par des commandants particuliers dépendant du gouverneur de la Réunion. Une ordon-

nance royale, du 29 août 1843, les plaça sous l'autorité d'un commandant supérieur, résidant à Nossibé, et l'établissement prit le nom de *Nossibé et dépendances*; une nouvelle ordonnance, du 10 novembre 1844, transféra le siège du gouvernement à Mayotte; enfin un décret, du 18 octobre 1853, détacha Sainte-Marie de l'établissement de *Mayotte et dépendances* qui ne comprend plus aujourd'hui que Mayotte, siège du gouvernement central et résidence du commandant supérieur, et Nossibé, résidence d'un commandant particulier. Mayotte et Nossibé sont donc réunies sous une administration et une législation communes et pourtant ces deux îles sont placées dans des conditions bien différentes; Nossibé est une île malgache; sa population, facilement assimilable, diffère complètement par les mœurs, la religion, le caractère et les besoins, de la population musulmane de Mayotte. De plus, par sa position à quelques kilomètres de Madagascar, Nossibé est essentiellement un centre de commerce, tandis que Mayotte, isolée au milieu du canal de Mozambique, est exclusivement agricole et industrielle. Les questions les plus graves et les plus délicates pour Nossibé sont souverainement jugées par le Conseil d'administration de Mayotte, composé de fonctionnaires qui, pour la plupart, ne connaissent que Mayotte dont la seule observation ne peut donner une idée exacte des besoins et des intérêts de Nossibé. Espérons donc qu'un jour le gouvernement accordera la séparation administrative que la population des deux îles appelle de tous ses vœux.

Mayotte et ses îlots sont divisés administrative-

ment en quatre quartiers, deux au versant oriental : Dzaoudzi et M'Sapéré, deux au versant occidental : Combani et Miréréni. Un agent européen de l'administration intérieure, ayant le titre de commissaire de quartier, réside dans chacune de ces circonscriptions où il est chargé de la police administrative et judiciaire et de diverses attributions en matière de contributions, de douanes et d'administration maritime. Trois de ces commissaires habitent la Grande-Terre ; ce sont, avec le syndic des engagés, les seuls fonctionnaires européens qui soient en contact immédiat et permanent avec la population indigène.

Le rocher, ou pour me servir de l'expression consacrée, *le plateau* de Dzaoudzi est le chef-lieu de la colonie. C'est un îlot rond et bas, de 250 à 300 mètres de diamètre, dont les bords N. et S. forment deux bourrelets hauts de 15 à 20 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le centre est déprimé et traversé, de l'Ouest à l'Est, par une petite vallée correspondant à deux jetées insuffisantes et inabordables pour les embarcations pendant la basse mer. C'est dans cette vallée que sont construits les édifices publics et les habitations des fonctionnaires, c'est-à-dire l'hôtel du gouvernement, l'hôpital, la caserne, l'arsenal, le magasin général, la cure, la chapelle, les bureaux de l'administration, du génie, du port, du trésor, l'école laïque, l'école des sœurs, et le camp des soldats indigènes. Il n'y a pas de tribunal; autrefois il y en avait un très-confortable qui fut découvert par le fameux coup de vent de 1864 ; on aurait pu le recouvrir pour 400 francs et le conserver, mais on ne le répara pas parce qu'il était question

de transférer le siége du tribunal à la Grande-Terre, conformément aux demandes réitérées de la population. Depuis ce moment, six ans se sont passés, l'ancien palais de justice s'en est allé pierre par pierre, le siége du tribunal n'a pas été transféré à la Grande-Terre, et le juge impérial a la faculté de tenir ses trois audiences de la semaine, non sous un chêne comme Saint-Louis, mais sous un des bois noirs ou des cocotiers du plateau, à son choix.

La plupart des fonctionnaires sont logés dans six maisons-modèles, construites en bois et en briques, avec des matériaux envoyés de France en 1846. Elles sont toutes à rez-de-chaussée et à un étage, avec varangue circulaire, et couvertes en ardoises. La durée de ces maisons, malgré les coups de vent, les violents orages, l'extrême humidité, et surtout les redoutables insectes qui détruisent si rapidement les bois de construction, est vraiment surprenante, et elles dureront encore pendant de longues années. Leur aménagement est heureux, l'aération centrale excellente; elles seraient parfaites si les varangues qui les entourent étaient plus larges d'un mètre, si les fenêtres étaient plus hautes, et si, en bâtissant les cloisons, on avait ménagé, au niveau du plancher et du plafond, de petites ouvertures, de façon à établir un tirage et à laisser échapper l'air échauffé qui s'accumule dans la partie supérieure des appartements; on peut prendre comme modèle, à cet égard, le système d'aération des casernements d'Aden. Je crois ces maisons de bois beaucoup plus saines et mieux appropriées aux pays humides, comme Mayotte et Madagascar, que les maisons en pierres; il ne s'agit pas

faut, à Mayotte, de lutter contre des chaleurs excessives mais sèches, comme dans l'Inde ou l'Arabie, que de lutter contre une humidité extraordinaire; et sous ce rapport, les cases de bois des Malgaches me semblent préférables aux maisons humides et salpêtrées des Arabes.

Dzaoudzi loge 39 fonctionnaires et 10 habitants européens ou créoles blancs, 27 officiers, sous-officiers et soldats européens, 86 sous-officiers et soldats indigènes, et 134 habitants indigènes, en tout 296 personnes.

Isolé au milieu du bassin oriental, défiant toute surprise, en tous cas facile à défendre contre les indigènes, et entouré de rades admirables, Dzaoudzi devait naturellement être choisi pour résidence par les fondateurs de l'établissement, mais dès qu'on eût reconnu combien étaient peu fondés la crainte des indigènes et les préjugés qui présentaient la Grande-Terre comme inhabitable pour les Européens, on devait s'empresser de transporter le chef-lieu à Mayotte même. Quels changements dans les résultats si, depuis 20 ans, le chef-lieu était établi sur un point quelconque de la Grande-Terre! Les habitations européennes se seraient entourées d'une ville indienne, malgache et arabe, un centre de population et par conséquent de commerce et d'approvisionnement se serait créé par la force des choses, sans qu'on eût besoin de s'en occuper; notre contact eût civilisé peu à peu les indigènes, leur eût donné l'idée des besoins qu'entraîne la civilisation et eût créé à notre commerce local un débouché, infime d'abord, mais qui se serait étendu rapidement aux autres Comores.

Tous les malheureux essais de culture que l'on a fait sur l'aride îlot de Pamanzi, uniquement parce qu'on l'avait sous la main, on les eût fait sur le sol fertile de la Grande-Terre, et aujourd'hui la colonie aurait des revenus qui lui permettraient de se passer de la subvention métropolitaine. La Grande-Terre se serait couverte de routes donnant accès au chef-lieu; une foule de terrains improductifs auraient pu être mis en valeur ; enfin nous aurions fait des Français de cette population qui est toujours la population mahorie d'Amadi et d'Andrian-Souli. Au lieu de cela, nous sommes restés stationnaires à Dzaoudzi, nous bornant à combler, chaque année, les vides effrayants faits par la mort dans les rangs des quelques Français qui usent, sans profit pour leur pays, leur santé, leur intelligence et leur vie sur ce bagne flottant qu'on appelle le plateau de Dzaoudzi.

La position de Dzaoudzi offre-t-elle donc quelque avantage? Est-elle plus salubre ? A-t-elle une importance stratégique? Y a-t-il enfin quelque considération qui l'impose comme chef-lieu à Mayotte ?

Voyons d'abord la salubrité. Le sol de Dzaoudzi, pierreux, usé, à peu près complètement dépourvu de terre végétale , ne produit pas d'émanations telluriques nuisibles ; mais cet avantage est largement compensé par d'autres inconvénients. On a vu que toutes les habitations des fonctionnaires sont construites dans l'entonnoir central du plateau ; pendant l'hivernage, la butte du Nord prive ces habitations des brises de N.-O. de N. et de N.-E; pendant la saison sèche, la butte du Sud les prive des brises de S.-E. de S. et de S.-O; elles ne peuvent donc res-

sentir que les brises d'O. et d'E.; nous verrons tout à l'heure ce que ces brises leur apportent. Le soleil darde pendant tout le jour ses rayons non tempérés par la brise sur cette masse pierreuse, il s'y accumule une énorme quantité de chaleur qui rayonne pendant toute la nuit et empêche le refroidissement de l'atmosphère. Voilà pourquoi les écarts nyctéméraux, qui sont de 10° à la Grande-Terre, sont de 1°, 5 ou 2° sur le plateau; mais ce n'est là qu'une cause lente de débilitation et un léger inconvénient. Une longue jetée réunit Dzaoudzi à Pamanzi; pendant l'hivernage, des monceaux de varechs, d'algues, de raisins des tropiques etc. arrachés au fond de la rade, s'accumulent au Nord de cette jetée, y pourrissent et produisent des effluves empestées; pendant la saison sèche, après le renversement de la mousson, le même phénomène se reproduit, mais cette fois au Sud de la jetée. Enfin à 600 mètres de Dzaoudzi, dans l'angle Ouest de Pamanzi, s'étend l'immense marais de Fongouzou, qui forme le plus terrible foyer d'infection palustre qu'il y ait peut-être dans le monde. Ce sont ses miasmes que les brises d'Est apportent aux habitations de Dzaoudzi par la coupée de l'Est, et quand elles soufflent, amenant avec elles des myriades de moustiques, tous les habitants du plateau sont instantanément saisis par la fièvre.

Dzaoudzi ne renferme pas une goutte d'eau. Deux fois par jour une chaloupe va chercher, à la Grande-Terre, la maigre ration des fonctionnaires et des soldats.

En résumé, pas de sommeil, pas d'air, pas d'eau,

pour tout exercice une promenade de 50 mètres, une atmosphère empestée, pour toute distraction, la vue de la Grande-Terre qui déroule à 3 kilomètres de là ses cimes et ses vallons couverts d'une magnifique verdure, le supplice de Tantale ; voilà les conditions de la vie matérielle pour les habitants du plateau.

Quant aux colons de la Grande-Terre, tous les services publics, l'Administration, l'hôpital, le tribunal, etc., étant concentrés sur le plateau, ils sont fréquemment obligés de s'y rendre. Ceux de la côte orientale, grâce à leurs embarcations, peuvent y venir en 2, 3, et même 5 ou 6 heures, suivant la mer et le vent; quelquefois aussi le passage est impossible; mais ceux du versant occidental, qui traversent l'île à pied, à cheval ou à mulet, ne trouvent pas toujours d'embarcations sur la côte orientale pour traverser le bras de mer. De là des retards et souvent des impossibilités qui font que chacune des nombreuses courses au plateau occasionne une perte d'une ou de deux journées aux colons de la côte occidentale et du Nord ou du Sud, suivant les moussons. Or, pendant la coupe ou la manipulation, quand les instants sont précieux, ces colons m'ont déclaré que chacun de ces voyages leur faisait perdre 3,000 ou 4,000 francs.

Comme position stratégique, le plateau ne peut avoir aucune importance depuis les progrès de l'artillerie. Dominé de tous côtés et à quelques centaines de mètres par les hauteurs des Indiens, de Fongouzou, de Mirandole, de Mougnaméri, de Numa-Choa et de Choa, il serait écrasé par une ceinture de feux plongeants et convergents. Il faudrait donc occuper ces

hauteurs; mais elles sont elles-mêmes dominées par les hauteurs de la vigie, du cratère, du M'Sapéré, etc. Ce n'est donc pas là qu'il faut fortifier Mayotte. La clef de toutes les positions est la Grande-Terre, qui commande et bat toutes les rades environnantes et qui, seule, renferme de l'eau; c'est elle qu'il faut rendre inaccessible en fortifiant les îlots qui commandent les principales passes de la ceinture de récifs, en obstruant toutes les passes inutiles, en fortifiant le point de Pamanzi où un débarquement est possible du côté du large, enfin en garnissant l'arsenal de Mayotte d'un assortiment de torpilles qui trouveront en cas de guerre, dans les passes et le chenal, un emploi facile et assuré.

Dzaoudzi a un avantage incontestable, ce sont ses deux magnifiques rades et la facilité qu'il offre pour l'embarquement et le débarquement des provisions. C'est un excellent bureau de port, un admirable dépôt de charbon; mais il ne réunit aucune des conditions indispensables au chef-lieu d'une colonie.

Le transport du chef-lieu à la Grande-Terre est aujourd'hui une chose reconnue nécessaire par tous ceux qui ont étudié le pays. L'endroit même où devra s'élever la nouvelle ville est désigné depuis longtemps; c'est le village de Mamoutzou bâti sur un contrefort du M'Sapéré, en face Dzaoudzi, au bout de la presqu'île de Choa, entre les concessions de Koéni et de Malbroukou, à 2 kilomètres du bourg de M'Sapéré. Cet endroit est certainement le plus convenable à cause de la nécessité de conserver les établissements de Dzaoudzi et ses deux excellentes rades. Il y a là une aiguade assez abondante dont il sera facile

d'augmenter le débit ; on pourra même amener aux plus hauts points de la future ville, les eaux d'une des nombreuses petites rivières qui prennent leur source au sommet du M'Sapéré. La terre est assez fertile ; l'élévation au-dessus de la mer suffisante pour échapper aux brouillards et aux miasmes des marais voisins, de Koéni et de Choa. Le seul inconvénient de la position est qu'elle est dans un cul-de sac, adossée à une grande montagne infranchissable, le M'Sapéré, qui oblige les habitants du Nord et de l'Ouest de l'île à faire pour se rendre, par terre, à Mamoutzou, un détour de 30 ou 40 kilomètres dans le Sud : car jusqu'à présent aucune route n'est pratiquée pour aller directement de Mamoutzou dans le Nord de l'île, où se trouvent pourtant les importants établissements de Dzoumogné, de Longoni, de Soulou, etc. Mais cette lacune pourra être réparée.

Déjà on a bâti, à Mamoutzou, le futur hôtel du gouvernement et le logement du syndic des engagés. On se dispose à y bâtir successivement, et au fur et à mesure des sommes disponibles, les bâtiments nécessaires à chaque service. Cette méthode offre de graves inconvénients. Depuis longtemps, l'hôtel du gouvernement est terminé, mais inhabité, et comme toutes les maisons inoccupées, il tombe en ruines et nécessite de coûteuses réparations. Dans trois ou quatre ans, quand l'hôtel de l'administration sera élevé, il aura exactement le même sort que celui du gouvernement ; il en sera de même des autres constructions qu'on élèvera de cinq années en cinq années. Quand enfin, dans une trentaine d'années, on aura achevé tous les bâtiments, il sera juste temps de recom-

mencer les premiers construits, car toutes ces maisons seront hors d'usage parce qu'elles seront restées inhabitées. Qu'arrive-t-il, en effet, aujourd'hui ? Depuis six ans, le commandant supérieur a son hôtel tout préparé à Mamoutzou, l'habite-t-il ? Non, parce qu'il ne veut pas se séparer de l'Ordonnateur qui n'a pas son logement préparé à la Grande-Terre. Lorsqu'il sera prêt, l'Ordonnateur ne voudra pas se séparer du Contrôleur, du trésorier, de ses employés, etc. A son tour le tribunal ne pourra pas se séparer de la police, de la prison, de l'enregistrement, etc. Il n'y a pas de raisons pour qu'on sorte de ce cercle. C'est donc d'un coup de baguette et en bloc qu'il faut transporter tout le personnel administratif à la Grande-Terre ; mais auparavant, bien des travaux préparatoires sont nécessaires, et le moment est venu de les commencer.

Une expérience, cruellement acquise, a démontré que tous les travaux d'assainissement de marais ou de nivellement de terrain, occasionnaient, à Mayotte, de redoutables épidémies dans le voisinage des travaux. Pour avoir opéré le barrage du marais de Fongouzou et le nivellement du centre du plateau, en 1849, nous avons perdu 66 Européens en trois mois, sans compter les autres ; que cette expérience au moins nous profite, car elle se renouvellera infailliblement à Mamoutzou si l'on n'y prend garde. L'emplacement de la future ville, sur lequel on a déja commencé les constructions est loin d'être préparé à les recevoir, il faut niveler le terrain, abattre des arêtes trop accentuées, combler de petits vallons, enfin préparer une pente raisonnée aux rues du futur chef-lieu. Pour cela, il faut remuer profondément le sol

et mettre à nu des terres vierges éminemment malsaines. Ce travail doit être fait avant la construction des édifices et surtout avant l'installation des Européens à Mamoutzou. De plus, on doit assainir, autant que possible, les deux marais de Koéni et de Choa qui bordent l'emplacement de Mamoutzou au Nord et au Sud. Celui de Choa, franchement salé, et *relativement* inoffensif, peut être négligé quant à présent ; mais celui de Koéni est traversé par une rivière qui en fait un marais mixte des plus dangereux ; lorsqu'on aura réduit sa surface il faut s'attendre à une infection terrible dans les environs jusqu'à ce que les boues, mises à découvert, soient solidifiées et séchées ; il sera bon même de tenir compte de la direction des vents pour commencer la réduction de ce marais. C'est seulement lorsque ce marais sera assaini, lorsque les terres vierges mises à nu auront exhalé à peu près tous leurs miasmes pestilentiels qu'il sera temps de s'établir à Mamoutzou.

Alors la Colonie fera bien de s'adresser à une Compagnie industrielle de France et de lui dire : « il me faut pour le 1er mai 18..., et aux points déterminés sur ce plan, huit maisons construites en briques et en bois d'après le modèle ci-joint. » On conviendra du prix, la Compagnie enverra les matériaux de France, élèvera les maisons, les livrera toutes ensemble à l'époque déterminée, et on aura créé la ville de Mamoutzou, dont on pourra, avec satisfaction, comparer le prix de revient à celui du plateau de Dzaoudzi. Hors ce moyen, les millions iront rejoindre les millions, les années succèderont aux années, et jamais le chef-lieu de Mayotte ne sera transféré à Mamoutzou.

Dzaoudzi restera forcément le chef-lieu de Mayotte pendant de longues années et on continuera à demander au stérile îlot de Pamanzi les ressources en eau douce, en pâturages et en jardinage qu'on eût si facilement obtenues des terres fertiles, ombragées et arrosées de la Grande-Terre. Il faut donc, quant à présent, tirer le meilleur parti possible de Pamanzi, chargé aujourd'hui de nourrir les 400 bœufs du gouvernement, de fournir des légumes au Commandant supérieur et à la garnison, et d'alimenter les 1,443 indigènes répartis dans les villages Pamanzi, Sandavangue, Mirandole et Fongouzou.

L'îlot Pamanzi est situé sur la ceinture même des récifs. Privé d'eau et de terre végétale, à peu près exclusivement composé de rapilli, de ponces qu'on pourrait exploiter, de boues volcaniques durcies, et d'une terre blanche, poudreuse, légère et stérile, c'est bien le sol le plus aride de toutes les Comores. Sa partie S. O., où il s'est formé un peu d'humus et où quelques buttes de relèvement à base de grès, recouvertes de scories et de pouzzolanes, contiennent un peu de terre végétale, est couverte de quelques arbres, de cocotiers, de bananiers, de manguiers et de cultures; on y voit un superbe baobab dont le tronc mesure 10 mètres de circonférence. Tout le centre et le Nord ne produisent que des spartines et quelques broussailles. Un immense marais mixte, garni de palétuviers, occupe la moitié de la partie occidentale, le long de la jetée qui conduit à Dzaoudzi. Dans le milieu de l'îlot et le Nord, on voit trois ou quatre anciens cratères, dont les cônes se sont effondrés, dominés par une butte haute de 208 mètres où

est établi le mât de signaux de la vigie. Le cratère du Nord seul est parfaitement conservé ; c'est un cône tronqué renfermant une grande cavité ellipsoïde, de 1,500 mètres sur 800 environ, dont le fond est occupé par un lac ovale, de 700 mètres de tour. Les eaux du lac ont à peu près le même niveau que celles de la mer, mais, quoique très-salées, elles n'ont aucune communication avec elles. Pendant la saison des pluies le lac se gonfle, sa salure diminue, ses eaux recouvrent une bordure de mousse onctueuse qui se décompose et leur donne une couleur verte très-prononcée ; elles sont chargées de divers sulfures et principalement de carbonates alcalins ; on les emploie pour guérir les maladies de la peau. Les indigènes ont une grande frayeur de cet endroit qu'ils appellent *Ziani* (le lac), et prétendent qu'on mourrait si on y passait la nuit ; je crois, en effet, qu'il s'y produit une grande quantité d'hydrogène sulfuré. Après les pluies le lac rentre dans son lit, laissant découverte et exposée au soleil une épaisse litière de larves d'où sortent des millions de gros moustiques qui forment un nuage et bourdonnent au-dessus du lac. L'évaporation de la rive produit aussi des quantités de petits cristaux qui m'ont paru être du sulfate de soude. Les bords du lac sont couverts de beaux cocotiers et d'excellents pâturages.

Les autres cratères appelés *Papani* n'existent plus qu'à l'état de croissants ; ils ont été en partie détruits par la mer qui a vivement attaqué la partie orientale non protégée par les récifs ; mais après avoir balayé les amas ponceux, elle a rencontré une couche de roches amygdaloïdes qui l'a ralentie, et avec laquelle

elle forme une plage de galets en détruisant la gangue grise peu consistante qui joint les rognons. Du côté de l'Ouest, Pamanzi gagne, au contraire, sur la mer; les débris de végétaux marins, de corail, de têts de coquilles, etc. que la mer apporte sur la plage, se lient avec le sable et forment des roches qui durcissent assez rapidement.

Il y a plusieurs années, le gouvernement local avait couvert Pamanzi de plants de cocotiers qui n'ont pas réussi à cause de l'aridité du sol et surtout parce qu'ils ont été détruits par les bœufs et les incendies; car Pamanzi sert de parc aux 4 ou 500 bœufs du gouvernement. C'était trop demander à cet îlot; il faut choisir entre les cocos et les bœufs; on ne peut y avoir les deux choses à la fois et il est facile de l'établir. Pamanzi, au premier abord, paraît couvert d'excellents pâturages, mais cette herbe, dans laquelle les bœufs disparaissent, est la spartine arondinacée dont les tiges ligneuses ne fournissent aucun aliment aux bestiaux quand elles ont atteint une certaine croissance; ces herbes commencent à pousser en octobre avec les pluies, et sèchent en mai avec les brises de Sud; à partir de juin et jusqu'au mois d'octobre, elles ne sont plus nutritives; les Arabes, qui le savent parfaitement, les brûlent alors; les cendres et divers détritus amendent le sol qui, peu de jours après, se recouvre d'un magnifique tapis de jeunes pousses vertes et tendres dont les bœufs sont très-friands. En plantant des cocotiers on a dû naturellement interdire l'emploi du feu, et les bœufs, mourant de faim, ont mangé les pousses des cocotiers; quelques incendies, survenus malgré la surveillance de l'ad-

ministration, eût détruit le reste. Si donc on veut conserver à Pamanzi le troupeau du gouvernement, il est de toute nécessité de laisser brûler les herbes aux époques favorables, et de sacrifier les quelques cocotiers étiques qui subsistent encore mais qui n'ont jamais rapporté un seul coco. Il ne manque pas d'ailleurs à la Grande-Terre d'endroits plus convenables pour établir des cocoteries.

Voilà donc une première cause de la mortalité des bœufs parqués à Pamanzi; il y en a une seconde, au moins aussi grave, c'est le manque d'eau. Actuellement, les bœufs n'ont pour tout abreuvoir qu'une mare infecte et saumâtre qui assèche complètement vers la fin des brises de Sud. Il n'est pas rare de la voir, à ce moment, entourée de 15 à 20 cadavres de bœufs qui sont venus y mourir, expliquant ainsi, de leur mieux, les causes de leur mort; il est donc nécessaire d'assurer à ces bœufs un abreuvoir suffisant. Les travaux du génie ont mis à découvert un peu d'eau douce dans trois trous pratiqués au bord du marais de Fongouzou; on ne la donne pas aux bœufs; il serait pourtant facile d'établir là un abreuvoir. En outre, dans toute la partie conquise du marais, il suffit de creuser un trou d'un mètre de profondeur pour avoir, le lendemain, de l'eau qui est potable pendant un ou deux jours; quand elle est devenue saumâtre, on fait de nouveaux trous un peu plus loin. Une tranchée a été pratiquée au pied des buttes couvertes de scories, qui avoisinent le marais, elle n'a pas procuré une goutte d'eau : je crois que si elle avait été ouverte au bas du versant opposé de ces buttes, au-dessus et non au-dessous des grès, elle aurait donné

de l'eau, car on voit entre l'abattoir et Sandavangue, à quelques mètres du rivage, plusieurs suintements à la surface du sol ; mais cette eau sera probablement trop peu abondante pour compenser le prix des travaux faits pour la recueillir.

Il y a pourtant de l'eau douce à Pamanzi ; les jardins de la pompe et de la ferme ont deux puits dont l'eau abondante et excellente est employée à arroser continuellement, dans un sol aride, quelques mauvais carreaux de choux et de radis, qui seraient beaucoup mieux placés sur les bords d'une rivière, à la Grande-Terre. Qu'on y transporte ces jardins et qu'on fasse boire aux bœufs l'excellente eau de ces puits ; tout le monde y gagnera, même les destinataires des légumes ; car l'alimentation du troupeau du gouvernement est une question vitale pour tous les habitants de Mayotte. C'est ce troupeau qui fournit chaque jour la ration de viande des fonctionnaires, des militaires, et de la plupart des habitants européens de la Grande-Terre. Or, quand les bœufs meurent de faim et de soif, ce qui arrive pendant trois mois de chaque année, le boucher compatissant prend toujours en pitié les plus menacés et, comme il s'en présente tous les jours, il s'ensuit que de juillet à octobre la qualité de la viande laisse beaucoup à désirer.

Mais il est une question beaucoup plus importante, c'est celle du marais de Fongouzou, situé à 600 mètres de Dzaoudzi. Dans l'origine, ce marais était une grande plaine dont 150 hectares environ étaient alternativement couverts et découverts par le flux et le reflux de la mer, pénétrant par un goulet large de 50 à 60 mètres. Pour assainir ce marais, on a barré le

goulet par une jetée en pierres sèches, dont le pied découvre complètement à mer basse ; ce travail a créé un des plus terribles foyers d'infection qu'il y ait au monde en transformant un marais salé en un marais mixte dont les propriétés délétères, aujourd'hui incontestables, sont effrayantes.

Quel a été le résultat de la jetée pratiquée ? Il a été d'empêcher la mer, non pas de pénétrer dans le marais, elle y entre par les interstices des moëllons, mais de s'y élever jusqu'au niveau de la haute mer. En effet, il s'établit sensiblement un équilibre entre la masse d'eau qui entre avec le flot et celle qui sort avec le jusant, et le niveau du marais est à peu près constamment le niveau moyen de la mer. La jetée a donc eu pour résultat d'assécher environ la moitié de la surface du marais et, en cela, elle a réalisé un véritable progrès.

Voilà pour la saison sèche, au moment où le marais ne reçoit que de l'eau salée ; mais pendant les pluies la situation change. Aux premières averses, le marais reçoit une énorme masse d'eau douce arrivant des hauteurs de Pamanzi et dont la longue jetée empêche l'écoulement à la mer ; son niveau monte d'un mètre et sa surface passe de 30 hectares, environ, à 80. L'eau douce mélangée avec l'eau de mer, en proportions à peu près égales, se corrompt immédiatement, des milliers de poissons meurent, pourrissent, et on peut difficilement se faire une idée de l'horrible foyer d'infection que présente alors cette surface de 80 hectares d'eau en putréfaction. Il est certain qu'à ce moment, tous les habitants de Dzaoudzi et de Pamanzi, même les indigènes, tombent malades

Enfin les pluies cessent et le marais ne reçoit plus que l'eau de la mer; il reprend son niveau et laisse à découvert cinquante hectares de boues infectes, nouvelle cause de mortalité.

N'y a-t-il donc aucun moyen d'atténuer les terribles effets de ce foyer pestilentiel ? Il est incontestable que le marais de Pamanzi est aujourd'hui beaucoup plus malsain qu'il ne l'était avant la jetée, car c'était un marais franchement salé et c'est maintenant un marais mixte; plutôt que de laisser les choses en l'état, il vaudrait donc mieux détruire la jetée et la remplacer par un pont; on perdrait ainsi, il est vrai, le terrain conquis sur le marais; à cela il n'y aurait pas grand mal car les terres conquises sont détestables et incultes; mais enfin on les a, et il vaudrait certainement mieux les conserver. Tout le problème consiste donc à donner au marais la moindre surface possible, à lui conserver un niveau à peu près égal, à éviter la découverte de grandes surfaces d'évaporation sur ses bords, enfin à y empêcher la corruption du mélange d'eau douce et d'eau salée. On peut, je crois, obtenir ces résultats en pratiquant dans la jetée une vanne, dont les dimensions soient calculées de façon à permettre l'écoulement de la masse d'eau intérieure, pendant les heures de la basse mer où la jetée est découverte jusqu'à son pied; l'écoulement total est possible et facile car la jetée est précisément construite à l'endroit le plus profond du marais. La vanne établie, il faudra rendre la jetée imperméable, ce qui n'est pas difficile, et une fois ces travaux exécutés, on réglera facilement le niveau du marais en laissant écouler le trop plein pendant les basses mers. Pour éviter le

grand inconvénient des changements de surface, aujourd'hui considérables, car une augmentation de niveau de 0m,10 donne une augmentation de surface de plus de 10 hectares, il conviendra d'élever autour du véritable marais une petite levée, suffisante pour parer à une augmentation subite du niveau ; et dans la saison des pluies il sera facile de laisser écouler l'eau mélangée et de la remplacer par de l'eau de mer pure. On arrivera ainsi, peu à peu, à réduire cet immense marais a un simple fossé inoffensif.

Conclusion : 1° abandonner la cocoterie du Nord de Pamanzi et les stériles jardins de la pompe et de la ferme ; donner aux bestiaux, pendant la saison sèche, toute l'eau des puits de ces jardins et établir un abreuvoir sur le bord du marais ; 2° cultiver soigneusement en cocotiers la partie Sud de Pamanzi ; mettre exclusivement en pâturages la partie Nord et y pratiquer les incendies des herbes en temps convenable ; 3° rendre imperméable la jetée de Fongouzou et y établir une ou plusieurs vannes ; entourer d'une petite levée en terre la partie reconnue irréductible du marais ; telles sont les mesures urgentes et indispensables si l'on conserve le chef-lieu à Dzaoudzi

IV.

Population. — Recensements divers. — Dénombrement de 1866. — Causes de l'augmentation. — Ses inconvénients et son utilité. Organisation des villages. — Caractère des indigènes. — Statistique criminelle.

A la fin de 1843 la population de Mayotte était ainsi composée :

Sakalaves	600
Arabes	700
Mahoris	500
Esclaves	1,500
Total...	3,300

Le reste avait émigré de 1832 à 1839 pendant les guerres qui suivirent l'arrivée d'Andrian-Souli; quelques fanatiques s'étaient aussi retirés au moment de notre installation. Les Mahoris commençaient à s'accoutumer à la domination française quand l'ordonnance du 9 décembre 1846 vint porter un rude coup à la colonie naissante. Cette ordonnance, promulguée par un arrêté du 1er juillet 1847, prescrivait l'affranchissement de tous les esclaves et leur imposait un engagement de travail de cinq années au profit de l'Etat. L'effet fut prompt et désastreux. « Considérant, dit un arrêté local du 9 juillet 1847, que la « notification des ordres du gouvernement a eu pour « effet de jeter d'abord le découragement dans la « population libre, que bientôt après les propriétaires « ont annoncé leur résolution de quitter le pays, en « quittant leurs propriétés immobilières et en emme- « nant avec eux tous ceux de leurs noirs qui consenti-

« raient à les suivre, résolution qui n'a pu être ébranlée « par aucune des considérations qu'on a fait valoir à « leurs yeux ;

« Considérant que les nouveaux affranchis, de leur « côté, ont fait connaître leur intention de renoncer « à la liberté qui leur est accordée, pour suivre de « préférence leurs anciens maîtres dans leur émigra- « tion, et que des renseignements recueillis avec soin, « il résulte que cette détermination de leur part est « basée sur leur répugnance à se soumettre aux con- « ditions d'engagement du gouvernement. »

En effet, les maîtres comprirent parfaitement qu'on leur enlevait leurs esclaves, sur ce point il n'y avait pas d'équivoque ; mais les esclaves ne se rendirent pas compte de la différence qu'il y avait entre l'esclavage perpétuel, auquel ils étaient habitués, et l'engagement temporaire qu'on leur imposait; tout ce qu'ils virent c'est qu'ils allaient devenir les esclaves des chrétiens au lieu d'être les esclaves des Musulmans et des Malgaches. Maîtres et esclaves émigrèrent en masse, et on fut obligé de renoncer à l'engagement de travail envers l'Etat; mais le coup était porté et l'île s'était instantanément dépeuplée.

Plus tard les indigènes acceptèrent l'organisation des engagements de travail, au moins pour la forme; l'île se repeupla et le recensement de 1855 donne 6,829 habitants. Celui de 1856 porte le nombre des indigènes à 7,110 et celui des Européens et des créoles à 119; en tout 7,229. Une légère diminution se fait sentir en 1857, sans doute à la suite de la petite insurrection de 1856, et le recensement de 1858 n'indique que 7,122 habitants. A partir de 1858 la population s'est considérablement accrue.

RECENSEMENT DE 1866.

Hommes.

AU-DESSOUS de 14 ans.	CÉLIBATAIRES au-dessus de 14 ans.	MARIÉS.	VEUFS.	TOTAL.
1,849.	2,948.	2,252.	55.	6,8[illegible]

Femmes.

AU-DESSOUS de 14 ans.	FILLES au-dessus de 14 ans.	MARIÉES.	VEUVES.	TOTAL.
1,182.	910.	2,503.	1[illegible]4.	4,778.

Employés du Gouvernement.

Blancs.	Fonctionnaires. .	39	Indigènes. .	Sergents. . .	3
	Sergents.	3		Caporaux. .	6
	Caporaux	4		Fusiliers. . .	77
	Soldats.	3			
	Brigadier.	1			
	Canonniers.	11			

Total général de la population : 11,731 personnes.

Dénombrement.

ORIGINE.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAUX.
Mahoris.	2,287	2,386	4,673
Comoriens (3 îles).	845	446	1,261
Malgaches.	752	930	1,682
Arabes.	43	"	43
Indiens.	54	10	64
Africains.	2,824	892	3,716
Européens.	47	6	53
Créoles (blancs).	55	29	84

Religions.

RITES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAUX.
Catholiques	257	149	406
Mahométans.........	2,976	2,790	5,766
Indous.............	54	10	64
Idolâtres............	3,588	1,912	5,500

Instruction.

Ne sachant ni lire ni écrire..............	9,526
Sachant lire seulement.................	107
Sachant lire et écrire..................	1,903
Instruction plus élevée................	46

Mariages.

RITES.	HOMMES.	FEMMES.
Catholique	39	48
Musulman...........	1,657	1,865
Indou.............	4	4
Malgache...........	552	586

Cette population est généralement douce et docile, mais paresseuse et indolente ; le contact des Européens établis sur les concessions de la Grande-Terre l'a un peu familiarisée avec nos usages ; malheureusement le manque de routes dans le Sud et le Nord, c'est-à-dire dans la plus grande partie de l'île, a beaucoup nui à sa civilisation. D'un autre côté, les concessionnaires lui ont demandé une vivacité et une activité dans le travail qui étaient tout à fait incompatibles avec sa nature ; ces exigences, jointes au peu de régularité des payements, l'ont rebutée et aujourd'hui elle rend peu de services aux établissements sucriers.

Depuis quelques années le nombre des habitants a presque doublé ; les causes de cette augmentation sont : 1° la libération et l'établissement dans l'île d'un certain nombre de travailleurs africains qui ont terminé les engagements de travail qu'ils avaient passés avec les concessionnaires ; 2° la rentrée d'une partie des anciens émigrés Mahoris ; 3° l'installation à Mayotte, d'une population flottante d'insulaires des trois autres Comores, attirés par les permis de culture et d'établissement qui leur fournissent le moyen de récolter du riz sans payer aucun impôt, tandis que chez eux ils sont rançonnés par leurs sultans. De ces trois causes la première est très-profitable à Mayotte, car elle lui fournit des habitants familiarisés avec les Européens, connaissant la culture de la canne, du café, etc., et relativement riches, du jour où une surveillance efficace des habitations assurera le payement exact de leur pécule aux travailleurs qui ont terminé leur temps de service. Mais la troisième cause d'augmentation est éminemment préjudiciable à la colonie et c'est à elle qu'on peut, en grande partie, attribuer les dévastations qui se commettent depuis quelques années. Il est regrettable que les *permis d'établir et de cultiver* soient délivrés, le plus souvent, à des Anjouanais qui viennent habiter Mayotte juste le temps d'incendier et de détruire une forêt de nattes et de takamakas, et de récolter deux ou trois sacs de riz qu'ils vont consommer à Anjouan, pour revenir l'année suivante, recommencer leurs ravages et leurs récoltes. Voilà, avec les Mahoris nomades, les auteurs des incendies qui ravagent chaque année les cannes et les caféiers des habitations, détruisent les

forêts, dénudent les pentes, assèchent les rivières, et font peu à peu de Mayotte un grand Pamanzi.

Comment éviter ce mal ? En cantonnant, comme a voulu le faire dernièrement un commandant, M. le commissaire de la marine Hayes, qui dans son court intérim a su doter le pays du cantonnement des villages, de l'état-civil indigène, d'une véritable instruction publique, d'un sanitarium et de beaucoup d'autres créations nécessaires, en réunissant tous les indigènes sans exception dans des villages organisés en communes, et en incorporant immédiatement dans une de ces communes les étrangers qui demandent à s'établir ; en assignant à chacune de ces communes une étendue de terrains cultivables proportionnée à sa population et reconnue suffisante, et en la forçant de se maintenir dans ses limites ; en veillant plus strictement à l'exécution des arrêtés qui prescrivent certaines précautions dans l'emploi inévitable du feu comme moyen de défrichement ou de renouvellement des pâturages ; et enfin, puisque ces arrêtés ont été jusqu'ici impuissants à éviter les incendies illimités, en déclarant que chaque commune sera civilement responsable des ravages de l'incendie qui aura pris naissance sur son territoire. De cette façon les communes seront intéressées à faire elles-mêmes leur police ; et elles la feront, ou elles paieront.

Beaucoup de concessionnaires européens voient avec mécontentement, l'accroissement considérable du chiffre de la population. Ces indigènes, disent-ils, ne nous rendent aucun service, ils refusent de s'engager sur nos ateliers, volent nos outils et nos bœufs, maraudent nos cannes et nos cocos, nous

tiennent en alertes continuelles avec leurs incendies etc , etc.; au lieu de laisser augmenter, il faut diminuer autant que possible le chiffre de la population indigène.

Si on les prenait au mot, si on réalisait l'idéal de ceux qui rêvent Mayotte uniquement peuplée des concessionnaires et de leurs engagés, la colonie agricole serait bien près de sa ruine. C'est, au contraire, un grand bienfait, et de plus une nécessité, que l'augmentation de la population indigène; mais il faut savoir l'organiser et en tirer tous les avantages qu'elle peut procurer. Pourquoi les Mahoris refusent-ils de travailler sur les établissements sucriers? Parce que, trop souvent, les travailleurs y ont été surmenés et mal payés. Ne leur demandez qu'un travail raisonnable, payez-les régulièrement, et ils s'engageront sur vos habitations. Aujourd'hui vous les méprisez, vous les trouvez inutiles parce que vous pouvez vous procurer, en abondance, des Africains à Mohéli; mais qu'il survienne un évènement inattendu, que le sultan de Zanzibar, par exemple, poussé par l'Angleterre, s'empare de Mohéli, comme il a failli le faire en 1867, et y interdise le recrutement des travailleurs; qu'une dépêche ministérielle vienne enfin, comme cela a déjà eu lieu pour le recrutement à la côte d'Afrique, interdire le recrutement dans les Comores, où trouverez-vous les 3,000 travailleurs noirs qu'exigent aujourd'hui vos habitations? A Mayotte seulement. Il ne faut pas prendre pour normale la tolérance temporaire du gouvernement, mais profiter des facilités actuelles pour créer à Mayotte une population indigène capable de recruter un jour les établissements sucriers.

Du jour où les concessionnaires pourront engager leurs travailleurs à Mayotte, ils économiseront chaque année les 87,500 francs de primes d'engagement qu'ils payent annuellement aux sultans et aux courtiers des autres Comores ; et ce ne sera pas une petite économie.

Où prendre les maçons, tailleurs de pierres, charpentiers, menuisiers, forgerons, fabricants de chaux, enfin tous les ouvriers de métiers, si ce n'est parmi les Mahoris ?

Il y a, d'ailleurs, mille moyens de se rendre utile la population indigène. Chaque année les établissements sucriers consomment plusieurs milliers de sacs de vacouas, pour l'emballage des sucres, et de rabanes pour le séchage ; ils font venir, à grands frais, ces sacs de la Réunion et ces rabanes de Madagascar ; pourquoi ne pas les faire confectionner à Mayotte ? Plantez des vacouas ; replantez les rafias que vous avez détruits ou laissé détruire ; faites venir des ouvriers ; ou plutôt demandez aux Pères Jésuites de la Réunion, auxquels vous payez, chaque année, une somme, assez ronde, de 20,000 francs pour l'éducation à Bourbon des *jeunes Mahoris*, de vous envoyer en retour des ouvriers sachant fabriquer les sacs et les rabanes ; ils propageront facilement cette industrie dans un pays où tout habitant sait faire des nattes bien autrement compliquées que ces sacs ; vous créerez ainsi dans le pays une industrie profitable et vous ferez d'utiles producteurs de ces indigènes qui ne vous rendent aujourd'hui aucun service.

La population est répartie dans 52 bourgs, villages

ou hameaux et 28 habitations rurales; de tous ces centres, deux seulement méritent le nom de bourgs, M'Sapéré, à la Grande-Terre, 1,463 habitants, et Pamanzi, sur l'îlot, 1,220 habitants. Les villages purement indigènes sont :

Mamoutzou	Caroni	Akoua
Choa	Malamani	M'Sangadaho
M'Sapéré	Mireréni	M'Zambourou
Qnaley	Prohani	Moujaniho
Amoro	M'Sangachée	Andréma
Sacouli	M'Singani	M'Sanga-Boua
Iambadaho	Sada	Bandandzia
Miambani	Ouangani	Mahoni
M'Samoudou	Chiconi	Mitséni
Anialatsara	Soha	Miangani
Sazileh	Chérini	Cangani
Dapani	Rouvéni	Tivani
Mouroni-Abéja	Chingoni	Tsimatsou
Cani	Bandamagi	Pamanzi
Bambo	M'Sanga-Mouzi	Mirandole
Mourounsang	Chambani-Ombé	Sandavangue
Magi-Mahoni	Moulia	

Chaque village est soumis à l'autorité d'un chef indigène nommé par le Commandant supérieur ; quelques chefs reçoivent annuellement une gratification : tous ont une remise de 7 p. o/o sur la perception de l'impôt qu'ils sont chargés de recouvrer; ils exercent la police sous la surveillance des commissaires de quartiers.

Depuis que la plupart des vallées d'alluvion, où se trouvent les meilleures terres, ont été concédées, et occupées par les établissements européens, la population indigène, refoulée dans les endroits moins fertiles, est devenue nomade. Les villages détruisent rapidement les forêts autour d'eux, dénudent les

pentes qui se dépouillent de terres végétales, puis vont s'installer sur d'autres terres vierges qu'ils ravagent de la même manière. C'est contre cette tendance qu'il faut réagir en cantonnant les centres de population. Il y a peu d'espoir d'arriver à faire comprendre aux Mahoris que le riz qu'ils récoltent ne vaut pas la centième partie des forêts qu'ils détruisent pour le cultiver, et qu'ils auraient avantage à planter des caféiers, des girofliers, des sésames, des ricins, des indigotiers, etc., 20 fois plus rémunérateurs; ou même à élever des bœufs, autrefois si communs, aujourd'hui presque rares, dont ils trouveraient la vente soit pour la consommation, soit pour les charrois. Mais si l'on ne peut leur donner l'idée du progrès et du bien, on peut au moins leur ôter la possibilité du mal en interdisant formellement la culture du riz à Mayotte. Le riz n'est pas la nourriture naturelle des Mahoris qui, naguères, vivaient principalement de patates, de manioc, maïs et autres plantes dont la culture n'offre pas les mêmes inconvénients que celle du riz. C'est un aliment de luxe qu'ils peuvent faire venir de Madagascar, comme ils le faisaient autrefois. Que les Malgaches promènent leurs torches dans les immenses solitudes de Madagascar, qu'ils sèment du riz dans les cendres de leurs forêts séculaires, fort bien, c'est un moyen d'assainir cette île, à la longue; mais de semblables procédés de culture ne conviennent nullement à Mayotte qu'ils rendraient aride et inhabitable en peu d'années, si l'on n'y prenait garde.

Toutes les concessions accordées n'ont pas été mises en valeur, 35 seulement sont occupées et exploitées, ce sont :

Kocun	Sacouli	Benjoni
Mamoutzou	Bouni	Mobila
Rouvéni	Longoni	Chiconi
M'Sapére	Conconi	Qualey
Loujani	M'Changa-Mouzi	Chérini
Passamenti	Rouveni	Miréréni
Issondjou	Soba	Chambani-Ombé
Débénez	Dzoumogné	Mouzé-Azia
Ajangua-Vouzi	Soulou	Aniondou
Andé	Combani	M'Samoudou
Bambo	Angouniatsa	Caroni

De ces concessions, 20 sont occupées par des Européens ou des créoles; elles se composent des maisons d'habitations, des bâtiments d'exploitation et de camps plus ou moins considérables de travailleurs natifs et africains.

L'absence de tout état civil indigène, jusqu'à mon départ de Mayotte, ne m'a pas permis d'étudier les mouvements des naissances, mariages et décès de la population indigène, qu'il eut été pourtant si utile de connaître. L'organisation de ce service par M. Hayes permettra de combler plus tard cette lacune.

Quand j'ai dit que la population de Mayotte était douce et docile, j'avais surtout en vue la parfaite soumission avec laquelle elle accepte les ordres de l'autorité ou les arrêts de la justice; mais cette douceur ne l'empêche pas d'avoir, de temps en temps, maille à partir avec les tribunaux de police correctionnelle ou de simple police. Il est juste d'ajouter qu'un grand nombre de délinquants appartiennent à la classe des travailleurs africains; je les sépare donc des natifs dans ce tableau.

ANNÉE 1868. — STATISTIQUE CRIMINELLE.

I.

CRIMES	NOMBRE des crimes.	NOMBRE DES PRÉVENUS africains.	natifs.	total.
Incendie	1	1		1
Coups et blessures graves	1	1		1
Viols	2	2		2
Vols qualifiés	8	9	2	11
	12	13	2	15

II.

DÉLITS.	NOMBRE des délits.	NOMBRE DES CONDAMNÉS africains.	natifs.	total.
Coups et blessures	7	6	1	7
Rébellion	5	8	40	48
Outrages publics à la pudeur	3	1	2	3
Vol	65	47	21	68
Vagabondage	23		23	23
Dommages aux propriétés	2		2	2
	105	62	89	151

III.

CONTRAVENTIONS.	NOMBRE des contraventions	NOMBRE DES CONDAMNÉS africains.	natifs.	total
Injures	1		1	1
Voies de fait	13	11	2	13
Tapage nocturne	3	3	1	4
Engagements frauduleux	7	″	14	14
Détournements de travailleurs	3		3	3
Refus de service	76	59	17	76
Circulation illégale	27	25	6	27
Vols de fruits	21	17	4	21
Dégradations mobilières	2	2	″	2
Contraventions diverses	4	″	4	4
	157	113	52	165

On voit que les coups, les vols et les vagabondages sont relativement fréquents; la majorité, pour les coups, appartient aux Africains qui sont très-querelleurs, le vol est assez naturel aux natifs ; quant au vagabondage, pour lequel ils ont également un fort penchant, il provient de la facilité avec laquelle les permis de résidence sont accordés à des paresseux qui viennent des autres Comores chercher fortune à Mayotte *per fas* et surtout *per nefas*.

V

Aspect des concessions. — Exploitation agricole. — Exploitation industrielle. — Culture de la canne. — Fabrication du sucre. — Usines. — Rendement. — Fabrication du rhum. — Ressources diverses. — Principales causes des insuccès. — Utilité des routes empierrées. — Etat des cultures. — Tableaux divers. — Développement possible de la fabrication du sucre à Mayotte.

La plupart des concessionnaires se sont établis sur le littoral de la Grande-Terre, dans les vallées qui séparent les contreforts. Toutes les concessions se ressemblent ; au bord de la mer, à l'entrée de la vallée, une bande de marais et de palétuviers, puis une plaine d'alluvion entourée de pentes douces, et, au delà, des pentes plus abruptes, couvertes de bois ; au fond de la vallée, une rivière peu abondante pendant la saison sèche, mais roulant une masse d'eau considérable pendant la saison des pluies ; dans la plaine une usine à sucre, des ateliers, des magasins, des hangars, une maison de maître, des maisonnettes pour les employés, à portée de la cloche,

un grand camp pour les travailleurs noirs ; tout à l'entour, des champs de cannes à perte de vue ; voilà à peu près la physionomie de chaque établissement sucrier. Les grands navires peuvent mouiller en face de chaque établissement, mais il est nécessaire de transborder les chargements dans des chaloupes ou de petits boutres qui seuls peuvent approcher de la terre.

Dans l'origine, les marais étaient beaucoup plus étendus qu'aujourd'hui ; des barres, formées à l'embouchure des rivières, avaient produit des marais mixtes extrêmement dangereux. On conçoit sans peine l'épouvantable insalubrité de ces vallées lorsque les premiers colons ouvrirent les barres, desséchèrent les marais et mirent à nu par le défrichement les terres putrides formées par les alluvions. Aussi crut-on pendant longtemps que jamais la Grande-Terre ne serait habitable pour les Européens. Les colons se bornaient à y passer la journée et revenaient, chaque soir, coucher à Dzaoudzi et à Pamanzi, ou à bord des navires en rade. Enfin, en 1850, M. Sobiers de Vaucouleurs transporta sa maison flottante à Issondjou et s'y installa avec ses employés. Le premier pas était fait; son exemple fut suivi et les concessions se peuplèrent.

Deux voies se présentaient aux colons : se borner à une exploitation agricole en tirant parti des milliers de cocotiers en plein rapport que renfermait chaque concession, en régularisant les bouquets épars, en les joignant par de nouvelles plantations, enfin en cultivant des caféiers, des girofliers, des cacaoyers, etc., ou bien aborder la culture de la canne qui réussissait

parfaitement et se lancer dans la fabrication du sucre. L'exploitation purement agricole pouvait donner de beaux résultats; chaque cocotier rapporte, par an, de 40 à 50 cocos, et, en faisant la part de la maraude, des fanihis, et autres accidents, 30 cocos, valant 1 fr. 50 c., à 0 fr. 05 chacun, prix assuré. Un hectare pouvant contenir au moins 800 cocotiers, eut rapporté 1,200 fr. et 100 hectares 120,000 fr. Il eût été facile d'établir dans les belles vallées de Koéni, Passamenti, Débeney, etc., 100 hectares de cocotiers et 50 hectares de caféiers; un hectare peut recevoir 1,500 caféiers qui produisent chacun 0k,500 de café par an; en estimant seulement à 0 fr. 50 le rendement de chaque pied, ces 50 hectares de caféiers eussent produit 37,500 fr. Mais il eut fallu attendre 3 à 4 ans les caféiers et 7 à 8 ans les cocotiers; or dans un pays malsain comme Mayotte, le temps presse, il faut un résultat immédiat; l'hectare cultivé en cannes pouvant, au bout de 10 mois, produire 4 ou 5 tonneaux de sucre c'est-à-dire 2 à 3,000 fr., on sacrifia les cocotiers et les caféiers et on se mit à cultiver la canne et à bâtir des usines. A-t-on eu raison ? Il a été longtemps permis d'en douter; mais depuis quelques années, les progrès sont tellement grands que le succès est aujourd'hui assuré.

Un des propriétaires d'usine les plus expérimentés, M. le docteur Monestier, a bien voulu me communiquer une étude manuscrite sur Mayotte dans laquelle j'ai largement puisé; je lui emprunte quelques renseignements, qui peuvent être utiles, sur la manière de cultiver les cannes à Mayotte.

Les cannes cultivées à Mayotte viennent de Maurice

et de la Réunion ; ce sont la canne de Java, blanche et jaune, la canne Diard, la canne violette d'Otaïti, la canne rubannée. Les trois premières sont les plus sucrées et acquièrent un beau volume ; leur inconvénient est de fleurir, de n'offrir que peu de temps pour la manipulation et d'être plus attaquables par le borer. Elles croissent mieux dans les plaines que sur les hauteurs et donnent de beau sucre quand elles sont brassées dans la saison convenable.

La canne violette d'Otaïti ne fleurit pas ; elle est plus vivace et résiste mieux sur les versants, par conséquent dans les terrains les plus secs. Son écorce, plus dure que celle de la canne jaune, la rend plus difficile à manipuler ; on doit la planter de préférence sur les hauteurs et les plateaux peu arrosés ; elle est moins attaquable par le borer.

La canne rubannée, très-vivace, fournit des jets très-abondants mais grêles, son écorce est coriace ; elle donne peu de jus et est peu recherchée des noirs, aussi l'emploie-t-on en bordure des champs et des chemins, c'est sa seule valeur.

Les cannes poussent vite et bien ; les champs de plaine peuvent être entretenus 8 à 10 ans sans être déssouchés ; il y en a même dont les souches ont 15 à 20 ans et produisent encore ; mais il faut soigner les champs et couper, chaque année, les cannes en temps convenable.

Supposons le terrain défriché, débarrassé surtout des racines du faux dattier, *mouranda*, qui repoussent sans cesse si elles ne sont dessouchées, on doit tracer des sillons espacés de 2 mètres en plaine, et sur les hauteurs, d'autant moins distants que le

terrain est moins fertile. En plaine cet espacement permettra mieux la plantation, le nettoyage et le grattage; la canne sera plus aérée, pourra se développer largement et former plus tard des arceaux impénétrables au soleil avec les rangées voisines. Les trous doivent être longs de o^{m}, 5o, larges et profonds de o^{m},25, et taillés à pic, si l'on veut éviter les éboulements; il faut gratter souvent, couvrir et découvrir à propos les plants. L'essentiel est de ne pas attendre trop tard pour la plantation; le mois de septembre occupe le n° 7 dans l'ordre des mois classés par quantité d'eau tombée; avec lui commencent les pluies hivernales qui ne cessent qu'en avril. C'est pendant les mois de septembre, octobre et novembre, et non plus tard, que les plantations de cannes réussissent parce que les pluies modérées favorisent la germination sans faire pourrir la canne; les herbes repoussent moins vite que pendant les grandes pluies; les trous ne sont pas comblés par les terres qu'entraîneraient, plus tard, les pluies torrentielles de décembre et janvier; enfin les cannes plantées en septembre et octobre sont bonnes à manipuler l'année suivante au mois d'août, avant que la force de la sève ne les fasse végéter de nouveau avec le retour des pluies. Les plus sages, dans le cours de la manipulation, plantent pendant les jours de pluie et attendent que la terre soit sèche pour reprendre la coupe et charroyer les cannes au moulin.

C'est vers la fin d'avril et surtout en mai qu'arrive la floraison. Quand le panache de la canne s'effeuille et tombe avec les brises sèches du S.-E., le moment est venu de couper et de manipuler. On doit commencer au

plus tard en juin ; les cannes ne gagneront pas de densité à attendre les mois d'octobre et de novembre, et alors les pluies effondrent les chemins ; les bœufs de charroi se fatiguent et crèvent ; la bagasse ne peut sécher ; le bois et la paille sont humides, etc. D'ailleurs, à ce moment, les travailleurs doivent être suffisamment occupés à planter. On compromet l'avenir en coupant les cannes trop tard, car l'année suivante, on sera forcé de couper en pleine végétation et les cannes seront pauvres. Les concessionnaires, pour une raison ou pour une autre, ne sont presque jamais prêts à faire la coupe au moment convenable, et c'est là la principale cause des insuccès de beaucoup d'habitations. Quelques planteurs redoutent l'effet d'une sécheresse trop prolongée sur les repousses, dans le cas où ils commencent la coupe de bonne heure ; qu'ils attaquent d'abord les terrains bas et humides et réservent pour la fin les versants secs, ils éviteront cet inconvénient. Le colon prévoyant plante ses cannes dès le mois de septembre, aux premières pluies, manipule dès le mois de mai, et emploie la morte saison à mettre son usine en bon état.

Le borer a été importé à Mayotte avec des cannes de Maurice, mais la rapidité de la végétation l'empêche de produire d'aussi sérieux dégâts qu'à la Réunion. L'ennemi le plus redoutable pour les cannes, dans les Comores, est un coléoptère qui pratique, à quelques centimètres de la surface du sol, des galeries circulaires, et fait à peu près les mêmes ravages que les courtilières, en France, dans les prairies et les jardins.

Les cours d'eau sont généralement insuffisants pour servir de moteurs et on a recours à la vapeur. L'outillage de chaque usine est ainsi composé essentiellement : machine à vapeur, moulin pour broyer les cannes, chaudières à défécation, batteries en cuivre, dites Gimart, pour cuire le vesou, basses températures ou évaporateurs rotateurs dits Wetzel pour le jus concentré, turbines pour l'expulsion des sirops. Ceux qui se servent de batteries en potin se passent de rotateurs Wetzel et purgent leur sucre dans des caissons ; ils dépensent moins, mais ont de mauvais produits, encombrants à cause du temps de purge et beaucoup moins abondants. Le triple effet et la cuite dans le vide sont inconnus à Mayotte ; on ne cherche qu'à produire la nuance dite bonne quatrième. Si l'on recuisait les sirops, le rendement serait plus considérable, mais sur toutes les habitations on les laisse couler à la mer.

En 1859 le rendement d'un hectare de cannes était 1,580^{k} ; en 1863, 2,040^{k} ; en 1867, le rendement moyen a été 2,776^{k} ; il pourrait facilement être porté à 3,000 ou 3,200^{k}. La grande richesse des sirops, complètement perdus aujourd'hui, permettrait de fabriquer d'excellent rhum et de compenser l'imperfection de l'outillage par la distillation des résidus. On en fabriquait autrefois, mais cette fabrication a donné lieu à toutes sortes d'abus ; au lieu de payer leurs engagés africains et malgaches, beaucoup de concessionnaires les gorgeaient de rhum qui ne leur coûtait rien ; le désordre était à son comble. Le gouvernement local fut forcé d'imposer à cette industrie une législation restrictive qui la tua ; les colons s'en

plaignent, mais ils ne doivent s'en prendre qu'à eux; qu'ils exportent leur rhum et la législation actuelle leur sera légère; Madagascar et la côte d'Afrique leur offriraient des débouchés suffisants s'ils entraient en relations avec les commerçants établis dans ces pays. La principale objection des colons, c'est qu'ils manquent de fûts pour exporter les rhums; il est certain que les fûts tout confectionnés sont assez rares à Mayotte, mais les forêts y produisent d'excellents bois avec lesquels on peut en faire. Avec les sirops sacrifiés, il serait facile de distiller 250 à 300,000 litres de rhum chaque année.

On emploie exclusivement pour charroyer les cannes aux moulins, les grands et beaux bœufs de la côte Ouest de Madagascar, qui coûtent, rendus à Mayotte, de 40 à 60 francs par tête. Les forêts produisent d'excellents bois de charpente et de menuiserie pour les charrettes; les coraux des récifs fournissent une immense quantité de chaux qui revient, préparée, à 5 francs la barrique; enfin le bois de chauffage se trouve en abondance sur les versants, à portée de chaque habitation.

Les grandes causes d'insuccès sont les accidents aux machines, qui sont très-fréquents malgré le ruineux entretien de nombreux mécaniciens payés chacun à 6, 8, 10 et même 12,000 francs par an; ces accidents ne peuvent pas toujours être réparés à temps, soit à cause de l'insuffisance de l'outillage, soit à cause de la maladie des mécaniciens; de là, chaque année, des chômages ruineux pendant le temps de la manipulation; et comme, généralement, les colons sont en retard pour commencer la coupe,

il en résulte des dérangements irréparables; la saison favorable passe, on coupe dans la boue, on manipule dans l'eau, les plantations et les recoupes sont compromises, les produits diminuent de moitié, bref, on voit se produire tous les inconvénients signalés plus haut. La création, par le gouvernement, d'ateliers sérieux de réparation pour ses navires de guerre aurait rendu d'immenses services aux concessionnaires en permettant de faire rapidement une foule de réparations très-longues et quelquefois impossibles avec l'outillage, nécessairement imparfait, des ateliers privés.

Une autre source d'accidents, c'est l'imprévoyance avec laquelle on a couvert en chaume la plupart des usines, qui sont continuellement exposées à prendre feu pendant la manipulation. Il ne serait pourtant pas impossible ni même difficile de fabriquer des tuiles avec les argiles qui abondent à Mayotte; mais personne n'y a songé, ou tout au moins, ne l'a fait jusqu'à présent.

Il y a à Mayotte douze usines, pouvant manipuler le double des cannes qui les entourent; il faudrait, aujourd'hui, établir des routes nombreuses et bien ferrées qui permissent aux charrettes de circuler avec des chargements de cannes. Les routes actuelles sont insuffisantes; on s'est contenté pour les faire, de découvrir la terre et de tracer deux fossés, sans empierrer la voie; aussi les charrettes, même vides, y enfoncent-elles jusqu'au moyeu, dans la poussière, pendant la saison sèche et dans la boue pendant l'hivernage. Quelques bonnes routes permettraient aux petits concessionnaires de planter des cannes et de les

porter aux usines pour les faire manipuler. La fabrication du sucre prendrait ainsi une grande extension. Les tableaux suivants donneront une idée des progrès accomplis de 1855 à 1868.

CULTURE DE LA CANNE ET DU CAFÉ.

I.

État des cultures et des produits de 1855 à 1868.

ANNÉES	HECTARES CULTIVÉS.		SUCRE PRODUIT.	RENDEMENT MOYEN de l'hectare de cannes.
	Cannes.	Café.		
			kil.	kil.
1855	"	"	285,000	"
1856	519	32	522,000	1,005
1859	814	6	1,260,340	1,580
1863	924	4	1,999,447	2,040
1864	1,010	8	2,346,208	2,323
1865	1,057	10	1.896,830	1,890
1866	1,057	13	2,848,831	2,789
1867	1,154	20	3,093,506	2,776

II.

Tableau comparatif des principales usines

NOMS DES CONCESSIONS.	SUCRE PRODUIT.		
	1856.	1863.	1867.
	kil.	kil.	kil.
Koéni et Débeney (2 usines)....	180,000	287,000	1,015,000
Issondjou et Passamenti (1 usine)	217,000	370,000	286,000
Dzoumogné.................	20,000	225,000	500,000
Soulou....................	"	235,000	325,000
Combani et Benjoni (2 usines)..	"	350,000	355,000
Loujani et M'Sapéré (1 usine)..	60,000	135,000	113,000
Ajangua et Vounzé (1 usine)...	15,000	220,000	314,000
Longoni...................	"	5,000	78,000

III.

DÉVELOPPEMENT.

NOMS DES CONCESSIONS.	HECTARES concédés.	HECTARES cultivés en cannes.	SUCRES produits en 1867	TRAVAILLEURS blancs.	TRAVAILLEURS noirs.
Établissements à usine à vapeur.			kilo.		
Koeni	1,392	140	400,000	3	230
M'Sapére-Loujani	214	63	113,000	2	78
Mamoutzou	155	..?	15,000	2	//
Issoudjou-Passamenti	1,040	150	286,000	2	183
Debeney	1,646	115	615,000	2	110
Ajangua-Vounzé	622	95	314,000	2	177
Longoni	98	34	78,000	2	60
Conconi	147	24	60,000		83
Dzoumogue	1,000	150	500,000	4	300
Soulou	400	100	325,000	2	175
Combani	1,200	130	195,006	2	160
Benjoni	830	100	160,000	2	180
Établissements planteurs.					
Andé	48	20	30,000	1	25
M'Changa-Mouzi	68	12	3,000	1	16

Outre ces établissements, on comptait au 1er janvier 1868, sur 18 autres concessions purement agricoles : 78,500 caféiers, non en rapport, 5,000 cacaoyers, 25,000 cocotiers en rapport, et environ 18 hectares cultivés en cotons et sésames ; il a été récolté sur ces concessions, en 1867, environ 3,000 kilos de café, 112,000 kilos de riz, et 93,000 cocos. Le café de Mayotte est très-fort et excellent, dans quelques années il sera un article sérieux d'exportation ; la vanille croît parfaitement et donne de superbes gousses quand elle est bien fécondée ; on n'en cultive que

pour la consommation. L'île est pleine de magnifiques ricins, d'indigotiers et de pignons d'Inde qui poussent spontanement et qu'on pourrait exploiter.

Voyons maintenant quel développement la fabrication du sucre peut atteindre à Mayotte. La surface de Mayotte est à peu près de 40,000 hectares; au point de vue des cultures et l'impôt, les terres se divisent en quatre classes :

NATURE DU SOL.	CLASSES.	TAXE PAR HECTARE.
Terrains d'alluvion........	Première	2f 74
Plateaux cultivables.......	Deuxième	2 04
Pentes cultivables.........	Troisième	1 35
Pentes et sommets non cultivables................	Quatrième	0 67

Au 1er janvier 1868, les terrains concédés, assujétis à l'impôt, présentaient une surface de 11,722 hectares 68 ares et se décomposaient ainsi :

	hectares	ares
Première classe...........	1,636	50
Deuxième classe...........	995	50
Troisième classe...........	4,420	66
Quatrième classe...........	4,669	99
Total...	11,722,68	

Ce qui donne 7,052 hectares 68 ares de terres cultivables. Aujourd'hui la surface concédée s'élève à plus de 15,000 hectares et il ne reste guere que 8,000 hectares à concéder. Sur le total de 40,000 hectares, 15,000 hectares environ sont cultivables à

divers degrés, mais 6,000 hectares, au moins, peuvent très-facilement être cultivés en cannes ; supposons que, le progrès des cultures continuant, ces 6,000 hectares soient plantés en cannes, ils produiront 18,000,000 kilos de sucre, soit une somme de 7,200,000 francs. Voilà le rendement possible de cette petite île. Qu'à ce moment Anjouan et Mohéli arrivent à produire de leur côté 8 à 10,000 tonneaux, et le groupe des Comores nécessitera, chaque année, l'emploi de 60 ou 80 grands navires pour le transport de ses sucres. Mais il faudra procurer des frêts d'aller aux 25 ou 30 navires qui se rendront de France à Mayotte; c'est alors que s'établira naturellement à Mayotte un vaste entrepôt de produits européens où se pourront charger les nombreux boutres qui, chaque année, partent sur lest des Comores pour se rendre à la côte d'Afrique et à Madagascar.

VI

Les engagements de travailleurs. — Effectif des ateliers. — Recrutement dans les Comores. — Régime des ateliers à Mayotte. — Modifications nécessaires.

La question des engagements de travailleurs est une des plus importantes pour les établissements sucriers dont les ateliers exigent 2,500 à 3,000 noirs. Mayotte ne pouvant fournir qu'un nombre restreint de travailleurs, il faut chercher les autres à l'étranger. Autrefois le recrutement à la côte d'Afrique était permis, de regrettables abus l'ont fait supprimer ; l'humanité et la morale y ont-elles beaucoup gagné ? Les petits rois de l'intérieur se battent comme aupa-

ravant, seulement ils tuent leurs prisonniers au lieu de les vendre ; la traite a beaucoup diminué, mais elle continue dans des conditions beaucoup plus dures pour les Africains ; obligés de cacher les noirs, les négriers les entassent à fond de cale et, dit-on, les jettent quelquefois à la mer quand ils sont chassés par des croiseurs anglais. Tous les esclaves qui venaient d'Afrique recevaient la liberté et trouvaient dans nos colonies, tout en travaillant, une existence préférable à celle qu'ils menaient dans leur pays ; ils étaient d'ailleurs acquis à la civilisation. Peut-être eût-il été plus avantageux de régulariser et de surveiller les opérations du recrutement à la côte d'Afrique que de les supprimer complètement, car nous avons perdu, sans compensation, une source d'excellents travailleurs.

L'Afrique fermée, on a demandé à la nombreuse population de l'Inde les travailleurs noirs nécessaires à nos colonies ; il suffit de jeter les yeux sur les statistiques criminelles de la Réunion, par exemple, pour juger des résultats moraux de ce recrutement. Mayotte essaya donc de recruter ses travailleurs dans l'Inde ; un premier convoi fut amené par M. Sohiers de Vaucouleurs, en 1848, mais ces Indiens furent immédiatement atteints par les fièvres paludéennes ; la moitié mourut dans les deux premières années et on fut obligé de renvoyer les autres complètement cachectiques. Les Indiens ne pouvant vivre à Mayotte, le Gouvernement autorisa les engagements de travailleurs indigènes dans les autres Comores et c'est là que se recrutent aujourd'hui les ateliers de Mayotte.

Aucun essai n'a encore été fait pour l'acclimatement des Chinois et des Annamites ; peut-être réussirait-il? Mais il ne serait pas prudent de le tenter sans munir Mayotte d'une garnison suffisante pour assurer la sécurité des habitants.

Mouvement des engagements de travailleurs.

PERSONNEL.	ANNÉES.	NOMBRE des engagés	DÉCÈS déclarés.	ENGAGÉS introduits.
Engagés.	1856	1,213	... ?	... ?
—	1860	1,746	19	... ?
—	1861	..?	14	551
—	1862	1,806	16	454
—	1863	2,257	17	462
—	1864	3,179	28	451
—	1865	3,264	9	471
—	1866	3,787	39	476

Recensement pour l'année 1867.

ORIGINE.	HOMMES.		FEMMES.		TOTAL.
	au-dessus de 18 ans.	au-dessous de 18 ans.	au-dessus de 18 ans.	au-dessous de 18 ans.	
Mozambiques.	1,198	753	97	197	2,245
Malgaches. . .	191	40	25	15	268
Mahoris.	107	71	"	6	184
Comoriens. . .	42	51	"	"	93
Anjouanais. .	117	15	"	"	132
Moheliens. . .	39	10	"	"	49
Zanzibariens. .	28	"	"	"	28
Indiens.	3	"	"	"	3

Décès déclarés : 31. — Travailleurs introduits : 469. — Effectif au 1er janvier 1868 : 3,002.

On voit que la grande majorité des engagés se compose de Mozambiques ; ce sont d'excellents travailleurs, très-vigoureux et non sujets aux fièvres paludéennes, ce qui leur donne, à Mayotte, une valeur particulière ; ils présentent, en outre, ce grand avantage qu'après avoir terminé leur engagement, que la plupart renouvellent, ils se fixent dans l'île et augmentent la population laborieuse.

Les natifs des Comores figuraient, en 1865 pour 515 dans le chiffre de 3,234 engagés, et, en 1866, pour 950 sur 3,787 ; ils ne figurent plus que pour 437 dans l'effectif de 3,002, en 1868. Leurs engagements sont moins chers que ceux des Africains et des Malgaches, les sultans n'exigeant pour chaque contrat qu'une prime de 30 à 60 francs ; mais le sultan d'Anjouan ne permet à ses sujets que des engagements de 1 ou 2 ans, ce qui est formellement contraire à l'arrêté du 2 octobre 1855, par lequel les engagés venant de dehors sont toujours soumis à un premier engagement d'au moins cinq années ; pour être assuré de leur retour, il retient leurs femmes et leurs enfants et leur défend de se marier à Mayotte ; on prétend aussi qu'il prélève une part sur leur salaire ; d'ailleurs le sultan d'Anjouan a besoin de travailleurs pour son usine et celle de M. Sunley, il n'envoie donc à Mayotte que les phthisiques, les rachitiques, les ulcérés, etc., ce qui empêche le recrutement à Anjouan d'être aussi avantageux qu'il pourrait l'être.

La cession du contrat d'engagement d'un travailleur passé dans les Comores en présence des délégués de l'Administration, coûte, à Mayotte, 125 francs pour un noir au-dessous de 10 ans,

150 francs de 10 à 18, 175 francs au-dessus de 18 ans. La paye varie, par mois, suivant l'âge et le temps de service, de 2 fr. 50 à 10 francs ; sur les habitations, la moyenne est 7 fr. 50. La ration journaliere se compose de 1,200 grammes de riz en paille. L'engagement d'une bande de 100 noirs de 18 à 25 ans revient à 17,500 francs ; son entretien coûte par an pour les gages : 9,000 fr., pour la nourriture : 3,960 fr., pour les soins médicaux : 2,500 fr., en tout : 15,460 fr.

L'impossibilité d'exercer, de Dzaoudzi, une sérieuse surveillance des habitations, a laissé s'établir de nombreux abus, aujourd'hui tellement invétérés qu'il est fort difficile de les supprimer. Les sages prescriptions de l'arrêté du 2 octobre 1855, qui défendent d'imposer au travailleur, à part le temps de la coupe et de la manipulation, plus de 10 heures de travail par jour entre le lever et le coucher du soleil ; et qui lui assurent un repos de 2 heures dans le milieu de la journée, et le repos complet les dimanches et jours fériés, ne sont pas observées. Chaque matin, à 5 heures, le travail commence et dure sans interruption jusqu'au coucher du soleil ; nulle part, excepté dans les ateliers du Gouvernement, dans les prisons et peut-être sur une ou deux habitations, le repos de midi et du dimanche complet n'est accordé au travailleur ; on le force à passer 13 heures, soit aux champs, soit à l'usine, sans prendre ni repos ni nourriture ; et après l'appel du soir, à 7 heures, que lui donne-t-on pour sa ration de la journée ? 1,200 grammes de riz EN PAILLE qu'il est obligé de piler de vanner, et de faire cuire, avant de le manger.

Si un travailleur est absent au moment de l'appel, le maître lui retient d'abord le prix de cette journée, puis le prix d'une seconde journée à titre de dommages-intérêts; il arrive ainsi quelquefois qu'au bout du mois, c'est le maître qui est créancier de son serviteur. Il est bien rare que les engagés touchent intégralement leur salaire. Sur quelques habitations les maîtres, ou leurs employés, ou des marchands indigènes en compte-courant avec eux, apportent des pacotilles d'étoffes ou d'autres marchandises qu'on distribue aux engagés, au lieu d'argent; la fixation arbitraire du prix de ces marchandises rend illusoires les règlements de compte entre engagistes et engagés, et il serait bon de n'autoriser ce mode de payement qu'en présence du syndic ou du commissaire du quartier.

Aujourd'hui le régime des ateliers est tel qu'il est impossible à l'engagé, quelque laborieux et bien disposé qu'il soit, de s'y conformer. Il est généralement admis qu'une seule substance ne suffit pas pas à nourrir un homme; or, on donne pour ration quotidienne à l'engagé, du 1er janvier au 31 décembre, du riz, rien que du riz, toujours du riz; le dégoût le prend et *il s'en va marron*, pour changer de régime pendant quelque temps. Si, conformément aux prescriptions de la loi, les concessionnaires accordaient à leurs engagés le repos de deux heures au milieu de la journée, si, en outre, ils respectaient le repos du dimanche, les engagés pourraient cultiver des bananiers, du manioc, des patates, prendre du poisson, enfin varier leur nourriture. Comment ces hommes, occupés à un travail accablant de 5

heures du matin à 7 heures du soir, pourraient-ils songer à cultiver un petit champ ? Il n'est pas étonnant qu'avec une pareille économie le quart des ateliers soit toujours *parti marron* dans les forêts de l'intérieur, et que telle habitation qui compte 2 à 300 engagés n'en puisse jamais réunir plus de 150 sur le lieu du travail.

Voilà pour les intérêts des engagés, mais il y a aussi les intérêts des engagistes. Les peines prononcées par l'arrêté du 2 octobre 1855 sont telles que le plus puni n'est pas l'engagé, mais bien l'engagiste qui, pour la moindre contravention commise par son engagé, se trouve privé de son travail pendant 15 à 20 jours. Je suppose qu'un beau matin un engagé de l'établissement de Dzoumogné, par exemple, refuse de se rendre au travail ; la police l'arrête et le conduit au poste de Combani où il passe la nuit ; le lendemain, elle le conduit au poste de M'Sapéré, d'où on le dirige sur Mamoutzou où il s'embarque pour Dzaoudzi. Là il attend à la geôle un jour d'audience, soit 3 ou 4 jours ; il est jugé et, l'arrêté n'admettant pas de circonstances atténuantes, il est condamné à la peine *minima* de 8 jours de prison et 5 fr. d'amende. Comme il est radicalement insolvable, il est obligé de fournir en travail le montant de l'amende, soit 5 jours de prison. Quand la peine est terminée, quand l'amende est liquidée, on croit peut-être qu'il est libre, pas du tout, la police lui réclame, en vertu d'un règlement, 3 francs, pour prime d'arrestation ; il passe donc encore 3 jours en prison ; enfin, il est reconduit à M'Sapéré, puis à Combani, puis à son habitation où depuis un mois son engagiste est privé de ses services. Aussi les engagistes

évitent-ils, le plus qu'ils peuvent, l'intervention de la police sur les ateliers. Au temps où la peine du rotin était applicable, lorsqu'un travailleur désobéissait, on le conduisait au poste de police le plus voisin, il recevait quelques coups de rotin et s'empressait de reprendre le travail, parfaitement corrigé. Aujourd'hui le rotin est interdit, il ne reste comme moyen de répression que l'emprisonnement, peine complètement illusoire pour un nègre. *Aller à la geôle* est une bonne fortune pour un engagé; là le repos de midi et du dimanche est scrupuleusement observé, la nourriture est bonne, le logement passable, le travail modéré ; aussi, un bon nombre d'engagés refusent-ils le service sur les habitations, uniquement pour être mis à la geôle. Qu'est-il arrivé? Les concessionnaires, lorsqu'ils ont eu à se plaindre de leurs engagés, se sont rendus justice à eux-mêmes avec *la coupe, le bloc*, le bâton, etc., etc.

Exiger que le repos de deux heures au milieu de la journée, et du dimanche en entier, soit accordé aux travailleurs; leur assurer le strict et loyal payement de leur salaire; édicter contre les engagés coupables de contraventions légères, des peines qui ne soient pas onéreuses uniquement pour l'engagiste; rendre l'emprisonnement une véritable peine en forçant les détenus à un rude travail; telles sont les modifications qu'il est nécessaire d'apporter au régime actuel des ateliers.

Le gouvernement local y trouvera, d'ailleurs, son intérêt. Tous les ans on porte aux recettes du budget local, pour le produit du travail des détenus, une

somme de 500 fr. Or la moyenne journalière de l'effectif des détenus, du 1er janvier au 31 décembre, est 70; qu'on fasse sérieusement travailler ces 70 détenus et ils fourniront par an, dimanches non compris, 21,910 journées de travail. Ce chiffre n'est nullement exagéré; en 1867, le juge impérial a jugé 364 prévenus, 68 ont été acquittés et 296 condamnés à un total de 20,986 jours de prison, et à 1,776 francs d'amendes qui, converties, donnent 1,776 journées de travail. Combien de travaux utiles, d'assainissements de marais, par exemple, ne pourrait-on pas accomplir avec ces 22,000 journées de travail forcé?

VII

Justice. — Tribunaux européens et indigènes. — Statistique. — Navigation. — Mouvement de navires en 1867. — Commerce de Mayotte avec la France, les colonies et l'etranger en 1867. — Principaux articles d'importation et d'exportation. — Commerce local. — Rareté du numéraire. — Patentes.

La justice est rendue par un juge impérial, à la fois juge civil, juge de commerce, juge de paix et juge d'instruciton. Il connaît en premier et en dernier ressort, des actions personnelles, mobilières et commerciales jusqu'à 1,000 francs, et des actions immobilières jusqu'à 50 francs de revenu; au delà, appel peut être porté de ses jugements devant la Cour impériale de la Réunion. Les Codes métropolitains, civil, de procédure, d'instruction criminelle et pénal, ont été promulgués à Mayotte, sans aucune modification: les formalités du Code de procédure offrent de grandes garanties en France, mais,

à Mayotte, elles sont impraticables et entravent la marche des affaires ; le tribunal se compose d'un seul juge, les procès se débattent, sans le ministère d'avoués, d'avocats, ni même d'huissiers spéciaux, entre des parties agissant et comparaissant elles-mêmes, et le plus souvent étrangères à l'étude du droit ; il importe donc d'introduire la plus grande simplicité dans la marche de la procédure et, sous ce rapport, les dispositions du décret du 28 novembre 1866 portant organisation de l'administration de la justice à la Nouvelle-Calédonie, relatives au tribunal de première instance, pourraient être avantageusement appliquées à Mayotte.

En matière correctionnelle, le juge impérial peut prononcer, sans appel, jusqu'à un an d'emprisonnement et 1,000 francs d'amende ; au delà, il ne statue qu'en premier ressort. Les affaires criminelles sont instruites à Mayotte et transmises à la Cour de la Réunion. Peut-être y aurait-il économie, au lieu de transporter à la Réunion un nombre quelquefois très-grand de prévenus et de témoins, à envoyer un des conseillers de la Cour de Saint-Denis tenir des assises à Mayotte lorsque le cas se présenterait. On y gagnerait aussi, comme effet moral, d'exercer la répression sur le lieu même du crime.

Les indigènes sont soumis à nos lois pénales, et justiciables en matière de police des tribunaux européens. On leur a reconnu le droit de faire juger leurs différends civils par des juges indigènes. Ces juges sont les cadis de Tamanzi, de M'Sapéré et de Sada, tous musulmans. Il eut été impolitique de laisser à ces musulmans le monopole de la justice indigène sur les Indiens, les Malgaches et les Afri-

cains qui ne connaissent pas le Coran, aussi les difficultés entre les diverses classes indigènes sont-elles jugées par le Commandant supérieur en présence des cadis et des chefs de village assemblés en kabar. Cette heureuse institution efface l'action des cadis devant l'autorité du Commandant, et prépare la voie à l'acceptation par les indigènes du tribunal européen, auquel la plupart ont déjà recours pour les affaires purement d'intérêts et contentieuses.

STATISTIQUE JUDICIAIRE

Année 1867.

NATURE des affaires.	AFFAIRES ENTRE Européens	Indigènes.	Européens et indigènes	TOTAL	SOMMES des demandes.	des attributions
Justice de paix.					fr.	fr.
Affaires conciliées.	7	12	1	20	"	"
— non conciliées	6	6	5	17	"	"
— jugées.	1	47	11	59	6,018	4,698
Tribunal civil.						
Affaires jugées. . . .	37	6	5	48	1,315,038	708,953
Tribunal de commerce.						
Affaires jugées. . . .	3	4	3	10	19,221	5,178

Ventes judiciaires d'immeubles

NOMBRE des ventes.	TOTAL des mises à prix	TOTAL des adjudications
1	292,900 f	300,629 f

Bien qu'il y ait un receveur, le service de l'enregistrement n'est pas établi à Mayotte.

NAVIGATION

Année 1867 (du 1er janvier au 31 décembre).

PORTS D'ARMEMENT	NOMBRE des navires.	TONNAGE (p. tonneaux)	HOMMES d'équipage.	NATURE du navire
		Navires français		
Nantes........	4	1,983	59	trois-mâts
Saint-Nazaire...	1	594	19	id.
Marseille.......	1	445	15	id.
Saint-Denis (Réunion).......	1	366	13	id.
	2	164	31	brick goëlette
Nossibé	1	35	9	goëlette
Sainte-Marie de Madagascar..	1	99	10	brick goëlette
TOTAL...	11	3665.	158	
		Boutres français ou francisés.		
Mayotte.......	29	1,382	729	boutres
Nossibé	11			
TOTAL..	40			
		Navires étrangers.		
Seychelles.....	1	156	16	brick
		Boutres étrangers.		
Zanzibar.......	37	Total 3,885	Total 2148,	Total des boutres, 101.
Muscate.......	16			
Anjouan.......	12			
Bombay.......	11			
Mohéli........	4			
Comore........	3			
Pemba........	3			
Mozambique...	3			
Baly	2			
Tombé........	2			
Katchy........	2			
Souri.........	2			
Mourounsang...	1			
Madé.........	1			
Mouzangaïc....	1			
Morita........	1			

TABLEAU DU COMMERCE DE MAYOTTE AVEC LA FRANCE, LES COLONIES ET L'ÉTRANGER PENDANT L'ANNÉE 1867.

Entrées.

PROVENANCE.	NAVIRES.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	VALEUR du chargement.
Navires français.		ton.	hom.	francs.
Nantes.	2	884	27	228,000
Marseille.	2	940	30	37,392
Saint-Nazaire. . .	1	394	19	54,766
Saint-Denis (Réunion	1	1,113	61	142,950
Sainte-Marie (Madagascar.	1	99	10	42,150
Nosibé.	4	33	9	33,000
TOTAL. . .	11	3,663	156	538,258
Boutres français.				
Bombay	2	102	44	18,375
Zanzibar . . .	3	141	37	30,600
Nossibé.	7	289	146	33,880
Anjouan . . .	7	128	117	6,875
Mohéli	13	353	213	10,435
Baly	2	70	40	1,800
Ambongou	2	99	32	3,500
Marambitz	1	45	17	2,126
Mouzangare . .	1	35	02	13,000
Mouroumsang	2	129	44	3,150
TOTAL.	40	1,383	729	146,735

Sorties

DESTINATION.	NAVIRES.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	VALEUR du chargement
Navires français		ton.	hom.	francs.
Saint-Nazaire....	3	1,544	49	967.227
Zanzibar.......	2	875	27	12.500
Calcutta........	1	504	15	s. lest.
Nossibe........	2	480	24	21,380
Saint-Denis.....	1	104	12	30,000
Mozambique....	1	99	10	42,150
Madagascar	1	59	19	s. lest.
TOTAL...	11	3,665	156	1,123.457
Boutres français.				
Zanzibar	6	187	83	22,500
Nossibe........	10	402	178	35,750
Anjouan	12	237	196	21,900
Mohéli... ..	7	168	119	600
Ambongou......	2	70	40	1,500
Marambitz	1	45	17	s. lest.
Mouzangaie ...	1	59	21	s. lest.
Comore.......	2	47	27	1,000
Ménabe.... .	1	25	7	s. lest.
TOTAL...	40	1,255	688	83,250

Entrées.

PROVENANCE.	NAVIRES.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	VALEUR du chargement.
Navires étrangers.				
Seychelles.	1	146	45	8,000
Boutres étrangers.				
Bombay.	6	216	121	151,718
Zanzibar.	15	690	327	178,650
Nossibé.	25	1,118	547	114,510
Anjouan.	21	402	329	48,825
Moheli.	8	215	434	48,423
Baly.	3	217	189	14,870
Ambongou.	2	90	31	3,500
Marambitz.	3	250	429	42,830
Mouzangaie.	4	235	70	14,290
Mouroumsang.	8	321	214	45,520
Comore.	1	40	19	3,400
Ambaritelle.	1	31	46	5,000
Mozambique	2	57	32	6,290
TOTAL . . .	101	3,882	2,148	587,526

Sorties.

DESTINATION.	NAVIRES.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	VALEUR du chargement.
Navires étrangers.				
Seychelles.	1	146	15	3,500
Boutres étrangers.				
Bombay.	3	170	61	65,000
Zanzibar.	15	581	298	63,360
Nossibé.	26	1,033	369	22,250
Anjouan.	15	246	220	8,000
Mohéli.	3	62	47	1,200
Baly.	7	370	206	s. lest.
Marambitz.	4	225	98	s. lest.
Mouzangaïe.	8	300	168	90,810 (*)
Mourounsang.	3	90	48	200
Comore.	4	77	72	5,000
Mozambiqne.	1	17	15	s. lest.
Katchy.	1	70	10	28,000
Iboz.	1	80	12	1,500
Voulamassa.	1	40	13	s. lest.
Vombé.	1	40	17	7,980
TOTAL. . .	93	3,601	1,854	296,800

(*) Trans.

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX ARTICLES D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION PENDANT L'ANNÉE 1867.

MARCHANDISES.	PAR PAVILLON FRANÇAIS		PAR PAVILLON ÉTRANGER	
	importations.	exportations.	importations.	exportations.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Etoffes......	171,100	45,400	257,805	159,000
Riz.........	38,650	7,500	143,250	38,200
Bœufs......	15,415	//	32,090	3,500
Sucre......	//	1,047,227	//	83,000
Diverses....	313,093	23,330	154,384	13,100
TOTAL...	538,258	1,123,457	587,526	296,800

Tableau général.

MARCHANDISES.	IMPORTÉES ou en transit.	EXPORTÉES ou de transit.	RESTÉES à Mayotte
Etoffes........	428,905	204,400	224,505
Riz...........	181,900	45,700	136,200
Bœufs........	47,505	3,500	44,005
Sucre.........	//	1,130,227	//
Diverses......	467,474	36,430	431,044
TOTAL...	1,125,784	1,420,257	835,754

En résumé il est entré à Mayotte, en 1867, pour 835,754 fr. de marchandises étrangères, il est sorti pour 1,130,227 fr. de produits du pays ; ce qui donne une balance de 294,473 fr. en faveur de la colonie. Il est bon de remarquer que, chaque année, les droits perçus en France à l'entrée des sucres de Mayotte, remboursent largement la Métropole des dépenses qu'elle fait pour sa colonie ; Mayotte n'est donc pas aujourd'hui une colonie onéreuse pour la France.

Jusqu'à présent le sucre forme le seul article sérieux d'exportation. Sur les 3,093,500 kil. de sucre produit en 1867 1,711,273 kil. restaient en magasin au 31 décembre, 252,000 kil. avaient été vendus ou livrés en payement à des commerçants arabes ou indiens établis à Mayotte, et avaient formé la plus grande partie du frèt des boutres allant à Bombay et à Zanzibar. C'est un heureux commencement que le placement de ces sucres dans le pays, car l'objectif des colons doit être de payer les frais d'exploitation avec les produits et de s'affranchir autant que possible des ruineux envois de fonds qu'ils sont obligés de demander à la Réunion ou à la France. Aussi ne doit-on pas prohiber, mais seulement surveiller le paiement des engagés avec des étoffes ou autres marchandises fournies à Mayotte par les commerçants indigènes, car ce mode de payement permet aux colons de convertir en argent, sur les lieux mêmes, une partie de leurs sucres.

Une des grandes difficultés contre lesquelles ont à lutter les colons, c'est, malgré les ressources que leur fournit le comptoir d'escompte, l'absence fréquente du numéraire qui est absorbé avec une rapidité incroyable par la population indigène. A peine mises en circulation, les pièces de 5 francs, en argent, disparaissent et on ne les revoit plus. A la Réunion, où le même fait se présentait, la disparition regrettable de la monnaie d'argent a été évitée par la mise en circulation de monnaies de billon autrichiennes auxquelles on donne une valeur fictive de 1 franc. C'est avec ces monnaies, communément appelées *des Kervéguen*, que se fait aujourd'hui tout le commerce

local de Saint-Denis. Il serait à souhaiter qu'une semblable combinaison pût réussir à Mayotte.

Presque toutes les étoffes viennent de Bombay et de Zanzibar ; le riz et les bœufs sont apportés exclusivement de la côte Ouest de Madagascar, soit directement, soit par l'intermédiaire de Nossibé. Jusqu'à présent les nombreux boutres qui se rendent à cette côte ne trouvent pas de frêt à Mayotte et partent sur lest.

Le commerce est localisé à M'Sapéré, Dzaoudzi, Pamanzi et Mamoutzou. Dzaoudzi compte 2 marchands en gros européens, et Mamoutzou 1. M'Sapéré compte 9 marchands en gros indiens ou arabes ; les marchands au détail sont répartis entre M'Sapéré et Pamanzi.

TABLEAU DES PATENTES EN 1867.

NATURE DU COMMERCE.	NOMBRE des patentes.	TARIF de chaque patente.	PATENTÉS.	
			européens	indigènes.
1re *classe*.				
Licence de cantine et magasin de gros et détail...	1	800	1	″
Fabricants de rhum.....	3	600	3	″
Negociants en gros et detail.	11	300	2	9
2e *classe*.				
Marchands au détail.....	68	50	″	68
Marchands tailleurs......	3	50	″	3
Restaurateurs.	2	50	1	1
Patrons de boutres (pacotille.	9	50		9
Bijoutiers.............	13	50		13
Forgerons.	6	50		6
Charpentiers.	2	50	″	2
Cordonniers.........	1	50		1
Bouchers	2	50		2
Pâtissiers.	1	50		1
Colporteurs	19	50		19

VIII.

Insalubrité. — La saison sèche et l'hivernage. — Époque favorable à l'arrivée des Européens. — Principales maladies. — Acclimatement. — Mortalité. — Statistique.

Mayotte est loin d'être un pays sain. Sur le littoral on vit dans l'atmosphère empestée des marais mixtes ou salés qui garnissent toutes les criques; une large ceinture de bancs de vase et de corail tenant aux assises de l'île, découvre, à mer basse, ainsi que l'immense surface de polypiers, des récifs; il s'en dégage, sous un soleil ardent, des effluves éminemment malsaines. Dans l'intérieur, les pluies torrentielles de l'hivernage entraînent les terres mises à nu par d'imprudents défrichements, délayent un humus chargé de matières organiques en décomposition et le charrient dans les vallées, ravinent les terres argileuses et ocreuses formées par l'altération de roches volcaniques récentes, et produisent des émanations telluriques à peu près aussi nuisibles que celles des marais.

Ces causes de maladies n'ont pas pendant toute l'année la même intensité; deux saisons, bien tranchées, partagent l'année à Mayotte, la saison sèche qui commence à la fin d'avril et dure jusqu'au commencement d'octobre, et la saison humide ou hivernage qui occupe les autres mois; l'année pathologique se divise de la même manière en bonne saison qui répond à la saison sèche, et mauvaise saison, saison malsaine, qui répond à la saison des pluies ou hivernage.

« Ce qui frappe tout d'abord, écrivait M. le docteur « Daullé dans sa remarquable thèse sur les maladies « de Mayotte, c'est l'unité d'affection. Le fond de la « pathologie de cette île est la fièvre intermittente sous « toutes ses formes, avec tous ses types, depuis « l'accès le plus simple jusqu'à celui qui se termine « en quelques heures par la mort. En effet, des mois « entiers se passent sans voir dans l'hôpital de Mayotte « autre chose que des manifestations de l'intoxica- « tion paludéenne. Mais il faut ajouter que si ce « genre de maladie est unique, il n'épargne per- « sonne, ni sexe, ni âge, ni constitution, ni tempé- « rament; dans un intervalle plus ou moins long, « tous y passent; et il est impossible de dire que ce « sera plutôt tel que tel autre qui en sera d'abord « atteint.

« Les changements atmosphériques introduits par « la succession des saisons n'engendrent pas de nou- « velles maladies, mais ils ont une grande influence sur « leur développement, leur forme, leur type, leur « complication et leur dégré de curabilité. La facilité « avec laquelle les nouveaux arrivés contractent les « maladies endémiques est d'autant plus grande que « la saison de l'hivernage est plus prononcée, que les « chaleurs sont plus fortes, que les pluies tombent « avec plus de force, que le sol est plus détrempé. « Très ordinairement la fièvre, quoique endémique « pendant l'année, diminue considérablement en « avril pour redevenir fréquente en septembre. Si « l'on profite de l'intervalle compris entre ces deux « époques, qui est en même temps la saison sèche « et fraîche, les modifications qui se font dant l'état

« physiologique des arrivants auront lieu successi-
« vement et sans secousses; il en résultera que les
« habitants seront dans des conditions meilleures
« qu'en arrivant en septembre par exemple, moment
« où la chaleur étant déjà forte et les émanations
« miasmatiques plus malfaisantes, la transformation
« de l'Européen en indigène ne se fait que pénible-
« ment et très souvent par des chocs violents, d'où
« les accès pernicieux chez des sujets qui n'au-
« raient eu que des accès simples, s'ils avaient subi
« la transformation, l'acclimatement. Nous dirons
« plus loin ce qu'on doit entendre par acclimate-
« ment à Mayotte. Cinq mois, voilà la moyenne du
« temps que passe l'Européen sans contracter la fièvre
« à Mayotte, lorsqu'il y arrive dans les meilleures
« circonstances et à condition qu'il s'éloigne de tout
« ce qui peut, partout ailleurs, occasionner des ma-
« ladies ou seulement une indisposition..........

« L'hivernage est caractérisé par l'élévation de
« la température, les pluies diluviales, l'énorme
« quantité d'électricité qui s'amasse dans les couches
« de l'atmosphère. Les conditions qui favorisent
« l'action des effluves sont réunies à leur maximum
« depuis le mois d'octobre à avril. La végétation
« prend pendant cette période une vigueur excessi-
« vement grande; mais comme on l'a dit, et c'est
« surtout ici qu'il faut le reconnaître, le principe de
« vie pour les plantes est un principe de mort pour
« les animaux et pour l'homme.

« « A l'époque du renversement des saisons on
« éprouve un sentiment de malaise, de lassitude, de
« brisement général, souvent de la céphalalgie; les

« forces se dépriment, l'appétit diminue, et les diges-
« tions sont pénibles. Tout travail devient fatiguant.
« Soit que cette modification de l'état physiologique
« tienne aux variations atmosphériques, plus grandes
« à cette époque que dans les autres parties de
« l'année, soit qu'elle résulte des rapports élec-
« triques existant entre les corps et les régions infé-
« rieures de l'atmosphère, ces phénomènes, tout
« nerveux, n'en sont pas moins ressentis par les Euro-
« péens, du plus au moins.

« A Mayotte, on a constaté depuis longtemps que
« le nombre des maladies est en raison directe de
« la pluie tombée...... Les Arabes prétendent qu'à
« de certains intervalles, dont ils s'accordent à fixer
« la durée à 4 ou 5 ans, il passe sur cette île
« une épidémie de fièvres graves qui de tout temps
« a fait, sur la population noire, de nombreuses
« victimes.

« Depuis la fin de 1850 l'état sanitaire de Mayotte
« s'est heureusement modifié ; les affections palu-
« déennes y existent toujours, les militaires, les em-
« ployés et les colons en sont atteints, tous à peu
« près ; mais les fièvres pernicieuses, au lieu d'être
« la règle, n'y sont plus que l'exception, dans la
« première année de séjour, car, au delà de ce
« temps, elles deviennent fréquentes ; et l'on compte
« peu d'individus qui, après la 2e ou 3e année, soient
« assez privilégiés pour n'en avoir pas été atteints.

Autant les affections paludéennes sont fréquentes
à Mayotte, autant les autres affections des pays
chauds y sont rares et bénignes. Celles qu'on y

« rencontre quelquefois sont la dysenterie et la « colique sèche..........................

« Pas plus à Mayotte que dans les autres pays « chauds où les maladies paludéennes existent à un « dégré élevé, l'Européen ne peut songer à jouir « longtemps de l'intégrité de sa santé. Les individus « des autres races et des autres pays y sont atteints, « après un temps plus ou moins long, des mêmes « affections. Nous n'avons pas encore constaté d'ex- « ceptions à cet égard. Les Indiens importés à Ma- « yotte, en 1849, y furent pris des fièvres paludéennes « aussi promptement que les hommes de la garnison. « Les habitants de Bourbon, blancs, mulâtres ou « noirs, résistent moins longtemps que les Euro- « péens. Les Arabes de certaines parties de la côte « orientale d'Afrique, où les fièvres paludéennes « n'existent pas, sont pris à Mayotte d'accidents « miasmatiques auxquels ils succombent souvent.

« Il n'y a pas un seul colon ou employé qui ne « porte sur sa physionomie l'empreinte des affections « viscérales consécutives aux fièvres marématiques « réitérées. Chez plusieurs, la cachexie est très-pro- « noncée. Les malheureux, parvenus à cet état, ont « encore l'aveugle courage de se dire acclimatés « parce qu'ils ont eu mille fois la fièvre et que la « fièvre ne les a pas tués! Voilà ce que c'est que « l'acclimatement à Mayotte. La première année se « passe facilement, malgré les accès de fièvre souvent « nombreux; mais après cela le sang s'appauvrit, « l'intelligence s'use de la même manière que le « corps; les travaux sont pénibles, on est alourdi, « paresseux, tout ce qu'on fait est empreint de mol-

lesse ; les sens sont émoussés ; certaines facultés « diminuent d'une manière déplorable, la mémoire « surtout ; on vit dans une sorte de torpeur ; les fonc- « tions de la vie de relation sont embarrassées de la « même manière que celles de la vie organique ; le « mouvement vital est constamment attaqué dans sa « source. On doit croire sans peine que lorsque cet état « a duré plusieurs années, le petit nombre de ceux qui « ont résisté exceptionnellement ne doit pas offrir « de fameuses garanties pour les années suivan- « tes.

« Un seul parti reste à prendre : la fuite ; encore « ne faut-il pas trop attendre, car les remèdes « échoueraient contre une constitution ruinée, des « viscères atones, des muscles inertes et une in- « nervation ayant perdu son rythme physiologi- « que. »

Voilà la vérité sur Mayotte. Est-ce à dire qu'aucun Européen ne puisse y rester ? Non ; il est possible d'y passer quelques années en s'entourant de certaines précautions ; par exemple arriver en mai ou juin ; loger dans une case isolée du sol par une charpente ou un massif de pierres sèches, sur un coteau sec et élevé au-dessus des brouillards des marais et non sur les alluvions insalubres du fond des vallées, comme la plupart des colons ; s'abstenir de toutes sortes d'excès ; se procurer une nourriture saine et substantielle ; se préserver, autant que possible, du soleil, de la pluie et des miasmes condensés des marais pendant la nuit. Avec ces précautions un Européen pourra, sans grand danger, passer à Mayotte trois ans si son tempérament est bilieux, six

ans s'il est sanguin, et huit ou dix ans s'il est lymphatique; car les personnes dont la fonction de calorification souffrirait en France sont les moins maltraitées à Mayotte. On verra d'ailleurs, par le tableau suivant, qu'en 12 années le chiffre des décès pour la race blanche est à peu près égal au chiffre des habitants.

MORTALITÉ DES HABITANTS EUROPÉENS ET CRÉOLES (GARNISON COMPRISE), DU 1[er] JANVIER 1856 AU 31 DÉCEMBRE 1867.

Observation : L'effectif de la population européenne et créole, garnison comprise, a été constamment de 160 personnes, environ.

Décès.

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	TOTAL des décès par année.
1856	1	1	1	3	″	1	″	″	1	″	″	″	8
1857	″	3	1	5	1	1	″	″	4	″	2	1	18
1858	2	2	2	4	1	″	2	3	4	1	″	″	21
1859	2	2	2	2	″	1	″	2	1	2	″	2	16
1860	″	″	1	″	1	″	2	1	″	1	1	″	7
1861	2	1	2	″	″	1	″	″	″	″	″	1	7
1862	2	″	1	1	3	1	1	″	″	1	1	″	11
1863	1	″	6	1	2	1	1	″	″	1	4	″	17
1864	1	″	3	3	1	″	″	″	2	″	1	2	13
1865	1	2	″	2	″	1	″	1	″	″	2	1	10
1866	2	2	4	1	″	″	″	2	″	1	″	″	12
1867	2	″	2	1	″	1	″	″	″	1	1	″	8
Total des décès par mois	16	13	25	23	9	8	6	9	12	8	12	7	148

Classement des mois

Rang des mois	PAR ORDRE DE PLUS GRANDE SOMME DE				
	Chaleur.	Pluie.	Humidité.	Depression barométrique.	Mortalité.
1er	Avril	Janvier.	Avril.	Janvier.	Mars.
2	Mars	Fevrier.	Mars.	Mars.	Avril.
3	Fevrier.	Mars.	Fevrier.	Fevrier	Janvier.
4	Decembre.	Novembre.	Janvier.	Avril.	Février.
5	Janvier.	Décembre.	Décembre.	Decembre.	Novembre
6	Novembre.	Avril.	Novembre.	Octobre.	Septembre
7	Mai.	Septembre.	Mai.	Mai.	Août.
8	Octobre.	Octobre.	Octobre.	Septembre.	Mai.
9	Septembre	Mai.	Septembre.	Novembre.	Octobre.
10	Juin.	Juin.	Juin.	Juillet.	Décembre.
11	Août.	Août.	Juillet.	Juin.	Juin.
12	Juillet.	Juillet.	Août.	Août.	Juillet.

FIN

TABLE

INTRODUCTION

ESSAI SUR LES COMORES.

CHAPITRE PREMIER.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE DES COMORES.

CHAPITRE II.

LA GRANDE COMORE, MOHÉLI, ANJOUAN.

Pages.

—

CHAPITRE III.

MAYOTTE, ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS.

FIN DE LA TABLE.